



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

# RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Février 2017



## Table des matières

A. Les axes de développement prioritaires .....	5
Axe 1 Prise en charge de qualité .....	5
Axe 2 Multilinguisme .....	6
Axe 3 Formation des enseignants .....	7
Axe 4 Orientation et encadrement.....	9
Axe 5 Synergies autour de l'enfant .....	11
Axe 6 Jeunesse.....	12
Axe 7 Partenariat avec les parents .....	13
Axe 8 Enseignement et apprentissage .....	14
Axe 9 Diversification de l'offre scolaire .....	17
B. Les secteurs d'intervention .....	20
B.1 Enfance et Jeunesse .....	20
B.1.1 Aide à l'enfance .....	20
B.1.2 Adoption.....	28
B.1.3 Droits de l'enfant.....	30
B.1.4 Éducation et accueil .....	31
B.1.5 Jeunesse .....	35
B.2 Éducation nationale.....	44
B.2.1 Centre de psychologie et d'orientation scolaires.....	44
B.2.2 Conseil supérieur de l'Éducation nationale.....	46
B.2.3 Enseignement fondamental .....	46
B.2.4 Enseignement secondaire et secondaire technique .....	50
B.2.5 Éducation différenciée .....	57
B.2.6 Formation professionnelle .....	59
B.2.7 Formation des adultes.....	61
B.2.8 Scolarisation des élèves de langue étrangère .....	68
B.3 Formation du personnel de l'Éducation nationale.....	72
B.4 Qualité scolaire.....	77
B.5 Recherche et innovation pédagogique .....	79
C. Les dossiers transversaux .....	86
C.1 Communication .....	86
C.2 Orientation .....	88
C.3 Mesures pour les jeunes en difficulté, à besoins particuliers ou en situation de décrochage scolaire	89
C.4 Les activités de promotion sectorielles et transversales .....	96
C.5 Relations internationales.....	102
D. Les services administratifs .....	104
D.1 Agence nationale pour les programmes européens d'éducation et de formation tout au long de la vie .....	104
D.2 Coûts et financement du système scolaire .....	105
D.3 Centre de gestion informatique de l'Éducation.....	106
D.4 Infrastructures scolaires.....	108
D.5 Affaires juridiques .....	110
D.6 Personnel .....	111

D.7 Reconnaissance des diplômes.....	114
D.8 Restauration scolaire .....	115
Annexes .....	117
Tableau législation 2016.....	117
Publications du ministère .....	124
Présence dans les organismes internationaux .....	127
Statistiques de l'Éducation nationale .....	130
Liste des principales abréviations.....	145

## A. Les axes de développement prioritaires

L'année 2016 a été ponctuée par les échanges entre les plateformes de travail pour planifier, structurer et mettre en œuvre les projets éducatifs, les projets législatifs et les projets de synergies entre les institutions de l'éducation formelle et non-formelle. Plus de 90 projets et 25 programmes sont d'actualité et visent à concrétiser les axes de développement de la politique éducative. Soucieux d'agir avec tous les partenaires afin d'assurer la qualité de l'éducation dès le plus jeune âge, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse œuvre dans l'esprit et le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant et poursuit son ambition d'aider chaque jeune à trouver sa voie de réussite et construire son avenir.

### Axe 1 Prise en charge de qualité

#### Encadrement de qualité

Le développement de la qualité du secteur de l'éducation non-formelle et le développement de l'accueil des enfants et des jeunes (de 0 à 29 ans) figurent parmi les initiatives phares du programme gouvernemental.

La loi du 24 avril 2016 sur la jeunesse vise à atténuer les inégalités liées au milieu social ou à un arrière-plan migratoire et à offrir les meilleures chances de départ et de réussite à tous les enfants.

La loi introduit un dispositif de qualité pédagogique qui s'applique à tous les services d'éducation non-formelle, incluant crèches et assistants parentaux.

Elle stipule un dispositif d'assurance qualité qui introduit l'obligation pour tous les services concernés d'élaborer un concept d'action général avec la tenue d'un journal de bord (description des tâches, règlement intérieur, relevé des activités des enfants au jour le jour, relevé des formations continues du personnel), l'obligation de formation continue pour le personnel socio-éducatif et le contrôle externe par des agents régionaux.

Le dispositif de qualité pédagogique est basé sur un cadre de référence national comprenant des objectifs généraux et des principes pédagogiques fondamentaux que les services d'éducation non-formelle mettront en œuvre pour offrir aux enfants et aux jeunes un soutien de qualité à leur développement. Sept champs d'action y sont déclinés : créativité, art et esthétique, langue, communication et médias, mouvement, conscience corporelle et santé, valeurs, participation et démocratie, émotions et relations sociales, sciences et techniques, transitions (uniquement pour le secteur de la jeunesse).

La loi sur la jeunesse relie l'aide financière de l'État apportée par le dispositif du chèque-service accueil à une mission définie de service public : renforcer l'intégration sociale des enfants et faciliter la scolarisation de l'enfant dans l'enseignement fondamental luxembourgeois.

#### Adaptation des horaires de l'éducation précoce

Ballottés par les déplacements répétés entre famille, éducation précoce, crèche et maison relais, les jeunes enfants ont besoin d'un déroulement journalier adapté à leur rythme. À cette fin, le ministère invite toutes les communes à prévoir, dans l'horaire scolaire, une plage d'arrivée flexible le matin, entre 8 et 9 heures pour les enfants de l'éducation précoce.

#### Chèque-service accueil : un encadrement partiellement gratuit pour les enfants de 1 à 4 ans

Pour garantir l'accessibilité au programme d'éducation plurilingue, le projet de loi 7064, déposé le 21 septembre 2016, prévoit que les enfants de 1 à 4 ans bénéficient d'un encadrement gratuit de 20 heures par semaine pendant au maximum 46 semaines par an. L'offre est valable à partir d'octobre 2017 dans les crèches conventionnées ou privées adhérant au dispositif du chèque-service accueil. Les enfants inscrits dans l'éducation précoce à mi-temps et fréquentant une crèche bénéficient d'un forfait de 10 heures gratuites, les enfants inscrits à plein temps dans l'éducation précoce jouissent déjà d'un encadrement équivalent en durée et en qualité dans les structures scolaires.

Selon le revenu, les familles disposent soit de dix heures supplémentaires d'accueil gratuit (ménage au revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum), soit de cinq heures supplémentaires (ménage au revenu entre deux et trois fois le salaire social minimum).

Le même principe s'applique aux enfants de 0 à 1 an, le tarif forfaitaire étant plafonné à 200 euros par semaine de présence (repas principaux non compris).

## Rapprochements au service de l'enfant

École, crèche, maison relais : toutes contribuent à développer les compétences clés et le bien-être des jeunes enfants. Cela ne peut se faire que par la concertation entre les institutions pour proposer des activités cohérentes et coordonnées et pour répondre au mieux aux besoins des enfants. Un des objectifs est de renforcer cet échange par des plateformes locales et d'utiliser des espaces communs de l'enceinte scolaire, en alternance, à différentes plages horaires. Le cycle 1 continuera de faire partie intégrante de l'école fondamentale. Le rapprochement entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil marque le début d'un processus continu qui se poursuivra au cours des années à venir.

## Contrôle externe par les agents régionaux du Service national de la jeunesse

Les agents régionaux ont pour mission d'assurer un suivi de la qualité pédagogique dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants, auprès des assistants parentaux et dans les services pour jeunes. Pour ce faire, ils analysent les concepts d'action généraux par rapport au cadre de référence, vérifient l'adéquation de la pratique éducative avec le concept d'action général (analyse du journal de bord) et l'application des dispositions en matière de formation continue. Ils reçoivent une formation les préparant à leurs missions et à adopter une approche coopérative qui soutienne les structures dans leurs efforts de développement de la qualité. Voir page 42.

## Axe 2 Multilinguisme

Avant même l'entrée à l'école, les différences de développement selon le milieu d'origine sont déjà très prononcées, notamment en ce qui concerne les compétences langagières. Les efforts déjà engagés du ministère seront continués pour adapter le système éducatif aux besoins de tous les enfants et de tous les jeunes avec les mesures suivantes : diversification de l'offre scolaire répondant à la diversité des élèves ; immersion linguistique précoce pour les enfants de 1 à 4 ans ; révision des objectifs et méthodes d'enseignement et d'apprentissage des langues ; instauration d'une cohérence entre les programmes scolaires de l'école fondamentale et ceux du lycée ; promotion de l'alphabétisation, de l'introduction de la deuxième langue, des langues véhiculaires et des synergies entre les langues.

## Programme d'éducation plurilingue dès le plus jeune âge

### *Concept général d'éducation plurilingue et interculturelle*

Un groupe de travail a élaboré une conception cohérente de l'apprentissage des langues à travers les différents secteurs de l'éducation (éducation non-formelle, enseignement fondamental et enseignement secondaire) en formulant des principes fondamentaux et transversaux d'une éducation plurilingue et interculturelle pour enfants et adolescents. Ce cadre conceptuel, présenté aux responsables politiques en mai, est à la base de l'élaboration des concepts spécifiques pour les différents secteurs (notamment la petite enfance, le cycle 1, le cycle 2).

### ***Phase pilote dans les structures d'éducation et d'accueil (SEA)***

Avant la transposition du concept d'éducation plurilingue à l'échelle du pays, une phase pilote a été réalisée entre mars et décembre 2016. Les SEA participants ont reçu une introduction au concept et ont effectué une analyse de leur situation et pratique langagière actuelle. En se basant sur ces conditions de départ, ils ont développé leur propre plan d'actions. La réalisation de ces plans a été suivie et documentée régulièrement lors des réunions de réflexion. Ces réunions ont été complétées par des ateliers d'experts et des séances d'échange. Les stratégies d'éducation linguistique seront présentées dans un guide pédagogique et lors d'un congrès d'experts en mars 2017.

### ***Programme d'éducation plurilingue obligatoire pour les enfants de 1 à 4 ans***

La succession rapide dans l'apprentissage des langues peut être source d'obstacles : les élèves luxembourgeois rencontrant des difficultés en français, les élèves non-germanophones, en allemand. En offrant un contexte multilingue au quotidien, les crèches contribuent à développer d'une manière ludique les ressources plurilingues dès le plus jeune âge.

Le projet de loi 7064 prévoit la familiarisation des enfants, dès l'âge de 1 an avec la langue luxembourgeoise et parallèlement un contact avec la langue française. Ceci permettra de poser des bases solides pour l'apprentissage de l'allemand à l'entrée du cycle 2 et de faciliter un accès plus décontracté au français. Le même projet de loi prévoit la valorisation de la langue d'origine de l'enfant, étayant ainsi le développement socio-émotionnel et identitaire pour éveiller ensuite la curiosité et l'intérêt pour les langues en général.

### ***Plurilinguisme au cycle 1***

En continuité avec le programme d'éducation plurilingue qui sera introduit dans les crèches en 2017-2018 pour les enfants de 1 à 4 ans, le cycle 1 mettra en œuvre une approche plurilingue axée sur le luxembourgeois et le français, tout en valorisant les langues d'origine des enfants.

La familiarisation avec le luxembourgeois constitue un apport important pour la socialisation et l'intégration des enfants. Le développement des compétences en luxembourgeois reste une priorité et l'initiation à la langue française aura pour but de favoriser l'accès à cette langue, par le biais d'activités ludiques et contextualisées (chansons, comptines, petites histoires, ...).

## **Développement curriculaire des langues jusqu'à la fin de la scolarité**

Le développement des langues étant une priorité pour réussir sa scolarité et son intégration dans le monde socio-économique, il est prévu de revoir les programmes scolaires en langues et de les inscrire dans une continuité jusqu'à la fin de la scolarité.

## **Axe 3 Formation des enseignants**

Les études internationales confirment le rôle clé que l'enseignant joue dans la réussite scolaire de l'élève. L'hétérogénéité croissante de la population scolaire nécessite une multiplication des transmissions de compétences, de savoir et de savoir-faire. Au-delà des compétences disciplinaires des enseignants, une panoplie d'autres qualités sont requises aujourd'hui pour venir à bout des défis rencontrés.

## **Instituteurs spécialisés en développement scolaire**

Une nouvelle fonction d'instituteur spécialisé en développement scolaire sera introduite. Recrutés au niveau A1, ces instituteurs seront attachés au Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT). Ils assisteront les écoles dans leur développement scolaire et soutiendront les enseignants dans leur travail pédagogique, à la demande de ceux-ci.

## **Instituteurs spécialisés dans l'encadrement d'enfants à besoins spécifiques**

À partir de 2016-2017, 150 instituteurs spécialisés dans l'encadrement d'enfants à besoins éducatifs particuliers et spécifiques seront recrutés sur une période de quatre ans. Recrutés au niveau A1, ils seront affectés aux écoles où ils interviendront dans la prise en charge de ces élèves, dans une approche inclusive. Ils se concerteront avec les titulaires et feront le lien avec la commission d'inclusion scolaire.

## **Postes à profil**

Les postes à profil conçus dans le cadre de la réforme de la Fonction publique, permettront aux lycées – dans la mesure du possible – d'engager du personnel qui correspond à leurs besoins et aux lignes directrices de leur plan de développement scolaire.

## **Master en enseignement secondaire**

L'Université du Luxembourg a mis en place à la rentrée 2016 - 2017 une deuxième voie d'accès à la fonction de professeur. Le master s'adresse aux étudiants titulaires d'un diplôme de bachelor en mathématiques, études romanes ou en études allemandes qui désirent approfondir leurs connaissances et développer les compétences nécessaires en didactique pour les enseigner en classe. Ainsi les futurs enseignants pourront, bien avant le stage d'insertion, acquérir des connaissances approfondies en pédagogie et en didactique de leur discipline. Trois filières sont proposées : mathématiques, langue et littérature française, langue et littérature allemande.

## **Réforme de l'accès à la fonction d'enseignant de l'enseignement fondamental**

Depuis 2016, l'examen-concours est transformé en simple concours. Les candidats qui se placent en rang utile selon leurs résultats aux épreuves sont admis au stage pédagogique dans la limite des postes disponibles, indépendamment des notes obtenues. Ces changements ont été décidés suite à l'introduction d'un stage pédagogique obligatoire par la réforme de la Fonction publique, qui prévoit trois moments d'évaluation au cours des trois années.

## **Réforme de l'accès à la fonction d'enseignant de l'enseignement secondaire**

Pour accéder à l'examen-concours de la fonction de professeur, les qualifications requises jusqu'à présent sont maintenues. Vu la spécialisation croissante des parcours universitaires, les conditions d'admission à la fonction sont adaptées. Cela permettra à un plus grand nombre de candidats de se présenter à l'examen-concours et de tenir compte des modifications des carrières de l'enseignement introduites par la réforme de la Fonction publique. Les détenteurs d'un master en pédagogie/didactique en lien avec la spécialité enseignée y sont admis, valorisant ainsi l'acquisition de compétences pédagogiques et didactiques au cours des études.

## **Stage d'insertion professionnelle à l'enseignement fondamental et secondaire**

Les nouvelles modalités de stage, en relation avec l'introduction d'un stage d'insertion professionnelle rendu obligatoire par la réforme de la Fonction publique, sont entrées en vigueur en 2016. Voir page 72.

## **Coopération Université du Luxembourg - Institut de formation de l'Éducation nationale**

De nouvelles perspectives professionnelles s'ouvriront aux enseignants désireux d'intervenir en tant que formateur de l'IFEN ou en tant que conseiller pédagogique dans les stages d'insertion professionnelles, à l'école fondamentale ou au lycée. Pour assurer la cohérence entre les différents volets de formation, l'IFEN collaborera étroitement avec l'Université du Luxembourg. Un premier projet de coopération, mis en place depuis la rentrée 2016, porte sur la formation des formateurs assurant l'accompagnement des étudiants du Bachelor en Sciences de l'Éducation (BScE) et celle des conseillers pédagogiques des enseignants-stagiaires.



## Augmentation des heures de formation continue

L'obligation de formation continue est portée de 24 heures à 48 heures sur une période de trois ans. La totalité des heures de participation à une journée pédagogique au sein de l'établissement scolaire sont comptabilisées pour la formation continue obligatoire.

## Axe 4 Orientation et encadrement

### Vers une culture du maintien scolaire

L'intégration sociale et l'inclusion sont devenues des missions clés de l'enseignement. Dans notre contexte social et économique, la situation des personnes peu qualifiées, sans diplôme ou affectées d'un handicap devient de plus en plus précaire. Pour prévenir l'échec, il faut investir durablement dans l'encadrement, l'appui et l'orientation scolaire. Les réponses sont multiples et elles font déjà l'objet de projets décrits au niveau des neuf axes. Il convient d'ajouter les suivantes.

#### ***Réduction du taux des NEETs (Not in Employment, Education or Training)***

Le gouvernement s'est donné comme objectif de réduire le taux de NEETs (rapport entre le nombre de jeunes de 16-24 ans n'étant ni en emploi, ni à l'école, ni en formation et le nombre de jeunes de la classe d'âge 16-24 ans) en coopérant avec l'Agence pour le développement de l'emploi, le Comité permanent du travail et de l'emploi, la Maison de l'orientation et en coordonnant le travail des administrations et services qui dépendent directement du ministère : le Service de la formation professionnelle, l'Action locale pour jeunes, le Service national de la jeunesse, le département Enfance et Jeunesse, et l'École de la deuxième chance. Voir aussi page 41.

#### ***Observatoire national de la qualité scolaire***

L'accord qui a été signé entre le ministère et le Syndicat national des enseignants (SNE/CGFP) souligne la nécessité d'une structure indépendante des directions et du ministère. L'Observatoire, créé par le projet de loi 7075 déposé le 19 octobre 2016, a pour mission d'évaluer de manière systémique la qualité du système scolaire et la mise en œuvre des politiques éducatives. Il n'évalue pas le travail individuel des enseignants, mais il contribue avec son rôle d'expert au débat serein et objectif sur la situation du système scolaire en analysant l'organisation et le fonctionnement des écoles, des lycées et des services du ministère.

#### ***Service de médiation de l'Éducation nationale***

Les écoles et les lycées ne sont pas toujours suffisamment outillés ou les démarches au sein de la communauté scolaire ne permettent pas toujours d'apporter une solution adaptée à la situation de l'élève dont le parcours scolaire est en péril. Le projet de loi 7072, déposé le 19 octobre 2016, institue un service de médiation, un médiateur au maintien scolaire, un médiateur à l'inclusion scolaire des élèves à besoins éducatifs spécifiques et un médiateur à l'intégration scolaire des enfants issus de l'immigration. Le service de médiation prend en charge des situations individuelles.

#### ***Approche inclusive***

À l'école fondamentale, la commission d'inclusion scolaire (CIS) est réorganisée au niveau régional pour plus de réactivité et pour rapprocher les ressources des besoins. La commission établit un diagnostic approfondi de l'enfant à besoins spécifiques ou particuliers pour organiser ensuite une prise en charge individualisée par les équipes de soutien.

Plus de 150 instituteurs spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs spécifiques ou particuliers encadrent les élèves en classe d'attache selon une approche inclusive.

À l'enseignement secondaire le projet de loi 7074 déposée le 19 octobre 2016 prévoit la création d'une commission d'inclusion scolaire dans chaque lycée. Elle conseille des mesures d'aménagements raisonnables, en supervise la mise en œuvre et propose un plan de formation individualisé si l'élève ne peut pas suivre le rythme scolaire.

## Orientation scolaire et professionnelle

Chaque enfant, chaque jeune a droit à un soutien et un suivi, qui encouragent ses progrès, l'aident à faire des choix pertinents et à s'orienter vers la formation qui lui offrira un maximum de chances de réussite.

### ***Nouvelle procédure d'orientation à l'école fondamentale***

Voir page 48 le descriptif de la procédure.

En plus de leurs journées portes ouvertes, les lycées organisent dorénavant aussi des activités *Orientation fir Kanner* (ORIKA), pour les élèves à partir du cycle 4.1.

### ***Bilans intermédiaires à l'école fondamentale à la rentrée 2016-2017***

Voir page 48 le descriptif des bilans.

### ***Démarche d'orientation des lycées, inscrite dans le plan de développement scolaire (PDS)***

Encadrés par le SCRIPT, six lycées pilotes ont élaboré leur démarche d'orientation puis l'ont mise en œuvre en 2016-2017. Cette démarche-lycée se concrétise par des activités d'orientation, de rencontres et d'échanges avec l'élève et ses parents. Elle concerne plus particulièrement les classes inférieures, où les décisions d'orientation se font après trois années de progression scolaire. Il est prévu de créer une cellule d'orientation dans chaque lycée dont les membres appuient l'élève dans ses projets et ses aspirations. Le dossier d'orientation aide l'élève à porter un regard sur son cheminement, à construire son projet de formation et à mesurer les efforts à réaliser.

### ***Fiche individuelle des formations professionnelles***

154 fiches ont été rédigées par le Service de la formation professionnelle à la suite du règlement grand-ducal du 31 août 2016, portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle. Ces fiches renseignent, entre autres, sur une formation à plein temps à l'école ou sous contrat d'apprentissage, sur la formation francophone d'un métier ou d'une profession et sur l'apprentissage pour adultes. Elles donnent aux élèves des informations indispensables pour leur orientation et sont un outil d'information pour les parents, les enseignants, les patrons et les formateurs.

### ***Démarche d'accueil des élèves arrivés récemment au pays à l'école fondamentale***

Il importe que l'élève puisse avoir le maximum de chances pour poursuivre un niveau d'étude semblable ou meilleur à celui qu'il aurait suivi dans son pays d'origine. Les tests dans la langue première et la prise en considération des évaluations antérieures, permettent l'élaboration d'un projet individualisé de formation (PIF) qui fixe l'horaire et les objectifs de formation. Les progrès de l'élève sont documentés dans le PIF, le Portfolio européen des langues (PEL), un passeport évolutif (pour passer d'un système scolaire à l'autre, d'une classe à l'autre) et dans le bilan des apprentissages des cours d'accueil. Les nouveaux cours d'accueil, inscrits dans une approche intégrative, visent le contact régulier avec les élèves luxembourgeois pour faciliter l'apprentissage des langues du pays. Ponctuellement les élèves suivent des cours de spécialisation en dehors de la classe dans les langues non maîtrisées.

### ***Maison de l'orientation (MO)***

Le projet de loi 6787 déposé le 4 mars 2015 prévoit le regroupement en un seul bâtiment des administrations et services étatiques œuvrant dans le domaine de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle pour jeunes et adultes. Il met en place l'orientation scolaire et professionnelle, la MO comme guichet unique et plateforme commune des principaux acteurs de l'orientation, les minima de formation continue des agents intervenant dans l'orientation, les modalités de coordination de la MO, le cadre de référence national pour la démarche-lycée dans le domaine d'orientation au niveau du plan de développement scolaire ; le Conseil national, appelé Forum orientation, chargé de collaborer à la mise en place d'une stratégie nationale de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle. Suite aux amendements apportés à l'avant-projet de loi, le Conseil d'État a émis un deuxième avis.

## **Axe 5 Synergies autour de l'enfant**

### **Mise en réseau des structures (accueil petite enfance)**

Des synergies ont déjà été décrites pour la petite enfance dans l'axe 1 et pour les jeunes dans l'axe 4. La fin de la période du tout-petit et le début de la phase du jeune enfant sont déterminants pour son évolution et son épanouissement futur. Un des piliers du programme d'éducation plurilingue dans les structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance est la mise en réseau de ces mêmes structures avec l'école fondamentale luxembourgeoise et les organismes nationaux d'aide et d'assistance. L'objectif est de faire connaître le système éducatif et ses particularités linguistiques et d'harmoniser la phase de transition vers l'école fondamentale, souvent accompagnée d'appréhensions, en organisant un contact régulier et des activités ponctuelles communes.

La mise en réseau signifie aussi un contact régulier avec d'autres institutions culturelles ou locales ou avec des organisations non gouvernementales œuvrant dans des domaines variés et qui permettent aux enfants de s'ouvrir à leur environnement.

### **Directions de région et bureaux régionaux à l'école fondamentale**

Les directions de région et bureaux régionaux remplacent les fonctions des inspecteurs. En effet, les tâches de l'ancienne inspection de l'enseignement fondamental n'ont cessé de s'étendre. Diriger de manière efficace, réagir vite et intervenir de manière cohérente et ciblée pour les enfants et les parents, tels sont les défis des quinze nouvelles directions de région qui feront fonction de guichet unique en permettant aux parents, enfants, éducateurs et enseignants d'identifier le bon interlocuteur.

Les directions de région sont en charge de la gestion administrative et de la surveillance pédagogique des écoles de leur région ; de la consultation et de l'accompagnement des professionnels ; de l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ; de la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et des relations école-élève et école-parents.

Avec les présidents des comités d'école, ils déterminent les grands axes des mesures de développement scolaire ; organisent les mesures d'inclusion scolaire ; suivent la mise en œuvre des plans de développement scolaire ; déterminent les priorités en matière de développement professionnel des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non-formel. Les directions de région sont aussi responsables de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

### **Équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques**

Ces équipes (anciennement équipes multiprofessionnelles) sont partiellement intégrées au sein des directions de région. Pour ce qui est de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, elles collaborent avec les futurs centres de compétences (pour élèves souffrant de troubles de l'apprentissage ou du comportement, pour élèves surdoués, ...).

### **Missions révisées du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), des SPOS et des équipes socio-éducatives**

Les nouvelles missions du CPOS, des SPOS et des équipes socio-éducatives ont été définies dans le projet de loi 6787 sur la Maison de l'orientation : agir comme centre de ressources psychosociales pour les lycées, compléter l'offre de soutien psychosocial des lycées et faire office de médiateur scolaire. Les relations entre le CPOS et les services spécialisés des lycées sont également précisées.

### **Trois centres spécialisés supplémentaires au niveau national**

Un centre pour le développement des apprentissages est consacré aux élèves souffrant de dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, ... ; un deuxième centre est créé pour le développement socio-émotionnel des élèves

souffrant de troubles du comportement ; un troisième assure le suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces dits surdoués ou à haut potentiel. Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques et les écoles y trouveront un soutien sous forme de conseil, de coaching ou de formation continue.

## Maisons d'enfants de l'État (MEE)

Les travaux en cours en 2016 pour préciser les missions de chaque foyer d'accueil continueront en 2017 (accueil de fratries, accueil de mineurs demandeurs de protection internationale non accompagnés, accueil de petits enfants nécessitant un encadrement éducatif particulier, accueil de jeunes adultes en couple). Un projet de loi sera déposé pour réformer cette institution qui portera le nom d'Institut public d'aide à l'enfance et à la jeunesse. Il est prévu d'y intégrer le projet à l'étude *Barnahus*, centre interdisciplinaire pour enfants victimes de violence grave, y compris de violence sexuelle. Voir aussi page 23.

## Axe 6 Jeunesse

Durant son enfance et sa jeunesse, le futur citoyen est préparé à la transition vers sa vie d'adulte responsable, capable de participer activement à une société en constante évolution, faisant preuve de tolérance, de respect et d'esprit critique.

## Rapport national sur la situation des jeunes au Luxembourg

L'équipe de recherche spécialisée sur la jeunesse de l'unité de recherche INSIDE de l'Université du Luxembourg et le Centre d'études sur la situation des jeunes ont analysé, dans le rapport national sur la situation de la jeunesse 2016, la manière dont les jeunes entre 15 et 34 ans maîtrisent le passage à l'âge adulte. Il en résulte les constats suivants : l'importance de l'intérêt de la famille comme facteur de soutien, la scolarisation prolongée en moyenne de trois années dans le système éducatif avec une entrée tardive sur le marché du travail et l'installation tardive dans son propre logement en raison des prix trop élevés de l'immobilier. Ces constats sont à la base du projet de loi 7079.

## Garantie pour la jeunesse

La mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse se fait dans une approche de partenariat. Elle a pour but de guider les jeunes de moins de 25 ans et de leur proposer des parcours individualisés, soit scolaires avec un retour à l'école, soit professionnels avec un accès au premier marché du travail ou une activation permettant par des actions ponctuelles ou des stages ciblés de mieux définir leur projet de vie. Voir aussi page 41.

## Digital Documentation and Research Centre – Youth

Afin d'actualiser les informations sur la jeunesse, l'Université du Luxembourg a créé, dans le cadre de sa collaboration avec le ministère, le *Digital Documentation and Research Centre – Youth*. Ce centre de documentation offre également un aperçu des activités de la recherche universitaire sur la jeunesse, comme par exemple des projets et des résultats de recherche, des publications, des conférences, ... Il est prévu d'alimenter continuellement la base de données avec de nouveaux documents, de sorte qu'elle devienne un point de contact unique pour toutes les recherches sur la jeunesse; de réaliser une série de clips vidéo portant sur les projets de recherche ; d'entamer une série d'ateliers traitant de la recherche et de l'utilisation de la littérature grise dans le domaine de la jeunesse.

## Réorganisation du Service national de la jeunesse (SNJ)

Avec le projet de loi 7079, déposé le 19 octobre 2016, le ministère se dote des moyens nécessaires pour mener à bien le maintien scolaire, la prévention du décrochage scolaire et le soutien aux jeunes inactifs. Constatant des points communs dans les missions et l'approche éducative du SNJ et de l'Action locale pour jeunes (ALJ), les deux services coopérant déjà sur le terrain, il est prévu de séparer l'ALJ du Service de la formation professionnelle et de l'intégrer au SNJ.

Les missions du SNJ se situent désormais à trois niveaux : organiser les programmes et activités éducatifs visant le développement personnel et la prévention ; organiser les activités et les programmes d'activation facilitant la transition vers la vie active ; servir de centre de ressources pour l'éducation non-formelle (loi du 24 avril 2016).

## Logement Jeunes

Le projet *Jugendwunnen* offre à Ettelbrück et à Mondrange des logements à des jeunes entre 18 et 26 ans en difficulté de transition. D'autres lieux sont prévus.

## Centre d'éducation à la citoyenneté

La fondation *Zentrum fir politesch Bildung (ZpB)*, structure indépendante et politiquement neutre, a été constituée le 15 septembre 2016. Elle a pour objet de promouvoir la citoyenneté à travers la compréhension de la démocratie et d'encourager la participation politique des enfants, des jeunes et de la population en général. Le ZpB s'inscrit pleinement dans la vie publique du Grand-Duché en coopérant avec les écoles, les institutions (Chambre des députés, ...), les partis politiques ou les organisations non-gouvernementales.

## Axe 7 Partenariat avec les parents

L'intérêt que les parents portent aux progrès de leurs enfants a une influence considérable sur leur mobilisation, leur progrès scolaire et leur réussite. Par ailleurs l'image de l'école que les parents renvoient à leurs enfants a des répercussions sur le processus d'enseignement et d'apprentissage.

## Accueil de la petite enfance et partenariat avec les parents

La continuité nécessaire des expériences journalières des enfants est améliorée si les parents et les professionnels des structures échangent régulièrement des informations et s'ils adoptent des approches cohérentes. Le programme d'éducation plurilingue encourage les parents à participer à la vie de la structure d'éducation et d'accueil et à s'impliquer dans son fonctionnement.

## Parents, associés de l'enseignement fondamental

Les parents sont représentés au niveau de la classe, au niveau de l'école et à la commission scolaire communale (organe consultatif du conseil communal). Avec la nouvelle procédure d'orientation et la mise en place du nouveau plan de développement scolaire, la participation des parents s'inscrit dans le vécu quotidien des écoles.

## Partenariat école-parents : une priorité du plan de développement scolaire

Les parents sont présents dans le comité des parents et au Conseil d'éducation du lycée. Il est prévu que les parents et leurs représentants, des différentes organisations au niveau des écoles et des lycées, participent à l'élaboration du plan de développement scolaire.

## Intensification des rencontres des parents des élèves récemment arrivés au pays

Afin d'accélérer le processus d'intégration des élèves récemment arrivés et de leur faire vivre des expériences positives, il est impératif d'inclure dans le processus éducatif le partenariat des parents. À l'arrivée, une première rencontre permet de s'échanger sur le vécu, d'informer sur le système scolaire luxembourgeois et la classe d'accueil et de présenter l'enceinte scolaire. Les parents sont informés sur les résultats des tests en langue première et le projet individualisé de formation (PIF). Avec le portfolio européen des langues, l'équipe pédagogique dispose d'un outil qui présente aux parents de manière claire, concise et transparente les progrès et les acquis en langues.

## Représentation nationale des parents

Les parents et l'École ont une mission commune : celle de réussir l'éducation des enfants et des jeunes. Les parents sont membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue au sein de cette communauté permet d'assurer l'effectivité de leurs droits : droit d'information, droit d'expression et droit de participation. Un avant-projet de loi introduit une base légale au niveau national pour un partenariat avec les parents. La représentation nationale des parents comprend des représentants de l'éducation différenciée, de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et elle assumera un rôle de porte-parole et de conseil auprès du ministre et du Gouvernement.

## Axe 8 Enseignement et apprentissage

Les programmes scolaires, les manuels et les matériels didactiques ont un impact direct sur l'enseignement en classe et les apprentissages. Le développement curriculaire et l'agencement efficace des organes chargés de celui-ci figurent parmi les priorités des années à venir. Le plan d'études et les programmes scolaires sont en voie d'être modernisés pour mieux relever les défis de la société. Les manuels et matériels didactiques sont revus et mieux adaptés aux besoins d'un enseignement individualisé.

## Développement curriculaire

### ***Réorganisation du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)***

Le projet de loi 7077, déposé le 19 octobre 2016, prévoit une organisation du SCRIPT en divisions, chacune remplissant des missions très ciblées :

- une division de l'innovation pédagogique et technologique;
- une division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques;
- une division du développement du curriculum;
- une division du développement de matériels didactiques;
- une division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative;
- une division du développement des établissements scolaires.

### ***Luxembourg Centre for School Development - LuCS : des programmes et du matériel modernes pour une école moderne***

La convention signée en juin 2016 ouvre de nouvelles perspectives dans la recherche et la contribution au développement dans le domaine de l'Éducation par le biais de données scientifiquement validées. Le LuCS est une plateforme qui coordonne et structure les échanges entre le ministère et l'Université. Il travaille en étroite collaboration avec les partenaires au sein de l'Université (*Luxembourg Centre for Educational Testing – LUCET*, formation du *bachelor* et du *master* en éducation, monitoring...) ainsi qu'avec les partenaires de l'Éducation nationale (SCRIPT, Institut de formation de l'Éducation nationale – IFEN, ...).

Les missions du LuCS sont la coordination des activités de recherche fondamentale dans des thématiques données en éducation et celle de tous les projets de recherche que le ministère confie à l'Université, l'établissement tous les cinq ans de l'état des lieux du système éducatif avec le *Bildungsbericht*, le suivi des projets de recherche scientifique en développement curriculaire, le suivi des projets de d'élaboration de matériels didactiques et l'analyse de la faisabilité d'une maison d'éditions scolaires au Luxembourg.

### ***Définition des acquis d'apprentissage au lycée***

Le travail de formulation des acquis d'apprentissage à l'enseignement secondaire et secondaire technique s'est poursuivi en 2016 et se poursuivra dans les années à venir en étroite collaboration avec les commissions nationales des programmes et le LuCS. Il sera suivi d'une adaptation des programmes, des approches pédagogiques et des modalités d'évaluation.

### ***Adaptation des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire***

Désormais, un inspecteur de l'enseignement fondamental assistera aux commissions nationales pour assurer une continuité dans les programmes des deux ordres d'enseignement.

### ***Développement curriculaire des langues jusqu'à la fin de la scolarité***

Le développement des langues étant une priorité pour réussir sa scolarité et son intégration dans le monde socio-économique, les services du ministère continuent de revoir les programmes scolaires pour les inscrire dans la continuité de la petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité.

### ***Nouveau cours Vie et société***

Le cours commun Vie et société (loi du 24 août 2016) répond à l'obligation de neutralité confessionnelle et philosophique de l'école publique ; il remplace l'instruction religieuse et la formation morale et sociale depuis la rentrée scolaire 2016-2017 à l'enseignement secondaire. Il sera introduit à l'enseignement fondamental à la rentrée 2017. Voir aussi pages 49 et 97.

### ***Développement du numérique : une priorité du plan de développement scolaire***

Le plan de développement scolaire poursuivra la priorité de l'intégration des technologies de l'information et de communication pour laquelle les lycées élaboreront une démarche-lycée.

Parallèlement, la stratégie *Digital(4)Education* poursuit l'ambition de promouvoir la créativité, les talents et l'esprit d'entreprise. Elle comprend diverses initiatives comme *Bee Secure*, *Digital classroom*, *Mobile Learning*, *MathemaTIC*, *eduSphere*, *Bee Creative* et *Makerspaces* (voir page 84).

### ***E-Skills***

Pour préparer les jeunes aux exigences du secteur économique des techniques de l'information et de la communication (TIC), une offre de formations qualifiantes axée sur le numérique est mise en place dans tous les ordres d'enseignement.

## **Promotion des talents**

### ***Priorité du plan de développement scolaire***

Aujourd'hui, les pédagogues s'accordent à considérer l'élève dans son entièreté. Or les activités périscolaires sont essentielles au développement des compétences transversales. Chaque lycée devra définir dans son PDS une démarche-lycée pour l'offre périscolaire (projets de loi 7019 et 7074).

### ***Projets interdisciplinaires***

Les projets interdisciplinaires contribuent à mobiliser les dispositions naturelles et les talents des élèves. À titre d'exemples, on peut citer les initiatives suivantes : *Ech a meng Sproochen* qui invite les écoliers à explorer leurs ressources linguistiques et à les mettre en valeur ; les *Makerspaces*, espaces créatifs ouverts aux enseignants et aux élèves (*Base1* au Forum Geesseknäppchen, *Creative Lab* au Lycée des Arts et Métiers, *Cre8* au Lycée Technique d'Esch sur Alzette, *EM@BO3* au Lycée technique privé Emile Metz, etc.).



### ***Favoriser l'émergence d'entrepreneurial schools***

Le SCRIPT et le ministère de l'Économie lancent ensemble en 2016-2017 un concept pédagogique, en collaboration avec trois lycées pilotes. L'objectif principal du concept est de favoriser et de promouvoir des approches pédagogiques proches du monde professionnel et transférables à d'autres écoles. Le concept s'appuie sur un cadre de référence des compétences, inspiré du projet Erasmus + *Youth Start*, auquel le ministère participe depuis 2015. Voir page 54.

### ***Promouvoir les talents des élèves à haut potentiel dans le domaine des nouvelles technologies***

En septembre 2016, le projet *LuxTechSchool* a débuté dans trois lycées (Lycée Aline Mayrisch, Athénée de Luxembourg, Lycée Michel-Rodange Luxembourg). Il sera élargi au niveau national en 2017-2018.

### ***Importance de l'éducation physique au régime préparatoire***

Il est prévu d'intégrer à partir de la rentrée scolaire 2017-2018 l'éducation physique et sportive aux cinq branches de promotion actuelles : français, allemand, mathématiques, culture générale et enseignement pratique en atelier et en option.

### ***Luxembourg Science Center (LSC)***

Le LSC, reconnu d'intérêt national par le gouvernement luxembourgeois en octobre 2015, est une association sans but lucratif, d'initiative privée, dont la mission est de renforcer l'intérêt du public, et tout particulièrement des jeunes, envers les sciences et techniques. Il convient, en effet, de sensibiliser la jeunesse aux métiers du futur dans lequel les STEM (Sciences, Technologies, Ingénierie et Maths) joueront un rôle essentiel. Le LSC donne accès à une multitude de stations expérimentales et ateliers/laboratoires spectaculaires, ludiques, interactifs et pédagogiques.

## **Création de commissions nationales de l'enseignement fondamental et à l'éducation différenciée**

Afin de moderniser les programmes en concertation directe avec les acteurs du terrain, des commissions nationales seront instaurées à l'enseignement fondamental et à l'éducation différenciée.

## **Création d'un conseil national des programmes**

Voir page 50.

## **Réforme du lycée**

Voir page 50.

## **Formation professionnelle**

La loi du 24 août 2016 structure l'apprentissage des élèves de la formation professionnelle de base et initiale. Elle permet aux élèves de terminer leur formation dans des conditions plus équitables et elle ajuste les dispositions de la formation professionnelle de base à celles de la formation professionnelle initiale pour ce qui est de l'évaluation des modules et du projet intégré final. Elle prévoit un examen médical pour les élèves visant un contrat d'apprentissage et ceux qui désirent suivre une formation professionnelle dispensée à plein temps au lycée. Voir page 59.



## Lifelong learning

Le *Lifelong learning* permet de préparer les jeunes à la vie d'adulte et offre aux adultes l'opportunité d'augmenter leurs compétences par le biais d'un système d'apprentissage tout au long de la vie continuera. Voir aussi page 67.

### ***Rapport de référencement***

Établi par le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation nationale, le rapport officiel de référencement du cadre luxembourgeois des qualifications vers le cadre européen des certifications suit les critères et procédures établis par le groupe consultatif européen pour le cadre européen des certifications. Le rapport permet à l'offreur d'éducation et de formation ainsi qu'au certificateur de positionner les acquis de l'apprenant en vue de son accès à une formation voire même à une certification au même niveau ou au niveau supérieur. Le cadre permettra aux parties prenantes du marché de l'emploi de comprendre les niveaux de compétences acquis par l'individu et ceci au vu des exigences du marché.

### ***Reconnaissance des qualifications professionnelles***

La loi du 28 octobre 2016 simplifie la procédure en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles. Elle crée un registre des titres de formation, réduit les taxes d'inscription et définit les différentes dispenses pour l'homologation.

## **Axe 9 Diversification de l'offre scolaire *Ennerschiddlech Schoulen fir ënnerschiddlech Kanner***

L'architecture de notre monde socio-économique, le paysage multilingue et les changements sociétaux et technologiques constants engagent les écoles d'aujourd'hui à se diversifier pour faire face aux besoins de leurs élèves et au développement de leur région. C'est pourquoi le programme gouvernemental 2013-2018 prévoit d'accorder une plus grande marge de manœuvre aux établissements scolaires.

## Soutien au développement scolaire

### ***Bilan positif après les visites des lycées***

L'année 2016 a été rythmée par la visite de plus de 35 lycées et celle d'institutions de l'éducation différenciée. Le principal objectif des visites a été d'écouter les défis rencontrés et de valoriser les réponses que chaque lycée y a déjà apportées selon ses spécificités. L'éventail de plus de 150 projets présentés a souligné la nécessité de donner à chaque lycée une marge de manœuvre élargie pour se doter de concepts ou de démarches aiguisant leur profil et concrétisant leur vision des sept domaines de priorités du PDS (voir page 18).

### ***Vers une autonomie partielle***

Dans son avis émis en novembre 2015, le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN) s'est prononcé sur l'importance d'une autonomie partielle qui permettrait aux lycées de s'éloigner d'un profil monolithique afin d'appréhender la complexité au plus près de leur établissement.

Dès la rentrée 2015-2016, le ministère a pris en compte les résultats des concertations avec les différents acteurs de l'Éducation et a déterminé des priorités dans les trois domaines de l'autonomie :

1. Autonomie au niveau du personnel : avec l'entrée en vigueur de la réforme de l'enseignement secondaire et secondaire technique prévu à la rentrée 2017-2018, les écoles et les lycées auront la possibilité de recruter chaque année un poste correspondant à leur profil pédagogique.
2. Autonomie au niveau de l'offre scolaire : le système des classes supérieures est réformé pour permettre aux lycées d'apporter des modifications aux sections existantes. Les établissements

peuvent adapter celles-ci pour répondre aux besoins et aspirations de leurs élèves et contribuer à la diversification de l'offre scolaire.

3. Autonomie au niveau financier : la clé de répartition des ressources financières attribuées aux différents établissements pour la prise en charge de leurs frais de fonctionnement a été revue.

Le ministère fixe le cadre et les objectifs et fournit les ressources qui permettent aux écoles et aux lycées d'œuvrer pour la qualité scolaire et de se développer par rapport aux besoins de leur population scolaire. Les objectifs des domaines prioritaires sont définis dans un cadre de référence, établi en coopération avec les écoles, les lycées et le SCRIPT.

### ***Plan de développement scolaire (PDS)***

Chaque école fondamentale et chaque lycée doivent développer leur PDS, qui porte sur trois années. Ils sont soutenus dans leurs démarches par le SCRIPT depuis septembre 2016 ; l'outil *edvance* en est le principal support. Le PDS se base sur une analyse des besoins de la communauté scolaire, ainsi que sur l'offre scolaire et périscolaire existante. Il fixe les objectifs à atteindre, les moyens à engager et les modalités d'évaluation. Les parents sont soutenus et accompagnés pour mieux pouvoir formuler leurs positions et participer activement à son élaboration. Les écoles fondamentales développent leur démarche dans cinq domaines prioritaires : organisation de l'appui pédagogique ; encadrement des enfants à besoins spécifiques ou à besoins particuliers ; coopération et communication avec les parents des élèves ; intégration des TIC ; coopération avec l'éducation non-formelle.

Les lycées élaborent leur démarche-lycée dans sept domaines essentiels : appui scolaire ; encadrement des élèves à besoins spécifiques ou particuliers ; assistance psycho-sociale des élèves ; orientation des élèves ; partenariat avec les parents ; apprentissage numérique. Les particularités mises ainsi en exergue donneront au lycée son *profil*.

### ***edvance : un outil de gestion de projet en ligne pour tous les acteurs de l'Éducation***

Les écoles et lycées sont aidés dans leur développement par la plateforme de gestion et de coordination de projets en ligne *edvance*. L'outil offre à tous les acteurs un fil rouge pour planifier, réaliser et évaluer des projets innovants au niveau de leur institution ou en réseau avec des acteurs externes. En sus d'une banque de données, *edvance* présente une carte scolaire et un glossaire des termes de l'Éducation nationale.

### ***Des outils pour une éducation au développement durable***

Le ministère a lancé en septembre 2016 le projet *Szenarien der Bildung für ein nachhaltiges Luxemburg im Jahr 2030*. Le projet sera réalisé dans trois lycées sous la coordination du SCRIPT. Il sera élargi au niveau national à partir de la rentrée 2017 - 2018.

## **Diversification de l'offre scolaire**

### ***Création de l'École internationale à Differdange (EIDD)***

L'EIDD est une école publique luxembourgeoise, qui a ouvert ses portes en septembre 2016. Tous les élèves peuvent s'y inscrire. Elle est organisée selon le système des écoles européennes, auquel elle est liée par une convention d'agrément. Elle offrira aux élèves la possibilité d'obtenir les diplômes de l'École européenne.

L'apprentissage du luxembourgeois (communication orale) en tant que langue d'intégration est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire et des classes inférieures de l'école secondaire, de la voie préparatoire et des classes d'accueil.

### ***Création du Lycée Edward Steichen à Clervaux (LESC)***

Le lycée offrira la division supérieure de l'enseignement secondaire, le cycle inférieur avec le régime préparatoire, le cycle moyen et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique.

Il lancera un programme d'action à long terme en vue d'encourager le développement des compétences numériques dans la division inférieure de l'enseignement secondaire et dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique.

## ***Écoles Future Hub***

Ces écoles se distingueront par l'intégration de filières de formation et de spécialisation à caractère technologique. L'accent sera mis sur la programmation, la gestion de très grandes bases de données (*Big Data*), les applications de la technologie financière (*FinTech*), le développement de jeux vidéo (*gaming*), ...

Pendant la phase de développement, trois pôles de compétences et de formation – le Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg, le Lycée technique d'Esch-sur-Alzette et le futur Lycée Edward Steichen à Clervaux – regrouperont les enseignements liés aux nouvelles technologies et proposeront des formations dans les différents ordres d'enseignement, tant secondaire que secondaire technique.

Le SCRIPT conseille les écoles dans leurs choix de matériel, de développement et de construction en vue de créer un endroit propice à un apprentissage créatif. Dans ces Future Hub, le SCRIPT vise un rapprochement entre l'école et le monde des start-up. [www.futurehub.lu](http://www.futurehub.lu)

## ***Adaptation des classes d'accueil et des classes d'insertion***

Les cours d'accueil à l'enseignement fondamental et les classes d'accueil et classes d'insertion à l'enseignement secondaire s'adressent aux élèves nouvellement arrivés dans notre pays et préparent ceux-ci à intégrer le système éducatif luxembourgeois. Les forces et faiblesses de ces classes ont été analysées et l'offre et le concept sont en voie d'adaptation, ceci également en lien avec les dernières évolutions des flux migratoires.

## ***Nouvelles filières linguistiques au Lycée Michel Lucius***

Les formations *A-level* actuellement offertes au Lycée Michel Lucius au cycle inférieur ont été étendues à l'enseignement fondamental. Les classes anglophones sont regroupées sous la dénomination de *International School Michel Lucius*. Voir aussi page 52.

## ***Extension de la deuxième voie de qualification à l'École de la 2<sup>e</sup> chance***

La formation menant au diplôme d'accès aux études supérieures (DAES) est offerte depuis la rentrée 2016. Elle s'adresse aux adultes à partir de 20 ans qui ont quitté la formation initiale depuis au moins deux ans ou qui ont une expérience professionnelle d'au moins 12 mois.

La formation d'éducateur en cours d'emploi est offerte depuis la rentrée 2015-2016. La formation s'adresse aux adultes de plus de 21 ans qui travaillent déjà dans le secteur éducatif ou social, sans posséder une qualification professionnelle reconnue pour le métier d'éducateur.

## ***Création de cours de préparation à l'Armée luxembourgeoise (COPRAL)***

Il s'agit de cours de préparation élaborés dans le cadre d'un projet-pilote commun à l'État-major de l'Armée et au ministère. Les cours visent à augmenter les chances de réussite des candidats aux épreuves de sélection de l'Armée luxembourgeoise. Voir aussi page 53.

## **Cartographie de l'offre scolaire au Luxembourg**

La diversification de l'offre scolaire prenant de l'ampleur, une cartographie de l'offre scolaire nationale est en cours d'élaboration. Elle renseignera sur les profils des établissements secondaires; elle sera également destinée à informer tous les élèves, leurs parents et les personnes concernées de l'ensemble des formations existantes.

## B. Les secteurs d'intervention

### B.1 Enfance et Jeunesse

#### B.1.1 Aide à l'enfance

##### B.1.1.1 Service Aide à l'enfance

#### Statistiques des activités d'accueil socio-éducatif en institution et en famille d'accueil

Type d'accueil	2012	2013	2014	2015	2016	Taux
Accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit	417	423	487	485	489	39,69 %
Maisons d'Enfants de l'État	49	51	49	56	57	4,62 %
Centre socio-éducatif de l'État	150	124	117	129	124	10,06 %
Placement à l'étranger	127	114	125	133	80	6,49 %
Placement familial jour et nuit	358	435	482	501	482	39,12 %
TOTAL	1.101	1.147	1.260	1.304	1.232	100%

*Jeunes accueillis dans différentes types de structures (à l'exclusion des structures d'accueil spécialisé de jour ou de jour et nuit et de l'accueil urgent)*

L'accueil d'un mineur en détresse peut se faire non seulement dans une structure socio-éducative, mais également dans une structure (médico)thérapeutique. Il peut s'agir des structures thérapeutiques agréées par le ministère ou, en cas d'indications médicales, des services de la pédopsychiatrie ou de la psychiatrie juvénile. Dans le cas des structures thérapeutiques agréées, 38 enfants et adolescents sont accueillis dans les institutions spécialisées au Luxembourg et 80 dans les institutions spécialisées à l'étranger.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbr. d'enfants placés en famille d'accueil de jour et de nuit	313	338	358	435	482	501	482
Nbr. de familles d'accueil	284	309	328	338	400	420	415

*Accueil socio-éducatif en famille d'accueil*

#### Mode de financement des mesures d'aide

Le ministère a conclu des conventions-cadres concernant les prestations des mesures d'aide rémunérées par forfaits horaires et journaliers. Il a aussi conclu des contrats avec les prestataires de services coordinateurs de projets d'intervention - CPI (forfaits mensuels) et avec les familles d'accueil et reconduit la convention avec les prestataires de services agréés qui continueront d'être subventionnés par le ministère par voie de la couverture du déficit. La collecte, le traitement et l'analyse des données financières des gestionnaires du secteur Aide à l'enfance et à la famille a servi de base à la négociation des différents forfaits.

#### Création d'un centre de la petite enfance sur le site de l'ancien LTMA à Pétange

Des réunions de concertation ont eu lieu en 2016 avec les partenaires concernés afin d'établir un concept général pour les services et infrastructures de l'aide à l'enfance. Il est prévu de construire sur le site un internat pour jeunes géré par l'association Les internats Jacques Brocquart, un internat thérapeutique de la Fondation Kannerschlass, la pouponnière nationale de Anne asbl ainsi qu'un cabinet de pédopsychiatrie.

## **Internats socio-familiaux**

Depuis 1989, le gouvernement participe au financement des gestionnaires d'internats socio-familiaux privés : Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l. ; AGEDOC a.s.b.l. ; Anne a.s.b.l..

En 2016, la participation financière de l'État à la gestion des internats socio-familiaux s'est élevée à 10.264.774,49 € contre 9.693.556,84 € en 2015 (+ 5,89 %). 124,55 postes étaient conventionnés. Le nombre de places conventionnées était au nombre de 589 en régime internat et de 112 en régime semi-internat. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 425 places étaient occupées en internat (dont 63 places au régime fondamental) et 19 places en semi-internat.

Les internats socio-familiaux accueillent de plus en plus de jeunes gens dont la détresse est grande. Dans certains internats, le personnel d'encadrement n'est pas suffisant pour répondre à ces besoins. Des subsides peuvent être alloués aux gestionnaires afin d'engager du personnel éducatif et psychologique supplémentaire. Ces crédits sont accordés suite à une demande spéciale documentant les situations familiales, les descriptions des comportements inadaptés et les propositions d'intervention. En 2016, un crédit de 160.000 € a été mis à disposition des gestionnaires conventionnés.

Des projets pour de nouveaux internats sont en train d'être analysés et réalisés, notamment ceux de Pétange, Diekirch, Troisvierges, Luxembourg et Differdange, tout comme des transformations des internats d'Echternach et du Fieldgen.

Depuis que le service Aide à l'enfance a été intégré au ministère de l'Éducation en 2014, le souhait d'une démarche commune et d'une harmonisation au sein des internats scolaires et socio-familiaux a été exprimé. Le groupe de travail sur les internats, créé en 2012, travaille depuis lors à un dossier d'analyse, qui permettra de se diriger vers une politique commune de tous les internats.

Comme il a été détecté que les internats scolaires ne disposent pas de réglementation en matière d'infrastructures, du personnel à engager et de la participation parentale, les représentants du ministère ont commencé en 2016 à élaborer un projet de règlement grand-ducal pour les internats scolaires et ceci après consultation des directeurs des internats.

Par ailleurs, un groupe de travail autour de la restauration s'est formé afin d'analyser les différents régimes et méthodes du terrain. Le but est de donner plus de libertés aux collaborateurs des internats afin de favoriser l'autonomie des jeunes en cette matière, en les englobant dans le processus d'achat des denrées et de préparation des plats.

## **Consultation thérapeutique**

L'exercice de l'activité de consultation thérapeutique est réglé par le règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006. Dans le domaine de l'aide à l'enfance, 46 personnes physiques et 31 personnes morales sont en possession d'un agrément pour leurs services de consultation thérapeutique.

En 2016, cinq personnes physiques et 13 personnes morales ont obtenu soit un agrément pour leurs services de consultations thérapeutiques, soit une prorogation ou une modification de leurs agréments ministériels.

### ***B.1.1.2 Centre socio-éducatif de l'État (CSEE)***

En 2016, 124 mineurs étaient placés au CSEE de Dreibern par une décision de justice. 109 admis, dont 57 nouvelles admissions, y étaient effectivement hébergés. Parmi les 57 nouvelles admissions de 2016, six provenaient de familles, 15 de foyers d'accueil du Grand-Duché, trois d'institutions étrangères, huit d'autres structures pédopsychiatriques, trois du Centre pénitentiaire de Luxembourg et deux de provenance inconnue. Six pensionnaires ont dû être transférés à la section disciplinaire du Centre pénitentiaire de Luxembourg. En 2016, dix pensionnaires du CSEE ont été placés dans d'autres structures au Grand-Duché. 42 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

65 mineures étaient placées au CSEE de Dreibern par une décision de justice. 59 admises, dont 32 nouvelles admissions, y étaient effectivement hébergées en 2016. Parmi ces 32 nouvelles admissions, 15 provenaient de familles, 11 de foyers d'accueil du Grand-Duché et six d'autres structures pédopsychiatriques. En 2016, 16 pensionnaires du CSEE ont été placées dans d'autres structures au Grand-Duché. 24 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

Les internats de Dreibern et Schrassig ont organisé quatre colonies ainsi que toute une série d'excursions journalières au Luxembourg et dans la Grande Région. Des activités dirigées (danse, zumba, cuisine, ...) sur les deux sites tout comme différentes activités hors sites (squash, piscine, escalade, ...) ont été offertes aux jeunes tout au long de l'année.

Un nouveau poste de psychologue (30 heures/semaine) a été créé au sein du **Service psychosocial** (SPS) et a permis de compenser les mouvements de personnel liés à plusieurs congés de longue durée. Il sera affecté par la suite à la nouvelle unité fermée du CSEE. Le SPS a mis en place une cellule testing afin de réaliser à l'avenir les tests psychométriques au CSEE même. Une collaboration renforcée a été discutée avec le Centre hospitalier neuropsychiatrique, ainsi que des partenariats avec des thérapeutes libéraux et services privés pour la prise en charge thérapeutique des jeunes après leur séjour au CSEE.

111 élèves, dont 74 garçons et 37 filles ont suivi une formation à l'**Institut d'enseignement socio-éducatif**. Parmi ceux-ci, 67 élèves (42 garçons et 25 filles) ont fréquenté une classe du régime préparatoire ou du cycle inférieur de l'EST ; 44 élèves (32 garçons et 12 filles) ont fréquenté une classe d'initiation socio-professionnelle. 38 élèves ont effectué 72 semaines de stage dans des entreprises externes.

Trois pensionnaires majeures ont vécu dans les **logements externes encadrés** du CSEE. Elles poursuivent des études et ont été encadrées par le service Follow-up de l'association *Encouragement, Promotion, Intégration* en collaboration avec la direction et le SPS.

L'**unité de formation socio-pédagogique** a organisé cinq cours et séminaires de 108 heures sur les thèmes suivants : supervision individuelle, supervision d'équipe, présentation du projet individuel, écoute active, quête de solutions et mise en pratique (outils de la communication non-violente), initiation à l'autodéfense.

Fin 2016 les **travaux** d'installation d'une nouvelle climatisation dans le tract d'isolement à Dreibern ont été entamés et vont se poursuivre avec une installation analogue à Schrassig. Le bâtiment de l'ancienne menuiserie a été démoli pour permettre la construction de nouveaux ateliers à Dreibern. L'aire de stationnement devant le CSEE de Dreibern a été agrandi d'un tiers pour répondre aux besoins de place en vue de l'ouverture de l'unité fermée pour mineurs.

Les locaux du SPS ont été refaits ainsi qu'une pièce de séjour à l'internat de Dreibern. De nouveaux meubles équipent certaines chambres, les autres suivront.

Dans le cadre de la démolition de l'ancienne menuiserie incendiée et de la construction future de nouveaux ateliers, les membres du comité de direction ont participé aux réunions avec les représentants de l'Administration des bâtiments publics, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs et les organismes de sécurité et de contrôle.

En 2016, la **Médiateure** a effectué une mission de contrôle au CSEE.

En décembre, Dreibern a reçu une délégation du ministère pour un échange d'idée et une visite de l'unité de sécurité.

La **Commission de surveillance et de coordination** (CSC) qui comprend trois membres désignés par les ministres de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Justice ainsi qu'un secrétaire, s'est réunie sept fois.

Les thèmes majeurs traités en 2016 furent :

- développement qualitatif conceptuel et infrastructurel du CSEE,
- projets de décentralisation du CSEE,
- discussion sur les objectifs et le programme de construction nécessaire à la réorganisation des CSEE,
- développement des ressources humaines,
- modification de la loi portant réorganisation du Centre socio-éducatif de l'Etat et des règlements grand-ducaux afférents,
- concept du CSEE, spécialement de l'unité de sécurité : préparation de l'ouverture de l'unité de sécurité ; conventions entre CSEE et centre Pénitentiaire Luxembourg et CSEE et Lycée Technique Grevenmacher,
- coopération du CSEE avec les instances judiciaires et la police grand-ducale.

### B.1.1.3 Maisons d'enfants de l'État (MEE)

Les MEE ont engagé, tout au long de l'année 2016, un processus de restructuration institutionnelle. L'institution est désormais organisée en cinq départements, à savoir les quatre départements mentionnés ci-dessous et le département administration.

Ainsi, l'institution peut mettre en place, selon quatre axes différents, des réponses différenciées aux besoins rencontrés par les jeunes que la détresse a menés jusqu'aux MEE, et par leurs familles.

Les travaux préparatoires à une nouvelle base légale des différents services de l'institution ont été poursuivis tout au long de l'année.

#### Département hébergement

Le département hébergement regroupe l'ensemble des structures d'hébergement. Celles-ci offrent des lieux de vie adéquats à des enfants et des adolescents dont l'éducation ne peut être assurée, pour un temps, par leur famille.

Effectifs selon le type de prise en charge <sup>1</sup>	01.10.16	01.10.15	01.10.14	01.10.13	01.10.12	01.10.11
1. Total hébergement en centre d'accueil Centre d'Accueil Classique (CAC) et Centre d'Accueil Spécialisé (CAS)	<b>71</b>	<b>69</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>66</b>	<b>67</b>
Structures de logement en milieu ouvert (SLEMO)	57	55	53	57	54	57
	14	14	11	8	12	10
2. Total accompagnement en milieu ouvert Enfants/Adolescents et leurs familles	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
Jeunes adultes	8	7	11	8	9	9
	5	1	7	6	7	6
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>77</b>	<b>82</b>	<b>79</b>	<b>82</b>	<b>82</b>

Le pourcentage de placements judiciaires reste élevé. Il a été de 74% en 2016 (80% en 2015, 74% en 2014, 77% en 2013, 87% en 2012, 81% en 2011).

Demandses d'admission en provenance de	< 18 ans	Ayant abouti à une admission	>18 ans	Ayant abouti à une admission
Office national de l'enfance	46	4		
Tribunaux de la jeunesse	1	1		
SCAS –Service central d'assistance sociale	10	0		
CPI – coordinateurs de projet d'intervention	2	0		
Autres services	23	6		
Familles	8	1		
Enfants et jeunes eux-mêmes	0	0	1	1
Demandses SLEMO	3	0	16	0
Total demandses externes	<b>93</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>1</b>
Demandses internes	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>6</b>

Départs	<18 ans	>18 ans	TOTAL
Vers autre institution	2	0	2
Famille	5	1	6
Indépendance	0	4	4
Autre	0	0	0
<b>Total départs</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>12</b>
<b>Changements internes</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>8</b>

En 2016, 10 enfants ont bénéficié du soutien d'un coordinateur de projet d'intervention (CPI) (10 en 2015, 12 en 2014). 74% des enfants mineurs hébergés ont bénéficié d'un accompagnement professionnel pour les rencontres avec leurs parents ou leurs fratries.

<sup>1</sup> Les effectifs se composent des mineurs et des majeurs accueillis aux MEE.

Les MEE ont élaboré une procédure et une méthodologie spécifiques pour l'établissement de projets d'aide avec et pour les enfants et leurs familles.

Les foyers d'hébergement ont entrepris une démarche de formation pour l'ensemble du personnel concerné sur l'application de la *Traumapädagogik* au travail institutionnel et en vue d'une concrétisation de ces concepts de travail à travers les missions spécifiques des différents foyers d'hébergement :

- l'accueil des fratries, confié à trois foyers ;
- l'accueil de mineurs DPI non accompagnés et leur intégration dans deux foyers mixtes ;
- l'accueil de petits enfants à besoins spécifiques, nécessitant un encadrement intensif ;
- l'accueil de jeunes adultes en couple ;
- l'accompagnement et l'offre d'un lieu de vie à certains jeunes désireux de poursuivre leurs études à l'étranger.

## Département Prévention

Le département Prévention comprend actuellement, selon l'organigramme des MEE, le Service Treff-Punkt dont l'action s'inscrit dans une perspective de prévention sociale permettant aux personnes concernées d'éviter de devoir recourir à des mesures plus contraignantes et/ou de plus longue durée.

Le Service Treff-Punkt offre une structure où des enfants peuvent rencontrer leurs parents quand l'exercice du droit de visite est interdit, bloqué ou rendu difficile, alors que les enfants vivent en institution, en famille d'accueil ou auprès d'un des parents séparés ou divorcés.

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
<b>Service Treff-Punkt</b>											
Dossiers traités	213	191	175	164	157	153	152	180	150	121	104
Enfants accompagnés	187	188	219	208	198	171	172	175	215	174	149
Visites programmées	3051	2684	3045	2221	2105	1802	1500	1519	1272	809	958
<b>Service Treff-Punkt Prison</b>											
Dossiers traités	23	28	22	28	35	34	31	43	30		
Enfants accompagnés	26	45	25	39	39	53	53	71	55	55	19
Visites programmées	81	46	122	240	220	146	114	114	74	74	70
<b>Total ST-P et ST-PP</b>											
Dossiers traités	<b>236</b>	<b>219</b>	<b>197</b>	<b>192</b>	192	187	183	223	180		
Enfants accompagnés	<b>213</b>	<b>233</b>	<b>244</b>	<b>247</b>	237	224	225	246	270		
Visites programmées	<b>3.132</b>	<b>2.730</b>	<b>3.167</b>	<b>2.461</b>	<b>2.325</b>	<b>1.948</b>	<b>1.614</b>	<b>1.633</b>	<b>1.346</b>	<b>883</b>	<b>1.028</b>

*Évolution des demandes et des programmations de visites*

Depuis le renforcement de l'équipe, la liste d'attente a pu être partiellement réduite. La mise en place de la nouvelle équipe et le déménagement du Service Treff-Punkt au Château de Münsbach en septembre 2016 a permis de mettre en place une nouvelle base de travail qui permettra, à l'avenir, de mieux répondre aux demandes sans cesse croissantes.

Les demandes concernant des bébés et enfants de moins de deux ans (traitées en priorité) ont constitué une part importante (8%) de l'ensemble des situations. Il a été nécessaire d'augmenter le nombre des visites pour les bébés et de réduire les délais entre les visites (visites hebdomadaires). Les nouveaux locaux à Münsbach permettent un accompagnement plus individualisé et l'accueil de plus d'enfants.

L'antenne au centre d'éducation différenciée de Warken continue à se développer au bénéfice de familles habitant le nord du pays.

La recherche de solutions adaptées à la situation d'enfants dont un des parents est en traitement psychiatrique a amené les responsables du service à chercher le contact avec des services de santé mentale extrahospitalières.

La bonne collaboration du Service Treff-Punkt Prison avec le centre pénitentiaire permet à des enfants de rester en contact avec leurs parents détenus. L'action du Service Treff-Punkt Prison est une contribution essentielle à la réinsertion des détenus.



Les contacts internationaux (espaces rencontre de la grande région (Saar-Lor-Lux) et Children of Prisoners Europe – COPE) permettent à l'équipe de s'informer de bonnes pratiques dans des échanges motivants.

### Département thérapeutique

Le département thérapeutique inclut la responsabilité de l'organisation du Centre psychothérapeutique de jour Andalê (CTÂ). Le CTÂ accueille des enfants en âge de fréquenter l'école fondamentale qui présentent une souffrance psychique se manifestant le plus souvent par des troubles du lien, du comportement, de l'apprentissage.

D'octobre 2015 à octobre 2016, le CTÂ a reçu 23 demandes. Neuf sont restées sans suite ou ont été réorientées, cinq sont restées en attente. Neuf demandes ont abouti à une prise en charge.

Au 01.10.2016, sept enfants sont pris en charge et deux suivis après leur départ du CTÂ.

Une concertation avec les autres centres thérapeutiques a permis d'engager une réflexion commune autour de l'identité propre des centres thérapeutiques, une inscription du travail thérapeutique institutionnel dans une perspective de santé mentale et par conséquent de décloisonnement et de transversalité des démarches et des actions.

### Département centre de ressources

Le centre de ressources s'est organisé en conformité avec l'organigramme des MEE.

Le service des visites accompagnées a connu un grand développement : il organise les rencontres avec un accompagnement professionnel entre des enfants et leurs parents. Trois quarts des enfants hébergés aux MEE en profitent.

Le service inclusion scolaire a développé des projets pilotes, en concertation avec les responsables scolaires, pour faire face aux difficultés que rencontrent un nombre grandissant d'enfants hébergés aux MEE.

La classe orthopédagogique, qui fait partie du service inclusion scolaire, offre une aide et un soutien à l'école fondamentale de Schifflange et de Dudelange au profit de certains enfants accueillis aux MEE et connaissant des difficultés scolaires majeures.

Le service formation s'est restructuré afin de pouvoir relever les défis actuels que sont la formation initiale selon les nouvelles modalités de stage, la préparation de tous les agents aux entretiens individuels, la formation continue et notamment la formation en Traumapädagogik pour tous les agents du département hébergement.

#### ***B.1.1.4 Office national de l'enfance (ONE)***

La mission globale de l'ONE est d'accompagner les enfants, les jeunes adultes et les familles en détresse psychosociale. Le nombre de bénéficiaires directs des mesures d'aide prises en charge par l'ONE ne cesse de croître tant en chiffres absolus qu'en données relatives (par rapport à la population des 0 – 26 ans).

En 2016 a commencé la mise en œuvre des **conclusions de l'évaluation du système Aide à l'enfance et à la famille (AEF)** et le recentrage des interventions sur les objectifs essentiels.

Les conclusions ont été mises en œuvre autour de trois axes :

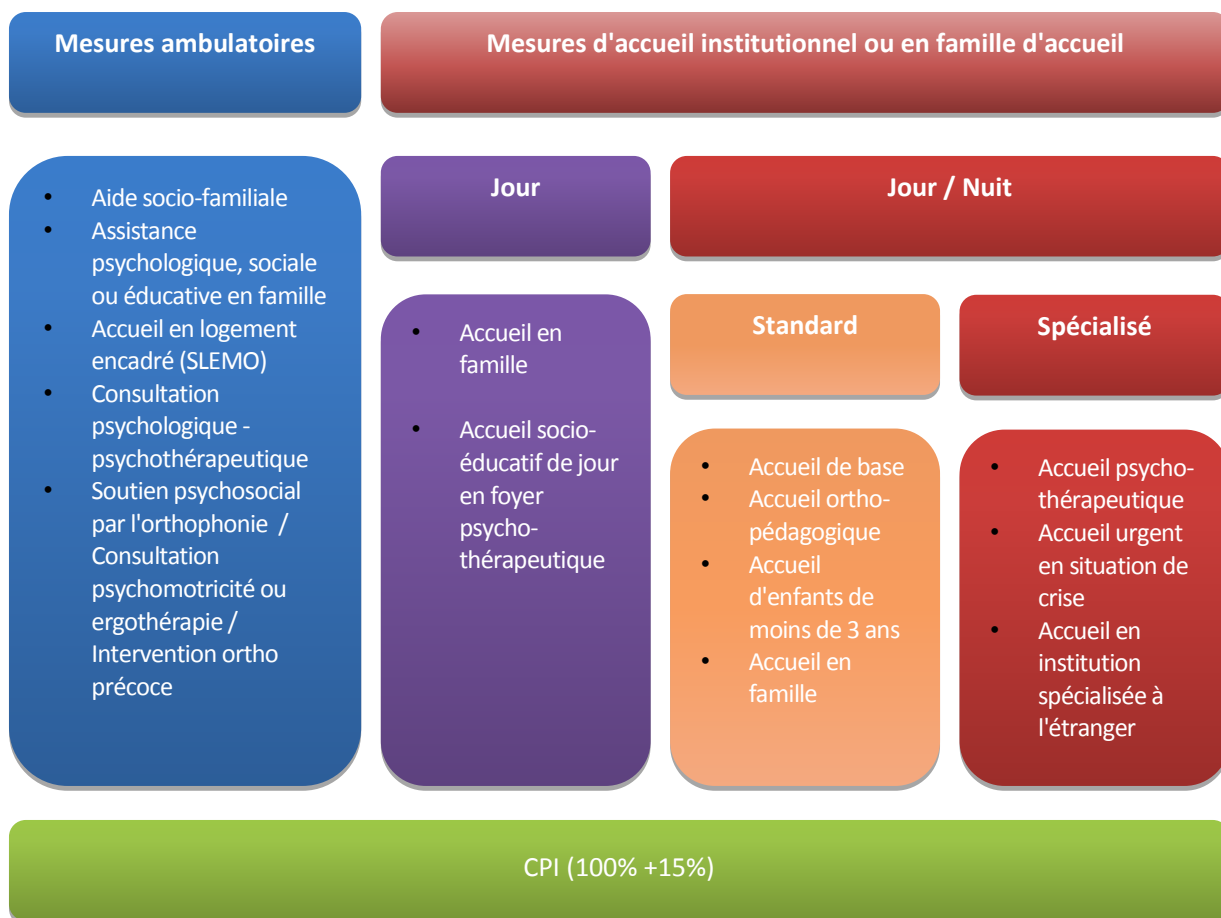
- axe 1 : Miser sur la prévention en renforçant un repérage adéquat et une orientation vers les aides AEF en particulier dans le domaine scolaire ;
- axe 2 : Optimiser les réponses AEF;
- axe 3 : Organiser un pilotage des politiques AEF (*Jugendhilfeplanung*) fondé sur les partenariats et l'approche participative des concernés.

Plusieurs orientations générales ont guidé la mise en œuvre de ces axes, à savoir :

- sécurisation des données avec la généralisation des démarches via MyGuichet.lu ;
- développement de standards de qualité dans les secteurs de l'accueil institutionnel spécialisé, de l'assistance en famille et du logement encadré ;
- développement du secteur de l'accueil en famille.

L'évaluation AEF, menée en 2015, avait particulièrement mis en avant le besoin de réaliser davantage de *Hilfepfangesprache* (HPG) entre les professionnels et le jeune et/ou la famille pour développer une approche participative. Ces entretiens ont été mis en place tout autant dans le domaine des mesures d'accueil institutionnel que dans le domaine de l'accueil en famille.

#### Structure des mesures AEF



Depuis juillet 2016 les prestataires ne peuvent transmettre leurs demandes, rapports et autres documents que via **MyGuichet**, la plateforme interactive sécurisée de guichet.lu.

Concernant l'**accueil en famille**, les travaux préliminaires en vue de l'élaboration d'un nouveau projet de loi ont été entamés ; une campagne de recrutement a été lancée en mai 2016 pour susciter l'intérêt auprès du grand public et recruter des nouvelles familles d'accueil. Les efforts pour développer l'accueil en famille, enclenchés en 2015, se font déjà sentir dans le rapport accueil en famille/accueil jour et nuit standard : 449 accueils institutionnels contre 510 en familles d'accueil au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

2016 fut aussi une année de transition pour les 25 **coordinateurs de projets d'intervention (CPI)**. Les CPI, qui jusque-là étaient engagés par trois associations, à savoir l'ACPI asbl, La Cordée asbl et la Croix-Rouge luxembourgeoise, ont intégré l'Office national de l'enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Nombre de mesures Aide à l'enfance et à la famille

		2012-04	2012-10	2013-04	2013-10	2014-04	2014-10	2015-04	2015-10	2016-04	2016-10		
ambulatoire	Aide socio-familiale en famille	85	36	32	34	32	35	48	50	60	45		
	Assistance psy, sociale ou éducatif en famille	372	431	760	840	878	941	818	811	877	944		
	Accueil en formule de logement encadré (SLEMO)	84	102	114	133	139	157	168	167	190	197		
	Consultation psycho ou psychothérapeut.	168	225	405	456	557	565	563	607	667	712		
	Soutien orthophonie, psychomot ou ergoth / Intervention ortho précoce	0	0	207	240	274	250	277	284	392	366		
	<b>Total</b>	<b>709</b>	<b>794</b>	<b>1518</b>	<b>1703</b>	<b>1880</b>	<b>1948</b>	<b>1874</b>	<b>1919</b>	<b>2186</b>	<b>2264</b>		
institutionnel / familles d'accueil	Jour	Accueil en famille	170	134	104	69	58	52	47	40	35	26	
		Accueil de jour ortho	28	31	24	25	31	35	35	31	31	26	
		<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>165</b>	<b>128</b>	<b>94</b>	<b>89</b>	<b>87</b>	<b>82</b>	<b>71</b>	<b>66</b>	<b>52</b>	
	Jour + Nuit	Standard	Accueil d'enfants de moins de 3 ans	31	31	29	31	32	31	32	26	27	32
			<b>Accueil de base</b>	274	264	256	244	236	237	233	244	239	244
			Accueil orthopédagogique	157	162	169	178	191	192	196	179	192	173
			Accueil en famille	353	380	424	442	460	485	485	504	519	510
			<b>Total</b>	<b>815</b>	<b>837</b>	<b>878</b>	<b>895</b>	<b>919</b>	<b>945</b>	<b>946</b>	<b>953</b>	<b>977</b>	<b>959</b>
		Spécialisé	Accueil spécialisée à l'étranger	134	130	125	116	127	135	138	131	131	120
			Accueil psychothérapeutique	21	20	19	17	17	21	23	39	43	50
			Accueil urgent en situation de crise	49	46	48	47	44	45	48	45	44	32
			<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>196</b>	<b>192</b>	<b>180</b>	<b>188</b>	<b>201</b>	<b>209</b>	<b>215</b>	<b>218</b>	<b>202</b>
<b>Total des mesures aux dates indiquées</b>		<b>1926</b>	<b>5 124</b>	<b>5 498</b>	<b>5 597</b>	<b>5 839</b>	<b>4230</b>	<b>5 124</b>	<b>5 498</b>	<b>5 597</b>	<b>5 839</b>		

Les mesures présentées dans les tableaux ne contiennent pas les mesures étatiques (MEE/CSEE), mais comprennent les accueils conventionnés.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2016, 120 enfants et adolescents se trouvent dans des **institutions spécialisées à l'étranger** (133 en 2015), dont 46 dans des mesures volontaires (60 en 2015) pour 74 situations judiciairisées (73 en 2015).

## **B.1.2 Adoption**

### ***B.1.2.1 Autorité de tutelle des services d'adoption agréés***

Le ministère agréé et contrôle les services œuvrant dans le domaine de l'adoption; il subventionne les activités qui leur sont imposées. Fin 2016, trois services d'adoption étaient agréés et conventionnés : l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance a.s.b.l., le Service d'adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise et Naledi a.s.b.l.. L'association Luxembourg-Pérou a arrêté en 2016 les activités relatives aux adoptions.

En 2016, la Croix-Rouge luxembourgeoise a ainsi suivi 17 familles, l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance, 14 familles. Quant à Naledi, l'organisme s'occupait en 2016 de 19 familles ayant recueilli un enfant en provenance d'Afrique du Sud.

La Maison de l'Adoption, quant à elle, est un service de consultation géré par la Croix-Rouge luxembourgeoise et conventionné par le ministère ; elle accompagne avant et après l'adoption et propose, selon les besoins, un coaching parental ou un soutien psychologique.

### ***B.1.2.2 Au niveau national***

Le ministère a organisé sept cycles de préparation à l'adoption pour lesquels 80 couples/célibataires se sont inscrits. Au total 32 couples et deux célibataires ont terminé avec succès cette préparation indispensable à la poursuite de la procédure d'adoption. Cette préparation consiste en deux réunions d'information, organisées par le ministère avec la Maison de l'Adoption et les différents organismes agréés, et de trois séances de sensibilisation organisées par la Maison de l'Adoption. 42 couples/célibataires se sont adressés à un des organismes agréés afin de commencer une évaluation de leurs capacités d'adopter. 26 évaluations ont été finalisées et en tout 18 dossiers ont été envoyés dans les différents pays d'origine. Deux dossiers étaient établis pour des couples de même sexe. En tout 22 adoptions ont été finalisées en 2016.

### ***B.1.2.3 Au niveau international***

La plupart des États d'origine favorisent maintenant les adoptions nationales. Le ministère et les services agréés travaillent dès lors à identifier des pays en besoin d'adoption internationale en vue d'établir de nouvelles collaborations : des accords ont été conclus en 2014 avec le Burkina Faso et le Vietnam. En 2016, trois enfants en provenance du Vietnam ont trouvé un foyer au Luxembourg. L'arrivée des premiers enfants du Burkina Faso est prévue pour 2017.

Pendant l'année 2016, des démarches ont été faites afin de mettre sur pied une nouvelle collaboration avec la Slovaquie.

Parmi les 23 enfants accueillis en famille au Luxembourg en 2016, neuf enfants avaient moins d'un an et 14 enfants étaient âgés entre un et quatre ans. En ce qui concerne le sexe de ces enfants, 15 enfants étaient des garçons et huit des filles. Neuf enfants étaient des enfants dits à besoins spécifiques, c'est-à-dire des enfants en fratrie ou encore des enfants porteurs de maladies ou de handicaps.

### ***B.1.2.3 Statistiques des adoptions nationales et internationales***

Voir page suivante.

État d'origine		Nombre de demandes d'adoption <sup>2</sup>		Nombre d'évaluations finalisées <sup>3</sup>		Nombre de dossiers de candidature envoyés au pays d'origine		Nombre d'enfants arrivés au Grand-Duché de Luxembourg <sup>4</sup>		Nombre d'adoptions finalisées <sup>5</sup>	
Pays CLH*	Pays ≠ CLH*	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Afrique du Sud		13	5	10	6	4	5	6	3	7	4
	Bénin										1
Bulgarie		4	4	5	1	2	4	1	6	0	5
Burkina Faso		2	1	2	0	1	1	0	0	0	0
	Corée du Sud	6	8	3	7	1	6	6	3	9	5
Colombie									2		2
Guinée				1							
Inde		4	1	2	2	0	1	2	0	2	0
Luxembourg <sup>1</sup>		11	14	3	5			4	6	7	3
Pérou											
Philippines		1									
Portugal		2	1								
République Dominicaine		3		3							
Roumanie											
Vietnam		6	8	3	5	4	1	0	3	0	2
<b>Total international CLH:</b>		<b>35</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>13</b>
<b>Total international ≠ CLH :</b>		<b>6</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
<b>Total international (CLH + ≠ CLH) :</b>		<b>41</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>
<b>Total national :</b>		<b>11</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>52</b>	<b>42</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>22</b>

\* Pays CLH = pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 / Pays ≠ CLH = pays non-signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

Note<sup>1</sup>: les enfants confiés en adoption au Luxembourg sont principalement des enfants (nouveau-nés) nés par accouchement anonyme ; parfois des enfants dont les parents d'origine ont donné leur consentement à l'adoption devant le Juge des Tutelles ou un notaire ; occasionnellement des enfants déclarés abandonnés par le Tribunal d'arrondissement.

Note<sup>2</sup>: le nombre de candidats qui ont terminé leur préparation (certificat de participation au cycle de préparation à l'adoption) et qui font une demande écrite auprès d'un service d'adoption agréé pour s'inscrire. Le service d'adoption donne une suite administrative à cette demande.

Note<sup>3</sup>: le nombre de candidats adoptants dont l'évaluation est terminée (avis positif et négatif).

Note<sup>4</sup>: en adoption internationale : enfants qui touchent physiquement le sol luxembourgeois ; en adoption nationale : enfants qui sont accueillis dans leur famille adoptive.

Note<sup>5</sup>: le nombre d'adoptions finalisées dans l'État d'origine et dans l'État d'accueil, c.-à-d. transcription du dispositif du jugement ou de l'arrêt prononçant l'adoption sur les registres de l'État civil de la Ville de Luxembourg voire du lieu de naissance de l'enfant (pour les enfants nés par accouchement anonyme).

### **B.1.3 Droits de l'enfant**

#### ***B.1.3.1 Coordination interministérielle de la politique gouvernementale en matière de droits de l'enfant***

Le service des droits de l'enfant a organisé en 2016 deux réunions du groupe de travail interministériel des droits de l'enfant. En dehors de ces réunions, le service a participé activement aux travaux du Comité de lutte contre la traite des êtres humains, du Comité interministériel des droits de l'homme et du groupe de travail chargé de préparer la réforme de la loi sur protection de la jeunesse.

#### ***B.1.3.2 Coopération avec les organismes publics et privés actifs en matière de droits de l'enfant***

Le service s'est réuni plusieurs fois avec la section luxembourgeoise de l'UNICEF et régulièrement avec ECPAT Luxembourg (*End Child Prostitution, Child Pornography And Trafficking of children for sexual purposes*), organisme avec lequel une coopération plus structurée a été entamée en vue de la signature d'une convention en 2017.

#### ***B.1.3.3 Plan législatif***

Le service des droits de l'enfant a eu une collaboration intense avec l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand (ORK), dans la perspective d'un avant-projet de loi ayant pour objectif une restructuration des activités et un rattachement.

#### ***B.1.3.4 Maltraitance de mineurs***

Le groupe de travail réunissant des représentants du Tribunal de la jeunesse, des parquets de Luxembourg et de Diekirch, du ministère de la Justice, du ministère de la Santé, de la Police grand-ducale, de la Ville de Luxembourg, de l'Alupse, de l'ORK et du SNJ s'est réuni deux fois en 2016, achevant ainsi sous la coordination du service, un document sur les procédures à suivre par les professionnels de l'enfance et de la jeunesse en cas de détection de signes de maltraitance de mineurs par des adultes.

Parallèlement, 16 séries de cours de quatre heures chacune portant sur les droits de l'enfant et sur les procédures en question ont été offertes par l'IFEN pour les instituteurs, professeurs et employés-stagiaires. De premières entrevues ont eu lieu avec les directions du LTPES et du LTPS en vue de l'organisation de cours de ce type dans toutes les formations pour professionnels de l'enfance et de la jeunesse.

#### ***B.1.3.5 À l'international***

Le service des droits de l'enfant a coordonné la rédaction et la présentation, devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, du rapport luxembourgeois sur le protocole additionnel à la Convention internationale des droits de l'enfant portant sur la vente et la prostitution d'enfants.

Le service a également participé aux journées réservées aux droits de l'enfant du Conseil des droits de l'homme et à la Journée internationale de réflexion organisée bi-annuellement par l'ONU.

Au niveau de sa participation active aux travaux du Conseil de l'Europe, le chef de service, actuellement président du Comité des parties de la Convention contre l'abus et l'exploitation sexuelles dite Convention de Lanzarote, a pu réaliser des missions à Tunis, Angers, Wilton Park, Florence et Venise en sus des trois réunions annuelles du Comité de Lanzarote et des réunions de groupes de travail et des réunions du CAHENF, organe qui élabore la stratégie des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre du projet de création d'un Barnahus à Luxembourg, le service a participé en Suède à une réunion du programme Promise, financé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Le Barnahus (maison des enfants) est un concept islandais rassemblant en un lieu unique tous les services concernés quand un enfant est victime de maltraitance.

#### ***B.1.3.6 Recherche de personnes (article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant)***

En 2016, le service a été sollicité par une demande de recherche d'origine, qui va être menée à l'aide d'une entraide administrative avec les autorités françaises de l'adoption internationale.

## B.1.4 Éducation et accueil

### B.1.4.1 Évolution quantitative du secteur de l'éducation et de l'accueil

Au cours des dernières années la situation au niveau de l'éducation et de l'accueil extrafamiliales et extrascolaires, appelé le secteur de l'éducation non-formelle, a évolué de manière impressionnante.

Le nombre de crèches, de foyers de jour, de maisons relais (nommés ci-après services d'éducation et d'accueil - SEA) et d'assistants parentaux n'a cessé de croître. Ainsi l'offre de places en SEA et en assistance parentale est passée de 7.712 places en 2004 à 53.110 places en 2016.

L'offre de places agréées dans le secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants (53.110 places au 31.12.2016) a progressé de 3,89 % entre 2014 et 2015 et de 3,88 % entre 2015 et 2016.

Il est à préciser qu'une même place peut être occupée par plusieurs enfants à des plages horaires différentes.

#### Évolution des places

Situation au 31.12.2016	2009	2013	2014	2015	2016	Différence 2015/2016	Progression 2015/2016
Services d'éducation et d'accueil <sup>1</sup> conventionnés	20.308	34.053	35.579	37.440	38.287	847	2,26%
Services d'éducation et d'accueil <sup>2</sup> commerciaux	2.734	9.194	10.371	10.406	11.576	1.170	11,24 %
Assistance parentale	1.606	3.130	3.258	3.278	3.247	- 31	-0,95 %
<b>TOTAL</b>	<b>24.648</b>	<b>46.377</b>	<b>49.208</b>	<b>51.124</b>	<b>53.110</b>	<b>1.986</b>	<b>3,88 %</b>

1: y compris les maisons relais, foyers de jour et crèches 2 : y compris les foyers de jour et crèches

Situation au 31.12.2016	Jeunes enfants	Enfants scolarisés	TOTAL
Services d'éducation et d'accueil <sup>1</sup> conventionnés	5.282 places	33.005 places	38.287 places
Services d'éducation et d'accueil <sup>2</sup> commerciaux	9.853 places	1.723 places	11.576 places

1: y compris les maisons relais, foyers de jour et crèches 2 : y compris les foyers de jour et crèches

## Évolution des agréments

Situation au 31.12.2016	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Services d'éducation et d'accueil <sup>1</sup> conventionnés	350	376	397	396	398	409	417	409
Services d'éducation et d'accueil <sup>2</sup> commerciaux	113	176	222	278	327	346	354	384
Assistance parentale	368	463	555	620	665	689	696	699
<b>TOTAL</b>	<b>831</b>	<b>1.015</b>	<b>1.174</b>	<b>1.294</b>	<b>1.390</b>	<b>1.444</b>	<b>1.467</b>	<b>1.492</b>

1: y compris les maisons relais, foyers de jour et crèches 2 : y compris les foyers de jour et crèches

Un agrément est une autorisation gouvernementale permettant l'exercice d'une activité dans un domaine déterminé.

## Évolution du chèque-service accueil (CSA)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Décomptes CSA</b>	25.972	29.583	33.558	36.383	39.240	41.604	43.120	45.741
<b>% de la population totale</b>	33,9	38,3	44,2	46,1	49,8	52,2	53,3	55,50

La population totale des enfants âgés de 0-12 ans résidant au Luxembourg est estimée à 82.423 (statistiques Statec du 01.01.2016). 45.741 décomptes ont été générés pour la période de facturation de décembre 2016.

Le nombre des prestataires du chèque-service accueil a augmenté de manière constante depuis sa mise en place. Depuis fin 2009, 93 crèches commerciales et 272 assistants parentaux sont prestataires du chèque-service accueil.

À l'heure actuelle, tous les SEA *conventionnés* par l'État (409 agréments) sont prestataires du chèque-service accueil.

La quasi-totalité des SEA à *vocation commerciale* (384 agréments) sont prestataires du chèque-service accueil, à l'exception de cinq services qui n'appliquent pas la tarification du CSA. Parmi les 699 assistants parentaux agréés en 2016, 685 sont prestataires du chèque-service accueil.

111 associations sportives, 13 institutions d'enseignement musical, trois services de vacances, quatre services pour personnes handicapées et deux internats socio-éducatifs ont offert des prestations chèque-service accueil jusqu'en septembre 2016. À partir de cette date, les prestations chèque-service accueil se limitent aux services de l'éducation et de l'accueil, à l'assistance parentale et aux services pour personnes handicapées. La gestion des aides accordées pour les autres prestataires (associations sportives, institutions d'enseignement musical, services de vacances et internats socio-éducatifs) est transférée vers les ministères et services de tutelle.



## Évolution du budget du service de l'éducation et de l'accueil

Budget	2009	2010	2011	2012
Total en €	86.809.917	136.269.437	163.074.220	228.541.431

Budget	2013	2014	2015	2016
Total en €	264.399.814	300.320.606	302.830.301	330.591.823

L'évolution du budget entre 2009 et 2016 est de 281 %.

## Évolution de l'assistance parentale

(Au 31.12)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Places chez l'assistance parentale	1.606	2.138	2.570	2.855	3.130	3.258	3.278	<b>3.247</b>
Assistants parentaux agréés	368	464	555	620	665	689	696	<b>699</b>

Au cours de l'année 2016, 129 personnes ont entamé la procédure pour l'obtention de l'agrément pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale. 52 personnes ont introduit un dossier complet auprès du ministère pour demander l'agrément. Six demandes d'agrément n'ont pas abouti à la délivrance de l'agrément.

En 2016, 55 agréments ont été annulés soit sur demande de l'assistant parental (qui a décidé de ne plus exercer l'activité d'assistance parentale), soit parce que l'assistant parental ne répondait plus aux conditions prévues par la loi.

Les agents du ministère ont organisé 91 visites d'agrément dans le cadre de l'activité d'assistance parentale.

En décembre 2016, 3.208 enfants ont été facturés par les assistants parentaux. Parmi ces enfants, on dénombre 975 enfants âgés de 0 à 3 ans.

Le nombre de personnes qui ont une qualification dans le domaine psychosocial, pédagogique, socio-éducatif ou de la santé et demandant un agrément, est en croissance : en 2016, elles étaient huit sur 52.

La formation aux fonctions d'assistance parentale prévoit au moins 120 heures de formation y inclus au moins 20 heures de stage dans un service d'éducation et d'accueil pour enfants. En 2016, l'agence Dageselteren, asbl conventionnée, a proposé 145 formations continues, cinq séances de supervision de groupe et 13 séances de supervision individuelles.

### ***B.1.4.2. Évolution qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants***

#### **Collaboration nationale et interministérielle**

Le partenariat entre les associations gestionnaires des SEA, les administrations communales et le ministère est la base pour le développement quantitatif et qualitatif de ce secteur en pleine expansion. Des plateformes d'échanges ainsi que des groupes d'experts où participent les responsables communaux, les gestionnaires et les experts du terrain ont été créés afin de garantir un dialogue structuré entre partenaires. Des rencontres avec des représentations des gestionnaires de crèches commerciales ont eu lieu dans le même esprit d'échange.

La mise en place du cadre de référence national de l'éducation non-formelle comprenant les objectifs généraux et les principes pédagogiques que doivent suivre les services ainsi que l'élaboration des instruments de monitoring sont préparés en concertation étroite avec les différents acteurs. Des séances d'information concernant la mise en place progressive de la loi modifiée sur la jeunesse (loi modifiée du 24 avril 2016) et s'adressant aux gestionnaires et chargés de direction des SEA et des maisons pour jeunes ont eu lieu en décembre au niveau régional en langues luxembourgeoise et française.

Un projet de loi (7064) qui vise à renforcer l'éducation plurilingue des jeunes enfants a été déposé à la Chambre des députés et les travaux visant la mise en place dudit projet ont été entamés (voir pages 5 à 7).

La politique d'inclusion a été révisée dans une première phase au niveau conventionné. Dorénavant un service d'éducation et d'accueil qui s'engage à devenir un service inclusif et à accueillir tous les enfants indépendamment de leurs besoins spécifiques pourra bénéficier d'un soutien financier de l'État.

En vue d'harmoniser les normes et modalités de sécurité, le groupe de travail interministériel Sécurité, composé d'experts provenant du Service national de la sécurité dans la Fonction publique, de l'Inspection du travail et des mines, du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Santé se concertent régulièrement.

### **Conférences, publications, sites internet**

- 5<sup>e</sup> conférence nationale sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes : Observation et documentation dans le quotidien pédagogique (22.11.2016),
- Beiträge zur plurilingualen Bildung, Band 3 der Schriftenreihe: Non-formale Bildung und Betreuung in früher Kindheit und im Schulalter,
- Privatwirtschaftliche Kindertagesbetreuung in Luxemburg. Band 4 der Schriftenreihe: Non-formale Bildung und Betreuung in früher Kindheit und im Schulalter,
- Les structures non conventionnées d'éducation et d'accueil des enfants de moins de 12 ans au Luxembourg. Un état des lieux (version française du tome 4).

### **Cellule Qualité/Plainte**

L'équipe de la cellule Qualité/Plainte se compose essentiellement d'experts du domaine psychosocial, pédagogique, socio-éducatif et juridique. Elle se réunit deux fois par mois.

Les activités de la cellule sont très diverses :

1. répondre aux réclamations envers les services d'éducation et d'accueil et les assistants parentaux,
2. favoriser l'échange professionnel,
3. organiser la mise en réseau avec d'autres instances étatiques concernées,
4. développer des instruments de contrôle de la qualité des services agréés,
5. développer des instruments pour améliorer la qualité des services.

En 2016, 99 plaintes ont été réceptionnées. 63 plaintes concernaient des SEA et 36, l'assistance parentale. Ces plaintes ont eu comme conséquences des contrôles administratifs, des mises en demeure, des visites d'inspection ou des retraits d'agrément.

### **Cadre législatif et réglementaire**

Plusieurs projets de loi et de règlements grand-ducaux sont en cours :

- projet de loi 7064 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse et portant modification de la loi du 18 mars 2013 relative aux traitements des données à caractère personnel concernant les élèves,
- projet de loi 6409 modifiant la loi du 30 novembre 2007 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale,
- avant-projet de règlement grand-ducal relatif à la formation aux fonctions d'assistance parentale portant exécution de la loi portant réglementation de l'activité d'assistance parentale,
- avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants.

## B.1.5 Jeunesse

### **B.1.5.1 Politique de la jeunesse**

La politique de la jeunesse est définie dans sa mise en œuvre par la loi jeunesse du 4 juillet 2008.

#### **Pacte pour la Jeunesse - [www.jugendpakt.lu](http://www.jugendpakt.lu)**

Dans le sillage de la publication, en février 2016, du rapport national sur la situation des jeunes, les travaux en vue d'orienter la politique de la jeunesse ont été entamés. Le rapport réalisé par l'Université du Luxembourg se concentre sur les transitions des jeunes vers l'âge adulte, à partir de trois points de vue : la transition vers le monde du travail, la transition dans le domaine privé (plus particulièrement l'accès au logement), l'accès à la citoyenneté.

Cette analyse fait suite au premier rapport national qui avait brossé un tableau général des conditions de vie des jeunes.

Selon l'article 15 de la loi sur la jeunesse, un plan d'action orientant la politique de la jeunesse doit faire suite au rapport national. Dans ce sens, une série de séminaires et forums de discussion ont permis en 2016 d'approfondir avec les différents acteurs concernés les résultats du rapport, d'en discuter les conclusions et de formuler des objectifs politiques.

#### **Comité interministériel à la jeunesse**

Les membres du comité viennent des ministères concernés par la jeunesse, la famille, l'éducation nationale, la formation professionnelle, le travail et l'emploi, la santé, le sport, le logement, la culture, la justice, l'égalité des chances. En 2016, le comité a discuté les conclusions du rapport national sur la situation des jeunes en vue d'arriver à une réorientation de la politique de la jeunesse telle que prévue à l'article 15 de la loi jeunesse.

#### **Dialogue structuré – [www.dialog.lu](http://www.dialog.lu)**

L'instrument du dialogue structuré national est le mécanisme officiel de consultation et de participation des jeunes aux travaux du gouvernement luxembourgeois. Une réunion de discussion (Jugenddësch) entre les organisations *Jugendparlament*, *Conférence nationale des élèves*, *Conférence générale de la jeunesse du Luxembourg*, *Entente des gestionnaires des maisons de jeunes* et les ministres Claude Meisch et Nicolas Schmit a été organisée sur la garantie jeunesse. Il s'agissait de faire point de la mise en œuvre des recommandations formulées lors du Jugenddësch de 2014. En parallèle, la consultation luxembourgeoise pour le dialogue structuré européen a rassemblé plus de 500 jeunes.

#### **Conseil supérieur de la jeunesse**

Le Conseil supérieur de la jeunesse comprend des représentants des organisations de jeunesse, des organisations d'élèves et d'étudiants, des organisations de service pour jeunes, du syndicat des villes et communes luxembourgeoises.

Après la modification du règlement grand-ducal concernant les nominations du Conseil supérieur de la jeunesse, un appel à candidatures a été organisé et le conseil a été constitué. La première réunion en présence du ministre s'est déroulée le 2 décembre 2016.

#### **Accord de collaboration avec l'Université du Luxembourg**

La politique de la jeunesse doit être basée sur une connaissance des jeunes et de leurs situations de vie. C'est l'objet de l'accord de collaboration entre le ministère et l'Université du Luxembourg.

En 2016, les travaux de recherche dans le cadre du rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg ont été conclus. Des efforts particuliers ont été investis afin de communiquer les résultats du rapport.

Une enquête sur les parcours d'intégration de jeunes issus de l'immigration au Luxembourg fut également terminée en 2016.

Par ailleurs, l'Université du Luxembourg est également devenue un partenaire du programme Erasmus+, dans lequel elle participe à la mise en œuvre du volet *Youth Wiki*, une base de données en ligne sur les politiques de la jeunesse en Europe.

Enfin, avec l'accord de collaboration HBSC (Health Behaviour in School-aged Children), une alliance entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Santé et l'Université du Luxembourg permettra l'exploitation et la mise à disposition systématique de cette étude d'envergure. Une conférence internationale à l'Université du Luxembourg fut consacrée à celle-ci en novembre.

### ***B.1.5.2 Organisations et mouvements de jeunesse***

Les associations de jeunesse assurent un lien sur les plans social, culturel, économique et politique entre les jeunes et la collectivité, ainsi que les pouvoirs publics.

Dix associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 46.000 €. Localement, des subsides pour la somme de 49.750 € ont été attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

De même, le ministère a participé aux frais de secrétariat et de fonctionnement d'une partie des grands mouvements de jeunesse pour un montant total de 90.000 €.

### ***B.1.5.3 Services pour jeunes***

Les services pour jeunes se composent d'une part du réseau des services de rencontre, d'information et d'animation et d'autre part de services conventionnés ayant des missions spécifiques dans l'intérêt des jeunes. En 2016, le budget total voté était de 14.041.407 €. Un montant total de 13.992.027 €, dont 2.941.014 € comme participation aux frais de fonctionnement des services et 11.051.013 € comme participation aux frais de salaires, a été distribué dans le cadre des conventions établies avec les services précités.

#### **Services de rencontre, d'information et d'animation**

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif ou des fondations, se compose de centres locaux et régionaux, ainsi que de deux structures de logement pour jeunes. L'effectif total des éducateurs était de 132,310 ETP (emplois équivalents temps plein) répartis sur 47 maisons de jeunes locales (125,310 ETP), deux maisons de jeunes régionales (6 ETP) et deux services de logement (1 ETP). Ces services sont tous cofinancés à hauteur de 50% par les villes ou communes dans lesquels ils sont implantés.

#### **Services conventionnés**

À côté des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, d'autres services pour jeunes profitent de conventions avec le ministère pour des missions spécifiques :

- Entente des gestionnaires des maisons de jeunes,
- Centre national d'information pour jeunes,
- Conférence nationale de la jeunesse du Luxembourg, représentant 29 organisations de jeunesse,
- Service d'assistance aux formateurs et animateurs bénévoles - SAFAB des Lëtzebuerger Guiden a Scouten,
- Service Formation de la Fédération nationale des Éclaireurs et des Éclaireuses,
- Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises,
- Centre de médiation,
- Services vacances de la Croix-Rouge, du Foyer de la femme et de Caritas Jeunes et Familles,
- Entente des gestionnaires des centres d'accueil,
- INFOPLA,
- Kanner- a Jugendtelefon de Caritas Jeunes et Familles,
- Service d'animation de Sportkrees Attert,
- Groupement européen des Ardennes et de l'Eiffel,
- Science Center.

L'effectif total du personnel était de 84,05 ETP. Ces services sont entièrement financés par l'État.

### **B.1.5.3 Service national de la jeunesse**

#### **Activités périscolaires, socio-éducatives ou socioculturelles**

En 2016 ont été organisés, soit seul soit en coopération avec des associations, 25 camps, colonies ou week-ends (1.029 participants), 10 activités internationales (146 participants), quatre activités dans le domaine de l'environnement (59 participants), 11 activités dans le domaine créatif (492 participants) et trois activités sportives (113 participants). Soit un total de 53 activités avec 1.839 participants.

Par rapport aux années précédentes, une colonie supplémentaire pour jeunes avec handicap et jeunes valides a été organisée. 48 jeunes demandeurs de protection internationale, âgés entre 5 et 17 ans ont participé à 12 camps ou colonies.

#### **Programmes éducatifs spécifiques dans des centres de jeunesse spécialisés**

Le **Centre SNJ Hollenfels**, centre d'éducation au développement durable, offre des activités pédagogiques et des formations continues pour personnel éducatif. Le centre a accueilli 276 classes de l'enseignement fondamental et secondaire et 70 groupes de jeunes avec un total de 8.212 participants uniques. Il a proposé huit formations continues pour enseignants (119 participants) et huit formations pour personnel de maisons-relais (130 participants), 11 formations dans le cadre du réseau abeilles « HOBOS » (321 participants) et trois formations/conférences pour multiplicateurs (176 participants). En tout, 736 personnes ont participé aux 169 heures de formations.

Le nombre de nuitées à l'auberge de jeunesse de Hollenfels et au Centre Hollenfels s'est élevé à 10.660 nuitées dont 5.515 sous contrat de réservation SNJ.

La **base nautique Lultzhausen** permet à des classes scolaires et des groupes de jeunes de découvrir des sports nautiques et de plein air. Des stages pour classes scolaires et groupes de jeunes ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau et escalade. Le centre a accueilli pendant l'année scolaire 2015-2016, 109 classes de l'enseignement fondamental (20) et secondaire (89) et 78 groupes de jeunes avec un total de 4.775 participants uniques.

53 élèves de classes à projet de 7<sup>e</sup> du Lycée du Nord ont utilisé la base nautique pendant trois jours chaque semaine. À ces activités régulières s'ajoutent : Nuit du Sport (62 participants); stages de voile (avec le Yacht Club, 64 participants); régates *Sailing schools* (partenariat avec GLCR, 96 participants); *Move together* et *Art together* pour jeunes avec handicap et jeunes valides (avec l'asbl COOPERATIONS de Wiltz, 6 stages, 67 participants); Natur & Sport erliewen (avec l'Administration de la nature et de la forêt).

La base nautique a organisé des activités sportives dans le cadre d'événements dans la région : festival Koll an Aktioun, Wasserfest, Weekend du bois.

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'École nationale de l'éducation physique et des sports dans les disciplines de sports nautiques, vtt et escalade en salle. Au total 61 personnes ont participé à huit formations.

Le **centre Marienthal** a été réouvert après d'importants travaux de rénovation. Afin de gérer les ressources d'une manière rationnelle, l'équipe éducative d'Eisenborn a été affectée à Marienthal. Le centre Marienthal propose des activités éducatives dans les domaines de l'éducation aux médias et du bien-être des jeunes ; il accueille également des groupes externes organisant leur propre programme.

Dans le domaine de la création audiovisuelle, le centre a co-organisé le concours *Créajeune* dans la Grande Région (330 spectateurs au Luxembourg, 240 spectateurs à Metz et Sarrebruck). Le concours *Crème Fraîche*, organisé dans le cadre du Luxembourg City Film Festival, comprend deux volets, les *60 second clips* (34 projets) et *scénario* (15 projets). Le centre a encadré quatre jurys différents avec 50 jeunes dans le contexte de ces deux concours. Les résultats du concours *Crème Fraîche* ont été projetés devant 480 spectateurs à Luxembourg et à Sarrebruck. Le scénario gagnant 2016, *818* a été réalisé en partenariat avec le CNA. Le film *Bushaischen*, coup de cœur du concours scénario 2014, a gagné le prix d'interprétation féminine de l'UNICA en Roumanie. Le film gagnant 2015 *Camille* a été présenté en octobre dans la compétition officielle du Sedicicorto International Film festival de Forli. Dans le cadre de la réouverture du centre Marienthal, une exposition photos et un film sur le thème *Jonk a Staark* ont été réalisés (avec l'Association Portugal-Luxembourg).

L'équipe a encadré 11 formations pour groupes scolaires, quatre formations pour groupes de jeunes et six formations pour enseignants et éducateurs (410 participants). L'équipe a en outre soutenu 14 projets médias divers et a réalisé 75 prêts de matériel audiovisuel.

Dans le domaine de la critique des médias ont été encadrées quatre formations pour des groupes d'enseignants et pédagogues sociaux (94 participants) et deux formations pour groupes de jeunes (22 participants). Le projet pilote *Live am Studio* a été proposé pour la première fois (deux groupes de l'enseignement secondaire, 27 participants). Dans le contexte du media literacy report du Conseil de l'Europe, le centre a réalisé sur demande de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) une recherche sur les projets favorisant la compétence médiatique du Luxembourg.

Sous la dénomination bien-être des jeunes, le centre Marienthal propose des stages dans les domaines du team-building et du programme *Gesond lessen, méi bewegen*. Depuis mai 2016 le bien-être des jeunes comprend également l'apprentissage interculturel. 345 stages team-building pour classes de l'enseignement secondaire ont été encadrés, avec 5.020 participants ainsi que 102 activités extrascolaires pour groupes de jeunes avec 1.337 participants.

L'équipe a organisé 22 formations pour animateurs spécialisés dans le team-building (soit 328 heures de formation et 230 participants).

Dans le volet de l'alimentation équilibrée, les stages de *Wild cooking* lancés en 2015 ont été consolidés : 27 classes de l'enseignement secondaire (306 participants) et neuf groupes de jeunes (96 participants).

Le centre de jeunesse a assuré la coordination de la Nuit du Sport 2016 (25 communes, 7.000 participants).

Le *Freestyle Tour* a connu la participation de 20 lycées et lycées techniques différents (85 classes) et de deux groupes de jeunes (1.682 jeunes). 144 personnes ont participé aux stages *Freestyle*.

Dans le domaine de l'apprentissage interculturel, huit activités avec des jeunes demandeurs d'asile et autres jeunes ont été organisées (85 participants).

Le centre Marienthal a compté un total de 8.000 participants uniques à ses activités et un total de 2.436 nuitées (janvier à septembre 2016).

### **Bénévolat, programmes de service volontaire et coordination de l'accueil de jeunes au pair**

En 2016, 1.015 candidats se sont inscrits aux quatre programmes de service volontaire alors que la capacité d'accueil de ceux-ci est de quelque 350 volontaires par an.

Le **service volontaire d'orientation** (SVO) s'adresse à des jeunes qui ont quitté le système scolaire et qui ne savent pas encore vers quelle activité se diriger. L'objectif premier du dispositif est de motiver les jeunes à renouer avec l'école ou la formation.

En 2016, 210 jeunes ont démarré un SVO après avoir participé à un entretien d'admission et une semaine d'introduction. Avec les jeunes ayant démarré leur service volontaire en 2015, le total de participants a été de 255 jeunes.

À intervalles réguliers, le SNJ organise différents séminaires et rencontres pour former les jeunes volontaires. 17 semaines d'introduction ont été proposées, une semaine de découverte de différents métiers en collaboration avec la Handwerkskammer Trier, deux sessions gestion de stress et des formations optionnelles avec des partenaires externes (Omega90, Jonk Entrepreneuren, IFSB, RBS – Center fir Altersfroen, ...). Au niveau régional, les collaborateurs des antennes régionales du SNJ organisent des rencontres pour volontaires une fois par mois.

155 jeunes ont terminé leur service volontaire en 2016, dont 88 (56%) sont retournés à l'école ou effectuent une formation qualifiante ; 23 (15%) ont pu décrocher un contrat de travail, trois (2%) suivent une mesure proposée par l'ADEM, 12 (8%) n'ont pas d'occupation ; pour 29 jeunes (19%), aucune information n'est disponible. Donc au moins 73% des jeunes ont une issue positive après leur SVO. Ce pourcentage monte à 90 % si l'on ne tient compte que des jeunes pour lesquels l'information existe.

Les organisations d'accueil (217 organisations de SV agréées en 2016) jouent un rôle crucial dans les programmes de service volontaire. Elles encadrent les jeunes sur leur lieu d'engagement et offrent un tutorat professionnel et adapté au public cible. Le SNJ a organisé deux formations pour nouveaux tuteurs dans le cadre du SVO. Il a réalisé 11 sessions d'information sur les autres programmes de service volontaire (186 participants).



Une formation obligatoire a été lancée pour orienter les jeunes vers le programme de service volontaire qui répondra le mieux à leurs intérêts (cinq sessions, 123 participants).

Le **service volontaire civique** (SVci) permet au jeune de s'investir pour une durée déterminée dans un projet concret au plan national. En 2016, 66 jeunes ont démarré un projet SVci. Avec les jeunes ayant commencé en 2015, le total a été de 105 jeunes.

Le **service volontaire de coopération** (SVC) s'adresse à des jeunes et des organisations ayant un profil et une mission dans le domaine de la coopération. Sur 50 candidats inscrits pour le programme, 31 jeunes ont entamé en 2016 une mission auprès d'un partenaire du sud. Avec les jeunes ayant démarré leur service volontaire en 2015, le total de participants a été de 58 jeunes.

Outre une préparation au projet réalisée par l'ONG d'envoi, le jeune doit obligatoirement participer à une formation avant départ organisée par le SNJ avec le Cercle de coopération (quatre sessions de deux jours chacune). Quatre sessions de retour d'une demi-journée ont été organisées pour permettre aux jeunes de bien clôturer leur projet et de mieux gérer leur retour.

Le **service volontaire en Grande Région (SVGR)** regroupe deux partenariats différents.

Une convention bilatérale entre le SNJ et l'Agence du service civique (France) a permis d'accueillir six jeunes Français et d'envoyer deux Luxembourgeois accomplir une mission en Lorraine. Une formation civique et citoyenne de cinq jours a été organisée à leur attention.

Un autre partenariat au niveau de la Grande Région regroupant des associations du Luxembourg, de la Lorraine, de la Rhénanie-Palatinat et de la Wallonie permet à des jeunes de ces régions de s'engager dans le domaine de l'écologie et de la préservation de l'environnement.

Un premier bilan de cette expérimentation met en évidence les obstacles à la mobilité des jeunes dus aux concepts très différents de services volontaires en place et des contextes légaux et administratifs peu compatibles. L'objectif de dix mobilités par région n'a pas pu être atteint. Les partenaires vont continuer l'expérimentation en 2017 avec le but de minimiser au maximum les freins à la mobilité transfrontalière.

Les **Meeting Points** sont des journées de rencontres s'adressant aux volontaires ainsi qu'aux jeunes au pair. Ces rencontres offrent aux participants des activités culturelles, sportives, éducatives, citoyennes combinées avec des moments informels d'échange dans le but de permettre aux jeunes venant de l'étranger de mieux réussir leur intégration dans la vie sociale au Luxembourg (trois Meeting Points, 66 participants).

Le SNJ, en tant qu'organe de coordination, de gestion et de contrôle de l'**accueil au pair** assure, la gestion des demandes d'agrément des familles et des demandes d'approbation des jeunes au pair. Il assure une médiation en cas de divergences entre la famille d'accueil et le jeune au pair. 96 familles et 174 jeunes ont obtenu l'agrément comme famille d'accueil respectivement l'approbation comme jeune au pair.

Le site bilingue [www.accueil-aupair.lu](http://www.accueil-aupair.lu) informe les familles et les jeunes sur les modalités de l'accueil au pair au Luxembourg. Un guide a été édité en français et en anglais afin d'informer les familles sur le dispositif. Des dépliants, des guides et des affiches ont été diffusés dans les écoles et les structures d'accueil.

Les jeunes au pair doivent participer à une session d'information obligatoire à leur arrivée. En 2016, le SNJ a organisé 24 sessions auxquelles les 174 jeunes au pair ont participé.

Les agents du SNJ, dans leur mission de contrôle de l'accueil au pair au Luxembourg, ont effectué dix visites de familles d'accueil.

En 2016, 128 attestations de reconnaissance de bénévolat, toutes catégories confondues, ont été délivrées.

### **Échanges européens et internationaux**

Le Platform Network, auquel participe le SNJ, regroupe 21 partenaires de 18 pays européens différents. Toutes les organisations membres organisent des projets de mobilité internationale. Au niveau national le SNJ coopère avec la Nordstadjugend, l'École de musique de l'UGDA et l'EVEA - Europäischen Vereinigung für Eifel und Ardennen. En 2016, 790 jeunes (tous pays confondus) encadrés par 160 animateurs ont profité des 26 activités proposées par le réseau. Deux activités ont eu lieu au Luxembourg (81 participants) et trois jeunes luxembourgeois ont participé à une activité en Finlande.

Dans le cadre de l'accord culturel qui lie le Luxembourg à la Communauté flamande de Belgique, une visite d'étude sous le thème de l'utilisation des nouvelles TIC dans le travail avec les jeunes (trois participants luxembourgeois) a été organisée.

## Information et citoyenneté active des jeunes

### Information

20 maisons de jeunes travaillent actuellement sous le label *Jugendinfo* initié par le SNJ.

En 2016, le site [www.babysitting.lu](http://www.babysitting.lu), géré par le SNJ en partenariat avec Arcus, a été refait.

Le portail jeunesse [www.youth.lu](http://www.youth.lu) donne un aperçu succinct des activités et des nouvelles du secteur jeunesse, avant de diriger le visiteur vers les sites spécialisés. Un module *Annuaire des organisations et acteurs du secteur jeunesse et social* a été ajouté en 2016.

Suite à un appel lancé par le SNJ, plus de 25 organisations se sont unies au sein d'un comité national pour mettre en œuvre au Luxembourg la campagne contre le discours de haine lancée par le Conseil de l'Europe. Le lancement officiel de la campagne a eu lieu le 8 octobre 2016 lors de la journée Respect à Differdange. La campagne est soutenue par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte.

### BEE SECURE

Le SNJ assure la coordination des sessions de sensibilisation des enfants, des jeunes et de leur entourage aux risques liés aux TIC dans le cadre de BEE SECURE. Le SNJ représente également le Luxembourg au sein du réseau InSafe and INHOPE, qui regroupe les différents Safer Internet Centres soutenus par la Commission européenne.

En 2016, le SNJ a continué la coordination des sessions de formation et de sensibilisation : 811 formations BEE SECURE dans le cadre scolaire (environ 16.000 jeunes), 28 sessions BEE SECURE dans le cadre du secteur jeunesse (environ 300 jeunes), 43 soirées d'information pour parents et six formations pour multiplicateurs (150 enseignants et éducateurs). Il a en outre participé à 18 événements jeunes (concerts, festivals, foires,...) et 12 événements grand public (foires, manifestations) avec des stands BEE SECURE et/ou animations de sensibilisation.

Lancé en automne 2015, le SNJ a clôturé en août 2016 la campagne nationale *Clever Cloud User*. La nouvelle campagne nationale *SHARE RESPECT – Stop Online Hate Speech* a été lancée en automne 2016. Dans ce cadre, des stratégies d'action et de prévention sont proposées.

Le SNJ continue à suivre le dispositif *Secure MJ* dans les maisons de jeunes introduit en 2008 et a commencé de développer une stratégie de sécurité en ligne dans les maisons relais : le dispositif *Secure MR* sera mis en place au milieu de l'année 2017.

### BEE CREATIVE

BEE CREATIVE est un projet dans le domaine de l'éducation non-formelle et de l'éducation formelle qui a comme objectif d'une part de motiver les enfants et jeunes à créer à l'aide des outils techniques et des nouveaux médias et d'autre part de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Depuis leur lancement en 2015, le nombre de makerspaces pédagogiques ne cesse d'augmenter dans les écoles et maisons relais. En décembre 2016, le SNJ en collaboration avec le SCRIPT et LIST a organisé pour la première fois le Makerfest qui a rassemblé élèves, enseignants, professionnels et familles autour de 30 ateliers pratiques (1.200 participants).

### Médiation scolaire

Le projet *médiation scolaire* crée une structure où la médiation entre jeunes est offerte par des jeunes formés à cet effet. 171 jeunes médiateurs ont terminé leur formation en médiation scolaire à la fin de l'année 2015-2016. Ces élèves ont suivi soit la formation en médiation du SNJ (15 weekends de formation, 64 élèves), soit la formation interne (107 élèves) assurée par des accompagnateurs adultes qualifiés dans 18 établissements scolaires de l'enseignement secondaire.

## Participation, créativité et esprit d'initiative des jeunes

Le SNJ assure la gestion des parties communes du campus scolaire Geesseknäppchen et l'animation pédagogique du Forum Geesseknäppchen. Le SNJ a développé au Forum des projets visant à promouvoir la créativité des jeunes.



Dans le champ artistique, le SNJ a établi des partenariats avec sept festivals de musique, ce qui a permis à une trentaine de groupes de musique débutants de se produire sur scène. Avec la Kulturfabrik, le SNJ a organisé la 3<sup>e</sup> édition du *Soundcamp* à Esch-sur-Alzette. Huit groupes de musique ont profité d'un accompagnement scénique et de conférences spécialisées. Le SNJ a organisé, avec le Luxembourg City Tourist Office et le Carré Rotondes, le festival *On Stéitsch* qui permet aux jeunes de montrer leurs talents (250 jeunes artistes, 2.500 visiteurs).

Du côté de la créativité technique, le Makerspace Base 1 propose un espace équipé de différents outils techniques et animé par une équipe de cinq coaches experts dans des domaines variés tels que l'électrotechnique, la programmation et le 3D (2.500 participations).

Quant à la créativité entrepreneuriale, le SNJ dispose via le dispositif *Projet GO!* d'un moyen de soutien financier pour des micro-projets de jeunes. 29 projets de type *Projet GO!* ont été soutenus. *Project Squat*, espace de co-création pouvant être fréquenté librement, a été aménagé au Forum.

## **Participation des jeunes à la vie économique**

### ***Level up***

Les offres promues sous le label *Level Up* s'adressent aux jeunes qui n'ont pas d'activité professionnelle ou scolaire et qui cherchent à combler cette période intermédiaire par une occupation utile. Les projets *Level Up*, qui s'inscrivent dans le dispositif Garantie pour la jeunesse, tournent autour de trois axes : des sessions d'information (54 sessions régionales et locales, 888 participants) ; des ateliers pratiques (des 64 jeunes sur 88 qui ont terminé leur participation, 29 ont renoué avec l'école ou une formation qualifiante, 7 ont eu un contrat de travail, un participe à une mesure de l'Adem) ; la mobilité avec *Let's go abroad* (13 jeunes partis en groupe pour un mois à Berlin et à Kokkola en Finlande).

### ***Portail www.anelo.lu***

Anelo est un site de référence pour les jeunes et les services d'orientation. En 2016, il a compté plus de 175.000 visiteurs. Le SNJ a assuré la maintenance du portail et de ses sous-sites tout en préparant le transfert vers le service de coordination de la Maison de l'orientation, qui devrait gérer Anelo à partir de 2017.

### ***Étude sur les jeunes NEET (not in education, employment or training)***

L'étude statistique sur le profil des NEETs au Luxembourg s'inscrit dans le cadre de la Garantie pour la jeunesse. Les travaux de constitution d'une base de données administrative et d'enquête auprès de 2.500 jeunes ont été terminés. L'analyse des données issues de l'enquête auprès des jeunes permet d'identifier des facteurs de risque liés au statut de NEET et donne des indications sur les mesures à mettre en place. Les résultats intermédiaires ont été présentés pour avis aux principaux acteurs étatiques concernés lors d'un colloque en octobre. La publication d'un rapport final est prévue pour 2017.

## **Formations pour animateurs et publications pédagogiques**

En 2016, 432 personnes ont participé à 27 formations pour aide-animateurs (animateurs B) et animateurs (animateurs C) organisées par le SNJ. Le SNJ a proposé une formation pour les futurs chefs de camp. Huit animateurs ont participé à cette formation d'un week-end (16 heures). Le SNJ a organisé deux formations pour les formateurs (37 participants).

La 17<sup>e</sup> formation transfrontalière (pour les activités d'échanges et de loisirs) s'est déroulée à Neuerburg en Allemagne. Quatre luxembourgeois y ont participé.

En 2016, le SNJ a organisé en collaboration avec le Groupe Animateur une formation pour animateurs des activités de vacances (animateur A, 2 weekends, 21 participants).

Le SNJ et le CAPEL ont organisé le symposium pour les responsables des activités de loisirs au niveau communal, sur le thème *20 Joer - Best of: Réckbléck an Ausbléck* (35 participants).

## **Prêt de matériel, mise à disposition des locaux et congé-jeunesse**

En 2016, le SNJ a traité 225 demandes de prêt de matériel. Le centre d'Erpeldange a été utilisé pendant 141 journées, le centre de Larochette pendant 143 journées et celui de Weicherdange pendant 79 journées.

Le but du congé jeunesse est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national. En 2016, 461 demandes ont été soumises au SNJ et 426 demandes soit un total de 1.916 jours ont été accordées.

### **Qualité du travail pédagogique**

23 projets réalisés par les maisons de jeunes dans le cadre de la démarche assurance-qualité et 16 dans le cadre du dispositif projet pilote ont été soutenus financièrement.

37 formations ont été organisées pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse (308 participants). Pour des raisons d'actualité une formation portant sur la radicalisation des jeunes a été organisée. Trois services pour jeunes ont bénéficié d'une supervision par un superviseur externe.

Deux formations de base sur le cadre de référence national de l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes et une formation pour multiplicateurs ont été proposées aux responsables des services d'éducation et d'accueil pour enfants (73 participants).

La 5<sup>e</sup> conférence nationale sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes avait pour thème l'observation et la documentation dans le quotidien pédagogique (350 participants). Un symposium pour le personnel éducatif des maisons de jeunes a traité de la prévention des toxicomanies (67 personnes).

Dans la série *Pädagogische Handreichung* ont été publiés les volumes *Von Gefühlen, Stärken, Sexualität und Grenzen, Körpererziehung bei Kindern von 0-1* et *La familiarisation des enfants dans les structures d'éducation et d'accueil*.

Dans la série *Études et conférences* a été publié *Die pädagogische Haltung* documentant la 4<sup>e</sup> conférence nationale sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes.

Le projet pilote avec la maison relais Larochette portant sur la participation des enfants a été continué.

19 agents régionaux Jeunesse ont été recrutés. Ils ont pour mission d'assurer un suivi de la qualité pédagogique dans les SEA, auprès des assistants parentaux et dans les services pour jeunes. Les agents reçoivent au début de leur engagement une formation organisée conjointement par le SNJ et l'IFEN. La partie de la formation délivrée par le SNJ a été réalisée en 2016 avec une durée totale de 123 heures. Des bureaux régionaux ont été installés à quatre endroits du pays.

Quatre réunions régionales ont informé les gestionnaires et chargés de direction sur les dispositions de la démarche qualité (700 participants).

Afin de soutenir les structures dans la mise en place des instruments qualité, les agents régionaux ont commencé à partir de novembre 2016 à réaliser un premier échange informel avec les SEA et les maisons de jeunes.

Le SNJ a élaboré, en concertation avec des gestionnaires et chargés de direction de SEA, les principaux instruments prévus dans le cadre de la démarche qualité (lignes directrices pour l'élaboration du concept d'action général, lignes directrices pour la tenue d'un journal de bord). Le site [www.enfancejeunesse.lu](http://www.enfancejeunesse.lu) a été refait et donne aux professionnels de l'éducation non-formelle des informations sur le dispositif qualité, le travail avec le cadre de référence et les offres de formations continues.

### **Programmes et accords nationaux, européens et internationaux**

Lancé en 2014, le programme communautaire Erasmus+ était jusqu'à présent géré au Luxembourg par deux agences distinctes : la partie éducation par l'Anefore (voir page 104) et la partie jeunesse par le SNJ. En 2016, il a été décidé de réunir les deux volets au sein de l'Anefore, le SNJ demeurant responsable pour la promotion du programme au sein du secteur jeunesse et certains aspects liés au Service volontaire européen.

En 2016, 24 demandes pour des échanges de jeunes ont été introduites pour un montant total de 579.013.- €. Deux demandes ont été rejetées.

Au niveau du service volontaire européen, 18 projets d'accueil et cinq projets d'envoi ont été cofinancés. Un projet a été refusé. Les projets de service volontaire, y compris les formations, ont reçu au total 345.371,81.- €.

11 demandes pour projets de mobilité de travailleurs de jeunesse ont été introduites dont une a été rejetée. Le cofinancement s'élevait à 351.336.- €. En ce qui concerne les partenariats stratégiques, quatre demandes de subvention ont été introduites dont trois ont été acceptées pour un montant total de 274.549.- €. Deux projets ont été introduits dans le cadre du *dialogue structuré* et ont reçu un montant de 57.846.- €.

Le SNJ a organisé pour les volontaires européens quatre formations à l'arrivée (38 participants), cinq rencontres d'évaluation à mi-parcours (31 participants) et neuf préparations avant départ de volontaires (27 participants). Dans le cadre du plan de formation et de coopération transnational, huit séminaires ont été organisés. Quatre personnes ont participé à des formations à l'étranger.

En 2016, le ministère des Affaires étrangères a conclu des arrangements pour *work & travel visas* avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dans ce cadre le SNJ a été chargé de la promotion de ces nouveaux arrangements et a ainsi mis en place le site [www.workandtravel.lu](http://www.workandtravel.lu). À partir de 2017, le SNJ sera un point de contact pour les jeunes désireux de profiter de ce nouveau dispositif et sera chargé de certaines tâches administratives.

## B.2 Éducation nationale

### B.2.1 Centre de psychologie et d'orientation scolaires – CPOS

Le CPOS adapte continuellement ses méthodes de travail aux différents bénéficiaires : groupes / classes de jeunes, jeunes et leurs familles, parents et acteurs scolaires. Il intervient aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif et propose des ateliers favorisant le développement des compétences transversales.

#### B.2.1.1 Prises en charge individuelles

	2012	2013	2014	2015	2016
Cas	803	1.045	1.068	1.074	<b>959</b>
Nombre de consultations (RDV)	4.063	4.294	4.818	5.141	<b>3.945</b>
Moyenne par client	5,06	4,11	4,51	4,78	<b>4,11</b>

L'équipe du centre de consultation a traité toutes les demandes qui lui ont été adressées, en offrant des conseils en orientation, des suivis pédagogiques, éducatifs, psychologiques ou psychothérapeutiques. 959 cas, dont 52,6% de filles, 46,2% de garçons, et 1,2% transgenres, ont été suivis au cours de 3.945 rendez-vous. Il y a eu 35 demandes d'information via [info@cpos.public.lu](mailto:info@cpos.public.lu) et 42 via [www.beruffer.anelo.lu](http://www.beruffer.anelo.lu). Près de 1.049 appels téléphoniques ont été recensés. À ces chiffres s'ajoutent les permanences téléphoniques (665) et les appels concernant les aides financières (990). En outre, 160 personnes sollicitant un conseil ou de l'aide se sont présentées sans rendez-vous à la permanence.

Les consultations se répartissent comme suit :

- 46% de consultations psychologiques ;
- 28% de consultations en orientation ;
- 13% de demandes d'information ;
- 8% de consultations mixtes (d'orientation et psychologiques) ;
- 5% de consultations relevant du domaine social.

Parmi les problématiques traitées en 2016, on retrouve les problèmes psychosociaux et relationnels – difficultés liées à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale, les difficultés scolaires, les troubles de l'humeur, l'orientation, les troubles du développement psychologique et les difficultés liées à l'éducation et à l'apprentissage.

En général, on constate une légère augmentation de la complexité des demandes de consultation.

L'offre du centre de consultation inclut le soutien aux enseignants. Le CPOS fait office de médiateur scolaire. Il a reçu une dizaine de demandes du ministère, d'inspecteurs, de parents d'élèves ou d'enseignants afin de rétablir ou d'améliorer la communication entre partenaires scolaires.

Sollicité en cas d'événement dramatique ou traumatisant dans un établissement scolaire (accident, décès, suicide, Amok, ...), le Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP) du CPOS est intervenu huit fois en 2016. Voir page 94.

#### B.2.1.2 Prises en charge collectives

En 2016 le CPOS a élargi son offre de prises en charges collectives ([www.cpos.public.lu/activites/projets/index.html](http://www.cpos.public.lu/activites/projets/index.html)). Le CPOS anime des ateliers pour des groupes de jeunes afin de favoriser le développement des compétences personnelles, sociales, professionnelles :

- ateliers : *Stop & go* (trois classes CLIJA et une classe IPDM avec un total de 60 participants ; cinq heures par jour pendant une période de six semaines) ;
- ateliers *Du muss ...NET*, groupe d'échanges entre pairs (en moyenne cinq participants pendant des séances hebdomadaires de deux heures) ;
- ateliers de gestion de stress (séances hebdomadaires de 1,5 heure pour un total de 12 participants) ;

- les groupes *transgender* offrent un espace protégé propice aux échanges sur les expériences personnelles et au soutien mutuel pour enfants, adolescent(e)s et parents trans' (voir page 94) ;
- le groupe *Stay Cool* est un nouveau groupe œuvrant au niveau de la prévention de la violence et du décrochage scolaire ; il s'agit d'un entraînement qui se base sur la pédagogie de la confrontation pour les élèves ayant souvent recours à la violence (13 participants pendant 39 heures d'activités en groupe ; s'y ajoutent une soixantaine d'entretiens) ;
- le groupe de prévention et de sensibilisation à l'interculturalité - GPS-I (voir page 94) ;
- les cours de remédiation en allemand, français et anglais pour les élèves « dys ». Voir page 93.

### ***B.2.1.3 Coordination et évaluation du travail des SPOS***

Dans le cadre de sa mission de coordination des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS), le CPOS a organisé six réunions d'information sur des thèmes d'actualité (prévention de la radicalisation, procédure dyslexie, cadre de référence pour l'offre d'accompagnement psychosocial des élèves, collaboration avec le SNJ, actualités du ministère, Office 365 et Digital(4)Education).

La cellule de coordination CPOS/SPOS participe activement au groupe de travail qui finalise l'élaboration d'un cadre de référence pour l'offre d'accompagnement psychosocial des élèves par les lycées conformément aux nouvelles missions du CPOS annoncées (projet de loi 6787 sur la Maison de l'orientation).

### ***B.2.1.4 Coopérations***

Le CPOS participe aux réunions des partenaires de la Maison de l'orientation, aux réunions intra-ministérielles et aux différents groupes de travail mis en place par les ministères de la Santé, de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région, de l'Égalité des chances et du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire. La collaboration avec l'Université du Luxembourg (unité LUCET) est poursuivie pour la mise à jour, la sélection et la validation de différents outils psychotechniques utilisés dans le cadre de la procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique.

### ***B.2.1.5 Aides financières***

Voir page 93.

### ***B.2.1.6 Formations et approche qualité***

Le programme annuel de formation continue est resté en 2016 un pilier essentiel de développement des pratiques. Il s'est focalisé sur l'aide et l'accompagnement des jeunes et des familles, l'orientation scolaire et professionnelle, la prévention et le bien-être des jeunes ainsi que l'analyse des pratiques. 34 actions formatives dont dix supervisions, ont été organisées à l'attention des SPOS, du CPOS, et du personnel enseignant (42,5 journées entières de formation). En outre, deux journées d'études (165 participants) et trois conférences publiques (115 personnes) ont eu lieu en 2016.

Comme toutes les années, les équipes SPOS et CPOS poursuivent leur travail au niveau du développement qualité et des pratiques, documenté dans le rapport qualité global annuel.

## B.2.2 Conseil supérieur de l'Éducation nationale

Lors de la réunion plénière de février, le Conseil supérieur a pris connaissance du rapport *Éléments pour une évaluation de la réforme de la formation professionnelle : les principales critiques* élaboré par l'Institute for Lifelong Learning and Guidance, Université du Luxembourg en septembre 2015. Sur base de ce rapport et suite à la présentation de la réforme de la formation professionnelle, le CSEN a élaboré et voté un avis soumis au ministre en juin 2016.

Le ministre a également été invité à une réunion en mars afin de fournir plus de détails sur la réforme des lycées, l'autonomie des lycées, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux valeurs etc.

En octobre, le *Zentrum fir politesch Bildung* a été présenté au CSEN, qui a voté et transmis son avis en décembre.

## B.2.3 Enseignement fondamental

### B.2.3.1 Commission scolaire nationale (CSN)

La CSN assure le partenariat, au niveau national, entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves.

En 2016, la CSN s'est réunie neuf fois. En mars, juin et décembre 2016, elle a siégé en groupe élargi.

La Commission scolaire nationale a abordé les sujets suivants :

- le bilan de l'éducation précoce ;
- l'apprentissage précoce des langues ;
- le concours d'admission au stage préparant à la fonction de l'instituteur ;
- le passage fondamental/postfondamental ;
- les projets Digital classroom et MathemaTIC ;
- les nouveaux bilans pour les cycles 2 à 4 ;
- les divers projets informatiques pour les écoles fondamentales (Office 365, Oli, eduLibrary, IAM for Kids, utilisation de tablettes, etc.).

Elle a formulé sept avis lors de ses réunions :

- sur le rapport de l'éducation précoce ;
- sur le matériel didactique Sprachfuchs 4 ;
- sur le matériel didactique Früh übt sich – Mediation für Kinder ;
- sur le concept pédagogique Hebammen-Projekt ;
- sur le matériel didactique mult x junior ;
- sur les publications de l'association Lëtzkulti ;
- sur le dossier pédagogique relatif au sujet Biologesch Landwirtschaft du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs, destiné aux enseignants des écoles fondamentales.

### B.2.3.2 Affectations 2016-2017

Dans le cadre de la liste 1 des postes d'instituteurs vacants, 640 postes, dont 495 à plein temps, ont été déclarés vacants par les autorités communales ou étatiques en charge des organisations scolaires respectives. 146 postes ont été occupés par mutation dans le cadre de cette première liste.

Un changement réglementaire applicable à partir de 2016 a rendu possible la publication d'une liste 1bis qui reprenait les seuls postes devenus vacants suite à une mutation intervenue dans le cadre de la liste 1; 23 postes ont pu être occupés dans ce contexte.

Dans le cadre de la liste 2 des postes vacants, 424 postes à plein temps et 382 tâches ont été déclarés. Parmi les postes vacants, 189 ont été réservés pour être occupés par des instituteurs-stagiaires nouvellement admis ; 182 postes ont été pourvus effectivement par des instituteurs-stagiaires.

498 postes et tâches ont été occupés par des membres de la réserve de suppléants, 69 postes et tâches sont pourvus par des remplaçants. Les postes restés vacants faute de candidats ont été pourvus par des agents affectés aux bureaux régionaux.

Il est encore à mentionner que les déclarations des vacances de postes, les demandes d'affectation et les affectations proprement dites se font moyennant le logiciel Scolaria, outil de gestion de l'enseignement fondamental.

### ***B.2.3.3 Adaptation du plan-cadre de l'éducation précoce***

Les conclusions de l'évaluation de l'éducation précoce ont relevé la nécessité d'adapter le plan-cadre. À cet effet un groupe de travail, composé d'acteurs des secteurs de l'éducation scolaire et non-formelle, adapte le document existant dans le contexte des changements structurels et conceptuels (approche par compétences, éducation plurilingue, rapprochement des secteurs de l'éducation scolaire et non-formelle, importance de l'observation et de la documentation des apprentissages, etc.). Le plan-cadre complète le plan d'études de l'école fondamentale. Il dresse le cadre général des apprentissages et, par là, du développement des compétences définies dans le plan d'études.

Il est prévu de présenter la version adaptée au personnel enseignant et éducatif du cycle 1 lors de séances d'information au premier trimestre 2017-2018.

### ***B.2.3.4 Plurilinguisme***

Voir pages 6 – 7.

### **Éducation plurilingue au cycle 1**

En continuité avec le programme d'éducation plurilingue qui sera introduit dans les crèches en 2017-2018 pour les enfants de 1 à 4 ans, le cycle 1 mettra en œuvre une approche plurilingue axée sur le luxembourgeois et le français, tout en valorisant les langues d'origine des enfants. Cette mise en œuvre repose sur deux piliers : la formation continue et l'adaptation des supports didactiques existants.

La formation continue *Meng Sprooch(en)*, *deng Sprooch(en)*, *eis Sprooch(en)*, *Méisproochegkeet am éischte* est offerte à partir de l'année scolaire 2016-2017 à tous les enseignants et éducateurs du cycle 1. Elle est organisée par arrondissement d'inspection et s'adresse à des équipes pédagogiques.

Les contenus de la formation seront rendus accessibles à un large public via une plateforme mettant à disposition des supports didactiques dans différentes langues, des supports multi- et plurilingues, des exemples de bonnes pratiques, des critères de qualité pour supports didactiques, des livres multilingues et des livres sans texte et de la littérature spécialisée pour professionnels.

Un groupe de travail d'acteurs de l'éducation scolaire et non-formelle adapte le recueil *Lëtzebuergesch an der Spillschoul*. La nouvelle version sera présentée au personnel enseignant et éducatif du cycle 1 au du premier trimestre 2017-2018.

### ***B.2.3.5 Lëtzebuenger Beobachtungskonzept fir den éischte Cycle (LBK1)***

Le concept d'observation LBK1 permet au personnel enseignant et éducatif de suivre, comprendre et documenter les apprentissages de chaque élève et d'intégrer ces observations dans les bilans intermédiaires, afin de les discuter avec les parents lors des échanges trimestriels. Le concept a été présenté aux acteurs du secteur de l'éducation non-formelle lors de la 5<sup>e</sup> conférence nationale sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes, en novembre 2016.

### ***B.2.3.6 Manuels scolaires et matériel didactique 2016***

Voir liste en annexe page 124.

Particulièrement novateur est la version bilingue allemand-français du matériel Zahlenbuch. Cette approche présente plusieurs avantages :

- les élèves sont préparés au changement de la langue d’instruction en français à partir des classes de 7<sup>e</sup> de l’enseignement secondaire ;
- une approche plurilingue facilite aux élèves et à leurs parents l’accès aux concepts mathématiques ;
- l’approche bilingue favorise la différenciation des apprentissages dans des classes multilingues : certains élèves iront vers le français, d’autres vers l’allemand, d’autres iront vers les deux, au service d’un même projet ;
- selon les principes d’une pédagogie qui favorise l’ouverture aux langues, des comparaisons entre les langues peuvent être effectuées afin d’approfondir à la fois les compétences en mathématiques et les compétences langagières.

### ***B.2.3.7 Nouveaux bilans intermédiaires***

À partir de la rentrée 2016-2017, de nouveaux bilans intermédiaires sont introduits dans toutes les classes des cycles 2.1, 3.1 et 4.1.

Les nouveaux bilans sont plus informatifs et plus compréhensibles pour les élèves et les parents :

- Un nouveau tableau des compétences fait apparaître la progression de l’élève de façon plus claire. Le nombre des compétences évaluées par branche scolaire est considérablement réduit.
- Une fiche récapitulative énonce les compétences visées prioritairement pour les langues, les mathématiques ainsi que pour l’éveil aux sciences / les sciences humaines et naturelles, tant pour le niveau socle que pour le niveau avancé.
- Une note (A+, A, B+, B, C+, C, D+, D) est introduite pour évaluer les performances de l’élève pendant le trimestre écoulé. Cette note témoigne des observations et des évaluations collectées par l’enseignant au fil des contributions et des productions de l’enfant.
- Dans chaque branche, l’attitude au travail est évaluée sur une échelle à quatre niveaux.
- Les interactions sociales sont elles aussi évaluées sur quatre niveaux.
- Les compétences transversales sont précisées et actualisées. Aux démarches mentales et aux manières d’apprendre de l’élève s’ajoute l’emploi des médias.
- Le bilan prévoit une rubrique où peuvent être notées les réflexions, observations et perspectives que l’enseignant et les parents discutent lors de l’entretien individuel à la fin de chaque trimestre.

Un livret d’accompagnement ainsi qu’un tutoriel en ligne sont mis à la disposition de tous les enseignants. Des clips d’information ont été élaborés pour les parents dans différentes langues.

Un bilan adapté pour les classes d’accueil sera introduit à la rentrée 2017-2018.

### ***B.2.3.8 Passage fondamental/secondaire***

Une réorganisation de la procédure d’orientation à la fin du 4<sup>e</sup> cycle de l’enseignement fondamental s’est avérée nécessaire, car il existe

- une concordance très élevée, supérieure à 85%, entre les avis des parents et celui des conseils d’orientation,
- des critiques et revendications de parents, d’élèves et d’une partie des enseignants,
- la volonté d’impliquer davantage les parents en maintenant les plus-values du système actuel.

La nouvelle procédure d’orientation prévoit que lors du 3<sup>e</sup> trimestre du cycle 4.1., le titulaire de classe et les parents de l’élève discutent lors des échanges individuels des perspectives d’orientation de l’élève sur base de sa progression, ses intérêts et ses aspirations. Un premier pronostic est établi au 3<sup>e</sup> trimestre par l’enseignant titulaire de l’élève.



Au cycle 4.2., deux échanges sont prévus entre le titulaire de classe et les parents. Le 3<sup>e</sup> échange individuel, à la fin du cycle 4.2. constitue l'entretien d'orientation. Le titulaire de classe et les parents de l'élève décident de l'orientation de l'élève vers l'ordre d'enseignement postfondamental qui correspond le mieux à ses aspirations et capacités.

La décision d'orientation est basée sur :

- les productions de l'élève recueillies au cours du 4<sup>e</sup> cycle qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- les résultats de l'évaluation des apprentissages ;
- les résultats aux épreuves communes ;
- les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

Les épreuves communes en allemand, français et mathématiques sont les mêmes pour tous les élèves du pays. Elles informent sur les performances de l'élève par rapport à la moyenne nationale et renseignent sur le développement des compétences de l'élève par rapport aux niveaux de compétence attendus à la fin de ce cycle.

En cas de désaccord entre les parents et le titulaire, une commission d'orientation est réunie en vue de dégager une décision. Elle est présidée par l'inspecteur d'arrondissement et composée d'un enseignant du cycle 4 de l'enseignement fondamental, un professeur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire ; un professeur ou un instituteur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire technique et un psychologue du CPOS. Les parents de l'élève concerné participent comme membres invités, tout comme l'enseignant titulaire de l'élève et le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

L'épreuve d'accès, soit pour une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire, soit pour une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique, prévue dans l'ancienne procédure d'orientation, est abolie.

Pour les élèves du cycle 4.2, concernant l'année 2016-2017, les modalités de passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique restent celles en vigueur depuis 2012.

### ***B.2.3.8 Nouveau cours Vie et société***

Un groupe de travail composé d'enseignants de cours de religion et d'instituteurs de l'enseignement fondamental a élaboré un curriculum pour le nouveau cours Vie et société qui fera partie du plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental et remplacera les volets relatifs à l'éducation morale et sociale et à l'instruction religieuse et morale. Le curriculum comporte un volet qui définit les socles de compétences à atteindre à la fin des cycles 2, 3 et 4 ainsi qu'un volet relatif au programme d'enseignement, définissant les compétences à développer et les thèmes à aborder.

En même temps, le groupe de travail a effectué les travaux conceptuels préparatifs relatifs à l'édition du manuel pour le nouveau cours qui se fera en collaboration avec la maison d'édition allemande *Militzke*. La sortie des manuels est prévue pour la rentrée 2017-2018.

### ***B.2.3.9 École Internationale de Differdange (EIDD)***

Voir page 18

## B.2.4 Enseignement secondaire et secondaire technique

### B.2.4.1 Réforme du lycée

L'année 2016 a été marquée par d'intenses travaux coordonnés par le SCRIPT afin d'aboutir aux projets de loi et de règlements grand-ducaux concrétisant les lignes directrices de la politique en matière d'éducation nationale et les avis émis par les différentes instances (voir tableau de la législation 2016, page 117)

Le projet de loi 7074 portant sur l'enseignement secondaire se fonde sur le projet de loi portant sur l'enseignement secondaire de 2013 et sur l'avis du Conseil d'État. Les éléments nouveaux sont les suivants :

- l'autonomie des lycées pour la conception de l'offre scolaire ;
- les sections de A à G au classique sont maintenues, mais les lycées peuvent les adapter en fonction des besoins de leur population scolaire dans le cadre de leur plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) ;
- une nouvelle section Informatique et communication avec l'acronyme I ;
- des couloirs d'évaluation pour les classes inférieures de l'enseignement secondaire général - ESG (ex-EST) ;
- deux voies dans les classes inférieures de l'ESG : voie de préparation (régime préparatoire classes modulaires), voie d'orientation (ex-cycle inférieur) ;
- à la voie d'orientation, le cours de base et le cours avancé remplacent les voies pédagogiques (théorique et polyvalente) ; la classe de 5<sup>e</sup> d'adaptation remplace l'ancienne 9<sup>e</sup> pratique.

Comme prévu en 2013, l'enseignement secondaire s'appellera dorénavant enseignement secondaire classique (ESC), l'enseignement secondaire technique s'appellera dorénavant enseignement secondaire général (ESG) et ne comprendra plus la formation professionnelle qui constitue un troisième ordre de l'enseignement secondaire ; les classes de l'enseignement secondaire général s'appelleront 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, ... 1<sup>re</sup> comme à l'enseignement secondaire classique.

Le projet de loi 7076 portant sur le développement curriculaire de l'Éducation nationale prévoit la création d'un conseil national des programmes. Le conseil est composé de huit personnalités, choisies par le ministre en fonction de leur expérience et compétence. Leurs missions consistent à conseiller le ministre, veiller à la cohérence des programmes, remédier aux disparités et ruptures actuelles des programmes de l'enseignement fondamental et secondaire, recueillir les demandes qui émergent notamment des mutations sociétales et en dégager les répercussions possibles sur la conception du cadre curriculaire.

Le conseil initiera des forums sur un sujet en matière curriculaire, fixé avec le ministre.

Le texte crée des commissions nationales de l'enseignement fondamental dans les principaux domaines de développement et d'apprentissages.

### B.2.4.2 Comité permanent

Le comité permanent instauré dans le cadre de la médiation entre l'Intersyndicale et le Gouvernement dans l'enseignement secondaire et secondaire technique s'est réuni quatre fois en 2016. Ce comité a pour but d'analyser l'impact des mesures décidées et d'élaborer, le cas échéant, des propositions d'amélioration ou d'ajustement.

Les sujets abordés ont surtout été les modalités de la formation continue obligatoire pour les enseignants, la tâche des enseignants et les barèmes d'indemnisation en relation avec l'examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques.

### B.2.4.3 Chargés de cours et chargés d'enseignement

La loi du 23 juillet 2016 fixe les conditions d'engagement et de travail des chargés d'éducation à durée déterminée et des chargés d'enseignement à durée indéterminée, les modalités de formation des chargés d'enseignement et crée une réserve nationale.

L'objectif de la loi est d'adapter le statut des chargés à la réforme de la Fonction publique de mars 2015 qui requiert entre autres une période de stage de trois ans pour les employés de l'État. Le texte prend

également en compte l'accord entre le ministère et l'association des chargés de l'enseignement national (ACEN) d'octobre 2015 et prévoit que la tâche des chargés sera progressivement réduite jusqu'à l'équivalent de 22 leçons (24 auparavant).

Plus d'un millier de chargés sont concernés par cette loi qui distingue entre d'une part les chargés d'enseignement bénéficiant de contrats à durée indéterminée de renforcement et devant suivre, au cours des trois premières années de service, une formation organisée à l'IFEN et d'autre part, les chargés d'éducation engagés à durée déterminée pour des remplacements. La réserve nationale des employés enseignants des lycées reprend l'ensemble des catégories de personnel enseignant engagé sous le régime du chargé de cours, d'éducation et d'enseignement à durée indéterminée et à tâche complète ou partielle.

#### ***B.2.4.4 Vie et société***

Voir page 97.

#### ***B.2.4.5 Visites des lycées***

Voir page 17.

#### ***B.2.4.6 Commissions nationales des programmes (CNP)***

Afin de garantir une vue commune des objectifs à atteindre, le ministère a organisé quatre réunions auxquelles participaient les présidents des CNP et des représentants des services du ministère concernés. Des thèmes d'ordre pédagogique et de développement général, de même que des sujets d'organisation administrative furent à l'ordre du jour, notamment : réforme du cycle supérieur de l'enseignement secondaire et du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, harmonisation des examens de fin d'études, présentation de services tels l'IFEN et le SCRIPT, présentation d'outils didactiques, point sur la législation CNP, relations entre CNP branches et sections. Par ailleurs, le règlement grand-ducal portant institution et organisation des CNP a été modifié afin de faciliter l'administration des CNP et clarifier certains points soulevant des problèmes dans la pratique.

#### ***B.2.4.7 Cours de rattrapage***

Au début du mois de septembre 2016, quelque 400 élèves devant se soumettre à une épreuve d'ajournement ou remettre un travail de révision ont suivi des cours de rattrapage organisés dans sept lycées. Ces cours sont assurés par des étudiants et des enseignants.

#### ***B.2.4.8 Collèges des directeurs ES et EST***

En tant qu'organes consultatifs du ministre et en tant qu'organes de concertation et de réflexion, les deux Collèges des directeurs ont eu des réunions régulières dont certaines communes pour discuter et aviser les nombreuses réformes en cours.

En particulier, il s'agit des projets suivants :

- réforme de l'organisation des lycées et de l'enseignement ES et EST,
- réforme du stage pédagogique,
- nouveau passage de l'enseignement fondamental à l'ES et l'EST,
- réforme de la formation professionnelle,
- Vie et société, introduction d'un cours unique,
- réformes du CPOS-SPOS,
- classes supérieures ES et EST,
- introduction d'un plan de développement de l'établissement scolaire et d'un Observatoire national de la qualité scolaire,
- modalités et calendrier des examens de fin d'études ES / EST,
- fonctionnarisation des employés enseignants.

La concertation et les réflexions se sont concentrées sur :

- réforme de la Fonction publique et gestion par objectifs,

- formation continue des enseignants,
- encadrement des enfants à besoins de santé,
- stage du personnel administratif et technique (lycées, INAP, IFEN),
- classes de cohabitation EDIFF,
- mal-être des jeunes.

Par ailleurs, les Collèges délèguent des représentants pour contribuer aux réflexions de différents groupes tels que le Conseil supérieur de l'Éducation nationale, le Centre de coordination des projets d'établissement, le groupe de Planification des besoins en personnel, le Comité à la formation professionnelle.

#### ***B.2.4.9 Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL)***

La CNEL représente les élèves auprès du ministère. Elle comprend deux délégués par comité d'élèves des lycées. En 2016, outre les rencontres régulières des délégués et des groupes de travail organisées par la CNEL, l'organisation a eu des rencontres et échanges avec différents partenaires et a envoyé une délégation au ministère pour faire part des préoccupations des élèves quant à l'organisation de l'examen de fin d'études. La CNEL a également demandé un meilleur appui par les accompagnateurs et une mise à disposition de locaux réservés aux réunions des comités d'élèves, ainsi qu'une adaptation de la législation. Ce travail est en cours.

#### ***B.2.4.10 Devoir de mémoire***

Le ministère de l'Éducation nationale s'engage dans le devoir de mémoire, surtout en ce qui concerne la commémoration de la Shoah. Dans ce contexte, une délégation du ministère a assisté aux séances plénières de l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance) ainsi qu'à des réunions et séances de formation sur l'apprentissage de la Shoah.

Des élèves de plusieurs lycées ont également participé le 14 octobre 2016 à la commémoration de la première déportation de Juifs depuis la Gare centrale vers le ghetto de Łódź (Litzmannstadt). Le ministère organise chaque année des activités autour de la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité (27 janvier). En 2016, cette manifestation comprenait une exposition de l'asbl MémoShoah au sujet du sort des Juifs au Luxembourg ; l'exposition a fait le tour de plusieurs lycées.

#### ***B.2.4.11 Diversification de l'offre scolaire***

##### **École internationale à Differdange (EIDD)**

Voir page 18.

##### **Classes anglophones**

À partir de la rentrée 2017-2018, le Lycée technique Michel Lucius, qui prend la dénomination Lycée Michel Lucius, offrira des classes internationales anglophones tant au niveau de l'enseignement fondamental qu'au niveau de l'enseignement secondaire, classes qui seront regroupées sous la dénomination de International School Michel Lucius. Par la loi du 23 décembre 2016, les classes existantes de cet établissement sont donc régularisées ; elles mènent vers les qualifications GCSE (General Certificate of Secondary Education), AS-Levels (Advanced Subsidiary Levels) et A-Levels (Advanced Levels). Même si la langue véhiculaire des classes en question est l'anglais, l'apprentissage du luxembourgeois, du français et de l'allemand fait partie du curriculum scolaire.

Classes anglophones Lycée Michel Lucius											
						2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
7e Classe anglophone									24	24	49
6e Classe anglophone									19	34	28
5e Classe anglophone						14	18	33	20	35	46
4e Classe anglophone							13	39	71	60	87
3e Classe anglophone								27	46	74	68
2e Classe anglophone									33	52	85
1re Classe anglophone										15	36
<b>Total élèves</b>						<b>14</b>	<b>31</b>	<b>99</b>	<b>213</b>	<b>294</b>	<b>399</b>

### Cours de préparation à l'Armée luxembourgeoise (COPRAL)

Les classes de l'école de l'armée ont été intégrées dans le Lycée Technique d'Ettelbruck à la rentrée 2015-2016. En raison de la bonne collaboration avec l'armée luxembourgeoise, le Lycée Technique d'Ettelbruck offre également les cours COPRAL qui préparent des jeunes entre 17 et 24 ans aux épreuves de sélection pour l'admission au service volontaire de l'Armée.

Outre le volet du recrutement de candidats soldats volontaires potentiels, le projet s'inscrit aussi dans le contexte de la lutte contre le phénomène du décrochage scolaire en offrant aux jeunes une voie d'accès à la vie professionnelle.

### Section Sciences naturelles

La section Sciences naturelles de la division technique générale de l'enseignement secondaire technique, projet initié par le Lycée technique Michel Lucius, puis élargi au Lycée technique agricole et au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, a été créée par règlement grand-ducal du 23 juillet 2016. À partir de la rentrée 2016-2017, cette section est offerte aux Lycée technique agricole, Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Lycée technique Mathias Adam, Lycée Michel Lucius, Lycée technique Joseph Bech, École privée Fieldgen. De plus, le Lycée technique du Centre offre des classes de 10<sup>e</sup> à régime linguistique spécifique. Les premiers élèves de la section se soumettront à l'examen de fin d'études en 2018.

### Baccalauréat international (BI)

Le Baccalauréat international a pour ambition de proposer des programmes plus étoffés que les autres programmes d'études en développant chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances, la sensibilité et la détermination nécessaires pour réussir.

Le diplôme du Baccalauréat international est offert au Lycée technique du Centre et à l'Athénée de Luxembourg. Ce diplôme est reconnu par la loi luxembourgeoise comme équivalent au diplôme de fin d'études secondaires. Les cours sont dispensés en français au Lycée technique du Centre et en anglais à l'Athénée de Luxembourg.

Les capacités d'accueil des classes du BI seront développées pour la rentrée 2017-2018.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'effectif des élèves inscrits au Baccalauréat international au Luxembourg depuis 2006.

Baccalauréat international Lycée technique du Centre											
	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
4e Classe internationale francophone	20	15	11	15	18	18	25	24	24	21	42
3e Classe internationale francophone		18	10	11	13	19	16	26	21	21	21
2e BI francophone			16	9	11	14	20	24	25	20	20
1re BI francophone				13	10	13	15	15	17	20	18
<b>Total élèves</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	<b>37</b>	<b>48</b>	<b>52</b>	<b>64</b>	<b>76</b>	<b>89</b>	<b>87</b>	<b>82</b>	<b>101</b>

Baccalauréat international Athénée de Luxembourg											
		2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
5e Classe internationale anglophone		15	17	24	12						
4e Classe internationale anglophone			17	17	26	23	25	23	25	26	37
3e Classe internationale anglophone				14	10	19	19	23	22	25	21
2e BI anglophone					15	10	17	17	18	20	23
1re BI anglophone						14	11	19	20	17	19
<b>Total élèves</b>		<b>15</b>	<b>34</b>	<b>55</b>	<b>63</b>	<b>66</b>	<b>72</b>	<b>82</b>	<b>85</b>	<b>88</b>	<b>100</b>

## Projet de lycée à Mondorf-les-Bains

Le besoin d'un lycée à Mondorf-les-Bains a été établi par le Plan directeur sectoriel Lycées et corroboré par l'étude détaillée qui a suivi.

Il est actuellement envisagé que le futur lycée devienne une école binationale publique, sur le modèle du Schengen-Lyzeum. L'enseignement sera proposé en français, allemand, luxembourgeois et anglais. Les programmes et matériaux d'enseignement accorderont une attention toute particulière à l'approfondissement de l'esprit européen.

Des groupes de travail interministériels et transfrontaliers se sont réunis pour élaborer l'offre scolaire du futur Lycée, notamment l'offre en formations professionnelles, et rédiger une déclaration d'intention à signer début 2017 par les ministres concernés du Grand-Duché du Luxembourg et de la Sarre.

## PIP – Projets d'innovation pédagogique 2016-2017

Athénée	Revalorisation de la section A (ES)
Atert Lycée Réiden	Cours de mathématiques en allemand sur une ou deux classes de 7 <sup>e</sup> EST (phase pilote)
École de commerce et de gestion	Cours à option de 10 <sup>e</sup> à 13 <sup>e</sup> EST, cours de math+ en 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> CC et CG
Lycée classique de Diekirch	Dix projets pédagogiques individuels mettant l'accent sur différents thèmes
Lycée classique d'Echternach	Adaptation des grilles horaires en différentes classes du cycle inférieur ES et EST
Lycée de garçons Esch	Adaptation des grilles horaires en classes de 7 <sup>e</sup> ES et 6 <sup>e</sup> ES
Lycée Hubert Clément Esch	Adaptation des grilles horaires en classes de 7 <sup>e</sup> ES et 6 <sup>e</sup> ES
Lycée Michel Rodange Luxembourg	Organisation d'une 7 <sup>e</sup> ES-musicale et d'une 7 <sup>e</sup> ES-sportive
Lycée Robert Schuman Luxembourg	Adaptation de la grille horaire en classe de 7 <sup>e</sup> ES
Lycée technique du Centre	Lancement de classes internationales francophones au régime secondaire classique (6 <sup>e</sup> IFA, 6 <sup>e</sup> IFF)
Lycée technique d'Ettelbruck	Classe de mise à niveau 11 <sup>e</sup> CM-MAN

## Entrepreneurial Schools

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Économie ont lancé un programme pédagogique visant la promotion de l'entrepreneuriat dans les lycées. Dans une première phase, en 2016-2017, est élaboré un concept pédagogique avec trois lycées pilotes (Lycée technique de Lallange, Lycée technique École de commerce et de gestion et Lycée Ermesinde).

Le MENJE apporte un financement sous forme de décharges accordées aux enseignants engagés dans la conceptualisation du projet. Le ministère de l'Économie assure le lien vers les acteurs du monde du travail, dont les chambres professionnelles. Les deux ministères sont représentés dans les comités de pilotage instaurés dans chaque lycée participant.

L'objectif principal de la démarche est de favoriser et de promouvoir des approches pédagogiques proches du monde professionnel et transférables à d'autres écoles.

Les objectifs d'une éducation à l'entrepreneuriat sont les suivants :

- développer des compétences transversales fondamentales dont la créativité, la coopération, la prise d'initiative, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, ... ;
- mieux préparer les élèves à la vie professionnelle et stimuler l'esprit de citoyenneté active ;
- lutter contre le décrochage scolaire par une approche pédagogique innovante ;
- rendre les élèves plus « employables », voire stimuler la création de start-ups ;
- rapprocher le monde du travail et le monde scolaire.

### B.2.4.12 Centre de coordination des projets d'établissement (CCPE)

Pendant l'année scolaire 2015-2016, 19 projets d'établissement («pé») ont été mis en œuvre. En 2016-2017, 17 «pé» sont en cours. Les six établissements de la liste ci-dessous ont terminé leur projet en juillet 2016.

Établissement	Intitulé du projet et contenu
Lycée Aline Mayrisch 2015/16: 3 <sup>e</sup> année/3	<i>eLaml - civis 2.0 ex machina</i> : développer des compétences en matière TIC et l'esprit critique à l'égard de l'outil informatique.
Lycée de Garçons Luxembourg 2015/16: 3 <sup>e</sup> année/3	<i>LGL en gage</i> : développer les compétences nécessaires à l'engagement et la responsabilité, aux niveaux individuel et collectif.
Lycée Hubert Clément Esch 2015/16: 2 <sup>e</sup> année/2 Durée du pé : 2 ans	<i>Let's Have Cool Education</i> : pour une prise en charge individualisée de l'élève du cycle inférieur.
Lycée Josy Barthel 2015/16: 3 <sup>e</sup> année/3	<i>Look who's reading</i> : motiver les élèves à lire.
Lycée Robert Schuman 2015/16: 3 <sup>e</sup> année/3	<i>Mathématiques et informatiques pour les sciences et technologies</i> : développer les intérêts des élèves pour les sciences ; développer leurs bases en informatique et leurs capacités de synthèse.
Lycée technique École de Commerce et de Gestion 2015/16: 3 <sup>e</sup> année/3	<i>Se ressourcer pour (se) développer</i> : développer des structures d'appui répondant aux besoins des élèves.

Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les projets 2016-2017. Les descriptifs détaillés sont disponibles sur [www.ccpe.lu](http://www.ccpe.lu).

Atert-Lycée Redange : dernière année	<i>Den Atert-Lycée a säin Emfeld - eng talentéiert Régioun!</i> : valoriser les talents dans l'orientation professionnelle ; faire de l'ALR un centre culturel et sportif régional.
Athénée de Luxembourg : 2 <sup>e</sup> année/3	<i>Engagement et Encadrement</i> : offrir un meilleur encadrement des élèves, les rendre plus responsables et engagés dans les cours et bien au-delà.
Lënster Lycée Junglinster : 1 <sup>re</sup> année	<i>Liewensentscheidung am Lënster Lycée</i> : mise en place d'une structure et d'une démarche d'orientation pour toutes les classes.
Lycée des Arts et Métiers – site Limpertsberg : 2 <sup>e</sup> année/3	<i>Learning on demand</i> : création de séquences filmées ou d'animations cadrées dans un environnement d'apprentissage en ligne.
Lycée des Arts et Métiers – site Dommeldange : 3 <sup>e</sup> année/3	<i>Motivés pour mieux apprendre</i> : améliorer la motivation des élèves et favoriser leur apprentissage.
Lycée Classique Diekirch : 2 <sup>e</sup> année/3	<i>LCD-Visions</i> : intégration des différents médias dans l'enseignement.
Lycée de Garçons Esch 2 <sup>e</sup> année/3	<i>Guidance et apprenance</i> : s'orienter dans son apprentissage.
Lycée de Garçons Luxembourg : 1 <sup>ère</sup> année/3	<i>Communication et Responsabilité</i> : amélioration de la communication sous toutes ses formes et ouverture sur la société et le monde économique.
Lycée du Nord : 3 <sup>e</sup> année/3	<i>Le Lycée du Nord – lieu de vie et de rencontre</i> : améliorer la cohésion sociale et le bien-être de la communauté scolaire.

Lycée Technique Agricole 3 <sup>e</sup> année/3	<i>LTA – Let's talk about...</i> : améliorer l'apprentissage des langues.
Lycée Technique Esch 3 <sup>e</sup> année/3	<i>LTE on target</i> : motiver les élèves à apprendre.
Lycée Technique Mathias Adam : 1 <sup>ère</sup> année/3	<i>Like – Like och du den LTMA</i> : das Wir-Gefühl innerhalb der Schulgemeinschaft stärken und das Ansehen in der Außenwelt hervorheben.
Lycée Technique pour Professions de Santé : 2 <sup>e</sup> année/3	<i>Nouveau concept pédagogique en laboratoire de simulation</i> : faciliter le transfert du savoir d'une situation de classe à une situation réelle en stage.
Schengen Lyzeum Perl : 1 <sup>ère</sup> année/3	<i>Yes, we care</i> : Entwicklung der Persönlichkeit und Identität des Schülers innerhalb der Schulgemeinschaft.

Les trois établissements suivants ont commencé la préphase de leur nouveau « pé » en septembre 2016 :

Lycée Aline Mayrisch	<i>Bilan &amp; Analyse</i> : procéder au bilan et à l'analyse des éléments de profil internes du lycée mis en place au cours des 15 dernières années.
Lycée Josy Barthel	<i>Josy Helps</i> : réalisation d'un projet humanitaire.
Lycée Robert Schuman	<i>CREATE</i> : stimuler la Créativité, la Responsabilité, le goût de l'Effort et l'Autonomie dans le Travail des Élèves.

Le budget global accordé aux 17 projets d'établissement de l'année scolaire 2016-2017 est versé par tranches en cours d'année et s'élève à 207.561 €. Les décharges hebdomadaires accordées sont au nombre de 193.

Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises ; le bureau du CCPÉ s'est réuni une fois. En outre, les membres du conseil ont suivi de près tous les projets en rencontrant les groupes de pilotage dans les lycées concernés.

Le CCPÉ a planifié, au cours de l'année 2016, six journées de formation au projet d'établissement à l'intention des chefs des nouveaux « pé » en préphase. Ces journées de formation sont également prévues pour l'année 2017, ainsi que des journées de formation destinées aux chefs des projets en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années de mise en œuvre.

Chaque année, vers la mi-mars, les responsables des nouveaux projets entamés présentent au conseil d'administration les travaux réalisés depuis la rentrée. Les membres du CCPÉ apportent alors leurs conseils sur l'organisation et la planification de chaque projet.



## **B.2.5 Éducation différenciée**

### ***B.2.5.1 Élaboration d'un avant-projet de loi portant création de centres de compétences en psychopédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire***

Les collaborateurs du ministère se sont penchés sur la rédaction de l'avant-projet de loi qui vise la restructuration du Service de l'Éducation différenciée et qui sera peaufiné début 2017.

### ***B.2.5.2 Préparation à la vie active des adolescents et des jeunes à besoins éducatifs spécifiques***

En 2016, une attention particulière fut réservée aux élèves de plus de 12 ans et à la mise au travail des jeunes qui ne sont plus soumis à la scolarité obligatoire.

Afin de garantir une meilleure cohérence des mesures de transition vers la vie active des jeunes à besoins éducatifs spécifiques, un coordinateur des stages et de la mise au travail des élèves de l'ensemble des centres de propédeutique professionnelle a été nommé au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Il a entre autres la mission de veiller à l'harmonisation du profil des élèves et des places éventuellement disponibles sur le premier marché du travail afin d'augmenter le taux de réussite des intégrations.

Comme un nombre considérable de jeunes sortant des centres de propédeutique professionnelle de l'Éducation différenciée seront admis dans des ateliers protégés, des efforts supplémentaires en faveur d'une meilleure transition sont nécessaires. À cet effet, un groupe de travail composé de membres du personnel de l'Éducation différenciée et d'une délégation de représentants d'ateliers protégés a été constitué.

Les contacts entre l'Adem et les centres de propédeutique professionnelle ont été intensifiés surtout en ce qui concerne la mise au travail de jeunes en situation précaire.

### ***B.2.5.3 Mesures supplémentaires favorisant l'intégration d'adolescents et de jeunes à besoins éducatifs spécifiques***

Depuis la rentrée 2016, deux groupes d'adolescents de 12 à 16 ans du Centre d'éducation différenciée de Differdange fréquentent des classes de cohabitation au bâtiment Jenker à Differdange, régi par le Lycée technique Mathias Adam. Grâce à la proximité, les élèves en question peuvent bénéficier de mesures d'intégration partielle en contact avec des pairs.

Les premiers pourparlers en vue de la construction commune d'un lycée et d'un centre de propédeutique professionnelle sur le même site à Luxembourg-Ville ont eu lieu avec les instances concernées.

### ***B.2.5.4 Efforts d'intégration en faveur d'élèves à besoins éducatifs complexes***

Comme l'instruction d'élèves à besoins éducatifs complexes nécessite dans la majorité des cas le recours à des équipements et des infrastructures hautement spécialisés, le responsable de l'Institut pour infirmes moteurs cérébraux (IMC) a levé le défi d'accueillir des classes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et secondaire technique à l'IMC. Cette intégration a permis la réalisation d'activités scolaires communes entre élèves à besoins éducatifs complexes et élèves valides, sensibilisés ainsi à la situation de camarades qui restent trop souvent à l'écart des autres.

Parallèlement, différents groupes de l'IMC ont participé à des projets pédagogiques au Lycée des Arts et Métiers, à l'école Jean Jaurès, à l'école Dell'héicht à Esch-sur-Alzette, aux écoles fondamentales de Noertzange, Steinsel et Strassen ainsi qu'au Centre de logopédie.

### ***B.2.5.5 Innovations en faveur d'élèves malvoyants ou aveugles***

En 2016, le service de transcription de l'Institut pour déficients visuels s'est développé en service des médias pourvu de moyens supplémentaires pour l'impression 3D. Le matériel didactique imprimé en 3D, accessible par le toucher, appuie les apprentissages des élèves malvoyants et aveugles. Afin que les élèves puissent bénéficier d'une exploitation maximale des équipements techniques sur place, une pédagogue spécialisée se prévalant de qualifications supplémentaires de dessinatrice 3D a été engagée.

Ces innovations tendent à augmenter le taux de réussite scolaire des élèves malvoyants et aveugles.

#### ***B.2.5.6 Mise en réseau au niveau de la Grande Région***

Deux rencontres entre les représentants du domaine de la pédagogie spécialisée ont eu lieu au mois d'avril à Daun en Allemagne et au mois d'octobre à Eupen en Belgique. Les échanges ont porté sur l'implication des écoles spécialisées dans le processus de l'inclusion et sur les missions et activités du Centre de compétences en pédagogie spécialisée de la Communauté germanophone de Belgique.

#### ***B.2.5.7 De nouvelles infrastructures provisoires pour le Centre d'éducation différenciée d'Esch-sur-Alzette***

Suite à un glissement de terrain, le Centre d'éducation différenciée d'Esch-sur-Alzette avait dû être évacué. Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, les élèves fréquentent des pavillons scolaires dûment équipés sur un terrain à Belvaux mis à disposition par la commune de Sanem. Cette solution intérimaire sera abandonnée au moment de l'achèvement du nouveau centre d'éducation différenciée sur le campus scolaire de Belval.

## B.2.6 Formation professionnelle

La loi du 24 août 2016 modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle et le règlement grand-ducal du 31 août 2016 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle permettent de simplifier l'organisation dans les lycées et d'éviter que les élèves se retrouvent en fin de parcours avec un nombre trop important de modules non réussis. Les dispositions prévoient :

- l'ajustement de la conception et de l'évaluation des modules de la formation professionnelle de base (CCP) à celles de la formation professionnelle initiale (DAP et DT) ; l'introduction d'un projet intégré final (PIF) pour le CCP à partir de 2017-2018 ;
- la suppression du projet intégré intermédiaire (PII) pour les formations qui sont dispensées à plein temps au lycée ;
- le médecin scolaire peut décider, lors de l'examen médico-scolaire obligatoire en 9<sup>e</sup> et en 7<sup>e</sup>, de soumettre l'admission de l'élève à certains stages à l'avis d'un médecin spécialiste ou de l'interdire, pour des raisons médicales (allergies, daltonisme, diabète, épilepsie, ...).

Concernant l'évaluation,

- le nombre de modules non réussis que l'élève doit rattraper est strictement limité – une décision de progression est introduite ;
- un bilan intermédiaire est introduit pour toute formation d'au moins trois ans. Si l'élève réussit ce bilan intermédiaire, à des conditions qui sont clairement définies par le règlement grand-ducal, il n'a plus besoin de rattraper les modules non réussis par la suite ;
- un bilan final est introduit à la fin de la formation ; sa réussite donne accès au projet intégré final (PIF).

### ***B.2.6.1 Mise en vigueur de la loi du 24 août 2016 et du règlement grand-ducal du 31 août 2016***

L'un des objectifs du règlement grand-ducal du 31 août 2016 est de rendre plus lisible le déroulement et les nouveaux critères de promotion de chacune des formations. Ainsi le Service de la formation professionnelle (SFP) a-t-il établi 154 fiches explicatives couvrant les différents régimes (DT - diplôme de technicien, DAP - diplôme d'aptitude professionnelle, CCP - certificat de capacité professionnelle) de la formation professionnelle offerts dans les lycées luxembourgeois. Ces fiches renseignent sur une formation à plein temps à l'école, ou sous contrat d'apprentissage, la formation francophone d'un métier ou d'une profession et l'apprentissage pour adultes.

L'article 10 de la loi du 24 août 2016 stipule que le ministère offre un service d'accompagnement dans la réalisation du dossier de la validation des acquis de l'expérience (VAE) : un avant-projet de règlement grand-ducal porte sur l'accompagnement par entretiens personnalisés du candidat sollicitant la VAE.

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, un groupe de pilotage reprenant les différentes parties prenantes (chambres professionnelles, équipes curriculaires, directeurs, SCRIPT et SFP) a vu le jour. D'octobre à décembre, ce groupe a siégé dix fois. En date du 22 décembre, le ministre a communiqué les trois premières décisions retenues.

1. De quatre modèles d'évaluation, celui dit *exact* a été approuvé. Ce modèle permet une évaluation adéquate des compétences de l'élève pouvant facilement être traduite en une note sur 60 points.
2. La durée du contrat d'apprentissage a été fixée à N+2, prorogable d'une année en cas de commun accord.
3. À partir de l'année scolaire 2016-2017, un rattrapage du PIF du DT sera organisé en octobre.

### ***B.2.6.2 Centres nationaux de la formation professionnelle continue - CNFPC***

Le CNFPC organise sur ses deux sites, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck, des cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP). Le nombre total d'élèves inscrits s'élève pour l'année 2016 à 253. Dans le cadre de l'afflux massif de demandeurs de protection internationale, le CNFPC Ettelbruck et le CNFPC d'Esch-sur-Alzette ont organisé des classes spéciales pour les réfugiés. En étroite collaboration avec l'OLAI, 38 jeunes réfugiés ont profité d'une formation pour favoriser leur intégration.

Le nombre total d'apprentis inscrits en formation professionnelle initiale préparant à un CCP/DAP s'élève pour l'année 2016 à 513 y inclus 49 élèves issus d'une formation de technicien se préparant aux études supérieures.

Au courant de l'année 2016, le CNFPC a organisé des cours du soir dans les domaines suivants : arts, gastronomie, social et éducatif, arts ménagers, informatique, bureautique et artisanat. Le nombre d'élèves inscrits était de 823.

Outre les formations soudeur certifié, engins de levage et aide socio-familiale, plus de 25 types de formations différentes ont été organisées dans le cadre de la formation professionnelle continue. En 2016, 2.120 personnes ont été formées dans ce cadre.

Par ailleurs, les CNFPC ont offert en 2016 à 46 jeunes n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, la possibilité de commencer au CNFPC la formation patronale préparant au CCP dans les qualifications suivantes : installateur chauffage-sanitaire, parqueteur, électricien, débosseleur de véhicules automoteurs et peintre-décorateur. La durée des conventions est en principe d'une année ; l'objectif est de poursuivre l'apprentissage dans le secteur privé l'année suivante.

Le Service de la formation professionnelle préside une commission qui décide, en étroite collaboration avec les CNFPC et le ministère du Travail, des mesures de formation pour demandeurs d'emploi. En 2016, 203 personnes ont été sélectionnées pour participer aux différentes mesures.

Dans le cadre du projet Garantie pour la jeunesse, le CNFPC offre des classes de 9<sup>e</sup> selon le modèle PROCI (PROCI se caractérise par une définition des objectifs en termes de compétences, une équipe restreinte d'enseignants par classe, l'absence de redoublement en classes de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>). Actuellement, sur base de sélection par les collaborateurs de l'ALJ, 49 jeunes âgés de plus de 18 ans suivent ces cours de remise à niveau, avec le but d'élaborer leur projet scolaire et professionnel pour entamer un apprentissage professionnel à partir de 2016-2017 resp. 2017-2018.

## B.2.7 Formation des adultes

### B.2.7.1 Service de la formation des adultes (SFA)

Le Service de la formation des adultes a la mission de développer et de promouvoir la formation des adultes ainsi que d'organiser l'instruction de base des adultes et les cours d'intérêt général.

Pour l'ensemble des formations organisées sous la responsabilité du SFA, le nombre d'inscriptions a légèrement augmenté, passant de 20.719 en 2014-2015 à 21.420 en 2015-2016, soit une hausse de 3,4%.

Sur les 21.420 inscriptions, 2,8% relevaient de la 2<sup>e</sup> voie de qualification, 5,5% de l'instruction de base (y inclus des cours pour déficients visuels), 9,6% de l'instruction civique et 82,1% de cours d'intérêt général.

#### 2<sup>e</sup> voie de qualification

Les cours de 2<sup>e</sup> voie de qualification permettent aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de terminer leur formation initiale ou qui n'ont pas atteint le niveau requis pour réaliser leurs projets professionnels, d'accéder aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés par l'enseignement secondaire, secondaire technique et professionnel. Ces formations offertes en présentiel ou à distance sont spécialement adaptées aux besoins des adultes et permettent de concilier emploi et formation. En 2015-2016, 157 apprenants (dont 95 eBac) étaient inscrits pour l'enseignement secondaire et 452 pour l'enseignement secondaire technique.

La 9<sup>+</sup> permet aux adultes de terminer une classe de 9<sup>e</sup> ou d'élever le niveau de leur 9<sup>e</sup>. En 2015-2016, 30 apprenants adultes ont suivi les cours pendant quatre matins par semaine soit 16 heures hebdomadaires.

Basé sur les cours 9<sup>+</sup>, un nouveau dispositif *cours 9<sup>+</sup> intégration* a démarré en janvier 2016 en réponse à l'afflux massif de demandeurs de protection internationale (DPI). 19 apprenants ont fréquenté ces cours entre janvier et juillet 2016. L'enseignement vise l'acquisition accélérée de la langue française (12 heures/semaine) ainsi que le développement des connaissances de la langue anglaise et des compétences en mathématiques (8 heures/semaine). Dès novembre 2016 ce dispositif a accueilli 60 apprenants demandeurs et bénéficiaires de protection internationale.

#### Instruction de base des adultes

L'instruction de base s'adresse prioritairement aux adultes en situation d'illettrisme. Au Luxembourg sont considérées en situation d'illettrisme, les personnes qui ont été scolarisées mais qui ne maîtrisent pas ou plus suffisamment la lecture, l'écriture et le calcul (compétences de base) pour être autonome dans les situations simples de la vie quotidienne. L'instruction de base vise aussi les personnes issues de l'immigration qui n'ont jamais été scolarisées et les personnes alphabétisées dans un autre alphabet. La demande et l'offre ont connu une hausse considérable dès l'automne 2015, suite à l'afflux massif de DPI.

Année	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Inscriptions	124	176	191	334	513	887

#### Cours d'intérêt général

La formation générale des adultes comprend les langues, l'art et les créations artisanales, les sciences, l'économie et l'environnement ; le socio-éducatif et le bien-être ; les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la formation civique dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration et de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. La formation générale est en grande majorité une formation linguistique (73,3% des inscriptions). La formation civique regroupe 10,4% des inscriptions, les TIC 6,7%, les arts et créations artisanales 7,5% et les autres domaines 2,1%.

Parmi les cours de langues, les cours de luxembourgeois sont les plus fréquentés. Sur un total de 14.402 inscriptions en formation linguistique, 6.569 (45,6%) concernaient un cours de langue luxembourgeoise, 5.156 (35,8%) un cours de langue française, 672 un cours de langue anglaise (4,7%) et 531 (3,7%) un cours de langue allemande.

Depuis 2000, où 1.407 inscriptions ont été enregistrées, la progression annuelle des apprenants de la langue luxembourgeoise est considérable.

Les cours du SFA sont organisés par les délégués à la formation des adultes dans les lycées et d'autres institutions de formation ainsi que dans la région transfrontalière (cours de luxembourgeois dans le cadre des accords de Karlsruhe). En 2015-2016, 427 cours ont été organisés dans les lycées et institutions nationales et étrangères pour 4.237 apprenants adultes.

Pour garantir une offre proche des citoyens et des différentes communautés vivant au Luxembourg le SFA conclut des conventions avec des associations et communes. En 2015-2016, 1.015 cours conventionnés ont été dispensés avec un total de 14.378 inscriptions. Aujourd'hui la quasi-totalité de l'offre non marchande de cours d'intérêt général pour adultes est couverte par les dispositifs de l'Éducation nationale (Institut national des langues et SFA).

En janvier 2014, les ateliers d'apprentissage personnalisés *Learn for success* (L4S) ont ouvert leurs portes à l'École de la deuxième chance. De septembre 2015 à juillet 2016, 145 conventions d'apprentissage ont été conclues et portent sur 2.491 heures d'encadrement individuel. La majorité des apprenants inscrits dans ce dispositif sont des adultes désireux de parfaire leurs compétences générales (langues, mathématiques et bureautique) pour des raisons professionnelles ou pour accéder à l'emploi.

### **Promouvoir l'accès à l'éducation et la formation des adultes**

L'outil d'information du Service de la formation des adultes est le catalogue annuel, qui en 2016, est paru pour la 25<sup>e</sup> fois. Le catalogue est publié à 15.000 exemplaires.

Le droit d'inscription réduit est l'outil national par lequel des personnes économiquement défavorisées, des migrants ou des personnes fragilisées par rapport au marché de l'emploi sont incités à participer aux cours.

Depuis 2013, les attestations émises par les institutions prenant en charge les personnes défavorisées (Service national d'action sociale - SNAS, Adem, offices sociaux et OLAI), sont remplacées par des bons donnant droit à un tarif d'inscription réduit (10 € par cours) aux cours dispensés par les lycées, les communes, les associations conventionnées et l'Institut national des langues

En 2015-2016 sur les 9.876 bons qui ont été émis, 5.657 bons ont été utilisés pour des cours du SFA et 1.183 pour des cours de l'INL. 1.213 bons n'ont pas encore été utilisés et 1.823 bons sont expirés. Sur les 17.590 inscriptions dans les dispositifs éligibles du SFA, 5.657, soit 32,2% sont des inscriptions à tarif réduit. Sur l'ensemble des bons utilisés, les cours de luxembourgeois, français, allemand et anglais sont les plus fréquemment choisis, suivis des TIC.

### **Activités et projets internationaux**

Dans le cadre de la stratégie européenne Éducation et Formation 2020, le SFA représente le ministère dans le groupe de travail Éducation et formation des adultes. Par l'apprentissage de pairs et l'échange de bonnes pratiques, le groupe développe des rapports analytiques, des outils d'évaluation et des recommandations politiques sur la formation des adultes en relation avec le développement professionnel.

Le SFA a été désigné service coordonnateur de l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes et structure nationale de support pour la plateforme électronique de l'éducation et de la formation des adultes - EPALE.

Le SFA est membre de European Basic Skills Network - EBSN. Ce réseau regroupe les décideurs et parties prenantes européens dans le domaine de l'instruction de base. En 2017, l'assemblée générale et la conférence annuelle du réseau auront lieu au Luxembourg.

Le SFA a rédigé la contribution nationale pour le 3<sup>e</sup> Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE III). Ce rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) évalue les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Belém (2009) retenu à la conférence mondiale CONFINTEA VI.

### B.2.7.2 Institut national des langues – INL

En 2016 et pour la première fois depuis 10 ans, le nombre global des inscriptions au cours de langues n'a pas augmenté. Avec une baisse de 1% des inscriptions par rapport à 2015, l'impact du déménagement et la délocalisation des cours au Kirchberg et au Lycée Aline Mayrisch sur le nombre des inscriptions a été faible. Parmi les huit langues proposées, les inscriptions en français et en luxembourgeois ont continué à croître.

L'INL s'est démarqué en 2016 dans sa mission d'organisme de certification, avec plus de 2.000 inscriptions : pour faire face à la demande croissante du public, l'INL a consolidé ses partenariats avec différents lycées nationaux et internationaux (LAML, LML, Fieldgen, Lycée Vauban, École européenne II). Ainsi, une croissance de 21% des inscriptions menant aux certifications nationales et internationales en langues a été enregistrée – avec 929 inscrits contre 768 en 2015. La certification IELTS (*International English Language Testing System*) a explosé avec 358 candidats en 2016 contre 231 en 2015, suivi du DELF-DALF (*Diplôme d'Études en Langue Française - Diplôme Approfondi de Langue Française*) avec 151 inscriptions contre 120 en 2015 et le LaF (*Lëtzebuergesch als Friemsprooch*) avec 185 candidats en 2016 contre 164 en 2015. Même phénomène pour le Sproochentest avec presque 1.400 inscriptions et une augmentation de 20% par rapport à 2015.

Le manuel A1 *Schwätzt Dir Lëtzebuergesch ?* a été vendu à plus de 8.000 exemplaires.

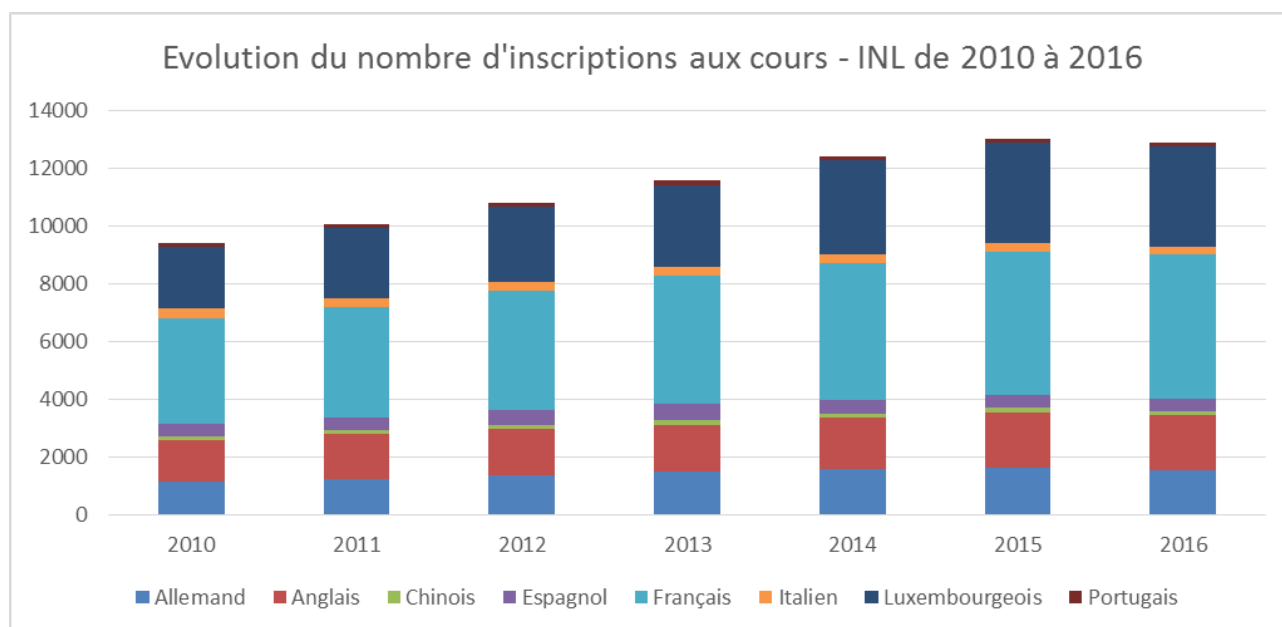
#### Cours de langues

En 2016, l'INL a organisé 686 cours dont 268 se sont déroulés sur la tranche horaire de 17.00 à 21.00 heures.

Avec 12.872 inscriptions en 2016, le nombre global d'inscrits a diminué de 1% par rapport à 2015.

Sur les huit langues proposées (FR, DE, EN, LU, ES, PT, IT, CN), le français (39% du total) et le luxembourgeois (27%) restent les plus populaires.

90% des cours à l'INL sont des cours de langue généraux. Les niveaux débutants (A) sont les plus prisés, surtout en luxembourgeois. En anglais, la majorité des apprenants est inscrite dans les cours avancés (B).



#### Certifications nationales

Face à la demande accrue, qui découle de la loi sur l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, l'INL a organisé 19 sessions du Sproochentest, permettant ainsi à 1.381 candidats de passer le test, soit 110 de plus qu'en 2015. Le taux de réussite global était de 63%. L'INL a fait passer les examens LaF à 185 candidats contre 164 candidats en 2015. Le taux de réussite a été de 49%.

L'INL est responsable de l'élaboration des items pour toutes les épreuves des examens officiels, LAF ou Sproochentest. En 2016, un groupe de travail a élaboré de nouvelles épreuves dans les quatre compétences

définies par le CECR. L'Université du Luxembourg assure l'analyse psychométrique des tests élaborés par l'INL, garantissant le respect des standards européens.

Les règlements grand-ducal et ministériel définissant les examens LaF datent de 2001, un groupe de travail de l'INL a élaboré de nouvelles spécifications visant l'harmonisation de leur contenu avec les principes du CECR. La nouvelle loi sur la nationalité luxembourgeoise devra entrer en vigueur en avril 2017. Dans ce cadre, l'INL a préparé le nouveau règlement grand-ducal sur le *Sproochentest*.

### **Certifications internationales**

L'INL a organisé 32 sessions de tests et examens internationaux pour neuf certifications internationales en six langues. Le nombre de candidats sur l'ensemble des certifications proposées est passé de 604 en 2015 à 744 en 2016, soit une croissance de 26% des examens de français DELF-DALF et de 55% pour l'examen anglais IELTS.

L'organisation et le déroulement des examens Cambridge ont été certifiés conformes aux exigences de *Cambridge English Language Assessment* lors d'une inspection en décembre 2016.

### **Promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du luxembourgeois**

L'INL assure la formation continue qui mène à l'obtention du diplôme *Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur (ZLSK)*. En juillet 2016, 14 candidats ont obtenu leur diplôme. La promotion 2016-2017 a débuté en octobre 2016 avec 22 candidats.

### **Projets pédagogiques**

Un groupe interdépartemental a défini de nouvelles modalités d'évaluation communes à toutes les langues pour les niveaux B1 à B2. Il a créé un descriptif de toutes les compétences attendues et élaboré des grilles de correction pour l'expression écrite et orale. Le concept d'évaluation continue est en cours d'expérimentation. L'INL a également arrêté les critères de passage au niveau supérieur et d'obtention d'un bilan de compétence.

Un plan de développement institutionnel sur trois ans a été rédigé en impliquant l'ensemble du personnel.

### **Formation continue**

En 2016, l'INL a proposé plus de 60 heures de formation continue interne à ses enseignants. Outre des formations spécifiques pour les examinateurs des examens internationaux et nationaux, l'ensemble du corps enseignant a participé en septembre à deux journées de formation sur l'offre des institutions culturelles au Luxembourg, les droits d'auteur, le blended learning en classe de langue, la création d'exercices interactifs d'apprentissage et Office 365.

À la demande de l'asbl Moien, une formation pour leurs enseignants a été organisée sur les modalités, le contenu et le déroulement du *Sproochentest*.

### **Formation pédagogique et stage du formateur d'adultes**

En juin 2016, les trois stagiaires du formateur d'adultes ont passé leurs examens de fin de stage avec succès. Depuis la rentrée 2016-2017, l'INL accompagne désormais huit stagiaires formateurs d'adultes, cinq de la promotion 3 et trois de la promotion 4.

### **Infrastructure, équipement et sécurité**

Le chantier de rénovation et d'assainissement énergétique du bâtiment au Glacis a démarré début 2016.

Afin de rendre le suivi des photocopies plus opérationnel, l'INL a introduit le système Papercut allant de pair avec le renouvellement du parc des photocopieurs.

De nouveaux plans d'évacuation et d'intervention pompiers ont été édités.

### **Qualité et communication**

Plus de 2.200 apprenants ont participé aux deux enquêtes de satisfaction client réalisées en 2015-2016. L'INL a obtenu une note moyenne de 7,53 sur 10.



Le travail sur le nouveau site Internet multilingue (cinq langues) a pratiquement été finalisé. Le site sera mis en ligne en janvier 2017.

L'INL a participé au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté et à la Foire de l'Étudiant.

### **Collaboration nationale et internationale**

Le comité consultatif de l'INL s'est réuni trois fois en 2016.

Dans un désir de soutenir la qualité de son service des examens et de son offre de cours, l'INL est membre de ALTE (Association of Language Testers in Europe) et de EAQUALS (Evaluation & Accreditation of Quality in Language Services) afin de permettre des échanges avec des acteurs internationaux dans les domaines de l'évaluation et de l'enseignement des langues. La direction de l'INL représente le Luxembourg au sein du Centre de langues vivantes de Graz.

L'INL collabore avec les universités et instituts qui offrent des certifications internationales, ainsi qu'avec l'Université du Luxembourg pour ce qui relève de la certification au niveau national.

### **B.2.7.3 Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC)**

#### **Cofinancement de la formation en entreprise**

En 2016, l'INFPC a instruit 1.816 demandes de cofinancement relatives aux exercices 2014, 2015 et 2016.

136 participants, répartis en 16 sessions, ont suivi la formation *Cofinancement de la formation en entreprise*. Trois séances d'information dédiées au cofinancement de la formation en entreprise ont été organisées à la Chambre des Métiers.

#### **Observatoire de la formation**

##### **Études et analyses**

Plusieurs publications et outils concernant deux axes de travail ont été réalisés :

1. Contribution financière de l'État à la formation professionnelle continue
  - *L'accès à la formation des salariés du secteur privé en 2014 ;*
  - *L'effort de formation des entreprises du secteur privé en 2014 ;*
  - *Analyse de la contribution de l'État à la formation en entreprise pour 2014.*
2. Transition École-Vie Active (TEVA)
  - *Indicateurs 2011-2014, Quelles perspectives d'emploi pour les élèves de l'enseignement secondaire technique? (deux publications) ;*
  - *Trajectoires 2010-2014, Quel début de carrière pour les élèves qui sortent pour la première fois de l'enseignement secondaire technique ? (deux publications) ;*
  - *Actualisation du baromètre interactif servant à mesurer, comparer et suivre l'insertion professionnelle et la qualité des emplois occupés par les jeunes sortants de l'enseignement secondaire ([www.teva.lu](http://www.teva.lu)).*

##### **ReferNet**

Plusieurs publications ont été rédigées pour le Réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) :

- *Country report*, rapport de présentation pour un public de non-experts du système national d'EFP ;
- *un Spotlight*, résumé des principales caractéristiques du système national d'EFP ;
- *un Policy report*, reporting d'informations sur l'évolution nationale des politiques et des réformes liées à l'EFP.

L'Observatoire de la formation a répondu à deux questionnaires :

- *Mesures et programmes disponibles dans le domaine de l'EFP à l'attention des adultes demandeurs d'asile et réfugiés ;*
- *Mobilité des jeunes dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux (EFPI).*

Trois articles brefs sur des actualités nationales récentes liées à l'EFP ont été produits.

## Portail [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu)

Le portail a enregistré, en moyenne, 16.600 visiteurs uniques par mois en 2016, soit 33% de plus qu'en 2015. Plus de 112.800 pages ont été consultées mensuellement (+43% par rapport à 2015).

Le portail compte 207 organismes de formation membres en 2016, contre 169 en 2015, soit un accroissement de 22%, notamment grâce à la nouvelle tarification. Il permet d'accéder à une offre riche de près de 7.600 formations, contre 6.600 en 2015, soit une augmentation de 15%.

Deux séances d'information consacrées à la promotion du portail auprès des prestataires de formation ont été organisées à l'intention d'adhérents potentiels.

Le moteur de recherche du portail a été intégralement repensé. L'interface utilisateur propose désormais un système innovant de filtres contextualisés. Le cœur du système repose sur un nouveau moteur d'indexation qui analyse les changements de contenus, collecte et stocke les textes pertinents et les enrichit à l'aide de synonymes.

La page *Trouver une formation*, permettant l'accès aux modes de recherche, a été complètement reconfigurée pour une meilleure expérience utilisateur. En collaboration avec le Service de la formation des adultes (SFA), une nouvelle rubrique baptisée *Cours d'intérêt général* a été créée afin d'accéder plus directement à l'offre de formation spécialement adaptée aux besoins des adultes gérée par le SFA.

La rubrique *Diplômes* a été remaniée pour permettre aux internautes d'identifier aisément les diplômes accessibles en formation continue par rapport aux diplômes de la formation initiale.

Le référencement naturel (SEO) a été amélioré dans le but d'optimiser le positionnement du portail dans les résultats des moteurs de recherche. Il a ainsi représenté 65% des sources de visite en 2016, contre 58% en 2015.

Le Répertoire des organismes de formation a été mis à jour et enrichi d'une nouvelle rubrique dédiée à la location de salles de formation. Près de 7.000 exemplaires ont été distribués.

Formanews, la newsletter mensuelle du portail relayant l'actualité de la formation continue, compte 4.000 abonnés, contre 3.700 en 2015. Une nouvelle newsletter hebdomadaire spécifique à l'offre de formation continue a été développée et testée en 2016. Elle sera diffusée à partir de 2017.

L'INFPC a participé au projet *Connections* de l'ASTI à travers l'animation d'une séance d'information consacrée à la plateforme [lifelong-learning.lu](http://lifelong-learning.lu). Ce projet a pour objectif de préparer les réfugiés à l'emploi.

## Communication

Une campagne de communication multilingue visant à promouvoir l'offre de formation et les dispositifs d'aide à la formation a été diffusée sur base d'un plan média ciblé.

En collaboration avec le ministère et les Chambres professionnelles, une annonce commune a été diffusée dans la presse quotidienne afin de présenter les séances d'information sur la validation des acquis de l'expérience (VAE). Quatre séances d'information concernant la VAE ont été organisées.

L'INFPC a réalisé deux vidéos de promotion de la formation : la première porte sur la présentation de l'École de la deuxième chance et de son offre de formation. La seconde présente le portail [lifelong-learning.lu](http://lifelong-learning.lu) et son contenu.

Un dépliant *Comment trouver votre formation ?*, édité en quatre langues, a été diffusé auprès des institutions qui accueillent les publics à la recherche d'informations sur la formation. Plus de 8.000 exemplaires ont été distribués.

Le service d'infogline téléphonique a traité plus de 550 appels et courriels concernant la formation tout au long de la vie, contre 450 en 2015, soit une augmentation de 22%. 39 articles (communiqués de presse, interviews) ont été publiés dans la presse.

L'INFPC a participé à différents événements publics destinés aux professionnels ou aux particuliers : *Moovijob*, *Jobdag*, *Unicareers*, *Entrepreneur's Day*. Des interventions plus spécifiques ont eu lieu : tenue d'un stand lors du *Training Day* organisé par la Cour des comptes européenne et animation d'un atelier portant sur la validation des acquis de l'expérience dans le cadre de la journée d'études de l'Unité de formation et d'éducation permanente de l'APEMH, l'Association des parents d'enfants mentalement handicapés.

#### ***B.2.7.4 Stratégie nationale du lifelong learning***

En 2016, la Commission consultative du lifelong learning a accompagné les groupes de travail qui ont traité des sujets suivant :

- la validation des acquis de l'expérience,
- l'accréditation des organismes, programmes de formation et certifications non formelles,
- l'accès à la formation,
- la formation des formateurs,
- le diplôme d'accès aux études supérieures – DAES.

Le groupe de travail DAES a finalisé ses travaux et depuis la rentrée 2016-2017, les premiers apprenants profitent de cette nouvelle offre à l'École de la deuxième chance.

Les résultats des autres groupes de travail, après validation par la Commission consultative, seront transposés en texte législatif courant 2017.

En mettant l'apprenant au centre, avec ses divers acquis formels, non formels et informels, un projet de loi cadre lui permettra d'augmenter et de parfaire ses compétences. Le futur concept d'apprentissage tout au long de la vie prévoit la mise en place de procédures d'accréditation aussi bien pour les opérateurs de formation que pour les produits (formations, qualifications) qu'ils offrent, afin d'en garantir la qualité.

## B.2.8 Scolarisation des élèves de langue étrangère

Depuis 1998, le service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM) coordonne les mesures favorisant l'insertion scolaire des élèves de langue étrangère et offre un appui aux élèves, aux parents d'élèves et aux enseignants.

### B.2.8.1 Défis

L'année 2016 a été marquée par la poursuite de l'afflux massif de demandeurs de protection internationale (DPI) lequel avait marqué les derniers mois de 2015.

Le taux moyen d'enfants de nationalité étrangère inscrits dans l'enseignement public et l'enseignement privé suivant les programmes officiels est actuellement de 42,5% (36,4% en 2003-2004).

En 2015-2016, seuls 36,5% des élèves ont le luxembourgeois comme première langue parlée à la maison (contre 41,5% en 2011-2012). Depuis 2011-2012, le taux des élèves ayant comme première langue le portugais demeure stable (autour de 29%). Les quelque 35% restants se répartissent entre les autres langues (français, bosnien-croate-macédonien-serbe, allemand, italien, etc.)

### B.2.8.2 Actions prioritaires à destination des enseignants

Les enseignants sont soutenus dans leur travail par des ressources informatives et pédagogiques mises à disposition par le SECAM.

#### Publications nouvelles et mises à jour

- *Vous enseignez à des enfants étrangers ?* : marque-page informant sur les différentes aides à l'intention des enseignants ;
- *Les médiateurs interculturels* : descriptif des missions des médiateurs, langues disponibles, types d'intervention, etc. ;
- *Accueillir et intégrer : Guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays* ;
- *L'orientation des élèves récemment arrivés au pays* : brochure d'information sur l'offre scolaire pour élèves récemment arrivés, destinée aux enseignants des cours et des classes d'accueil ainsi que des classes d'insertion.

#### Formation des enseignants à la gestion d'une hétérogénéité grandissante

De nouvelles formations ont été proposées en 2016, à côté des formations existantes :

- *Durchgängige Sprachförderung in einem mehrsprachigen Kontext - quer über alle Fächer und über alle Zyklen*: formation proposée aux enseignants – stagiaires ;
- *Cours Relations école – famille et médiations interculturelles* dans le cadre de la formation initiale des enseignants à l'Université du Luxembourg.

Le site Internet SECAM <https://portal.education.lu/secam/> destiné à soutenir les enseignants dans leurs missions a été mis à jour et des travaux de restructuration ont commencé.

### B.2.8.3 Accueil des élèves nouvellement arrivés

L'accueil lié à la crise des réfugiés a entraîné une hausse de 41% du nombre d'élèves accueillis à la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) par rapport à l'année scolaire précédente :

15.09.2015 au 15.09.2016 : 1.086 entrevues (dont 778 orientations vers l'ES/EST)

15.09.2014 au 15.09.2015 : 768 entrevues (dont 524 orientations vers l'ES/EST)

15.09.2013 au 15.09.2014 : 851 entrevues (dont 644 orientations vers l'ES/EST)

15.09.2012 au 15.09.2013 : 821 entrevues (dont 598 orientations vers l'ES/EST)

Principales nationalités	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
portugaise	43,40%	38,90%	29,91%	20,26%
afghane	0,37%	0,35%	0,52%	11,97%
syrienne	0,12%	0,94%	1,95%	9,12%
iraquienne	0,24%	0,24%	0,26%	8,01%
luxembourgeoise (retour au pays)	6,97%	7,53%	6,76%	6,63%
française	5,01%	5,41%	7,54%	4,97%
italienne	2,92%	4,00%	4,94%	2,67%
capverdienne	6,11%	5,41%	4,03%	2,58%

Constats :

- les enfants de demandeurs de protection internationale proviennent en majorité de l'Afghanistan, de la Syrie, de l'Iraq, de l'Albanie et du Kosovo ;
- le nombre de demandeurs de protection internationale mineurs non accompagnés (MNA) reste important : en 2016, 51 MNA ont introduit une demande de protection internationale ; ils étaient 103 en 2015, contre 31 en 2014 ;
- la majorité des jeunes primo-arrivants scolarisés à l'école publique sont d'origine sociale modeste.

#### À l'école fondamentale

En principe, les élèves sont inscrits dans une classe d'attache du cycle correspondant à leur âge et à leur parcours antérieur. Les langues de l'école non maîtrisées par l'élève sont apprises en dehors de sa classe d'attache dans le cadre de cours d'accueil.

#### À l'enseignement secondaire et secondaire technique

La grande majorité des nouveaux arrivants ne maîtrisent aucune des langues scolaires du Luxembourg et ne peuvent donc pas intégrer directement une classe régulière ou francophone.

En 2015-2016, 35 classes d'accueil fonctionnant dans 19 lycées ont accueilli 421 élèves en classes d'accueil (ACCU pour les 12 – 15 ans) et 112 en classes d'accueil pour jeunes adultes (CLIJA pour les 16 ans). Le CNFPC a quant à lui accueilli 27 élèves, tous DPI, dans deux classes IPDM (Initiation Professionnelle Divers Métiers) créées à cet effet (IPDM-i).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016-2017, les classes d'accueil sont au nombre de 47, au sein de 29 établissements (25 lycées, deux écoles européennes, deux CNFPC) ; elles accueillent 595 élèves. Aux classes ACCU, CLIJA et IPDM s'ajoutent les classes CLIJA + créées à la rentrée 2016 pour les 17 – 24 ans.

Les classes d'insertion (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>) sont destinées aux élèves ayant un très bon niveau scolaire et arrivés au début de l'année scolaire. Pour la classe de 7<sup>e</sup>, il n'y a pas d'exigence linguistique ; pour les 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup>, des connaissances en français ou en allemand sont requises. Le programme des branches non linguistiques est le même que celui des classes régulières du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, alors que les classes d'accueil ont leur propre programme.

Les classes à régime linguistique spécifique (RLS) sont des classes des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, qui ne sont pas réservées aux élèves récemment arrivés au pays. Elles permettent à l'élève qui ne possède pas suffisamment de connaissances en allemand, mais qui remplit les conditions d'admission à une certaine formation, de fréquenter une telle classe et d'y suivre la formation prévue en langue française.

Distribution des élèves dans les différentes classes (cycles inférieur, moyen et supérieur) :

	2015-2016
ACCU	421
CLIIJA	112
IPDM-i	27
Classes d'insertion	1.209
Classes à régime linguistique spécifique	742
<b>Total nombre d'élèves</b>	<b>2.511</b>

### Cours d'été

Le ministère a offert pour la première fois des cours d'été de français pour 30 jeunes primo-arrivants de 12 à 16 ans. Organisés bénévolement par un jeune universitaire et par une enseignante retraitée, ces cours se sont déroulés cinq semaines durant les vacances estivales.

### Enfants de demandeurs de protection internationale (DPI)

Le service assure le relais entre l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI) et les responsables scolaires : transmission des informations sur le nombre d'enfants de DPI à scolariser, sur les structures d'accueil et de logement de l'OLAI, les aides matérielles, etc.

La coordination de la *Task force* mise en place par le ministère pour préparer l'arrivée d'enfants réfugiés dans les écoles a été confiée au service de la scolarisation des enfants étrangers ; celui-ci a donc coordonné et suivi l'ensemble des mesures proposées : recrutement d'enseignants bénévoles et retraités, enseignement intégré à journée continue, enseignement des langues et mises à niveau linguistiques, recrutement de médiateurs interculturels, budgétisation des mesures.

	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire et secondaire technique
<b>2011-2012</b>	1.444 élèves nouveaux arrivants, dont <b>458 DPI (31%)</b> 21 classes étatiques	637 élèves nouveaux arrivants, dont <b>112 DPI (17%)</b> 30 classes d'accueil
<b>2014-2015</b>	1.211 élèves nouveaux arrivants, dont <b>173 DPI (14%)</b> 8 classes étatiques	524 élèves nouveaux arrivants, dont <b>79 DPI (15%)</b> 29 classes d'accueil
<b>2015-2016</b>	1.454 élèves nouveaux arrivants, dont <b>384 DPI (26,41%)</b> 24 classes étatiques	778 élèves nouveaux arrivants, dont <b>266 DPI (34%)</b> 33 classes d'accueil

#### B.2.8.4 Soutien linguistique pour les élèves et familles de langue étrangère

##### Médiateurs interculturels

Les médiateurs interculturels sont disponibles pour faciliter la communication entre les familles et les acteurs scolaires. Un certain nombre d'entre eux effectuent des permanences dans les foyers de DPI pour aider les enseignants et les éducateurs dans les échanges avec les enfants et avec les parents.

Le pool des médiateurs arabophones compte actuellement quatre médiateurs à plein temps et 10 médiateurs freelance. Pour les personnes en provenance des Balkans, quatre médiateurs à plein temps sont disponibles et trois médiateurs pour les familles parlant le perse.

En 2015-2016, le SECAM a reçu 4.057 demandes de médiation interculturelle, dont 1.253 pour le portugais, 684 pour l'arabe et 641 pour le bosnien-croate-macédonien-serbe, soit une augmentation globale de 29% par rapport à l'année précédente.

Le pool de médiateurs interculturels a été renforcé. Fin 2016, il totalisait 51 médiateurs interculturels pour 27 langues différentes. La supervision et la formation continue des médiateurs interculturels sont assurées par le ministère.

### **Information des parents étrangers**

D'importants efforts sont faits chaque année pour informer les parents étrangers. En octobre 2016, une réunion d'information en présence du ministre a été organisée en collaboration avec l'Ambassade du Portugal à l'intention de la communauté lusophone. Les pages sur la scolarisation des élèves étrangers du site du ministère [www.men.lu](http://www.men.lu), à destination du grand public ont été mises à jour et restructurées, ainsi que traduites en anglais, allemand et portugais; un *Grand dossier* a été rédigé sur l'offre internationale (français et anglais) et ajouté au site.

### **Développement de la langue et de la culture portugaises**

En 2015-2016, 1.345 élèves ont suivi des cours intégrés (1.441 en 2014-2015), 834 des cours parallèles (764 en 2014-2015). Le nombre d'inscriptions aux cours parallèles a augmenté suite à une diminution de l'offre de cours intégrés sur le plan national.

Dans le cadre de l'accord culturel entre le Luxembourg et le Portugal, le projet-pilote *Assistant de langue portugaise au cycle 1* a été mis en œuvre dans dix écoles luxembourgeoises. Ancré dans une approche communicative, ce projet tient compte des ressources linguistiques des enfants et vise à développer la langue maternelle tout comme le luxembourgeois. De 2015 à 2017, le projet-pilote est suivi par l'Université du Luxembourg (Institut de recherche sur le multilinguisme).

#### **B.2.8.5 Éducation interculturelle**

La convention avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) portant sur le *Centre de documentation et d'animations interkulturelles (IKL)* a été continuée en 2016.

L'année scolaire 2015-2016 a été marquée par les nouveaux projets suivants :

- *Partir* : un projet de sensibilisation au développement qui permet aux jeunes d'approfondir la réflexion sur les migrations et l'inégalité de la répartition des richesses ;
- *Residence Reebou* : un projet qui s'adresse aux cycles 3 et 4 qui vise à développer chez les élèves des attitudes positives d'ouverture à la diversité linguistique et culturelle.

#### **B.2.8.6 Renforcement du service**

Depuis le début de l'arrivée accélérée des DPI à l'automne 2015, les ressources dédiées ont été augmentées.

Une personne détachée du SCRIPT a été affectée à l'accueil d'urgence des DPI ; une collaboratrice du service communication renforce à mi-temps l'équipe depuis juin 2016. Un employé A2 à plein temps et une enseignante avec une décharge de 4 heures ont rejoint la CASNA, ainsi qu'un chargé de mission, précédemment directeur adjoint de lycée. Cinq personnes officient ainsi actuellement à la CASNA. Deux collaborateurs encadrent plus particulièrement les titulaires de classe d'accueil ACCU, CLIJA ou CLIJA+. S'y ajoute une mi-tâche d'inspecteur de l'enseignement fondamental.

## B.3 Formation du personnel de l'Éducation nationale

Le développement professionnel des enseignants est un processus qui s'étend tout au long de leur vie professionnelle et se divise en trois différents stades. Le premier est celui de la formation initiale. Le deuxième correspond à l'insertion professionnelle et couvre les premiers pas de l'enseignant en tant qu'acteur autonome en contact avec les élèves. Cette étape est organisée autour d'un stage. Le troisième stade est celui de la formation continue qui favorise le perfectionnement des compétences professionnelles.

L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) créé par la loi du 30 juillet 2015, est en charge des dispositifs de stage d'insertion professionnelle et de formation continue.

### B.3.1 Dispositifs de stage des fonctionnaires et de cycle de formation des employés

#### B.3.2.1 Publics concernés

L'IFEN assure en 2016 la gestion de 11 dispositifs différents d'insertion professionnelle selon les dispositions de la réforme de la Fonction publique entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

	fonction	fonctionnaires	employés
Enseignement fondamental	instituteurs de l'enseignement fondamental	182	61 détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires 38 détenteurs d'un diplôme d'études supérieures
Enseignement secondaire, Centre de logopédie et formation d'adultes	professeurs et maîtres instructeurs de l'enseignement secondaire	151	123
	professeurs d'enseignement logopédique	4	
	formateurs d'adultes	9	
Régime préparatoire	instituteurs de l'enseignement secondaire	10	5
Personnel éducatif et psycho-social		5	102
Total :		361 + 329 = 690	

*Effectifs de stagiaires par dispositif*

S'ajoutent à cela les parcours de stage entamés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015 sous des dispositions législatives et réglementaires autres que la loi du 30 juillet 2015 :

- 167 fonctionnaires stagiaires de la promotion 2015 de la formation théorique et pratique des enseignants de l'enseignement postfondamental recrutés au 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- 20 stagiaires de l'enseignement postfondamental recrutés au 1<sup>er</sup> avril 2014 qui sont en prolongation de stage de la promotion 16 (i.e. promotion 16bis),
- 11 formateurs d'adultes engagés au 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- 55 chargés d'éducation suivant la formation en cours d'emploi, engagés au 15 septembre 2015.

#### B.3.2.2 Éléments clés dans la conceptualisation des programmes

Lors de la conceptualisation des programmes, l'IFEN a considéré les besoins fondamentaux de la personne en période d'insertion professionnelle tout comme son parcours et sa formation initiale. Le dispositif mis en place vise ainsi à soutenir le stagiaire dans la construction de son identité professionnelle dans le but de répondre au mieux aux exigences de la profession. Pour ce faire, les missions du personnel enseignant et éducatif et psychosocial au Luxembourg sont spécifiées et les dispositifs s'articulent autour d'un référentiel de compétences professionnelles défini pour ces deux publics dans le contexte luxembourgeois.



L'IFEN a par ailleurs pris soin de prendre en compte dans la conceptualisation du cycle de formation de début de carrière les passerelles envisageables en vue de l'octroi de dispenses de formation pour les personnes entrant ultérieurement en stage.

### ***B.3.2.3 Cohérence des programmes***

La base conceptuelle des programmes d'insertion professionnelle de tous les publics est commune. La cohérence dans la construction des programmes réside dans le lien étroit et dynamique établi entre théorie et pratique à travers les différents piliers du dispositif :

- L'initiation dans l'établissement comprend l'accueil du stagiaire et son intégration au sein de son établissement d'affectation.
- Les programmes de formation générale et de cycle de formation de début de carrière se composent de modules, sous forme d'un tronc commun et de modules au choix. Le volume horaire des programmes varie suivant le stage (entre 108 et 264 heures) ou le cycle de formation de début de carrière considéré (108 heures). Les programmes s'appuient sur la formation initiale du stagiaire et sont en prise directe avec sa pratique quotidienne.

L'IFEN a défini un cadre méthodologique à l'attention des formateurs adapté selon l'ordre d'enseignement (fondamental ou secondaire).

- La formation à la pratique professionnelle, combinée à la formation générale, s'articule autour d'un accompagnement de terrain par un conseiller pédagogique ou une personne de référence, de séances d'hospitalisation et de séances de regroupements entre pairs. Chacun de ces composants est défini par un concept (définition, objectifs, déroulement).

### ***B.3.2.4 Instruments du stage et du cycle de formation de début de carrière***

Trois instruments sont mis à la disposition du stagiaire :

- Le livret d'accueil pour chacun des stages ou cycle de formation de début de carrière prend la forme d'une brochure présentée sur [www.ifen.lu](http://www.ifen.lu), imprimée et distribuée aux stagiaires et intervenants. Il présente l'organisation du stage ou du cycle de formation de début de carrière pour la catégorie de personnel visée.
- Le carnet de stage ou le carnet de l'employé compile les pièces et actes administratifs en relation avec les différentes parties du stage (attestations de participation aux modules, relevés d'activités d'accompagnement, relevé annuel de résultats).
- Le portfolio documente l'évolution du parcours du stagiaire au fur et à mesure de son avancement dans le stage. Le portfolio est un outil de développement professionnel qui renforce le lien entre la formation générale et la formation à la pratique professionnelle.

### ***B.3.2.5 Évaluation des compétences professionnelles***

Le dispositif d'évaluation a pour objectif d'évaluer les compétences professionnelles du stagiaire à travers ses savoirs, ses savoir-faire et ses attitudes, dans le but de valider de manière objective et transparente sa capacité et sa volonté de poursuivre son engagement dans la profession.

L'évaluation des compétences professionnelles est adaptée pour chaque stage et cycle de formation de début de carrière. Elle s'appuie globalement sur un examen de législation, la rédaction de productions écrites qui lient théorie, pratique de terrain et réflexivité, la présentation d'un portfolio, une ou deux inspections ou observations en situation professionnelle, un mémoire et un bilan de fin de stage. Ces épreuves sont réparties sur les trois années de stage. La consigne de chaque épreuve est définie de manière rigoureuse et accompagnée d'une grille d'évaluation critériée qui s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles. Les principes de notation s'appuient sur ceux définis dans le cadre de la réforme de la Fonction publique. Le seuil de réussite se situe au deux tiers du total des points pouvant être obtenus sur l'ensemble des épreuves. Deux sessions sont organisées chaque année. Les résultats sont validés officiellement par une commission de validation qui se réunit à l'issue de chaque session.

### **B.3.2.6 Intervenants**

La qualité du dispositif est étroitement liée au professionnalisme de ses intervenants, tant au niveau de ces qualités humaines que de son niveau de formation.

Afin de répondre aux exigences et objectifs de l'ensemble du dispositif, l'IFEN a défini une fiche et un profil de poste pour l'ensemble des fonctions intervenant dans le stage et le cycle de formation de début de carrière : conseiller pédagogique, conseiller didactique, coordinateur de stage, formateur, coordinateur de module. Ces fiches sont disponibles sur [www.ifen.lu](http://www.ifen.lu). L'interaction entre ces différents acteurs est assurée par des réunions d'échanges et des regroupements sous différents formats.

L'IFEN organise plus de 30 formations à l'attention des différents intervenants sous forme de rencontres d'analyse et d'échange de pratiques.

*Effectifs des différentes fonctions*

Conseillers pédagogiques	297
Personnes de référence	112
Coordinateurs de stage	36
Formateurs	223
Coordinateurs de module	2

### **B.3.2.7 Évaluation des dispositifs dans le cadre d'une démarche qualité**

L'IFEN inscrit son action dans le cadre d'une démarche qualité adaptée à l'organisation et au suivi des dispositifs d'insertion professionnelle dont il a la charge.

Trois actions majeures sont actuellement menées et permettent la collecte d'informations, d'avis et de recommandations de la part des différents acteurs :

- des réunions d'échange et d'analyse regroupent les différents intervenants à des moments clés de l'année ;
- une évaluation régulière à l'issue des modules de formation est réalisée par les stagiaires ;
- des productions réalisées par les stagiaires dans le cadre des regroupements entre pairs constituent un support d'analyse d'avis et de retours sur le vécu des différents dispositifs.

Ces données ainsi compilées font l'objet d'une analyse régulière et permettent d'opérer des actions correctives de manière continue.

Un concept d'évaluation est en cours de rédaction.

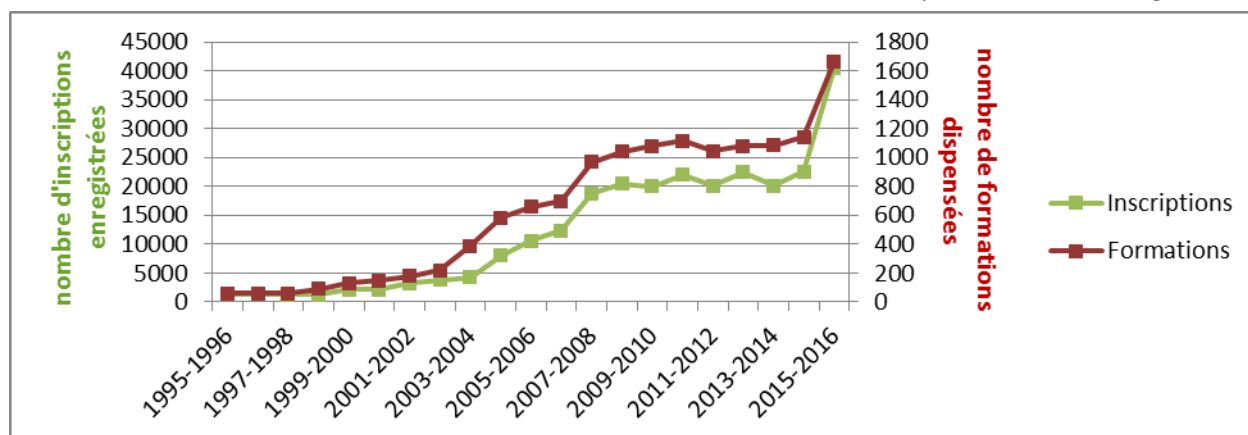
## **B.3.2 La formation continue des personnels de l'Éducation nationale**

### **B.3.3.1 Priorités en matière de formation continue en 2015 - 2016**

- priorité 1 : l'enseignement et l'apprentissage dans le cadre d'une approche par compétences,
- priorité 2 : l'enseignement et l'apprentissage des compétences linguistiques dans un contexte multilingue,
- priorité 3 : les technologies de l'information et de la communication,
- priorité 4 : le travail en équipe et la communication,
- priorité 5 : le développement professionnel personnel,
- priorité 6 : le développement scolaire,
- priorité 7 : la gestion des établissements scolaires,
- priorité 8 : le travail socio-éducatif.

### B.3.3.2 Chiffres

Au cours de l'année 2015-2016, 1.664 formations ont eu lieu et 40.578 inscriptions ont été enregistrées.



Parmi les 1.664 formations, 1.029 formations (61,8%) étaient des formations nationales, 635 (38,2%) étaient des formations internes, locales ou régionales, organisées à la demande d'écoles ou d'équipes pédagogiques.

### B.3.3.3 Axes de développement

Les types de formation définis par l'IFEN prennent en considération les objectifs de formation et les disponibilités des enseignants : parallèlement à des séminaires (formations ponctuelles), journées pédagogiques, conférences, coachings ou supervisions, des formations continues séquentielles favorisant le transfert et la durabilité sont également mises en place.

L'IFEN encourage les écoles, les équipes pédagogiques et les enseignants à échanger sur leur pratique professionnelle. À cette fin, il a défini des formats de formation mettant des outils informels de développement professionnel au même niveau que les formats classiques de formation continue :

- l'hospitalité ou visites structurées favorisant un apprentissage mutuel : en 2015-2016, 45 enseignants et équipes ont proposé des offres d'hospitalité sur le site web de l'IFEN ;
- plusieurs réseaux d'échange continuent à se rencontrer : apprentissage de compétences linguistiques, éducatrices du cycle 1, structures d'encadrement pour difficultés d'apprentissage ;
- un nouveau type de formation *regroupement entre pairs* est défini.

Les formations continues liées à l'éducation avec les médias et par les médias ont littéralement explosé :

- 200 formations différentes totalisent 300 groupes de formation du sous-domaine de la Maîtrise des outils liés aux technologies de l'information et de la communication en éducation (TICE) et comptent 5.180 inscriptions. Ces formations sont majoritairement en lien avec les outils Office 365 mis à disposition de tous les enseignants à partir de la rentrée 2015 ;
- 60 formations du sous-domaine Éducation aux médias totalisent 1.324 inscriptions ;
- un nouveau type de formation E-Learning (ou Electronic Learning) est défini. Il désigne une méthode d'apprentissage où les médias numériques sont utilisés pour présenter un contenu pédagogique et/ou pour soutenir la communication interpersonnelle lors de dispositifs de formation partiellement ou entièrement en ligne.

En lien avec les sujets d'actualité, un focus a été mis sur l'offre de formation relative aux thématiques suivantes :

- enseignement et apprentissage de compétences linguistiques dans un contexte plurilingue,
- collaboration renforcée entre les écoles et les structures d'accueil,
- difficultés d'apprentissage (dyslexie, dyscalculie) à l'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique,
- accueil des enfants et jeunes demandeurs de protection internationale,
- prévention primaire et secondaire de la violence élargie à la prévention de la radicalisation,

- résilience, gestion du stress, prévention du burnout et bien-être des enseignants,
- brevet de sauvetage requis pour dispenser les cours de natation à l'enseignement fondamental.

#### ***B.3.3.4 Axes prioritaires de développement à l'enseignement fondamental (EF)***

Un total de 15.996 inscriptions d'enseignants de l'école fondamentale a été enregistré, ce qui correspond à une augmentation de 22,2% par rapport à l'année scolaire 2014-2015.

La culture de la formation continue est ancrée au niveau local (école) ou régional (arrondissement) : elle assure que chaque école comme chaque équipe pédagogique adhère à une vision commune, détermine ses objectifs, coopère et développe ses compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires. Dans ce cadre, 208 formations ont été conçues sur mesure en 2015-2016. Ces formations ont totalisé 4.649 inscriptions, ce qui correspond à 29,1% du total des inscriptions relatives à l'école fondamentale. La quasi-totalité des formations d'équipes ou d'écoles sont en relation avec le plan de réussite scolaire (PRS) des écoles, la formation continue étant l'un des instruments privilégiés pour atteindre les objectifs définis dans les PRS.

Dans le cadre du nouveau cours Vie et société qui démarre dans les écoles fondamentales à la rentrée scolaire 2017-2018, la reprise des enseignants de religion et des chargés de cours de religion est proposée par l'Éducation nationale soit au sein de la réserve des suppléants de l'enseignement fondamental, soit au sein d'une réserve des auxiliaires éducatifs nouvellement créée.

L'IFEN organise entre octobre 2016 et juin 2017 les formations pour accéder à ces deux réserves :

- 107 enseignants et chargés de cours de religion sont inscrits à la formation donnant accès à la réserve des suppléants,
- 55 enseignants et chargés de cours de religion sont inscrits à la formation donnant accès à la réserve des auxiliaires éducatifs.

#### ***B.3.3.5 Axes prioritaires de développement à l'enseignement secondaire et secondaire technique (ES/T)***

Un total de 22.010 inscriptions d'enseignants de l'enseignement secondaire a été enregistré, ce qui correspond à une augmentation de 172% par rapport à l'année scolaire 2014-2015. Cette croissance fulgurante du nombre d'inscriptions est en lien avec l'augmentation du nombre d'heures de formation continue imposées par le règlement grand-ducal du 19 octobre 2015 à partir de la rentrée de septembre 2015. Les enseignants sont tenus de participer à au moins 48 heures de formation continue certifiée sur une période de trois ans.

Les 408 formations d'équipe ou d'école regroupent 10.464 inscriptions, soit presque la moitié (47,5%) du total des inscriptions provenant de l'ES/T. Les lycées sont encouragés à organiser des formations d'équipe par le concept SchiLW (*Schulinterne Lehrer/-innen - Weiterbildung*) qui les soutient dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation annuel en phase avec leur développement scolaire.

Le 27 octobre 2016, une fête à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du concept SchiLW a rassemblé équipes dirigeantes et délégués SchiLW des lycées participants. La version retravaillée du concept SchiLW et des exemples de bonnes pratiques y ont été présentés.

L'IFEN est en contact avec les commissions nationales des programmes de l'ES/T et avec les commissions nationales de formation de la formation professionnelle afin de construire des formations répondant aux besoins et actualités des différentes disciplines et formations.

Dans le contexte de la nouvelle branche Vie et société introduite à l'ES/T en septembre 2016, une offre de formation a été proposée entre juin et décembre 2016 couvrant l'obligation de formation des enseignants concernés. Un total de 395 enseignants de différentes disciplines (morale chrétienne, formation morale et sociale, autres disciplines, instituteurs du régime préparatoire) y ont participé.

## B.4 Qualité scolaire

### B.4.1 Développement de la qualité scolaire

#### **B.4.1.1 Plan de développement de l'établissement scolaire (enseignement fondamental)**

En septembre 2016, les écoles ont entamé la dernière année de leur second Plan de réussite scolaire, introduit par la réforme de l'enseignement fondamental en 2009.

Afin de relancer une dynamique participative au sein des écoles et de favoriser la réalisation d'un plan de développement plus qualitatif, le SCRIPT a entamé une réforme de cet outil qui sera dorénavant appelé *Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)*.

En décembre 2016, toutes les écoles ont reçu un dépliant ainsi qu'une lettre explicative décrivant la démarche du nouveau PDS ainsi que le dispositif que le SCRIPT a développé pour accompagner les écoles. Cet accompagnement concernera aussi bien la dimension humaine avec le soutien des instituteurs spécialisés en développement scolaire que la dimension pratique avec la mise à disposition de nouveaux outils visant à simplifier et encourager l'engagement du personnel enseignant.

#### **B.4.1.2 Plan de développement scolaire dans les lycées**

Depuis la rentrée scolaire 2011, 31 cellules de développement scolaire (CDS) ont progressivement vu le jour parmi les 35 lycées. Les missions des CDS consistent à analyser et interpréter les données du lycée, identifier les besoins prioritaires, définir des stratégies de développement scolaire, coordonner et suivre la mise en œuvre des stratégies de développement scolaire, garantir le lien avec les différents partenaires scolaires. Depuis 2012, les CDS ont été accompagnées par le SCRIPT tant dans leur mise en place que dans la définition et le suivi des stratégies de développement scolaire pour le lycée.

Le projet de loi réglant le développement des lycées a été déposé en juin 2016. Son entrée en vigueur est prévue pour septembre 2017. Depuis novembre 2016, un groupe de réflexion composé de membres de directions de lycées ainsi que de collaborateurs du SCRIPT s'est rencontré à trois reprises afin de réfléchir à un dispositif d'accompagnement.

### B.4.2 Évaluation du système éducatif

#### **B.4.2.1 Participation au pilotage du système éducatif**

L'Agence-qualité du SCRIPT coordonne la sous-traitance d'activités relatives au pilotage du système éducatif dans le cadre d'une convention entre le ministère et l'Université du Luxembourg.

Chaque année, elle participe à des réunions internationales sur le pilotage des systèmes éducatifs :

- Assemblée générale de l'IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*), qui coordonne l'étude ICCS (*International Civics and Citizenship Study*) à laquelle le Luxembourg participera une première fois en 2018 ;
- Groupe de pilotage de l'étude internationale PISA (*Programme for International Student Assessment*) visant à évaluer les performances scolaires des lycéens ;
- Réseau d'échanges BELDACHL (Belgique-communauté germanophone, Allemagne, Autriche, Suisse et Luxembourg) ;
- Réseau d'échanges FRABELUCH (France, Belgique-communauté française, Luxembourg et Suisse) ;
- *Association for Educational Assessment Europe (AEA)* ;
- *Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation (ADMEE)*.

#### **B.4.2.2 Évaluation des performances scolaires**

##### **Les épreuves nationales**

Les épreuves standardisées (cycles 2.1 et 3.1 ; 7<sup>e</sup> ES/T, 5<sup>e</sup> ES/9<sup>e</sup> EST) font partie du dispositif relatif au *monitoring* de la qualité scolaire. Elles sont élaborées et conduites par le *Luxembourg Center for*

*Educational Testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg. Le SCRIPT assure la communication et l'information autour de ces épreuves.

Les épreuves se sont déroulées en novembre 2016 dans toutes les classes de 5<sup>e</sup> ES et de 9<sup>e</sup> EST (en allemand, français et mathématiques), toutes les classes du cycle 2.1 (en mathématiques, compréhension de la langue luxembourgeoise et premiers pas vers le langage écrit) et du cycle 3.1 (allemand et mathématiques) de l'école fondamentale. Dans les classes de 7<sup>e</sup> de l'ES et de l'EST, les épreuves se sont limitées à la passation d'un outil mesurant les attitudes et motivations scolaires des élèves ainsi que leur contexte socio-économique. Il est prévu de communiquer les résultats des épreuves début 2017.

Dans le cadre de la procédure d'orientation en dernière année du cycle 4 à l'école fondamentale, les épreuves en allemand, français et mathématiques (EpComm 4.2) se sont déroulées en mars 2016 dans toutes les classes et avec tous les élèves du cycle 4.2 (environ 5.000). L'Agence-qualité a eu en charge l'élaboration, les analyses statistiques et l'accompagnement des enseignants. Les épreuves d'accès se sont déroulées en juin-juillet 2016.

### **Les épreuves internationales**

PISA est une étude internationale sur les performances des élèves de 15 ans.

Au Luxembourg, le test principal s'est déroulé du 21 avril au 22 mai 2015 dans tous les établissements publics, privés et internationaux du pays. Au total, près de 5.400 élèves y ont participé. Le rapport national, élaboré en coopération avec le LUCET de l'Université du Luxembourg, a été publié le 6 décembre 2016 en allemand et en français. Pour la première fois, un site Internet ([www.pisaluxembourg.lu](http://www.pisaluxembourg.lu)) fournit les résultats et des analyses détaillés au grand public.

### **B.4.3 Accompagnement spécifique et autres projets**

Dans le cadre de ses missions, l'Agence-qualité a accompagné notamment les écoles fondamentales des communes de Differdange, de Junglinster et de Roodt/Syre ainsi que des CDS des lycées volontaires.

Elle a par ailleurs participé à plusieurs projets :

- participation au groupe de travail sur le climat scolaire (CARAT) ;
- développement d'un cadre légal définissant les différents degrés d'autonomie scolaire : coordination des échanges avec les directions et le Conseil supérieur de l'Éducation nationale ;
- révision de la procédure d'orientation pour les élèves de cycle 4.2 ;
- étude du dispositif d'accueil et des mesures d'intégration scolaires ;
- préparation de l'implémentation d'un outil de gestion des projets du ministère (*edvance*) ;
- évaluation des nouveaux bilans intermédiaires dans les écoles fondamentales avec la division INNO-SCRIPT dans le cadre d'une phase exploratoire de deux ans ;
- accompagnement de l'ALJ et du SNJ dans leur rapprochement ;
- état des lieux d'un projet pédagogique et socio-éducatif d'éducation précoce et d'éducation non-formelle à journée continue de l'arrondissement 14 ;
- accompagnement et évaluation du projet *Mathé op Däitsch* dans les lycées ALR et MLG ;
- accompagnement et évaluation du projet *semestres* dans le lycée ALR ;
- collaboration avec l'Université du Luxembourg et le ministère de la Santé en vue de l'analyse des données de l'étude HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) ;
- soutien du CPOS et du LUCET dans l'élaboration et la réalisation du test SKIL au cycle 4.2.

En collaboration avec le LUCET, le SCRIPT soutient la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) dans l'élaboration d'outils diagnostiques des élèves nouveaux arrivants.

## B.5 Recherche et innovation pédagogique

### B.5.1 Enseignement des sciences et mathématiques

Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques, service du ministère - SCRIPT a coordonné les travaux du projet *MathemaTIC*, qui prend racine au sein même de *Digital Lëtzebuerg*. Il s'agit d'un environnement d'apprentissages numérique pour les cycles 3 et 4 de l'enseignement fondamental et du cycle inférieur de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Pour accompagner le développement et la mise en place de *MathemaTIC*, une équipe composée de collaborateurs du SCRIPT et du CGIE, d'enseignants du fondamental et du secondaire, d'experts du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research – LISER, de l'Université du Luxembourg, du ministère français de l'Éducation nationale travaille étroitement avec les experts de la société canadienne Vretta proposant cet environnement d'apprentissage.

MathemaTIC est mis à l'essai dans une phase pilote qui s'étend de septembre 2015 à juillet 2017. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, la phase pilote a impliqué plus de 1.000 élèves et 100 enseignants de 40 écoles fondamentales ainsi que du régime préparatoire de sept lycées. À partir de la rentrée 2016, l'offre de MathemaTIC a été généralisée à tous les élèves et enseignants du cycle 4. Au premier trimestre, 99 écoles fondamentales (342 enseignants, 331 classes et 3.876 élèves du cycle 4) et 12 lycées (12 classes, 150 élèves) participent au projet. Une évaluation tout au long de la phase pilote permettra d'envisager la poursuite du projet.

### B.5.2 Enseignement des langues et valorisation du plurilinguisme

#### ***B.5.2.1 Phase pilote concernant l'éducation plurilingue dans les services d'éducation et d'accueil***

Voir page 7.

#### ***B.5.2.2 Mally/POLILux***

Le projet POLILux de l'Université du Luxembourg a pour but de découvrir dans quelle mesure l'apprentissage de la langue maternelle des garçons et des filles portugais au précoce peut être utile à l'apprentissage des autres langues. Par analogie, le projet MALLY analyse l'influence d'une stimulation précoce des potentialités dans le domaine des nombres. Le SCRIPT accompagne ces projets et prend en charge les frais de formation du personnel éducatif.

### B.5.3 Applications et matériels didactiques

#### ***B.5.3.1 Enseignement des langues***

##### **Affiches *Wimmelbilder***

Un groupe de travail du SCRIPT a contribué à l'élaboration de nouvelles images servant à favoriser la communication orale. Le matériel sera testé dans différentes classes au premier semestre 2017.

##### **Cartes classifiées**

Le SCRIPT a participé à l'élaboration de nouveaux sets de cartes d'images plurilingues en luxembourgeois, allemand, français, anglais, portugais, arabe et serbe. Ils seront mis à l'essai début 2017.

##### **Multidingsda**

Cette application numérique s'adresse aux enfants de 5 à 10 ans nouvellement arrivés au pays et ne maîtrisant aucune des langues officielles. Initialement prévu pour favoriser l'alphabétisation en allemand, le logiciel est en cours d'adaptation afin d'y intégrer les trois langues cible, à savoir le luxembourgeois, le français et l'allemand.



### **Projet Voltaire ([www.projet-voltaire.fr](http://www.projet-voltaire.fr))**

Le Projet Voltaire est une plateforme eLearning d'apprentissage de la grammaire et de l'orthographe française. Il est actuellement déployé dans 13 lycées luxembourgeois en collaboration avec la European Foundation For E-learning Projects. Il permet aux élèves de faire un pré-test qui établit un bilan très précis de leurs connaissances en grammaire et orthographe. Suite à cela, le système leur propose un parcours adaptatif sur mesure. Le grand succès que le Projet Voltaire rencontre actuellement au Luxembourg est notamment lié à la dimension ludique de la plateforme qui peut être utilisée aussi bien à et en dehors de l'école, sur tablettes et smartphones. Le SCRIPT et la direction du Projet Voltaire sont en train d'évaluer la mise en place d'une version du Projet Voltaire au fondamental en vue notamment de faciliter la transition fondamental / secondaire.

### **Manuel de textes et de lecture Fil d'Ariane**

Le manuel de textes et de lecture pour la classe de 7<sup>e</sup> ES est élaboré en collaboration avec les éditions Guy Binsfeld. Le groupe de travail composé d'enseignants de français a adapté le contenu livré par les éditions Didier aux programmes luxembourgeois de la classe de 7<sup>e</sup> en tenant compte de la spécificité du contexte littéraire, culturel et linguistique luxembourgeois. Le manuel pour la classe de 7<sup>e</sup> est utilisé dans toutes les classes depuis la rentrée 2016. Il est prévu que les manuels de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sortent à la rentrée 2017, respectivement 2018.

### **Manuel de textes Echo**

Il s'agit d'une adaptation de la méthode de français *Echo* des éditions CLE International. Il est prévu que le manuel soit utilisé dans toutes les classes de 10<sup>e</sup> du régime technique à partir de la rentrée 2017. Le manuel pour la classe de 1<sup>ère</sup> est prévu pour la rentrée 2018.

### **Manuel de grammaire française Bleu Blanc Rouge**

Le manuel de grammaire pour la classe de 7<sup>e</sup> ES se fait en collaboration avec les éditions Guy Binsfeld. Le concept du manuel a été mis au point par un groupe de travail composé d'enseignants de français. Il tient notamment compte de la diversité linguistique et des besoins des élèves dont le français n'est pas la langue première. À la rentrée 2016, une version provisoire du manuel a été publiée. Elle est mise à l'essai dans plusieurs classes de 7<sup>e</sup>. La version définitive sortira à la rentrée 2017 et sera utilisée dans toutes les classes de 7<sup>e</sup>. Il est prévu que les versions définitives pour les classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> sortent à la rentrée 2018 respectivement 2019.

### **Manuel de grammaire Envol**

Le manuel de grammaire *Envol 1, 2 et 3* est préparé en collaboration avec l'éditeur LMVZ (Lehrmittelverlag Zürich) en ce qui concerne le processus éditorial et la réalisation. Il s'agit d'une adaptation de la méthode de français *Envol* aux besoins du public cible qui se caractérise par sa grande hétérogénéité linguistique et le niveau disparate en français. *Envol 2* est sorti à la rentrée 2016 et est utilisé dans toutes les classes de 8<sup>e</sup>. *Envol 3* sortira à la rentrée 2017. La mission du groupe de travail se terminera en juillet 2017.

### **P.A.U.L. D**

Trois fascicules intitulés *P.A.U.L. D. Differenzierende Ausgabe für Luxemburg, Arbeitsheft Band 6, Band 7 und Band 8* pour les cours d'allemand en classe de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de l'EST sont en cours de réalisation.

### **Kombi-Buch Deutsch**

Le nouveau manuel d'allemand *Kombi-Buch Deutsch 10 – Ausgabe Luxemburg : Lese- und Sprachbuch mit Arbeitsheft* pour les classes de 4<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire a été publié à la rentrée 2016 aux éditions CC Buchner.

### **Campagne Lëtzebuergesch Orthographie**

En janvier 2017, le ministère a lancé une grande campagne publicitaire ayant comme objet l'orthographe de la langue luxembourgeoise. Un groupe de travail du SCRIPT est responsable de la conceptualisation et de la mise en œuvre de cette campagne.



### **B.5.3.2 Enseignement des sciences**

#### **Paysages Écologiques**

Un groupe de travail finalise les deux derniers chapitres du manuel *Paysages Écologiques* portant sur les eaux stagnantes et les eaux courantes. Des échanges entre le groupe de travail et les responsables du SCRIPT ainsi qu'une entrevue avec le Musée national d'histoire naturelle ont eu lieu. Les droits d'auteurs et iconographiques sont à clarifier, ainsi que l'élaboration d'une version digitale.

#### **Chimie 1<sup>re</sup> B/C**

Les versions revues et corrigées des nouveaux manuels de chimie pour les classes terminales des sections B et C sont parues pour la rentrée 2016-2017 : *Les Acides et les Bases* ainsi que *Chimie Organique*.

### **B.5.4 Outils d'évaluation innovateurs**

#### **B.5.4.1 Nouveaux bilans intermédiaires à l'enseignement fondamental**

Voir le descriptif des nouveaux bilans page 48.

La mise en page et la réalisation graphique des nouveaux bilans intermédiaires ont été confiées à une agence de communication. Le processus a été étroitement accompagné par le SCRIPT.

Un groupe de travail a élaboré un *Livret d'accompagnement pour l'évaluation à l'école fondamentale*, qui fournit des informations sur l'évaluation formative et certificative ainsi que sur l'utilisation des nouveaux bilans intermédiaires. Ce livret est paru à la rentrée et a été mis à disposition de tous les enseignants.

La mise en œuvre des nouveaux bilans fut accompagnée par une importante campagne d'information tant à l'intention du personnel enseignant (trois séances d'information en présence du ministre, livret d'accompagnement, tutoriel, helpdesk) que des parents d'élèves (cinq clips d'explication en luxembourgeois, français, anglais, portugais et BCMS réalisés par le service DPAV, un dépliant ; des traductions des bilans en allemand, anglais, BCMS, portugais).

#### **B.5.4.2 Bilans intermédiaires numériques**

Parallèlement à la version papier des nouveaux bilans intermédiaires, il est prévu de développer une version numérique permettant au personnel enseignant de saisir les évaluations directement dans Scolaria à partir de la rentrée 2017-2018 et de visualiser les informations saisies sous forme de PDF. Un groupe de travail constitué de quatre collaborateurs du Service de l'enseignement fondamental, du CGIE et du SCRIPT a entamé l'analyse préliminaire des bilans en vue de leur digitalisation.

#### **B.5.4.3 Bulletin électronique au Sportlycée**

Le SCRIPT soutient un projet d'innovation au Sportlycée visant la conceptualisation d'un bulletin électronique. Les élèves pourront ainsi consulter à tout moment leurs notes tandis que les enseignants pourront à tout moment tenir à jour les notes des élèves.

#### **B.5.4.4 Documentation audiovisuelle du portfolio à l'école fondamentale**

Une documentation filmée de l'usage du portfolio dans les classes est en cours de réalisation et devrait aboutir au produit final en mai 2017.

#### B.5.4 Réforme du lycée

Voir page 50.

#### B.5.5 Training without Borders - Erasmus +

Le projet TWB, coordonné par le SCRIPT, est engagé depuis septembre 2015. Il implique la France, la Belgique et le Luxembourg et est appelé à s'élargir aux partenaires allemands de la Grande Région ; il ambitionne de créer pour les jeunes à risque de décrochage scolaire ou déjà décrocheurs, un espace de formation à l'échelle de la Grande Région qui soit en adéquation avec les besoins réels des entreprises, afin d'augmenter leur employabilité et leur intégration sociale et culturelle. La phase pilote s'effectue dans deux secteurs porteurs : l'aide à la personne et la maçonnerie.

En 2015 – 2016, l'architecture de la formation a été construite à l'échelle transfrontalière, avec les partenaires français et belges. Différents supports pédagogiques ont ainsi été co-construits : référentiel de compétences, portfolio, modules transfrontaliers, cadre d'évaluation et d'orientation, carnet de suivi.

En parallèle et pour le territoire national, le projet a été présenté aux élèves et aux enseignants de l'ensemble des classes de 9<sup>e</sup> du régime préparatoire ainsi que les classes IPDM. En octobre 2016, la formation expérimentale a démarré dans chaque pays (au Lycée technique de Bonnevoie pour le Luxembourg). Ce sont 45 jeunes au total qui sont engagés dans ce projet. La première mobilité transfrontalière a eu lieu en novembre et a permis de vérifier l'intérêt des mobilités Erasmus + pour des publics fragilisés : travail sur l'autonomie, apprentissage de la langue, etc.

Le projet a aussi trouvé un ancrage au sein de la Grande Région et il est inscrit dans la programmation des actions phare de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région (2017-2018).

#### B.5.6 Projets de développement au régime préparatoire

Plusieurs lycées techniques ont souhaité améliorer les chances de formation et de réussite de leurs élèves du régime préparatoire. Ils ont développé, assistés par le SCRIPT et des experts externes, différentes approches pour y remédier.

Avec son projet *Partenariat éducation*, le Lycée technique d'Esch-sur-Alzette (LTE) veut optimiser la collaboration avec les parents d'élèves, en les considérant comme experts de leurs enfants. Après trois ans, le projet a été évalué et les responsables ont rédigé un concept destiné aux autres lycées intéressés.

Dès l'ouverture du lycée en 2014, le département du régime préparatoire du Lënster Lycée (LLJ) s'est donné un nouveau concept pour accueillir et encadrer les élèves. Les principes de ce concept sont une prise en charge individualisée, le travail en équipe des enseignants, une responsabilisation des parents d'élèves et surtout une promotion de l'estime de soi des élèves.

Le Lycée Bel-Val a lancé son projet *Promotion des talents* en automne 2016, en profitant des expériences du LTE et du LLJ.

#### B.5.7 Aide et assistance

Pendant l'année 2016, le SCRIPT a élaboré, en collaboration avec toutes les parties prenantes, un concept d'un Centre de compétences pour le développement des apprentissages (CC-DA). Le document de synthèse décrivant le concept de base du CC-DA sera publié début 2017. Il décrit les missions, le personnel intervenant, les procédures et la localisation du futur CC-DA.

En 2016, le SCRIPT a également élaboré, en collaboration avec toutes les parties prenantes, le concept de la nouvelle fonction d'instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS). Il a rédigé un guide pratique pour les écoles en vue de la mise en place d'un concept d'encadrement d'élèves à besoins particuliers ou spécifiques dans le cadre du futur plan de développement de l'établissement scolaire (PDS).

### B.5.8 Documentation et production audiovisuelle

En 2016, l'unité Documentation et production audiovisuelle du SCRIPT a travaillé sur les documents audiovisuels suivants :

- Courts métrages d'animation *Demokratie & Parlament*, en coproduction avec la Chambre des Députés, le Zentrum für Politische Bildung et le SCRIPT, à destination des 14-99 ans
- Une série de 12 courts métrages (environ 2,5 minutes par film) sur les activités du Musée national d'Histoire naturelle à destination des adolescents
- Le portfolio à l'école fondamentale
- Enregistrement des textes en allemand pour le nouveau manuel *Sprachfuchs 4.1*
- Enregistrement des textes en français pour le nouveau manuel *Fil d'Ariane 1*
- Enregistrement des CDs audio du troisième numéro du carnet didactique *De Litty* abordant le thème du théâtre lyrique au Luxembourg
- Court-métrage *Zesammen liewen, Zesammen léieren* réalisé dans le cadre d'un projet Comenius Life Long Learning, appelé TdiverS - Teaching diverse learners in (School-)Subjects
- Enregistrement des textes français et allemands pour les épreuves communes et les épreuves d'accès 2016
- Enregistrement des textes anglais pour les épreuves standardisées 2016
- Réalisation d'un film d'animation expliquant les nouveaux bilans intermédiaires en luxembourgeois pour les enseignants et d'un film d'animation pour les parents d'élèves en luxembourgeois, français, portugais, anglais et BCMS
- Enregistrement d'un texte en allemand pour les fiches pédagogiques de l'Institut national des langues
- Documentation audiovisuelle du projet *Sacs d'histoires*, destinée à la formation continue
- Réalisation d'un clip vidéo sur le nouveau logiciel *MathemaTIC*
- Réalisation d'un film de 35 minutes sur le projet *Mehrsprachiges Lesetheater zur Förderung der Lesemotivation und Leseflüssigkeit - MELT*
- Réalisation de six clips vidéo sur différentes formes du mobbing à l'école ainsi que d'un clip du style Flashmob sur une chanson existante
- Appui technique pour couvrir le volet visuel (caméra en direct et projections) des concerts éducatifs *ROCK POP 2016* à la Rockhal
- Production d'un clip vidéo sur la compétition européenne des métiers *Euroskills 2016* regroupant 27 pays à Göteborg en Suède
- Enregistrements audio pour le projet d'éveil aux langues *Residence Reebou*
- Enregistrements audiovisuelle de différentes conférences
- Production d'un clip vidéo expliquant les règles des virgules en allemand
- Impressions de la 5<sup>e</sup> édition du *Rap Marathon*

## B.5.9 Promotion des sciences et des branches STEM

(STEM : science, technology, engineering, and mathematics)

### ***BEE CREATIVE / Makerspaces***

Depuis la phase pilote avec six makerspaces en 2015, 23 makerspaces sont nés à travers le pays, dont 19 sont opérationnels dans des lycées. Ces espaces créatifs proposent une approche pragmatique de techniques complexes, un accès aux machines sophistiquées comme des imprimantes 3D ou des découpeuses laser et, surtout, un accès aux savoirs et savoir-faire.

Un groupe de pilotage a assuré les activités suivantes :

- animation du groupe des responsables des makerspaces,
- promotion et accompagnement du projet dans les lycées,
- échange avec la communauté internationale des maker- et hackerspaces, ainsi qu'avec des partenaires externes,
- élaboration d'un concept de formation avec l'IFEN et des partenaires externes (ex. : FabLab),
- organisation d'événements dans des écoles comme le *Makerspace Launch Event* au Lycée technique de Bonnevoie et les journées scolaires à Bettembourg et Steinfort,
- collaboration avec le Service de la scolarisation des enfants étrangers et l'OLAI pour inclure les nouveaux arrivants et DPI dans les makerspaces ; collaboration avec des associations externes (ex. : Digital Inclusion).

### ***Future Hub***

Voir page 19.

### ***Nouvelle section I à l'enseignement secondaire***

Le SCRIPT a coordonné la conceptualisation d'une section I Informatique et communication. La section sera mise en place dans deux lycées en septembre 2017, suivant un travail de développement des approches pédagogiques, notamment des thèmes transdisciplinaires et une approche centrée sur les élèves, par le moyen de défis.

### ***Lux Tech School***

Le SCRIPT accompagne le projet pilote du Luxembourg Tech School, cours extracurriculaire proposé aux élèves des lycées Aline Mayrisch, Michel Rodange et Athénée. Le cours met en œuvre une pédagogie selon le modèle de la classe inversée, en se focalisant sur des travaux d'élèves. Les élèves ont, pendant le premier trimestre, réussi à développer des jeux originaux qui seront présentés au Technoport. Le SCRIPT envisage l'exportation de ce concept populaire par le moyen de franchises, qui seront établies dans au moins deux écoles à partir de 2017, franchises assurées par des enseignants. [www.techschool.lu](http://www.techschool.lu)

### ***Scienteens Lab (Université du Luxembourg)***

Le Scienteens Lab – De Labo fir Jonker est le premier laboratoire de recherche biomédicale pour les élèves de l'enseignement secondaire du Luxembourg. Fondé en 2013 par le Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCSB), ce laboratoire est un lieu d'apprentissage extrascolaire, spécialement destiné aux élèves de l'enseignement secondaire (3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 1<sup>ère</sup>) et de l'enseignement secondaire technique (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>). Ce laboratoire offre un environnement hautement interdisciplinaire, situé au croisement de domaines tels que la biologie moléculaire, la bioinformatique et la biomédecine, afin de faire découvrir aux lycéens le travail de chercheur en leur permettant de participer à des ateliers pratiques d'expérimentation. Le SCRIPT soutient le projet par le financement des décharges de plusieurs enseignants.

### ***SciTeach Center***

En janvier 2016, des partenaires issus des domaines de l'éducation, de la recherche et de l'enseignement supérieur ont signé un contrat de coopération ayant pour but de renforcer la formation des enseignants de l'enseignement fondamental, dispensée par l'Université du Luxembourg, dans le domaine des sciences naturelles. Afin d'assurer un lien direct avec l'école, le SCRIPT a déchargé deux enseignants de l'enseignement fondamental, à 25 % chacun, pour aider à développer et à animer les formations.

### ***Luxembourg Science Center***

Voir page 16.

## **B.5.10 Enfants à haut potentiel**

Le SCRIPT assure actuellement le soutien et le suivi de deux projets visant à favoriser l'épanouissement des enfants à haut potentiel.

Le Lycée Classique Diekirch a commencé en 2015 à mettre sur pied un encadrement adéquat pour les adolescents particulièrement doués dans les domaines des langues, des sciences, de l'art et de la musique.

Pendant l'année scolaire 2015-2016 est né un projet pilote visant à fournir un encadrement spécifique à des enfants à haut potentiel (EHP) dans l'enseignement fondamental, diagnostiqués sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

## **B.5.11 Autres projets pédagogiques**

Le SCRIPT assure l'accompagnement de l'élaboration du projet pédagogique pour le nouveau lycée Edward Steichen à Clervaux.

Le SCRIPT est par ailleurs impliqué avec la commune de Sanem et l'Université du Luxembourg dans l'élaboration du futur Kannercampus à Sanem, qui sera un lieu d'apprentissage, d'enseignement et d'éducation pour les enfants du quartier, « un espace de vie, un lieu où les périodes de travail, de temps libre et de repos se succèdent dans la continuité et où apprendre et vivre sont deux composantes de la vie scolaire étroitement liées. » En 2016, les préparatifs en vue de la mise en place d'une infrastructure communément utilisée par l'école et la structure d'encadrement et d'accueil ont été entamés. Il s'agira d'une école modèle où des concepts, méthodes et pratiques innovantes seront implémentés, évalués systématiquement et, si nécessaire, ajustés. Le transfert de bonnes pratiques à d'autres écoles et maisons relais est envisagé à moyen terme.

## C. Les dossiers transversaux

### C.1 Communication

Conformément à ses missions, les activités quotidiennes du Service communication ont porté sur

- le travail lié à la presse (relations avec la presse, communiqués, conférences de presse, revue de presse) ;
- la coordination du site Internet du ministère [www.men.lu](http://www.men.lu) et de sa newsletter hebdomadaire ;
- la coordination du site Intranet du ministère et de sa newsletter mensuelle (Intranews) ;
- la gestion de l'impression des publications ;
- les travaux graphiques pour différents supports (publications, pages internet, infographies, ...).

En termes de communication grand public, l'année 2016 a été principalement consacrée à la présentation des projets prioritaires de la politique éducative. Au total, 26 conférences de presse ont été organisées pour expliquer les objectifs et les grands axes des principaux projets du programme gouvernemental : elles ont notamment porté sur le nouveau cours Vie et société, la création d'une école internationale à Differdange, le dispositif-qualité dans les structures d'éducation et d'accueil, l'éducation plurilingue de la petite enfance, la qualité scolaire à l'enseignement fondamental, la réforme du lycée, les projets de la stratégie *Digital(4)Education*, ...

Le Service communication a également entamé les travaux liés à la communication des trois grands projets phares qui entreront en vigueur en septembre 2017 et exigeront une communication de grande envergure : ils touchent respectivement l'accueil de la petite enfance, la modernisation de l'enseignement fondamental et la modernisation du lycée. Pour ces trois volets, le service a élaboré en 2016 une première série de brochures d'explication ainsi qu'un concept visuel qui sera à la base de l'ensemble de la campagne.

Un autre projet central du Service communication a été la mise en place d'une page Facebook, officiellement lancée en janvier 2017. En choisissant de s'ouvrir aux réseaux sociaux, le ministère a voulu se donner un canal de communication supplémentaire, moderne et ouvert, conçu dans un souci de transparence et d'échange constructif avec tous ceux qui s'intéressent au système éducatif luxembourgeois, à la prise en charge des enfants et au secteur de la jeunesse.

La présence du ministère sur Facebook constitue un complément au site Internet [www.men.lu](http://www.men.lu), qui depuis 2016 se décline en trois parties :

- le volet *Système éducatif* qui renseigne sur l'organisation et le fonctionnement du système scolaire ainsi que sur le volet enfance et jeunesse ;
- le volet *Mir schwätzen Zukunft* (<http://zukunft.men.lu/>) qui reprend les grands axes de la politique gouvernementale en matière d'éducation, d'enfance et de jeunesse ;
- le volet *Actualités du ministère* consacré aux articles d'actualité : grands dossiers, publications, agenda, postes vacants, ...

### Communication à travers la presse

En 2016, le ministère a

- diffusé 39 communiqués de presse ;
- invité la presse à 51 événements, dont 26 conférences de presse consacrées aux priorités de la politique éducative.

## Autres moyens de communication externe

En 2016, le Service communication a diffusé

- 36 newsletters hebdomadaires du site Internet [www.men.lu](http://www.men.lu) du ministère ;
- 24 envois collectifs par courriel aux acteurs du système éducatif, consacrés aux messages du ministre au personnel enseignant ou à des offres pédagogiques ;
- 11 éditions électroniques du Courrier de l'Éducation nationale.

## Communication interne

En 2016, le Service communication a

- réalisé une revue de presse quotidienne réunissant tous les articles sur l'éducation nationale, l'enfance et la jeunesse qui paraissent dans la presse nationale ;
- réalisé et diffusé 11 newsletters internes (Intranews), renseignant sur les nouveaux collaborateurs, les changements de service, les procédures et l'agenda internes, ...

## Publications

Voir annexe page 124.

## C.2 Orientation

Voir aussi pages 9 et 10.

### C.2.1 Maison de l'orientation

En 2016, les services regroupés dans la Maison de l'orientation ont poursuivi leurs activités : accueil individuel, ateliers pour groupes, rencontres avec les professionnels, interventions en classe, participation aux foires, participation au réseau européen Euroguidance, etc.

Une coordinatrice à plein temps a été recrutée en février 2016.

Dans le contexte des échanges en vue de la mise en œuvre d'une démarche d'orientation, les lycées pilotes ont exprimé le besoin d'une formation pour les collaborateurs de la future cellule de l'orientation. Les services de la Maison de l'orientation ont donc organisé en étroite collaboration avec l'IFEN une formation interactive afin de présenter leurs offres ainsi qu'une panoplie d'outils pédagogiques.

### C.2.2 Action locale pour jeunes (ALJ)

La transition est le passage progressif entre deux situations, créant chez les jeunes une plus grande demande d'information et d'orientation, ainsi que le besoin de soutien individuel, surtout s'il s'agit de jeunes dits à risque.

Dans les lycées à régime préparatoire, des enseignants ont une décharge ALJ hebdomadaire pour préparer les élèves des classes IPDM, 9<sup>e</sup> modulaires et 9<sup>e</sup> pratiques à la transition vers la formation professionnelle. Dans chaque lycée, un de ces enseignants a le rôle de coordinateur de toutes ces activités qui comprennent les réunions de parents, les visites en entreprises, les entretiens individuels avec les élèves et les stages d'orientation. 1.750 élèves ont fait 4.300 stages en 2015-2016.

En 2015-2016, les collaborateurs ALJ ont réalisé 108 journées *Op der Sich no enger Ausbildungsplaz - OSNA* dans les lycées. Au total, 1.546 élèves ont participé. Le but principal de cette journée pour les collaborateurs des bureaux régionaux est la création d'une relation de confiance qui sera indispensable si un accompagnement individuel du jeune s'avère nécessaire à la fin de l'année scolaire.

Les jeunes sans solution définitive au 15 juillet, soit environ la moitié des 1.876 sortants en 2015-2016 ont fait l'objet d'un suivi intensif.

À la rentrée scolaire 2016-2017, 84%, soit 1.582 des sortants, se sont retrouvés en formation initiale et fréquentent une classe à plein temps ou bien une classe d'apprentissage DAP concomitant ou CCP. La plupart des 16% restants est toujours accompagné par l'ALJ. Un nombre très restreint a rejoint le marché du travail, intégré une mesure d'insertion ou déménagé à l'étranger.

### C.2.3 GT Orientation scolaire et professionnelle

En 2016, il y a eu trois réunions du groupe de réflexion du projet Orientation coordonné par le SCRIPT en collaboration avec les services de la Maison de l'orientation et des lycées. Le cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle fut développé et finalisé. Tous les résultats et rapports des réunions ont été publiés sur <http://orientation.script.lu>.

Le projet s'est terminé fin 2016 et se solde par la Journée orientation du 24 janvier 2017. Cet événement constitue le début de la phase de transition et de mise en œuvre où le SCRIPT assume un rôle de soutien aux lycées.



## C.3 Mesures pour les jeunes en difficulté, à besoins particuliers ou en situation de décrochage scolaire

### C.3.1 Chiffres du décrochage scolaire

#### C.3.1.1 Chiffres du décrochage scolaire

L'Union européenne s'est fixé comme objectif de réduire le taux moyen de jeunes quittant prématurément l'école à moins de 10% en 2020. Le Luxembourg affichait en 2014 une moyenne de 6,1% d'après l'*Enquête Force de Travail* (EFT), d'Eurostat. Les chiffres de l'EFT considèrent l'entièreté de la population résidente au Luxembourg, comprenant beaucoup de jeunes diplômés arrivés au Luxembourg pour y travailler. L'étude du ministère cible exclusivement les élèves du système scolaire luxembourgeois. La 11<sup>e</sup> édition de l'étude du ministère porte sur l'année 2014-2015.

La gestion centralisée des élèves permet d'identifier les élèves qui ont quitté leur école, en cours ou en fin d'année scolaire, sans avoir obtenu un diplôme ou une certification finale.

Étude		Nombre d'élèves ayant quitté l'école	Durée période	Nombre moyen mensuel	Taux de décrochage
1	2003-2004	1.984	12 mois	165,3	17,20%
2	2004-2006	2.422	18 mois	134,6	14,90%
3	2006-2007	1.320	12 mois	110	9,40%
4	2007-2008	1.928	12 mois	160,7	11,20%
5	2008-2009	1.690	12 mois	140,8	9,00%
6	2009-2010	1.660	12 mois	138,3	9,00%
7	2010-2011	1.888	12 mois	157,3	9,00%
8	2011-2012	1.680	12 mois	140	9,20%
9	2012-2013	1.643	12 mois	136,9	11,60%
10	2013-2014	1.699	12 mois	141,6	13 %
11	2014-2015	1.632	12 mois	136	13,5%

Parmi les élèves ayant quitté l'école en 2014-2015 :

- 400 décrocheurs temporaires se sont entre-temps inscrits à une autre école, 142 au Luxembourg, 258 à l'étranger, le plus souvent en Belgique (en 2013-2014, 173 jeunes s'étaient réinscrit au Luxembourg, 253 à l'étranger) ;
- 1.007 décrocheurs permanents ont définitivement quitté l'école (991 en 2013-2014) répartis de la manière suivante :
  - 164 ont trouvé un emploi (171 en 2013-2014),
  - 82 se retrouvent dans une mesure d'emploi (90 en 2013-2014),
  - 133 recherchent un emploi,
  - 628 sont sans occupation (730 en 2013-2014) et accompagnés par l'Action locale pour jeunes.

De ces 1.007 décrocheurs permanents, 235 avaient déjà décroché lors d'une année scolaire précédente.

- 225 décrocheurs n'ont pas pu être joints ou ont refusé le contact (245 en 2013-2014).

L'étude sur les NEETs (Not in Education, Employment or Training) du Service national de la jeunesse, a permis de constater que la majorité de ces « introuvables » résident au pays, pour la moitié sans formation ni travail.

### C.3.1.2 Accompagnement après le décrochage scolaire

L'ALJ, l'Action locale pour jeunes, prend contact avec tout jeune (entre 16 et 25 ans) ayant quitté le système scolaire luxembourgeois sans avoir obtenu de diplôme final.

Durant l'année scolaire 2015-2016, l'ALJ prit contact avec 1.658 décrocheurs. Certains n'ont pas besoin d'un accompagnement puisqu'ils ont quitté le lycée pour un nouveau projet (p.ex. scolarisation à l'étranger ou dans une école internationale).

Pour 43%, soit 704 décrocheurs, la procédure d'accompagnement ALJ a été lancée. 417 de ces jeunes souhaitaient retourner à l'école. 138 participaient aux stages ALJ, avec 195 stages dans 157 entreprises. Un tel stage aide le jeune à développer et confirmer un projet professionnel. Le stage fait l'objet d'une fiche d'évaluation que le jeune peut utiliser par la suite pour se présenter.

Plus de la moitié des stagiaires sont retournés en formation : 34% pour un apprentissage DAP ou CCP, 20% pour une formation plein temps.

### C.3.2 Mesures et projets en faveur du maintien scolaire

De nouvelles offres scolaires ont été créées au sein de l'école publique s'adressant aux élèves avec un profil langagier spécifique : Bac international à l'Athénée de Luxembourg et au Lycée technique du Centre, classes anglophones au Lycée Michel Lucius, l'École internationale à Differdange.

Des offres spécifiques accueillent les élèves qui ne réussissent pas leur apprentissage dans les cours réguliers : l'École de la deuxième chance, les classes mosaïques pour élèves au comportement difficile, les classes spécifiques pour redoublants, les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP). La structure VTT (Verhalen, Testen a Trainéieren) à l'Izegerstee accueille des élèves à troubles du comportement sévères (voir page 92).

Le projet Erasmus+ *Training Without Borders*, un projet européen, vise à améliorer la formation et l'insertion professionnelle de jeunes dits fragilisés, à l'échelle de la Grande Région, dans le secteur de l'aide à la personne et la maçonnerie. La formation est organisée par alternance dans le pays d'origine et à l'étranger, et sous statut scolaire. Voir page 82.

Dans une vingtaine de lycées, il y a 50 projets scolaires contre l'exclusion scolaire, dont les classes mosaïques (voir page 92).

Le projet PASS au Lycée des Arts et Métiers vise l'amélioration de la confiance en soi d'élèves en échec scolaire durable, ainsi que leur qualification par une certification via l'observation des compétences de l'élève et des modules. Après une année de préparation, le projet a démarré en septembre 2016 avec une douzaine d'élèves.

Au Lënster Lycée, une équipe pédagogique à effectif réduit encadre les élèves du régime préparatoire ; l'accueil quotidien des élèves est assuré par le régent ; des échanges réguliers ont lieu avec les parents. Le projet vise l'entraînement à l'autonomie par le travail avec des plans hebdomadaires, un portfolio et l'initiation au travail par projets.

Les classes IPDM-COR (classe d'orientation : 16-18 ans) et IPDM-SVO (service volontaire d'orientation : 18-25 ans) au Lycée Bel-Val accueillent des jeunes en phase de transition vers la formation professionnelle.

Le projet du CPOS *Plateforme Accrochage Scolaire* (PAS) est mis en œuvre dans deux lycées pilotes et vise l'évaluation systémique du risque de décrochage scolaire des élèves de 10<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>. Le cadre référentiel repose sur quatre piliers d'action : un dépistage systématique ; un programme d'accompagnement adapté au jeune ; des ateliers psychopédagogiques selon les besoins d'un groupe-classe ; des alliances éducatives avec les acteurs des lycées, de la Maison de l'orientation et des réseaux médico-sociaux et entrepreneuriaux.

En vue de la prévention du décrochage, les collaborateurs de l'ALJ organisent dans les lycées à régime préparatoire des réunions de parents, des visites en entreprises, des entretiens individuels avec les élèves et des stages d'orientation : 1.750 élèves ont fait 4.300 stages en 2015-2016. Il y a eu en sus 108 journées *Op der Sich no enger Ausbildungsplaz - OSNA* dans les lycées, pour 1.546 élèves.

Les décrocheurs sont systématiquement identifiés, contactés et suivis par l'Action locale pour jeunes (voir ci-dessus).

Le service volontaire du Service national de la jeunesse constitue une solution de rechange pour des jeunes sans motivation pour un apprentissage scolaire (voir pages 38-39).

Les Cours de préparation à l'Armée luxembourgeoise (COPRAL) au Lycée technique d'Ettelbruck préparent une cinquantaine de jeunes à l'armée (voir page 53).

Le projet *JobElo* est le fruit d'une collaboration entre le ministère du Travail et le ministère de l'Éducation nationale. Il a pour objectif de qualifier un maximum de jeunes décrocheurs (18-25 ans) par les mesures suivantes : formation de deux mois au sein du Centre d'orientation socio-professionnelle (COSP) ; expérience d'initiation professionnelle (EIP) d'un mois ; orientation du jeune en fonction de son projet professionnel.

Pour les jeunes qui ont besoin d'une remise à niveau ou qui souhaitent accéder à un DAP, le CNFPC propose des tests de positionnement et une formation adaptée, sur un ou deux jours par semaine. Le CNFPC Ettelbruck a organisé de janvier à juillet 2016 deux classes de remise à niveau avec 16 jeunes. Cinq élèves ont accédé à un apprentissage pour adultes au niveau CCP, quatre ont été orientés vers la vie active et quatre ont intégré la classe de 9<sup>e</sup> pratique. Le CNFPC Esch-sur-Alzette a accueilli de janvier à juillet 2016 sept jeunes, tous sous contrat d'appui-emploi (CAE), en 9<sup>e</sup> PR francophone afin de finaliser leur parcours scolaire. Trois élèves ont eu un contrat d'apprentissage DAP.

Les offres en formation des adultes accueillent des décrocheurs qui souhaitent continuer leur apprentissage entamé à l'école (voir page 61 – 62).

L'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers est possible grâce aux aménagements raisonnables (voir page 93).

L'amélioration de l'orientation scolaire sera possible suite au projet de loi (6787) sur l'organisation de la Maison de l'orientation et la cohérence renforcée de l'orientation scolaire et professionnelle.

Le projet de loi 7072 institue un service de médiation de l'Éducation nationale permettant de mieux analyser les causes du décrochage et d'y remédier (voir page 9).

### **C.3.3 Prise en charge d'élèves malades**

#### ***C.3.3.1 Prise en charge à l'école***

En 2015 une instruction de service informait le personnel des écoles et services d'accueil et d'éducation sur l'encadrement des enfants à besoins de santé spécifiques. Un projet d'accueil individualisé (PAI) est élaboré par l'école fondamentale, le lycée ou la structure d'accueil, avec l'accord des parents et du médecin traitant, sous la supervision de la Division de la santé scolaire.

Depuis le début de l'année scolaire 2016-2017, quelque 850 PAI sont implémentés, avec 50% de plus à prévoir jusqu'à la fin de l'année scolaire, dont 33% concernent des enfants pâtissant d'allergies, 12% des enfants épileptiques, 11% des enfants diabétiques, 9% des maladies cardiaques ou respiratoires, 9% des problèmes psychiques, 26% d'autres maladies.

#### ***C.3.3.2 Élèves hospitalisés***

Cinq instituteurs enseignent à la clinique pédiatrique du Centre hospitalier de Luxembourg. Deux enseignants sont détachés au Centre de réhabilitation au Kirchberg.

Trois enseignants du Lycée Josy Barthel donnent cours à la psychiatrie juvénile de l'Hôpital Kirchberg à en moyenne 24 élèves hospitalisés entre un à trois mois. Deux enseignants du Lycée technique d'Esch interviennent à l'hôpital du jour de la psychiatrie juvénile de l'hôpital Sainte-Marie à Esch-sur-Alzette et deux autres à la psychiatrie juvénile à Ettelbruck pour cinq à sept élèves hospitalisés à longue durée.

#### ***C.3.3.3 Enfants souffrant de troubles psychiques***

Le Service de détection et d'intervention précoce (SDIP) est une structure collaborant avec l'Éducation nationale et rattachée au service psychiatrie de l'hôpital Kirchberg, qui accueille les adolescents souffrant de troubles psychiques / psychiatriques à des stades précoces.

En 2016, le SDIP a effectué plus de 2.500 consultations dont 180 étaient des nouveaux patients âgés de 8 à 24 ans, avec une moyenne d'âge de 14 à 15 ans. 63% sont des garçons ; 37% des filles. Ces jeunes ont été

orientés vers le SDIP à 48% par le Service de psychologie et d'orientation scolaires d'un lycée ou par un internat scolaire, 12% par un foyer, 10% par un médecin, 17% par des services d'aide aux jeunes. Les principaux motifs pour la consultation ont été des troubles du comportement social (23%), des indications du type ADS-ADHS (13%), des problèmes liés à l'école (angoisse, manque de motivation, refus scolaire, mobbing : 16%) et des épisodes dépressifs et stress post-traumatique (20%).

### C.3.4 Mesures face aux troubles de comportement

#### C.3.4.1 Classes-relais ou classes mosaïques des lycées

Par un appui fondé sur un plan de prise en charge individualisé temporaire de 6 à 12 semaines, la classe mosaïque d'un lycée vise la réinsertion et la resocialisation des élèves dans leur classe initiale ou dans une classe adaptée à leur développement.

En 2015-2016, 26 classes mosaïques dans 22 lycées accueillait 316 élèves, 84 filles (27%) et 232 garçons (73%). Par rapport à l'année précédente, le nombre d'élèves a diminué (-5%).

Les classes mosaïques avaient pris leur essor comme projet *Prävention der Schulverweigerung* dès l'année scolaire 2005-2006 dans quatre lycées. Au total, les classes mosaïques ont accueilli 2.109 élèves, 495 filles (23,5%) et 1.614 garçons (76,5%).

Les critères d'admission à une classe mosaïque sont liés aux domaines suivants : comportement en matière de travail et d'apprentissage ; capacités scolaires ; troubles émotionnels ; comportement social ; absentéisme ; troubles ayant valeur de maladie (trouble de l'attention, toxicomanie, dépression, autisme, anxiété, etc.).

Les lycées se différencient par leur concept spécifique, inscrit au concept-cadre commun. Les spécificités se situent au niveau des critères d'admission, des objectifs individualisés et de la méthodologie appliquée. Cette diversité fut présentée le 1<sup>er</sup> mars 2016 lors de la rencontre d'échange dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire des classes mosaïques.

La coopération avec les institutions externes a été intensifiée. Plusieurs formations continues et des échanges ont été organisés ainsi que des excursions dans des institutions spécialisées.

#### C.3.4.2 Structure d'accueil pour élèves à comportement difficile

L'Izigerstee VTT (*Verhalen testen an trainéieren*) encadre depuis 2013 des élèves de 11 à 15 ans ayant connu des ruptures scolaires pour cause de troubles de comportement sévères. Le lien avec l'école d'origine est maintenu et l'objectif est la réintégration.

En 2015-2016, il y eut trois groupes-classe : un groupe avec quatre élèves du cycle 4 de l'enseignement fondamental et de 7<sup>e</sup>MO, un groupe avec cinq élèves de 7<sup>e</sup>ST/8<sup>e</sup>MO et un groupe avec six élèves de 8<sup>e</sup>ST/9<sup>e</sup>ST. Au cours des premiers trimestres, deux élèves ont quitté le projet de l'Izigerstee VTT et trois élèves ont réintégré leur lycée profitant d'un accompagnement personnalisé. Ces départs ont été remplacés.

Un médecin pédopsychiatre rencontre chaque semaine le personnel de la structure et établit le contact avec les médecins traitants. Le *Zentrum für Schulische und Psychosoziale Rehabilitation* de Berlin assure la supervision. L'équipe pédagogique continue de suivre des formations.

En mai, l'Izigerstee reçut ses partenaires européens dans le cadre du projet Comenius ACCROCHAGE pour finaliser leur débat autour du décrochage scolaire : le Collège Saint François d'Assise d'Ans/Liège (BE), l'I.E.S. Juan Martín el empecinado d'Aranda de Douro (ES), le Narva Kesklinna Gümnaasium (ET), le Lycée Professionnel Jean-Victor Poncelet de Metz (FR).

### C.3.5 Élèves scolarisés à l'étranger

Au 15 septembre 2016, 131 élèves étaient scolarisés à l'étranger suite à une décision de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale (CMPPN), du juge de la Jeunesse ou d'un service de psychiatrie infantile ou juvénile : 91 élèves en Allemagne, 36 en Belgique, deux en France, un en Espagne et un en Angleterre. En 2005, ce chiffre avoisinait encore les 200 élèves. La grande majorité de ces élèves sont orientés vers l'étranger à cause de troubles du comportement, souvent en relation avec des troubles

d'apprentissage. Le service de l'Éducation différenciée assure un suivi individuel pour les élèves orientés par la CMPPN, sous le contrôle de celle-ci.

Des frais de scolarisation et de formation professionnelle sont pris en charge par le budget de l'EDIFF pour 35 (51 en 2014-2015) élèves suite à une décision au niveau de la CMPPN et pour 59 (42) suite à une décision du Tribunal de la Jeunesse. 25 élèves ont été placés dans un foyer en Allemagne et scolarisés via un enseignement à distance ; il y a quelques années ce type d'enseignement n'était pas possible.

En 2015-2016, les écoles de la communauté germanophone de Belgique, à St-Vith et Eupen, accueillait 43 élèves luxembourgeois (81 en 2014-2015).

Les écoles de l'Enseignement spécialisé de la Province de Luxembourg (Arlon, Stockem, Musson, Ethe, Bastogne et Saint-Mard) accueillait une centaine d'autres élèves résidant au Grand-Duché, pour la plupart sans décision de la CMPPN ou d'un juge. Pour ces élèves, l'État luxembourgeois ne prend pas les frais à sa charge, mais les parents peuvent demander une subvention au CPOS.

### C.3.6 Aménagements raisonnables

En application de la loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, la commission des aménagements raisonnables (CAR) a été saisie par 23 lycées et a fixé des aménagements raisonnables pour 170 élèves (118 en 2015), ce qui représente une augmentation d'à peu près 44%.

La moitié des élèves (84 dossiers) concernés sont inscrits dans une classe du cycle inférieur de l'enseignement secondaire ou secondaire technique. 30 dossiers proviennent de classes terminales et concernent l'examen de fin d'études secondaires ou secondaires techniques.

Les aménagements raisonnables retenus portaient notamment sur le recours à des aides humaines (148), la majoration du temps lors d'épreuves (146), le recours à des aides technologiques telles que vidéo agrandisseur ou loupe, calculatrice (124), une présentation adaptée des questionnaires (84), le recours à un vérificateur orthographique (78), la dispense d'une partie des épreuves obligatoires prévues pour un trimestre ou semestre (76).

Les demandes d'aménagements raisonnables concernaient avant tout les difficultés d'apprentissage, telles que le trouble de la lecture et de l'écriture ainsi que le trouble de l'attention.

### C.3.7 Les aides psychologiques et sociales du CPOS

#### C.3.7.1 Accompagnement par le CPOS

Le CPOS propose des prises en charge psychologiques ponctuelles et des suivis à long terme pour les jeunes et leurs familles. En 2016, l'assistante sociale du CPOS a accompagné 28 personnes en difficultés lors de 150 consultations. Il y eut une dizaine de médiations scolaires entre élèves, parents et enseignants ou autres membres de la communauté scolaire. 61 élèves (contre 79 en 2015, 106 en 2014 et 72 en 2013) ont consulté en raison de difficultés de lecture, d'écriture et de calcul. 62 élèves ont profité de séances hebdomadaires de remédiation en allemand ou en français et/ou en anglais. Le CPOS, après avoir mis au point et actualisé ses batteries de tests pour le dépistage de la dyslexie et de la dyscalculie, s'est lancé dans le dossier thématique de l'AD-H-S.

#### C.3.7.2 Aides financières 2015-2016

Des aides financières pour élèves de familles à revenus modestes fréquentant les lycées du pays et des aides financières pour des élèves fréquentant l'enseignement fondamental ou secondaire à l'étranger sont attribuées par le CPOS selon des critères sociaux précis.

1. Subsidés extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements fondamental et secondaire à l'étranger, remboursement des frais de minerval, remboursement des frais d'internat, forfait pour l'achat de livres scolaires : 177.142 € pour 202 bénéficiaires ;
2. Subsidés en faveur des élèves de familles à revenus modestes de l'ES et l'EST. Budget total : 2.241.762 € pour 4.897 bénéficiaires ;

3. Subsidés pour cas sociaux graves (élèves vivant seuls) : 857.439 € pour 158 bénéficiaires ;
4. Subsidés pour élèves de familles à revenus modestes ayant des dépenses spéciales, minerval au Lycée Vauban, École européenne : 15.674 € pour 11 bénéficiaires ;
5. Remboursement du minerval du conservatoire pour les élèves des classes F de l'enseignement secondaire classique : 20.714 € pour 112 bénéficiaires ;
6. Forfaits pour l'achat de matériel scolaire : 1.769.100 € pour 5.897 bénéficiaires.

### **C.3.7.3 Groupe pour enfants et adolescent-e-s trans' et leurs parents**

Un groupe fonctionne au CPOS à l'attention des enfants et des jeunes qui ne se sentent pas fille ou garçon et refusent l'assignation du sexe qui leur a été conféré à leur naissance. La situation sociale des enfants et adolescents trans' est souvent marquée par le rejet et la discrimination, l'incompréhension dans la famille, le harcèlement à l'école, le décrochage scolaire, voire un taux de suicide élevé. Les rencontres pour les enfants et les parents sont encadrées par Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l.

### **C.3.8 Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP)**

Le GAP a pour mission d'intervenir dans les écoles et lycées touchés par un accident grave, un décès, ou un suicide. En 2016, il a été sollicité huit fois afin de procurer une aide organisationnelle pour faire face à des événements tragiques ou pour offrir des encadrements de classes et de groupes. Il assure un service d'assistance téléphonique destiné aux professionnels, lequel fut sollicité à une douzaine de reprises.

Le GAP s'est réuni six fois au cours de l'année ; il a participé à un groupe de travail du Centre d'intervention et de prévention du suicide (CIP) ayant comme mission l'élaboration d'un protocole pour gérer les crises après un suicide à l'école ou en dehors de l'école. Le GAP a proposé une formation aux membres des SPOS : Drames en milieu scolaires – la confrontation avec la mort et le suicide en milieu scolaire. Un membre du GAP a participé au International School Psychologist' Congress à Amsterdam.

### **C.3.9. Groupe de prévention et de sensibilisation à l'interculturalité (GPS-I)**

Le groupe de prévention et de sensibilisation à l'interculturalité du CPOS est un groupe de professionnels psycho-éducatifs qui se donne comme mission de soutenir et d'accompagner les jeunes et leur famille venus d'ailleurs ainsi que les acteurs professionnels vers une « intégration créatrice ». Il propose interventions à la demande des enseignants, des formations sur demande (ex : comment enseigner aux enfants/jeunes nouvellement arrivés tout en tenant compte des spécificités culturelles), des brochures et références bibliographiques.

Un accompagnement psychologique est offert aux enfants ayant subi un traumatisme ou présentant un autre trouble psychologique suscitant une souffrance dans le quotidien et freinant la bonne intégration dans le milieu scolaire.

En 2016, une cinquantaine d'élèves ont pu profiter de différentes interventions en classe. Les membres du groupe ont offert plusieurs formations pour des instituteurs d'élèves réfugiés. Huit professionnels ont sollicité de l'aide auprès du groupe.

### **C.3.10 Management du risque**

Une campagne a sensibilisé la communauté scolaire à la radicalisation violente des jeunes ; quelque mille professionnels ont été informés sur les fondements d'une idéologie violente, les motivations pour un engagement radical, les facteurs de vulnérabilité d'une personne, les signes précurseurs d'une radicalisation violente ainsi que sur des pistes d'actions préventives au niveau individuel et local. Les éclaircissements ont été reçus avec grand intérêt et les échanges ont été fructueux. Le retour d'expérience a été mis au profit de la conceptualisation et de la mise en place par les autorités d'un service de soutien contre la radicalisation violente.



### C.3.11 Détenus en centres pénitentiaires

Le service Enseignement et Formation des Centres pénitentiaires de l'État offre des cours d'enseignement général ou des cours permettant de suivre une formation de l'enseignement secondaire technique aux détenus des deux centres pénitentiaires, à Schrassig-Kohlenberg et à Givenich. Ce service est placé sous la tutelle d'un délégué à la formation des adultes dépendant du Service de la formation des adultes.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, il y eut au CPL 1.093 inscriptions à des cours pour détenus majeurs, par 320 hommes et 25 femmes, et 465 au CPG par 121 hommes et 11 femmes. Les principaux objectifs en sont les compétences scolaires de base, (alphabétisation, langues, culture générale, mathématiques, informatique), la certification d'une 9<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique, l'appui dans le cadre de formations à distance, les activités artistiques et de loisir.

Tout contact entre mineurs et détenus adultes étant proscrit, les cours pour mineurs sont organisés exclusivement pour eux. En 2015-2016, huit garçons mineurs suivaient des cours de base ou du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

### C.3.11 Activités culturelles visant les élèves de milieux défavorisés

Dans les lycées, des projets culturels ciblent prioritairement les élèves des classes du régime préparatoire :

- Projet ID (réalisation théâtrale et musicale) : 50 élèves de quatre lycées ;
- Hip Hop : 150 élèves des lycées offrant le régime préparatoire ;
- Projet Toystroy (récupération de vieux appareils, radio, ordinateur, etc.) : jeunes de trois lycées
- Ateliers d'écriture : 50 élèves de deux lycées ;
- Rallye culturel centre et sud : 650 élèves de 66 classes des différents lycées ;
- Cool tour (connaître les structures, professions et métiers culturels) : 145 élèves ;
- Urban Art : 50 élèves essentiellement du Lycée de Bel-Val ;
- les ateliers de la culture organisés par l'ASTM (Action Solidarité Tiers Monde) : 162 élèves du régime préparatoire de cinq lycées, d'une école fondamentale et de classes d'accueil pour réfugiés.

Les conventions de partenariat ont été reconduites avec le CarréRotondes, l'ASTM, la Kulturfabrik d'Esch-sur-Alzette et le Mierscher Kulturhaus.

Un projet Erasmus+ de septembre 2016 à juillet 2017 porte sur des mallettes pédagogiques à l'usage des enseignants de différents pays. Il implique le Lycée Bel-Val, le Lycée du Nord, la Kulturfabrik et des partenaires français dont le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

## C.4 Les activités de promotion sectorielles et transversales

### C.4.1 Lecture

La lecture, clé de la réussite à l'école, est primordiale et sa promotion reste une priorité permanente de l'école luxembourgeoise.

À l'enseignement fondamental, le ministère propose différents outils aux enseignants :

- la rubrique *Leseförderung – Schulbibliothek – Medienerziehung* du Courrier de l'Éducation nationale ;
- vu le contexte actuel, un accent a été mis sur la thématique de la migration et du vivre-ensemble ; une sélection de ces ouvrages a été présentée à la KIBUM et à la Luxdidac 2016 ;
- la prise en charge des coûts d'accès au portail [www.antolin.de](http://www.antolin.de) (activités en relation avec des livres pour enfants).

Le ministère promeut également certains projets :

- Une formation d'initiation et un échange-bilan au sujet du projet *Sacs d'histoires* ont eu lieu en 2016. Trois formations SchiLW (Schulinterne Lehrer/-innen - Weiterbildung) ont été proposées. Un film est en cours d'élaboration.
- La valise *Diana, Tom et Emir voyagent au pays des langues* circule dans les écoles luxembourgeoises avec des activités d'ouverture aux langues et des livres multilingues.
- Le *Virliessconcours*, le concours de lecture à voix haute, est destiné aux enfants du cycle 4. En 2016, il était placé sous le thème *Frëndschaft – Wat ass dat ?*. Plus de 4.500 enfants y ont participé.
- La Journée européenne des langues du 26 septembre a été placée sous le slogan *Ech a meng Sprooch(en)* et s'adressait à l'enseignement fondamental ainsi qu'aux crèches et maisons relais.
- Le ministère a de nouveau invité aux *Journées du livre et du droit d'auteur* placées sous le thème *Vun der Iddi bis bei d'Buch | Une idée - Un livre* auxquelles une cinquantaine d'écoles ont participé. Le SCRIPT a proposé des ateliers et une sélection de livres sur ce thème dans le cadre de l'exposition à la Belle-Etoile.
- Le ministère a soutenu l'asbl *Freed um Liesen* dans la réalisation du concours Top 5.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique :

- De plus en plus de lycées participent aux *Journées du livre et du droit d'auteur*. Leurs actions étaient annoncées en détail sur le site des journées [www.liesen.lu](http://www.liesen.lu).
- En 2016, le SCRIPT a participé au projet européen *Mehrsprachiges Lesetheater* (MELT) qui cerne les effets d'une utilisation systématique de lectures scéniques sur la vitesse et la motivation de lecture chez des jeunes manifestant des difficultés en lecture. Des scripts plurilingues ont été rédigés et une journée d'échange et de formation s'est déroulée le 26 novembre 2016 au Lënster Lycée.
- La collaboration avec le service pédagogique de la Bibliothèque nationale du Luxembourg s'est poursuivie.

Le ministère contribue aux travaux du Conseil supérieur des bibliothèques publiques qui fournit des avis au ministre de la Culture concernant les orientations communes pour les bibliothèques publiques.

### C.4.2 Les compétences transversales

#### C.4.2.1 Éducation à la citoyenneté

2016 fut essentiellement consacrée à la mise en place du *Zentrum fir politesch Bildung*. Voir page 13.

#### C.4.2.2 Éducation culturelle

Les activités culturelles et les workshops à destination des classes sont publiés sur le site <http://portal.education.lu/culture>.



Le ministère poursuit sa politique de développement de nouvelles synergies avec les organisations et les maisons culturelles afin d'élargir, de cibler et de coordonner l'offre culturelle pour les élèves. Des conventions de partenariat ont été signées, e.a. avec la Kulturfabrik d'Esch/Alzette, avec le Mierscher Kulturhaus, la compagnie de théâtre Le Grand Boube et avec l'Institut européen de chant choral.

Plusieurs manifestations ont été organisées en collaboration avec la Philharmonie, la Rockhal, différents maisons et centres culturels et les Rotondes.

Le ministère a soutenu des projets organisés par les services pédagogiques de plusieurs musées, la Semaine jeune public *Expérience Musée* des musées de la Ville de Luxembourg, le festival du film *Luxembourg City Film Festival* ainsi que des initiatives théâtrales luxembourgeoises et de la Grande Région.

Des interventions musicales dans un certain nombre d'écoles fondamentales ainsi que des formations continues pour des enseignants ont été organisées en collaboration avec l'Institut européen de chant choral.

De nombreux lycées ont organisé une ou plusieurs actions culturelles avec le soutien financier du ministère.

#### ***C.4.2.3 Nouveau cours Vie et société***

Après l'adaptation du programme directeur suite à des avis de la part de tous les groupes d'intérêt, le groupe de travail ministériel a élaboré des supports didactiques pour guider les enseignants dans la préparation de leurs cours. Un nouveau site Internet [www.vieso.lu](http://www.vieso.lu) regroupe tous les documents utiles en rapport avec le nouveau cours.

Le groupe de travail est intervenu lors des formations que l'IFEN a organisées pour tous les enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique susceptibles de dispenser le cours Vie et société.

Une commission nationale des programmes Vie et société, commune à l'enseignement secondaire et secondaire technique, réunit des représentants de chaque lycée.

Le groupe de travail continue à développer du nouveau matériel didactique électronique qui inclura les expériences faites par les enseignants.

#### ***C.4.2.4 Éducation au développement durable***

Le projet 2030 a débuté avec la présentation de trois scénarios, établis par le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) en collaboration avec l'Université du Luxembourg en avril 2016. Ces scénarios présentent trois mondes différents vers lesquels le Luxembourg pourrait évoluer. Depuis, trois lycées (Athénée, École privée Fieldgen et Lycée technique d'Esch-sur-Alzette) se sont impliqués dans le projet sous l'angle : Quelle éducation pour un Luxembourg durable en 2030 ?

Le projet part du principe qu'on peut influencer les changements au sein de l'environnement, de l'économie, des sciences et de la technologie ainsi que la forme de la société. Avec l'aide des scénarios et d'un outil informatique, les enseignants et les élèves pourront mieux comprendre les liens entre les systèmes. Cette compréhension est indispensable pour assurer une bonne approche de l'éducation au développement durable. Le kick-off officiel du projet est prévu pour mai 2017.

Une coopération internationale a permis de donner accès à un riche fonds de ressources pédagogiques bilingues (français et allemand) tels que textes, fiches de travail, matériel d'information etc. pour aborder les sujets ayant trait au développement durable de façon transversale, systémique et coopérative dans les classes du secondaire et secondaire technique. Ces matériels scolaires sont disponibles sous licence ressources éducatives libres (REL) en vue de permettre une adaptation aux besoins spécifiques des différentes classes, un mappage avec le curriculum ainsi qu'une actualisation ultérieure.

De façon analogue, cependant à plus petite échelle, une coopération avec d'autres partenaires nationaux a permis de mettre à disposition plusieurs modules transversaux pour l'enseignement fondamental.

#### **C.4.2.5 Promotion de la santé, du bien-être et mesures contre la violence**

##### **Motricité**

Dans le cadre du projet MOBAQ-LUX (Motorische Basisqualifikationen Luxemburgischer SchülerInnen), des formations sont offertes à l'intention du personnel enseignant des cycles 2.1 et 3.1 qui participent au projet.

L'équipe autour du Prof. Dr. Andreas Bund et de Claude Scheuer encadre depuis l'année scolaire 2014-2015 trois écoles fondamentales du 17<sup>e</sup> arrondissement dans un projet-pilote *Bewegte Schule* prévu sur deux ans. Pour l'année scolaire 2016-2017, le projet a été élargi à sept écoles supplémentaires. Quelque 2.500 élèves profitent ainsi d'écoles et maisons relais en mouvement.

Un autre projet concerne l'acceptation et la mise en œuvre du plan d'études pour l'enseignement physique à l'enseignement secondaire et secondaire technique. Il a démarré à la rentrée scolaire 2014-2015 et se déroule sur deux ans. Le Prof. Dr. Günther Stibbe de la *Deutsche Sporthochschule Köln* assure l'accompagnement scientifique du projet.

Le Schoulsportdag du 23 au 27 mai 2016 était placé sous le thème Olympiad 2016 an eiser Schoul – Viva sua Paixão – Lief deng Passioun, s'associant ainsi au plan d'action national *Gesond iessen, méi bewegen*.

*Le cyclisme à l'école fondamentale* est un projet porté par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère du Développement durable et des Infrastructures et le ministère des Sports, en collaboration avec l'Université du Luxembourg et Suzie Godart-Hary, ancienne championne cycliste et enseignante de l'école fondamentale. Un groupe interministériel a supervisé une série de fiches d'activités pour développer l'aisance et l'assurance des enfants à vélo grâce à des exercices variés et ludiques.

##### **Collaboration avec la médecine scolaire et la médecine préventive et sociale**

Le CPOS, les SPOS des lycées et le SCRIPT poursuivent une collaboration régulière avec la division de la médecine scolaire pour assurer le suivi de l'élève ayant un problème de santé et pour élaborer des projets de prévention.

Les collaborateurs du ministère participent à une douzaine groupes de travail (groupe de travail Plan national de lutte contre le tabagisme 2016-2020, groupe de travail interministériel de promotion et d'éducation à la santé affective et sexuelle - ESA, comité de surveillance du SIDA, etc.).

##### **Prévention et sensibilisation**

Le SCRIPT soutient les initiatives de prévention de l'abus d'alcool et de drogues, en coopération avec diverses institutions nationales et étrangères (Centre de prévention des toxicomanies, IMPULS, ministère de la Santé, Ligue médico-sociale, Fondation Cancer, Fa. KomPass etc.). Des initiatives de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA ont été mises en œuvre en coopération avec la Croix-Rouge, le Planning Familial et le ministère de la Santé.

##### **Mesures de lutte contre la violence**

Une école fondamentale et un lycée ont participé de mai 2014 à décembre 2016, au projet pilote visant à mettre en œuvre le concept du climat scolaire CARAT. Des documents relatant les expériences collectées seront publiés en 2017.

Afin de répondre aux cas difficiles et urgents de mobbing entre élèves à l'école fondamentale, une cellule d'intervention *stop mobbing* a été mise en place en 2013. Elle intervient sur demande. On constate que le nombre de demandes pour des formations continues pour enseignants, éducateurs et éducateurs spéciaux dans les écoles et foyers scolaires est en hausse.

Depuis la rentrée 2015-2016, le SCRIPT soutient le projet Erasmus+ *Sonnenblume – Achtsamkeit in Grundschulen*, dont la durée prévue est de trois ans et qui est réalisé avec des partenaires belges et allemands.

Dans ce contexte, le projet pilote *Achtsamkeit für Grundschulen* s'est développé dans l'arrondissement 20, ayant pour objectif de rendre les élèves capables de réagir de façon approprié dans des situations de stress ou de détresse émotionnelle, de renforcer leur capacités de concentration et d'empathie ainsi que leur

disponibilité à réagir de manière civique. Les enseignants sont formés afin d'adapter leur enseignement aux exigences hétérogènes pour créer une atmosphère plus détendue.

Un projet similaire a été introduit à l'enseignement secondaire à la rentrée 2016-2017.

Depuis 17 ans, le projet Peer-Mediation im Schulalltag, coordonné par les services SNJ et SCRIPT, se déroule dans les écoles fondamentales et les lycées de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Actuellement 13 lycées publics, deux lycées privés, les écoles européennes Kirchberg et Mamer, le Lycée Vauban ainsi que deux écoles fondamentales participent au projet.

Depuis 2012, en collaboration avec le SNJ, le Conseil national des femmes du Luxembourg et Caritas Jeunes & Familles, le SCRIPT soutient les activités du *Aarbechterskrees Meederchersaarbecht* afin de développer le réseau d'aide aux jeunes filles en difficultés. Le cercle organise chaque année un séminaire dont le sujet en 2016 était la diversité culturelle et sexuelle.

Le CPOS a mis en place un nouveau groupe, Stay Cool (voir page 45).

#### **C.4.2.4 Éducation aux médias**

Les activités suivantes ont été coordonnées par le groupe de travail *Media & Information Literacy (MIL)* du SCRIPT :

- Le concours *Jeune journaliste*, organisé en collaboration avec le conseil de presse, invite les élèves à partir du cycle 2 de l'école fondamentale à réaliser une production journalistique, p.ex. un article de presse, une vidéo, un reportage audio ou un site web. Un journaliste est affecté à chaque classe pour accompagner le projet. En 2016, le sujet fut *La liberté d'expression, ça s'apprend*.
- La journée des médias a accueilli le 25 juin 2016 une quarantaine d'enseignants au centre de jeunesse Marienthal et leur a permis de découvrir les médias et leur utilisation en classe dans des ateliers pratiques, p.ex. la production vidéo avec green screen, storytelling et la création de musique.
- Les groupes de travail enseignement fondamental et enseignement secondaire recueillent des activités et pratiques dans les écoles en vue de la publication d'un catalogue en septembre 2017.
- Un groupe de travail Vie et société a été constitué pour élaborer des exemples pratiques d'enseignement avec les TIC.
- Le travail au sein du Lycée Aline Mayrisch quant à la promotion de l'éducation aux médias de manière transversale est suivi par le groupe de travail.
- L'échange avec des partenaires internationaux se poursuit (Landesmedienanstalt NRW, Medienzentrum Bitburg, etc.)

#### **C.4.3 Le développement de l'esprit d'entreprise (entrepreneurship)**

L'année 2016 fut marquée par l'implémentation du programme Erasmus+ *Youth Start Entrepreneurial Challenges* dans deux lycées (Lycée Robert Schuman et Lycée technique de Lallange). Le programme a été révisé en juillet 2016 puis élargi à partir d'octobre 2016 à trois autres lycées (Lycée ECG, Atert Lycée Rédange, Schengen Lyzeum) qui ont décidé de réaliser des challenges entrepreneuriaux dans leurs classes de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, voire 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>.

Le succès de l'approche par défis entrepreneuriaux telle que développée dans Youth Start ainsi que la volonté de certains directeurs de lycées d'aller plus loin dans le développement de compétences entrepreneuriales a amené le SCRIPT, en collaboration avec le ministère de l'Économie, à mettre en place le projet Entrepreneurial Schools, présenté en novembre dans la House of Entrepreneurship. Voir aussi page 54.

## C.4.4 Respect du genre et l'égalité des chances

### C.4.4.1 *Girls' Day Boys' Day*

L'action *Girls' Day Boys' Day* (GDBD) consiste à éliminer les entraves et les stéréotypes induits par le genre. Grâce à un stage de courte durée, il permet aux jeunes filles et garçons de se projeter dans leur avenir professionnel en élargissant leur horizon professionnel par des visites effectuées dans le monde du travail. Le but étant de favoriser une prise de conscience chez les jeunes concernant les perspectives professionnelles atypiques.

En 2016, 471 entreprises, institutions et services communaux ont été contactés par courrier. 110 entreprises ont manifesté leur intérêt à participer et ont déclaré 770 places de stages par le site Internet, dont 297 offres pour le *Boys' Day* et 473 offres pour le *Girls' Day*.

466 élèves, à savoir 288 filles et 178 garçons ont participé au projet par le biais des offres publiées sur le site Internet. 334 élèves ont participé de leur propre initiative, c.-à-d. qu'ils ont trouvé un poste de stage sans recourir aux offres du site Internet.

La moyenne d'âge s'élevait à 14 ans. 35 lycées ont participé à l'action.

Secteurs où la majorité des jeunes filles étaient représentées :	Secteurs les moins occupés par des filles :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Artisanat</li><li>• Environnement</li><li>• Police – Sécurité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recherche - Science</li><li>• Services Communaux</li><li>• Autres</li></ul>
Secteurs où la majorité des garçons étaient représentés :	Les secteurs les moins occupés par des garçons :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Petite Enfance</li><li>• Handicap</li><li>• Autres</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3<sup>ème</sup> âge</li><li>• Jeunesse</li><li>• Santé</li></ul>

### C.4.4.2 *Enquête sur l'égalité hommes/femmes au sein du ministère*

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a réalisé, en collaboration avec le ministère de l'Égalité des Chances et Eurogroup Consulting, une enquête sur l'égalité des femmes et des hommes.

À cet effet, un questionnaire en ligne a été transmis aux collaborateurs du MENJE en janvier 2016. Les résultats de l'enquête, présentés le 8 juillet 2016, ont servi à réaliser un état des lieux sur les conditions de travail des femmes et des hommes au sein du MENJE et à formuler des recommandations d'actions positives. Le taux de participation global s'est élevé à 22,3% (22,7% pour les femmes et 21,7% pour les hommes).

Les résultats de l'enquête peuvent être résumés en neuf points.

#### **Structure des effectifs**

Le MENJE emploie 52,3% de femmes et 47,7% d'hommes. La répartition des effectifs présente un certain déséquilibre entre les femmes et les hommes.

#### **Condition de travail et attitude face au travail**

Les agents du MENJE considèrent que leurs conditions de travail sont plutôt bonnes. 80% des sondés déclarent que leur travail les satisfait. Ils sont 53,2% à ne pas souhaiter changer de travail.

### **Mode de travail**

24,3% des agents travaillent à temps partiel : 4,5% des personnes travaillent moins de 20% par semaine, 12,6% sont à mi-temps et 7,2% travaillent entre 22 et 32 heures par semaine. La part des personnes à temps partiel au MENJE est plus élevée que la proportion nationale qui, pour 2015, s'élève à 18,9%.

### **Volume de travail**

44,6% des hommes et 41,9% des femmes ont indiqué réaliser des heures supplémentaires tous les mois. Les hommes ont déclaré travailler en moyenne 15 heures et 57 minutes de plus par mois et les femmes 17 heures et 38 minutes supplémentaires.

### **Développement et soutien professionnel**

L'enquête met en exergue que 48% des agents du MENJE ont déclaré qu'il y a des entretiens de développement professionnel. Ce sont 42,6% des femmes et 53,9% des hommes qui l'ont déclaré. 62,9% des collaborateurs sont satisfaits du soutien dont fait preuve leur supérieur(e) hiérarchique directe(e).

### **Conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle**

Parmi les agents ayant des enfants au foyer – et ce, quel que soit leur âge – 17,9% des femmes et 11,6% des hommes ont déclaré avoir volontairement choisi de renoncer à progresser professionnellement.

### **Interruption de l'activité professionnelle**

Dans l'enquête, 18,5% des personnes ont indiqué avoir interrompu leur activité professionnelle pendant plus de six mois consécutifs. Pour 46,6% d'entre elles, cette interruption a duré moins d'un an.

Les trois raisons pour lesquelles les personnes interrompent leur carrière pendant plus de six mois consécutifs sont la prise d'un congé parental, le congé sans traitement pour élever un ou plusieurs enfants à charge de moins de 15 ans et le congé sans traitement pour raisons personnelles, familiales ou professionnelles.

### **Harcèlements sexuel et moral**

Pour les femmes, les formes de harcèlement sexuel les plus citées sont les remarques non désirées sur ce qui est typique pour les femmes (6,2%) et les remarques non désirées sur les vêtements et la silhouette (4,8%).

Les formes de harcèlement moral les plus citées pour les femmes sont de ne pas arriver à placer un mot, d'être constamment interrompue (9,1%) et d'être victime de dénigrement (9,2%).

Pour les hommes, le fait de recevoir des missions en-dessous de leurs compétences (20%) et de recevoir des missions qui n'ont pas de sens (17,9%) sont les formes de harcèlement moral les plus citées.

### **Perception de l'égalité hommes/femmes**

Les agents du MENJE portent, de manière générale, un regard plutôt positif sur l'égalité des femmes et des hommes au sein de leur administration. En effet, 74,6% d'entre eux affirment qu'il n'y a pas de différence dans la répartition des missions selon le genre et 71,8% des agents pensent que leur supérieur(e) hiérarchique s'engage à ce que les conditions de travail soient identiques pour les deux sexes. À noter que les femmes représentent 34,5% du personnel encadrant.

Les actions recommandées sont très diverses, selon les résultats : mettre en place de façon systématique des entretiens de développement professionnel pour l'ensemble du personnel (ce qui est prévu par la réforme de la Fonction publique) ; mettre en place des mesures de soutien en matière de développement professionnel ; accroître la féminisation des postes d'encadrement ; proposer aux femmes des formations de type managérial pour les préparer à des situations futures d'encadrement, etc.

## C.5 Relations internationales

### C.5.1 Union européenne (UE)

#### *C.5.1.1 Conseil Éducation, Jeunesse, Culture et Sport*

Le Conseil *Éducation* s'est réuni deux fois dans le cadre de la présidence néerlandaise du Conseil de l'UE pendant le premier semestre de l'année. Lors de la réunion du 24 février, les ministres de l'Éducation des 28 États membres ont adopté une résolution relative à la promotion du développement socioéconomique et de l'inclusion au moyen de l'éducation. Le Conseil du 30 mai a adopté des conclusions sur le développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique.

Au Conseil *Jeunesse*, les ministres ont adopté des conclusions visant la prévention et la lutte contre la radicalisation de certaines franges de la jeunesse. Dans une optique semblable, les ministres ont mené un débat sur les meilleures manières pour les politiques de la jeunesse de soutenir les processus de formation des identités des jeunes.

Lors de la deuxième moitié de l'année la Présidence du Conseil de l'UE fut assurée par la Slovaquie.

Le 21 novembre 2016, les ministres de l'éducation ont adopté une résolution sur une nouvelle stratégie en matière de compétences en réaction à la communication dans laquelle la Commission européenne expose sa vision concernant l'importance de la stratégie des compétences pour pérenniser l'emploi, la croissance et la compétitivité.

Au Conseil *Jeunesse*, les ministres ont adopté des conclusions portant sur les nouvelles méthodes du travail en faveur de la jeunesse.

A côté des travaux du Conseil proprement dits, un nouveau cycle de dialogue structuré européen avec les jeunes a démarré en 2016 avec la conférence européenne de la jeunesse à Amsterdam. Le thème de ce cycle traité lors des présidences des Pays-Bas, de la Slovaquie et de Malte (en 2017) concerne l'inclusion sociale des jeunes.

Au Luxembourg, la consultation était organisée à l'aide de discussions regroupant des jeunes et des professionnels du secteur. Parallèlement, les jeunes des cycles supérieurs des lycées ont été consultés à travers le city rallye et par un sondage en ligne. En total, plus de 500 jeunes du Luxembourg ont participé à la consultation européenne.

#### *C.5.1.2 Écoles européennes (EE)*

En 2016, le Conseil supérieur des Écoles européennes s'est réuni deux fois en réunion ordinaire, en avril sous présidence danoise à Copenhague et en décembre sous présidence allemande à Bruxelles.

Le 12 septembre 2016 a eu lieu la première rentrée à l'École internationale de Differdange.

Dans le cadre de la convention signée avec les deux Écoles européennes du Luxembourg, au total neuf classes subsidiées fonctionnent, quatre à Luxembourg I et cinq à Luxembourg II, dans les sections linguistiques francophone et anglophone.

La population scolaire globale des Écoles européennes était au 15 octobre 2016 de 26.691 élèves, ce qui représente un taux de croissance moyen de 3 % par rapport à 2015. 67,7 % de la population scolaire globale se trouvent dans les écoles de Bruxelles (46 %) et de Luxembourg (21,7 %).

À la rentrée 2016-2017, les effectifs à l'École européenne Luxembourg I, au total 3.260 élèves, étaient de 444 élèves pour le maternel, de 1.320 élèves pour le primaire, et de 1.496 élèves pour le secondaire. Les effectifs à l'École européenne Luxembourg II, au total 2.531 élèves, étaient de 299 élèves pour le maternel, de 1.023 élèves pour le primaire, et de 1.209 élèves pour le secondaire. On constate une augmentation du nombre d'élèves à Luxembourg II de 7,8 % entre 2015 et 2016 (source : Données sur la rentrée scolaire 2016-2017 des Écoles européennes, doc. 2016-10-D-2).

L'inspecteur luxembourgeois des Écoles européennes (EE) a participé à Bruxelles aux trois réunions ordinaires du Conseil d'inspection secondaires des EE. Il a également pris part ou présidé les groupes de travail suivants : QA- Written and oral BAC exams; Revision Mathematics and Science subjects; Biologie; Elaboration BAC written exams; Sciences intégrées; European Schools's Science Symposium; Missions of



European Schools; Assessment Secondary; Assessment Primary and Secondary; Taux de redoublement; Attainment descriptors; Assessment Policy; Laboratoire biologie; Langue V - Luxembourgeois; Pedagogical reform ; LRT Evaluation ; Sustainable Development.

Par ailleurs, deux enseignants des EE Luxembourg ont été inspectés et quatre enseignants luxembourgeois ont été détachés en 2016 auprès des EE, dont trois au Luxembourg et un à Bruxelles.

Dans le cadre de la réforme lycée et pour connaître les besoins du terrain, le ministre Claude Meisch s'est rendu le 24 octobre à l'École européenne Luxembourg I.

### C.5.2 Conseil de l'Europe

La 25<sup>e</sup> session de la conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation s'est tenue à Bruxelles les 11 et 12 avril 2016. La conférence intitulée *L'éducation : une option sûre pour la démocratie* concernait principalement le développement d'un cadre de référence des compétences nécessaires pour une culture de la démocratie.

L'élaboration de ce cadre a fait suite à la décision du Conseil de l'Europe d'élaborer un plan d'action de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme.

Dans leur résolution finale, les ministres de l'éducation se sont engagés à :

- renforcer la démocratie dans la vie et la culture des établissements scolaires et universitaires,
- lancer la prochaine phase de la mise en œuvre du Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie,
- accroître l'efficacité de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) à tous les niveaux,
- soutenir l'action du Conseil de l'Europe s'agissant de développer l'éducation à la citoyenneté numérique,
- appuyer l'élaboration d'une stratégie à long terme pour une approche plus cohérente et globale de l'ECD/EDH au niveau européen.

### C.5.3 Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie

Sous la présidence du ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique du Gabon, la 57<sup>e</sup> session ministérielle de la CONFEMEN a eu lieu les 28 et 29 avril 2016 à Libreville (Gabon). Les réflexions ont porté sur la thématique *Vers la réussite pour tous : résoudre la crise de l'apprentissage dans les pays francophones en luttant efficacement contre l'échec et le décrochage scolaires*. Les conclusions ont porté sur quatre éléments clefs :

- la capacité et l'engagement des acteurs locaux,
- le développement du capital social collectif,
- la définition d'objectifs réalistes et limités et leur appropriation au niveau local,
- l'implication des communautés locales.

Le thème *La promotion de l'enseignement préscolaire dans le système éducatif : un défi majeur pour la qualité* a été retenu pour la 58<sup>e</sup> session ministérielle de 2018.

### C.5.4 Organisation de coopération et de développement économiques OCDE

2016 a surtout été marquée par la publication des résultats de PISA 2015, ainsi que par les publications suivantes : *Regards sur l'éducation 2016*; *PISA Equations and Inequalities : Making Mathematics Accessible to All* ; *Education Governance in Action : Lessons from Case Studies* ; *School Leadership for Learning : Insights from TALIS 2013* ; *Making Education Count for Development : Data Collection and Availability in Six PISA for Development Countries* ; *Skills Matter : Further Results from Survey for Adult Skills (PIAAC)* ; *Innovating Education and Educating for Innovation : the Power of Digital Technologies and Skills* ; *Education Policy Outlook : Country Profiles* ; *Reviews of National Policies for Education*, ...

## D. Les services administratifs

### D.1 Agence nationale pour les programmes européens d'éducation et de formation tout au long de la vie – Anefore

Anefore est l'agence nationale chargée depuis 2007 de la mise en œuvre des programmes européens dans les domaines de l'éducation et de la formation. Placée sous l'autorité nationale du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Anefore est responsable de la gestion opérationnelle des actions décentralisées du programme Erasmus+ dans les quatre secteurs de l'éducation et de la formation : l'enseignement scolaire, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes. D'autre part, Anefore assure la fonction de centre national Europass et Euroguidance, de Bureau d'assistance eTwinning ainsi que d'unité nationale du réseau Eurydice au Luxembourg. Depuis 2016, Anefore a également été désignée unité nationale du réseau Youth Wiki.

Le budget communautaire dont Anefore a disposé en 2016 pour cofinancer des projets européens de mobilité et de partenariats stratégiques s'est élevé à 4.659.903 €, soit une augmentation de près de 11% par rapport au budget disponible en 2015. De même, l'intérêt pour les projets européens a continué à grandir : en 2016, Anefore a reçu 40 candidatures, dont 30 projets ont été sélectionnés, contre 26 candidatures soumises en 2015. Compte tenu des quatre écoles luxembourgeoises partenaires de projets *school-to-school* sélectionnés dans d'autres pays européens et qui ont reçu leur subvention par Anefore, le budget total engagé s'élève à 4.073.253 €. Le taux d'engagement inférieur par rapport à 2015 s'explique principalement par le dédoublement exceptionnel du budget communautaire disponible dans le secteur de l'enseignement scolaire.

Concernant la communauté scolaire, neuf lycées se sont engagés dans des projets de mobilité subventionnés par Anefore, ce qui a permis d'envoyer au total 99 membres du personnel en formation continue et 219 élèves en stage à l'étranger. De plus, sept partenariats stratégiques ont été coordonnés par six lycées luxembourgeois et par une école fondamentale.

Tout au long de l'année 2016, Anefore a entrepris des efforts considérables pour promouvoir le programme Erasmus+ et d'autres initiatives européennes. L'Agence a réalisé des publications, séances d'information et réunions d'accompagnement sur mesure pour les bénéficiaires actuels et potentiels. L'année 2016 a été marquée par les événements et les activités suivants :

- participation aux foires nationales (LuxDidac et Foire de l'Étudiant) et à la Journée eduSphere ;
- organisation de séminaires de contact eTwinning sur les thèmes du décrochage scolaire et du Digital Storytelling ; organisation de deux formations d'introduction à la plateforme eTwinning et à l'utilisation d'outils web en classe ;
- organisation de la conférence annuelle, avec plusieurs ateliers d'information sur l'appel à propositions 2017 du programme Erasmus+ ;
- mise à jour de 14 rapports thématiques Eurydice concernant le système éducatif luxembourgeois et la législation y relative.

Anefore maintient une collaboration étroite avec divers partenaires, au niveau tant national qu'europpéen. Installée depuis fin 2015 sur le site eduPôle, l'Agence a profité de la nouvelle proximité géographique avec des acteurs nationaux de l'éducation et de la formation pour affirmer une nouvelle dynamique d'échanges mutuels et de synergies.

Par ailleurs, en 2016 le ministère a entamé des démarches en vue de confier également à Anefore la gestion du programme Erasmus+ dans le secteur de la jeunesse. Anefore est ainsi devenue, à partir de 2017, l'agence nationale unique du programme Erasmus+ au Luxembourg.



## D.2 Coûts et financement du système scolaire

### Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois Analyse de l'année budgétaire 2014

#### Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Financeur	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	541 532 550 €	209 333 959 €	394 869 225 €	1 145 735 734 €
Communes	302 877 873 €			302 877 873 €
Administration des Bâtiments publics	102 888 €	34 847 140 €	55 567 200 €	90 517 228 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	34 477 415 €	11 668 999 €	21 738 362 €	67 884 776 €
Ministère de la Famille	6 572 143 €	3 106 564 €	5 769 771 €	15 448 478 €
Ministère de l'Intérieur	20 912 792 €			20 912 792 €
Ministère des Transports		14 057 642 €	26 109 033 €	40 166 675 €
Ministère de la Santé	202 092 €	56 636 €	105 188 €	363 916 €
Landkreis Merzig-Wadern		403 480 €		403 480 €
<b>Total</b>	<b>906 677 753 €</b>	<b>273 474 420 €</b>	<b>504 158 779 €</b>	<b>1 684 310 952 €</b>

#### Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Financeur	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	689 146 592 €	192 827 499 €	357 888 779 €	1 239 862 870 €
Rémunération du personnel non-enseignant	12 592 233 €	14 238 031 €	26 509 784 €	53 340 048 €
Autres dépenses courantes	144 495 575 €	31 600 654 €	66 372 908 €	242 469 137 €
Dépenses en capital	60 443 353 €	34 808 235 €	53 387 309 €	148 638 897 €
<b>Total</b>	<b>906 677 753 €</b>	<b>273 474 419 €</b>	<b>504 158 780 €</b>	<b>1 684 310 952 €</b>

## D.3 Centre de gestion informatique de l'Éducation

### D.3.1 L'informatique de gestion au ministère

#### ***ES/EST - Application Fichier élèves***

La base de données des élèves de l'EDIFF a été incluse dans diverses procédures de recherche et d'échange de données. Des échanges électroniques internes (Untis Central) ou avec des administrations externes ont été complétés ou ajoutés (Zukunftskeess, chambres professionnelles, CCSS). L'application actuelle est en fin de vie, mais une adaptation technologique a permis de faire face aux restrictions de sécurité des browsers (java). La future application est en attente du démarrage des développements.

#### ***EST - Application Fichier élèves modulaire et ePI***

Ces deux applications sont adaptées à la nouvelle réforme qui est entrée en vigueur à la rentrée 2016-2017.

#### ***ES/EST - Application BAC***

La gestion des indemnisations a été adaptée puisque certaines indemnités ont été supprimées.

#### ***Application Scolaria***

La gestion des demandes et affectations aux postes d'instituteur a été modifiée de manière conséquente avec l'introduction de la liste 1bis.

#### ***Application Syclope***

L'application et les données ont été adaptées pour permettre la gestion décentralisée des membres des différents services, par un gestionnaire responsable du personnel de chaque service.

#### ***Application eFormation***

L'application eFormation effectue tous les calculs (période de formation, nombre d'heures obligatoires, pourcentage par type de formation), comptabilise les heures certifiées, consulte les données de l'IFEN et permet d'éditer un relevé personnel. Cette nouvelle application a été lancée à partir de la rentrée 2016-2017 pour l'enseignement secondaire, avec comme but de référencer et comptabiliser les formations continues des enseignants.

#### ***Application Gestion informatisée des cours en éducation des adultes***

Des évolutions ciblées ont dû être entreprises suite à des modifications règlementaires, notamment : mise en place de nouveaux statuts pour les formateurs ainsi que la gestion des contrats associés, prise en compte de la fin du programme eLëtzebuerg et la reprise à 100% des cours TIC par le Service de la formation des adultes.

#### ***Gestion de la tâche des enseignants***

La mise en production du système centralisé de gestion et de calcul des tâches dénommé Untis Central a été étendue à une douzaine de lycées pilotes en collaboration étroite avec la société Gruber & Petters qui est l'éditeur du logiciel de gestion des horaires UNTIS utilisé par tous les lycées du Luxembourg. Une mise en production définitive pour l'ensemble des établissements scolaires est prévue pour la rentrée 2017.

#### ***myCard - Extension des fonctionnalités***

À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, la carte myCard élève est acceptée en tant que titre de transport gratuit dans tous les moyens de transport public au Luxembourg. Le CGIE a adapté en conséquence les systèmes informatiques et implémenté une procédure en ligne pour les élèves fréquentant un établissement scolaire à l'étranger. Avec le nouveau service en ligne [getyourmycard.lu](http://getyourmycard.lu) tous les enseignants de l'école fondamentale peuvent maintenant demander leur carte personnelle myCard enseignant.

### ***edvance – Vers une plateforme de gouvernance du MENJE***

Le CGIE, en collaboration avec le Bureau de coordination des politiques éducatives, a participé à la mise en œuvre de *edvance*, plateforme de gestion des projets et de distribution des ressources aux écoles.

#### **D.3.2 Les TIC au service de la communauté scolaire**

Avec IAM for Kids quelque 48.000 élèves de l'enseignement fondamental disposent depuis 2016 d'une identité unique pour accéder aux applications informatiques de l'Éducation nationale.

20 techniciens sont affectés à un, deux ou trois établissements suivant la charge de travail et ont assuré le bon fonctionnement de quelque 14.000 ordinateurs de 29 établissements scolaires. Cinq autres techniciens engagés par cinq lycées ont maintenu environ 1.500 ordinateurs. Le parc informatique dans l'ensemble des lycées a dépassé à la fin 2016 les 15.000 machines. Tous les techniciens ont assisté aux réunions de concertation hebdomadaires au CGIE.

Comme chaque année, le CGIE a procédé au renouvellement partiel et à l'extension du parc informatique des lycées. Un marché public important a permis de négocier des prix avantageux sur base de gros volumes de sorte qu'il a été possible de donner entière satisfaction à la demande croissante des lycées.

Le CGIE a conclu un contrat de licence national pour la suite logicielle LanSchool conçue pour aider enseignants et formateurs à enseigner plus efficacement dans une salle de classe du 21<sup>e</sup> siècle en leur permettant d'animer les postes de travail dans une salle informatique.

En 2016, la 25<sup>e</sup> édition de la Lëtzebueger Informatiks-Olympiad a été organisée en collaboration avec le CGIE. Des formations pour les participants aux deux événements ont été organisées par le CGIE (<http://www.infosolympiad.lu>).

#### **D.3.3 mySchool!, Office 365, oli.lu, education.lu et autres plateformes**

En septembre 2016, l'ancien portail intranet de l'Éducation nationale a fermé définitivement ses portes. Avec Office 365 for Education, toute la communauté de l'Éducation nationale dispose d'une collection importante d'outils de production qui connaît une popularité croissante auprès des enseignants et des élèves depuis son lancement en 2015. Depuis la rentrée 2016 - 2017, enseignants et élèves du fondamental ont accès à un nouvel environnement d'apprentissage en ligne à l'adresse <http://oli.education.lu>. Ils y trouvent une panoplie d'outils destinés à faciliter la mise en place d'une pédagogie basée sur la différenciation, ainsi que des modules d'apprentissage en ligne. En septembre 2016, le portail applicatif du CGIE a fait peau neuve. Désormais on peut lancer directement les applications du CGIE (Fichier élèves, Scolaria, etc.) depuis la page des applications (<http://apps.education.lu>) sur le portail [www.education.lu](http://www.education.lu). Avec edulink.lu, le CGIE introduit un générateur de liens courts gratuit et efficace permettant de réduire la longueur des adresses web.

#### **D.3.4 Digital Classroom Lëtzebuerg – Classes mobiles et connectées**

En 2016, le CGIE a publié un premier guide intitulé *Classes mobiles et connectées* qui s'inscrit dans le programme Digital(4)Education. Ce guide traite surtout des stratégies de mise en œuvre technologique de l'apprentissage mobile et s'adresse principalement aux directions des établissements secondaires ainsi qu'aux enseignants qui encadrent un projet d'innovation pédagogique intégrant les TIC en salle de classe. La publication de ces stratégies de mise en œuvre technique constitue une première étape d'un programme passionnant et ambitieux qui favorise l'intégration des dispositifs mobiles et des outils d'apprentissage numériques dans les lycées.

## **D.4 Infrastructures scolaires**

### **eduPôle - Walferdange**

Plusieurs services du ministère, dont le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), le Service des statistiques et analyses, l'Agence nationale pour les programmes européens d'éducation et de formation tout au long de la vie (Anefore) et le Service des infrastructures ont déménagé à Walferdange.

### **Lycée technique d'Ettelbruck**

Les travaux de rénovation et d'extension des pavillons du Lycée technique d'Ettelbruck ont été réalisés dans les délais prévus; la mise en service s'est faite en septembre 2016. Les travaux d'assainissement et de rénovation du complexe sportif sont en cours.

### **Ancien bâtiment « SCRIPT » à Mersch**

Suite à la demande urgente concernant l'organisation de cours supplémentaires pour demandeurs de protection internationale, le Service de la formation des adultes a été installé temporairement dans l'ancien bâtiment « SCRIPT » à Mersch à partir du mois de novembre.

### **Château de Munsbach**

Les services suivants ont déménagé dans le Château de Munsbach : le Service « Treff-Punkt » des Maisons d'enfants de l'État, la Commission médico-psycho-pédagogique nationale (CMPPN), le Collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental et les inspecteurs des Écoles européennes.

### **Lycée classique d'Echternach**

L'inauguration de l'aile « Gendarmerie » du Lycée classique d'Echternach a eu lieu le 22 décembre 2016.

### **Atert-Lycée**

Les travaux d'extension de l'Atert-Lycée avec l'intégration de locaux pour les besoins de l'École de Musique du Canton de Redange sont en cours; la mise en service est prévue pour la rentrée 2017-2018.

### **Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck**

Les travaux de construction d'un nouveau bâtiment pour les besoins du Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck ont commencé en juillet 2016.

### **École internationale de Differdange**

Les classes de l'École internationale de Differdange fonctionnent depuis la rentrée 2016-2017 dans des infrastructures provisoires. La construction du bâtiment principal et de deux bâtiments annexes pour les besoins de l'école primaire, de l'école secondaire et des classes préparatoires est en cours de planification.

### **Lycée Michel-Rodange**

Les études quant à la rénovation et l'extension du Lycée Michel-Rodange ont été poursuivies.

### **Éducation différenciée**

Les travaux de planification d'une école différenciée à Belval-Sud sont en cours; le bâtiment sera construit par la Commune de Sanem.

### **Lycée technique de Bonnevoie**

Les travaux de planification d'un nouveau bâtiment pour les besoins du Lycée technique de Bonnevoie à réaliser via un partenariat public-privé dit PPP sont en cours.

### **Lycée classique de Diekirch – Bâtiment de Mersch**

L'avant-projet sommaire en vue de la rénovation et de l'extension de l'annexe Mersch du Lycée classique de Diekirch a été achevé.

### **Lycée technique pour professions de santé et Centre de logopédie à Strassen**

La construction d'un nouveau bâtiment pour les besoins du Lycée technique pour professions de santé à Strassen et de nouvelles infrastructures sportives pour les besoins du Centre de logopédie est en cours de planification.

### **École de la 2<sup>e</sup> chance**

Les études quant à la construction d'un nouveau bâtiment de l'École de la 2<sup>e</sup> chance sont en cours.

### **Centre Sportif à Belval**

L'étude préliminaire concernant la construction d'un Centre Sportif à Belval pour les besoins des lycées implantés à Esch-sur-Alzette, de l'Université du Luxembourg et du ministère des Sports a été finalisée.

### **Sportlycée**

Le programme de construction d'un internat pour les besoins du Sportlycée a été élaboré.

### **Nordstad-Lycée**

L'étude préliminaire relative à la construction d'un nouveau bâtiment pour les besoins du Nordstad-Lycée a été finalisée.

### **Centre for Effective Learning Environments (CELE) de l'OCDE**

Le Luxembourg a poursuivi sa participation aux travaux du CELE en matière d'environnement éducatif en général et en matière d'agencement, d'aménagement et d'équipement des bâtiments scolaires en particulier.

## D.5 Affaires juridiques

Le département des Affaires juridiques a été très sollicité suite à l'affaire dite School-leaks.

Le 18 mars 2015, le ministère a confirmé qu'il y avait eu une fuite dans le cadre des épreuves communes organisées au cycle 4.2. de l'enseignement fondamental pour le passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement postfondamental, et ce, dans les épreuves de compréhension écrite et orale en allemand et en français.

Suite à cette constatation, une enquête a été ouverte par le ministère. Trois enseignantes ayant participé activement à cette action ont pu être identifiées.

Une affaire disciplinaire a été introduite à l'encontre de chacune d'elles devant le Commissaire du Gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire auprès du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ; elles ont été suspendues de l'exercice de leurs fonctions pendant tout le cours de la procédure disciplinaire et ce, jusqu'à décision définitive, par le ministre. Conjointement une plainte au pénal a été déposée contre elles du chef de violation du secret professionnel et de recel d'informations obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit, ainsi que d'abus de confiance.

Le Conseil de discipline des fonctionnaires de l'État a décidé de prononcer la peine de l'exclusion temporaire des fonctions pour une période de six mois avec privation de rémunération pour l'une des protagonistes et, pour les deux autres, la peine de l'exclusion temporaire des fonctions pour une période d'un mois avec privation de rémunération.

Pour ce qui est de l'affaire au pénal, le procès qui a débuté en septembre 2016 s'est terminé en janvier 2017, suite à l'audition d'un certain nombre de témoins, dont le ministre. Le prononcé de l'affaire a été fixé au 9 février 2017.

## D.6 Personnel

### D.6.1. Enseignement fondamental

#### D.6.1.1. Planification des besoins

Chaque année la commission permanente d'experts, chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et éducatif, élabore un rapport général comportant notamment une évaluation des besoins en personnel prévisibles pour la période des cinq prochaines années.

#### D.6.1.2. Recrutement

Le nombre des admissions au concours de recrutement d'instituteurs organisé en 2016 a été fixé à 192, 182 candidats ont effectivement pu être admis à la fonction d'instituteur, 10 à la fonction d'instituteur du régime préparatoire.

#### D.6.1.3. Personnel enseignant

	M	F	TOTAL
Enseignants brevetés	881	3.707	4.588
Réserve de suppléants	81	518	599
Éducateurs-fonctionnaires ou employés de l'État engagés comme 2 <sup>e</sup> intervenant	15	363	378
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	16	178	194
Total M/F	993	4.766	5.769

La part des agents féminins dans l'éducation fondamentale est de 82,61% de l'effectif total. Actuellement 92 instituteurs ou institutrices sont en congé sans traitement, 281 en temps partiel, 441 en congé de travail à mi-temps, 97 en congé de maternité, 150 en congé parental dont 70 à mi-temps et 80 à temps plein.

#### D.6.1.4. Inspectorat

	M	F	Total
Inspecteurs chargés d'un arrondissement	11	11	22
Inspecteurs détachés à d'autres administrations	8	0	8
Éducateurs gradués affectés aux bureaux régionaux de l'inspectorat	10	105	115
Personnel administratif des bureaux de l'inspectorat	4	21	25
Total	33	137	170

La forte augmentation du nombre d'éducateurs gradués est due à la reprise du personnel socio-éducatif communal par l'État.

#### D.6.1.5. Remplaçants

Malgré un pool de plusieurs centaines de remplaçants potentiels et la mise en place d'un outil informatique de gestion des remplacements plus performant, des difficultés persistent pour assurer le remplacement individuel de chaque enseignant empêché temporairement d'assurer son service. En 2015-2016, 768 personnes ont presté des remplacements d'agents en congé de maladie, de maternité, de parenté ou en formation continue (744 en 2014-2015). La majorité des concernés effectuent des remplacements ponctuels de courte durée.

	M	F	T
Nombre de remplaçants à durée déterminée (contrats pour l'année scolaire 2015-2016, lors de l'affectation)	13	65	78
Nombre de remplaçants, payés mensuellement (contrats >3 mois en continu) 2015-2016	44	130	175
Nombre de remplaçants, payés par leçons 2015-2016	256	512	768

## D.6.2. Enseignement postfondamental

### D.6.2.1. Recrutement

531 candidats se sont inscrits à la session de l'année scolaire 2015-2016 ; 370 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement. Parmi ces candidats, 102 se sont retirés avant les épreuves ou au cours de celles-ci, 97 ont échoué aux épreuves et 18 ont réussi sans pour autant être classés en rang utile. 153 candidats ont été recrutés. Le plan de recrutement prévoyait de recruter au total 255 candidats.

	Inscrits	Admissibles	Retraits	Echecs	Non-classés en rang utile	Recrutés
2015-2016	531	370	102	97	18	153

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Candidats inscrits	535	513	600	589	542	531
Plan de recrutement	218	245	244	271	249	255
Candidats recrutés	196	171	145	192	160	153
Postes non occupés	22	74	99	79	89	102

Force est de constater que le nombre d'inscription diminue depuis plusieurs années. 102 postes n'ont pu être occupés faute de candidats suffisants, ce qui est également dû au fait que de nombreux candidats (102) se sont retirés de l'examen-concours et ceci pour les raisons les plus diverses. Le taux de réussite à l'examen concours recrutement est de 63,80%. Des candidats qui ont réussi les épreuves de classement, 6,72% ne se sont pas classés en rang utile.

Afin d'augmenter les chances de recruter des enseignants qualifiés en nombre suffisant, la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique a été modifiée le 31 juillet 2016 afin d'ouvrir les conditions d'admissibilité à l'examen de recrutement. À partir de l'année scolaire 2016-2017 peuvent se présenter à cet examen les candidats qui, pour la carrière de professeur A1, sont détenteurs d'un grade de bachelor et d'un grade de master, dont au moins un des deux doit être en lien avec la spécialité à enseigner. En effet l'obligation d'avoir les deux diplômes dans la spécialité, écartait bon nombre de candidats de l'examen : des 531 candidats inscrits, seulement 370 remplissaient les conditions académiques requises et avaient les connaissances linguistiques exigées. De même tous les détenteurs de diplômes ayant une ancienne dénomination resteront admissibles à l'examen de recrutement.

Dans le même ordre d'idées, la loi du 18 décembre 2016 transposant la directive européenne sur la reconnaissance des qualifications professionnelles abroge la procédure de l'homologation pour certaines professions enseignantes, mesure qui devrait permettre à un plus grand nombre de candidats de participer à l'examen de recrutement.

### D.6.2.3. Personnel

Statut	Année scolaire 2014-2015		
	M	F	Total
Membres des directions	66	33	99
<b>Sous-total : directions</b>	<b>66</b>	<b>33</b>	<b>99</b>
Enseignants – titulaires	1.119	1.136	2.255
Candidats – enseignants	299	354	653
Stagiaires – enseignants	140	207	347
<b>Sous-total : enseignants brevetés</b>	<b>1.558</b>	<b>1.697</b>	<b>3.255</b>
Réserve nationale de chargés d'enseignement des lycées et lycées techniques	409	525	934
Chargés d'éducation à durée déterminée (CDD)	84	112	196
<b>Sous-total : enseignants non brevetés</b>	<b>493</b>	<b>637</b>	<b>1.130</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2.117</b>	<b>2.367</b>	<b>4.484</b>



On peut constater que, tous statuts confondus, le nombre des agents féminins dépasse également dans l'enseignement postfondamental la moitié de l'effectif total (52,78%).

Le nombre de chargés d'éducation avec CDD varie fortement au cours de l'année ; en effet bon nombre d'entre eux ont bénéficié durant l'année soit d'un CDI soit d'un engagement en tant que stagiaire-enseignant.

### D.5.3. Éducation différenciée et enseignement logopédique

	ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE		LOGOPÉDIE	
	M	F	M	F
Direction	1	1	1	0
Attaché à la Direction	0	0.50	0	0
Éducateurs gradués	12,25	96.85	0	7,50
Éducateurs	8.25	49	0	3,5
Éducateurs-instructeurs	6	0,75	0	0
Instituteurs	5.25	13,75	0	20,75
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	0	0
Instructeurs de natation	3	1	1	0
Pédagogues	10	69,50	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	0	0	3	41
Professions de santé	7,5	45,25	0	0
Psychologues	14	21,25	0	1,5
Chargés de cours	1	9,40	0	5.5
Personnel administratif	3	6,75	4	2.5
Personnel technique	5	18,72	1	9
	<b>76,25</b>	<b>333,72</b>	<b>12</b>	<b>91,25</b>
<b>Total</b>	<b>409.97</b>		<b>101.25</b>	

## D.7 Reconnaissance des diplômes

En 2016, le service de la reconnaissance des diplômes a reçu un total de 4.642 demandes de reconnaissances de qualifications scolaires et/ou professionnelles (5.497 demandes en 2015). 823 demandes ne concernaient pas le département, mais l'une des autres autorités compétentes (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Famille, ministère de la Santé).

2.104 dossiers de demandes n'étaient pas complets et des compléments d'information ont été demandés.

En 2016, 3.001 demandes ont abouti à une reconnaissance d'équivalence et/ou une assimilation à un diplôme/certification luxembourgeois/e.

Dans le secteur de la santé, 341 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 168 infirmières et infirmiers (diminution de 8% par rapport à 2015) ainsi que pour 109 aide-soignant(e)s (diminution de 21%). Les bénéficiaires de ces reconnaissances pourront demander un droit d'exercer auprès du ministère de la Santé.

Dans le secteur socio-éducatif, 262 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 211 éducatrices et éducateurs (augmentation de 6% par rapport à 2015) ainsi que pour 51 auxiliaires de vie (augmentation de 16%). 265 autorisations d'exercer ont été prononcées pour les diplômés étrangers reconnus ci-dessus, notamment pour 212 éducatrices et éducateurs (augmentation de 31%) ainsi que pour 53 auxiliaires de vie (augmentation de 141%). 205 autorisations d'exercer ont été prononcées pour les diplômés d'État d'éducateur luxembourgeois.

Dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, 44 demandes ont abouti à une assimilation à un brevet de maîtrise (uniquement pour l'artisanat - augmentation de 22% par rapport à 2015) et 270 à un diplôme d'aptitude technique et professionnelle (augmentation de 5%). Une partie de ces dossiers ont été introduits pour pouvoir postuler à un emploi salarié, les autres demandes ont été introduites en vue d'une création d'entreprise au Luxembourg.

1.106 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (augmentation de 7% par rapport à 2015), 370 à un diplôme de technicien (augmentation de 3%). Cette reconnaissance permet aux bénéficiaires d'accéder à l'enseignement supérieur et au marché de l'emploi.

Par ailleurs 587 attestations de niveau d'études ont été prononcées (augmentation de 3% par rapport à 2015) à l'intention d'élèves voulant changer d'orientation scolaire ou intégrer/réintégrer le système scolaire luxembourgeois. Toutefois une partie de ces certificats ont été émis à l'attention d'adultes qui, arrivant au pays, ont voulu savoir à quoi correspond leur niveau d'études au Luxembourg et qui éventuellement voulaient profiter de l'offre d'apprentissage pour adultes.

104 demandes de reconnaissances ont été formellement refusées (augmentation de 33% par rapport à 2015).

En 2016, le nombre de reconnaissances prononcées a augmenté de 3% tandis que la diminution du nombre total des demandes est de 16%. Les demandes de certificats de reconnaissance d'équivalence ont rapporté 346.400 € tandis que les mesures de compensation auxquelles le demandeur a été amené à se soumettre 72.000 €.

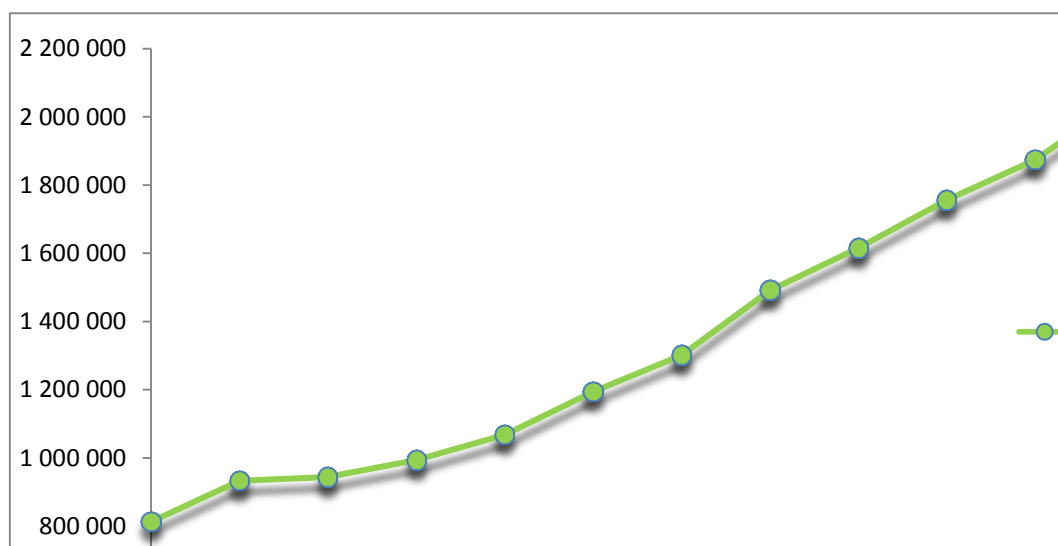
## D.8 Restauration scolaire

### D.8.1 Restopolis en chiffres

Restopolis est le service de restauration scolaire et universitaire qui opère sous la tutelle du ministère. Le service gère 108 restaurants et cafétérias dans des établissements scolaires au Luxembourg. Restopolis compte la plus grande majorité des restaurants et cafétérias des lycées classiques et techniques parmi ses clients. Le service de restauration exploite en plus les restaurants de l'Université du Luxembourg au Campus Belval, du site eduPôle à Walferdange, de l'École de la Police Grand-Ducale, de tous les établissements de l'Éducation différenciée ainsi que de l'école fondamentale étatique Eis Schoul. Restopolis gère également depuis 2015 le site eduPôle à Walferdange et assure la coordination et la supervision des travaux d'aménagement et d'entretien du site qui héberge plusieurs administrations et services du ministère.

Le nombre de clients du service de restauration est de 60.000. Restopolis a cuisiné 2.056.014 repas en 2016 dans les restaurants et vendus 3.562.278 produits dans les cafétérias.

Entre 2005 et 2016, le taux de fréquentation de la restauration scolaire et universitaire a augmenté de 153% ; il a augmenté de 10% entre 2015 et 2016. L'administration de Restopolis est composée de 27 collaborateurs, le nombre du personnel de cuisine est de 481.



### D.8.2 Formation continue

Chaque année, Restopolis organise une *Quality Week* qui a pour objectif de former tout son personnel dans l'art de cuisiner, l'hygiène, l'accueil, la sécurité et la santé au travail et les compétences sociales.

### D.8.3 Nos engagements

Deux engagements, *Nos services* et *Assurance-qualité*, se sont ajoutés aux sept existants :

- Alimentation saine et équilibrée
- Produits issus de l'agriculture luxembourgeoise
- Produits issus de l'agriculture biologique
- Favoriser les produits étiquetés sans OGM
- Produits équitables
- Développement durable
- Non aux produits analogues

- *Nos services*
- *Assurance-qualité*

Les explications détaillées des engagements se trouvent sur le site internet de Restopolis.

#### D.8.4 Augmentation de la visibilité

Tous les restaurants de Restopolis se sont dotés en 2016 de nouveaux panneaux d'affichage double face qui servent de support pour les affiches du service. Les panneaux installés à l'entrée des restaurants permettent ainsi de communiquer quotidiennement avec les clients sur les sites gérés par Restopolis.

#### D.8.5 Semaine AntiGaspi

Restopolis a organisé une semaine thématique anti-gaspillage du 5 au 9 décembre 2016 qui a permis de sensibiliser les convives au thème du gaspillage alimentaire. Le service avait rédigé une nouvelle brochure intitulée *Manger bien, c'est jeter moins* distribuée gratuitement dans les restaurants et cafétérias. Restopolis était présent dans cinq écoles avec un stand d'information pendant la semaine thématique pour répondre aux questions relatives à la politique AntiGaspi du service. Un concours AntiGaspi en ligne a permis aux clients de tester leurs connaissances sur l'anti-gaspillage alimentaire et de gagner des prix pratiques.

#### D.8.6 Ouverture d'un nouveau restaurant scolaire et relooking

Restopolis a planifié et mis en service le restaurant de l'École internationale de Differdange. Le restaurant *Um Weier* dans le bâtiment de l'Université du Luxembourg-Campus Limpertsberg a été relooké.

#### D.8.7 Communication en ligne

Le nombre de contributions publiées sur le site [www.restopolis.lu](http://www.restopolis.lu) et la page Facebook a augmenté en 2016. Restopolis se sert de ces outils informatiques pour encore mieux communiquer avec ses convives et réagir rapidement aux doléances des clients.

#### D.8.8 Perspectives 2017

- ouvrir la brasserie John's au Kirchberg
- intégrer encore plus de produits locaux et sensibiliser les convives aux produits locaux
- mettre en place une cuisine pédagogique, *Restopolis Kachsoul* sur le site eduPôle
- concourir pour un nouveau restaurant universitaire de type Food Court à la Cité des Sciences
- organiser une semaine de formation continue *Quality Week*
- organiser une semaine thématique *Pense global, choisis local*
- organiser une semaine thématique *Boissons sucrées*

# Annexes


## Tableau législation 2016

### Enfance et Jeunesse

<b>Aide à l'enfance</b>	
Financement des mesures d'aide à l'enfance et la famille	Règlement grand-ducal du 26.02.2016 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 août 2011 précisant le financement des mesures d'aide à l'enfance et à la famille. Mém. A-26 du 04/03/2016, p. 690
Service Treff-Punkt	Règlement grand-ducal du 29 mars 2016 portant organisation du Service Treff-Punkt. Mém. A-64 du 18/04/2016, p. 1070
<b>Éducation et accueil</b>	
Assurance qualité assistance parentale –	Règlement grand-ducal du 27 juin 2016 concernant l'assurance de la qualité dans l'activité de l'assistance parentale, dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants et dans les services pour jeunes. Mém. A-130 du 18/07/2016, p. 2256
Chèque-service accueil	Règlement grand-ducal du 27 juin 2016 portant exécution des dispositions relatives au chèque-service accueil de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse. Mém. A-130 du 18/07/2016, p. 2260
<b>Jeunesse</b>	
Loi sur la Jeunesse – Éducation non formelle	Loi du 24 avril 2016 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse. Mém. A-81 du 06/05/2016, p. 1346
Loi sur la Jeunesse – modification art. 42	Loi du 31 juillet 2016 portant modification de l'article 42 de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse. Mém. A-173 du 31/07/2016, p. 2808
RGD Jeunesse - modification	Règlement grand-ducal du 27 juin 2016 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse. Mém. A-130 du 18/07/2016, p. 2258

### Éducation nationale

<b>Enseignement fondamental</b>	
Organisation enseignement fondamental	Loi du 31 juillet 2016 modifiant la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Mém. A-174 du 1 <sup>er</sup> septembre 2016; p. 2812
Transposition réforme FP - Enseignement fondamental	Loi du 27 juin 2016 modifiant 1. la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2. la loi du 25 mars 2015 fixant les conditions et modalités de l'accès du fonctionnaire à un groupe de traitement supérieur au sien et de

	<p>l'employé de l'Etat à un groupe d'indemnité supérieur au sien ;</p> <p>3. la loi du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat.</p> <p>Mém. A-111 du 30/06/2016, p. 1986</p>
Personnel enseignement fondamental	<p>Loi du 7 décembre 2016 modifiant la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental.</p> <p>Mém. A-251 du 13/12/2016, p. 4572</p>
Affectation des instituteurs	<p>Règlement grand-ducal du 27 juin 2016 déterminant le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des candidats à un poste d'instituteur dans l'enseignement fondamental.</p> <p>Mém. A-111 du 30/06/2016 p. 1988</p>
<b>Enseignement secondaire et secondaire technique</b>	
 <b>Dispositions communes ES - EST</b>	
Réserve nationale employés enseignants des lycées	<p>Loi du 23 juillet 2016 portant</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. fixation des conditions d'engagement et de travail des chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle et des chargés d'enseignement à durée indéterminée et à tâche complète ou partielle,</li> <li>2. fixation des modalités et du déroulement du cycle de formation des chargés d'enseignement engagés à durée indéterminée et à tâche complète ou partielle à l'Institut de formation de l'éducation nationale,</li> <li>3. création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées.</li> </ol> <p>Mém. A-164 du 11/08/2016, p. 2726</p>
Cadre du personnel	<p>Loi du 31 juillet 2016 portant modification</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. de la loi modifiée du 10/06/1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire,</li> <li>2. de la loi modifiée du 01/12/1992 portant 1. création d'un établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue et 2. fixation des cadres du personnel des Centres de formation professionnelle continue,</li> <li>3. de la loi modifiée du 29/06/2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique,</li> <li>4. de la loi modifiée du 12/05/2009 portant création d'une École de la 2e Chance,</li> <li>5. de loi modifiée du 22/05/2009 portant création a) d'un Institut national des langues ; b) de la fonction de professeur de langue luxembourgeoise,</li> <li>6. de la loi modifiée du 27/05/2010 portant <ol style="list-style-type: none"> <li>1. modification de la loi du 29/06/ 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique;</li> <li>2. modification de la loi modifiée du 22/06/1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État;</li> <li>3. modification de la loi du 9 juillet 2007 portant 1. création d'un</li> </ol> </li> </ol>

	<p>lycée à Luxembourg-Dommeldange; 2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État;</p> <p>4. abrogation de la loi du 10 août 1991 portant 1) création de la fonction d'instituteur d'économie familiale; 2) modification de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire; 3) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État; 4) modification de la loi du 6 septembre 1983 portant a) réforme de la formation des instituteurs; b) création d'un Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques; c) modification de l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.</p> <p>Mém. A-174 du 01/09/2016, p. 2812</p>
Cours commun « vie et société »	<p>Loi du 24 août 2016 portant introduction du cours commun «vie et société» dans l'enseignement secondaire et secondaire technique et modifiant</p> <p>1) la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement (Titre VI: de l'enseignement secondaire),</p> <p>2) la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue,</p> <p>3) la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote.</p> <p>Mém. A-187 du 08/09/2016, p. 3074</p>
Cours vie et société ES-EST	<p>Règlement grand-ducal du 8 septembre 2016 modifiant</p> <p>1. le RDG modifié du 24.07.2000 concernant le travail de candidature ;</p> <p>2. le RGD modifié du 14.07.2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire; 3. le RGG du 30.07.2011 portant institution et organisation des commissions scolaires nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire, ainsi que du cycle inférieur, du régime préparatoire et du régime technique de l'enseignement secondaire technique</p> <p>et abrogeant</p> <p>1. le RGD du 27.02.1989 concernant la composition et le fonctionnement du Conseil national de la formation morale et sociale ;</p> <p>2. le RGD du 10.08.1991 concernant les lignes directrices du programme, la durée et l'organisation du cours de formation morale et sociale ainsi que la formation des enseignants chargés de cours ;</p> <p>3. le RGD du 10.08.1991 concernant les lignes directrices du programme, la durée et l'organisation du cours d'instruction religieuse et morale ainsi que la formation des enseignants chargés de cours.</p> <p>Mém. A-196 du 14/09/2016, p. 3847</p>
Cours vie et société - lignes directrices	<p>Règlement grand-ducal du 8 septembre 2016 concernant les lignes directrices du cours commun «vie et société».</p> <p>Mém. A-196 du 14/09/2016, p. 3847</p>

<p>Transposition réforme FP-ES/EST</p>	<p>Loi du 15 décembre 2016 portant modification</p> <p>a) de la loi modifiée du 16.08.1968 portant création d'un centre de logopédie et de services audiométrique et orthophonique ;</p> <p>b) de la loi modifiée du 14.03.1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée ;</p> <p>c) de la loi modifiée du 16.04.1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;</p> <p>d) de la loi modifiée du 10.06.1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire ;</p> <p>e) de la loi modifiée du 01.12.1992 portant 1. création d'un établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue et 2. fixation des cadres du personnel des Centres de formation professionnelle continue ;</p> <p>f) de la loi modifiée du 25.06.2004 portant organisation des lycées et lycées techniques ;</p> <p>g) de la loi du 22.05.2009 portant a) création d'un Institut national des langues ; b) de la fonction de professeur de langue luxembourgeoise ;</p> <p>h) de la loi du 25.03.2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat.</p> <p>Mém. A-263 du 21/12/2016, p. 4664</p>
<p>Tâche des chargés d'éducation ES/EST</p>	<p>Règlement grand-ducal du 6 septembre 2016 portant modification</p> <p>a) du RGD modifié du 27/07/1997 fixant les modalités d'engagement et les conditions de travail des chargés d'éducation à durée déterminée des lycées et lycées techniques publics ;</p> <p>b) du RGD modifié du 27/07/1997 fixant les modalités d'engagement et les conditions de travail de deux cents chargés d'éducation à durée indéterminée des lycées et lycées techniques publics ;</p> <p>c) du RGD modifié du 31/07/2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires ;</p> <p>d) du RGD modifié du 31/07/2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien ;</p> <p>e) du RGD modifié du 24/07/2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques ;</p> <p>f) du RGD modifié du 20/09/2002 portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions d'examen, aux experts et aux deuxièmes correcteurs des examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques ;</p> <p>g) du RGD modifié du 28/04/2011 portant fixation des indemnités dues aux membres des équipes d'évaluation, aux experts et surveillants des projets intégrés.</p> <p>Mém. A-194 du 13/09/2016, p. 3214</p>
<p>Organisation examens de fin d'études</p>	<p>Règlement grand-ducal du 23 décembre 2016 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires.</p> <p>Mém. A-282 du 27/12/2016, p. 5938</p>



Commissions nationales pour les programmes	Règlement grand-ducal du 31 juillet 2016 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 2011 portant institution et organisation des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire, ainsi que du cycle inférieur, du régime préparatoire et du régime technique de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-175 du 01/09/2016, p. 2821
<b>📁 Enseignement secondaire</b>	
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 8 septembre 2016 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et les branches fondamentales des classes de l'enseignement secondaire. Mém. A-195 du 14/09/2016, p. 3222
<b>📁 Enseignement secondaire technique</b>	
Examens de fin d'études	Règlement grand-ducal du 15 avril 2016 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien. Mém. A-92 du 20/05/2016, p. 1710
Examens de fin d'études – ancien régime	Règlement grand-ducal du 31 juillet 2016 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien - ancien régime. Mém. A-184 du 07/09/2016, p. 3048
Examens de fin d'études – ancien régime – modification	Règlement grand-ducal du 13 septembre 2016 modifiant le règlement grand-ducal du 31 juillet 2016 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien - ancien régime. Mém. A-197 du 15/09/2016, p. 3850
Nouvelle section « sciences naturelles »	Règlement grand-ducal du 23 juillet 2016 portant création d'une nouvelle section «sciences naturelles» à la division technique générale du régime technique de l'enseignement secondaire technique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire. Mém. A-164 du 11/08/2016
Examen éducateur	Règlement grand-ducal du 24 août 2016 déterminant l'organisation de la classe terminale des études d'éducateur au Lycée technique pour professions éducatives et sociales et les modalités de l'examen final pour l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur. Mém. A-175 du 01/09/2016, p. 2825
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 8 septembre 2016 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-195 du 14/09/2016, p. 3263
Grilles horaires - modification	Règlement grand-ducal du 13 septembre 2016 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées,

	ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique. A-197 du 15/09/2016, p. 3851
<b>Établissements scolaires</b>	
Ecole internationale Differdange	Loi du 26 février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange. Mém. A-27 du 04/03/2016, p. 696
Lycée à Clervaux	Projet de loi modifiant la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux. Mém. A-296 du 27/12/2016, p. 6174
Lycée Edward Steichen	Règlement grand-ducal du 20 juin 2016 portant dénomination du lycée à Clervaux. Mém. A-120 du 07/07/2016, p. 2170
Lycée Michel Lucius	Loi du 23 décembre 2016 concernant l'extension de l'offre scolaire du Lycée technique Michel Lucius et modifiant sa dénomination. A-272 du 27/12/2016, p. 4976
<b>Formation professionnelle</b>	
Réforme formation professionnelle	Loi du 24 août 2016 modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. Mém. A-175 du 01/09/2016, p. 2823
Indemnités d'apprentissage	Règlement grand-ducal du 16 juillet 2016 1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle ; 2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social. Mém. A-151 du 03/08/2016, p. 2606
Promotion formation professionnelle	Règlement grand-ducal du 31 août 2016 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle et abrogeant le règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 déterminant: 1. l'évaluation et la promotion des élèves des classes de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale auxquelles les dispositions nouvelles de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle s'appliquent; 2. les conditions d'attribution des certificats et diplômes sur la base des modules acquis et mis en compte pour l'apprentissage tout au long de la vie; ainsi que le règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 déterminant: 1. la nature des modules préparatoires par type de formation accordant l'accès aux études techniques supérieures; 2. l'organisation et la nature des projets intégrés.. Mém. A-187 du 08/09/2016, p. 3082
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 8 septembre 2016 fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2016/2017 des formations aux métiers et

	<p>professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale.</p> <p>Mém. A-195 du 14/09/2016, p. 3306</p>
Grilles horaires - modification	<p>Règlement grand-ducal du 23 décembre 2016 modifiant le règlement grand-ducal du 8 septembre 2016 fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2016/2017 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale.</p> <p>Mém. A-282 du 27/12/2016, p. 5938</p>
Indemnités d'évaluation des équipes des projets intégrés	<p>Règlement grand-ducal du 26 novembre 2015 fixant les indemnités dues aux commissaires, aux membres des équipes d'évaluation, aux experts et surveillants des projets intégrés.</p> <p>Mém. A-227 du 07/12/2015, p. 4855</p>
<b>Formation des adultes</b>	
Accès aux études supérieures (DAES)	<p>Règlement grand-ducal du 31 juillet 2016 portant organisation de modules préparatoires donnant accès aux études supérieures dans le cadre de l'éducation des adultes.</p> <p>Mém. A-192 du 12/09/2016, p. 3178</p>
Formateur d'adultes - stage	<p>Règlement grand-ducal du 24 août 2016 modifiant le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 fixant les conditions d'admission au stage, le déroulement du stage et l'examen de fin de stage ouvrant l'accès aux fonctions de formateur d'adultes.</p> <p>Mém. A-175 du 01/09/2016; p. 2827</p>
<b>Vacances scolaires</b>	
Calendrier	<p>Règlement grand-ducal du 23 juillet 2016 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.</p> <p>Mém. A-164 du 11/08/2016; p. 2730</p>

## Publications du ministère

### *Manuels scolaires*

Le ministère a publié en 2016 un total de 169 manuels et de supports didactiques pour les cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental, dont 19 nouveaux titres :

Cycles 2 à 4	Cycle 4.1 - Mathématiques
Bilans intermédiaires - Cycle 2	Das Luxemburger Zahlenbuch, Zyklus 4 Grundlagen
Bilans intermédiaires - Cycle 3	Das zweisprachige Luxemburger Zahlenbuch, Zyklus 4 Grundlagen (DE-FR)
Bilans intermédiaires - Cycle 4	Das Luxemburger Zahlenbuch, Z.4 Grundlagen Sammelordner
Livret d'accompagnement pour l'évaluation à l'école fondamentale	
Cycle 3.1 - Mathématiques	Cycle 4.1 - Langue allemande
Zahlenbuch 3 - Schülerbuch	Sprachfuchs 4, Sprach- und Lesebuch Band 1
Zahlenbuch 3 - Arbeitsheft mit CD-Rom	Sprachfuchs 4, Arbeitsheft Band 1
Zahlenbuch 3 - Begleitband	Sprachfuchs 4, Hörbuch Band 1
Zahlenbuch 3 - Materialband mit CD-Rom	Sprachfuchs 4, Lehrerhandbuch Band 1
Cycle 3.2 - Mathématiques	
Zahlenbuch 4 - Schülerbuch	
Zahlenbuch 4 - Arbeitsheft mit CD-Rom	
Zahlenbuch 4 - Begleitband	
Zahlenbuch 4 - Materialband mit CD-Rom	

Il a publié 48 manuels pour l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique.

Un groupe de travail d'enseignants a également collaboré à un nouveau manuel scolaire : ENVOL 2 / classe de 6e / français / Lehrmittelverlag Zürich. Un autre groupe de travail a élaboré une adaptation du manuel *Fil d'Ariane*, des éditions Didier.

### ***Courrier de l'Éducation nationale (CEN)***

Onze numéros du CEN ont été publiés en ligne. En 2016, un numéro spécial a également été publié : Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2016-2017.

### ***Examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques***

La brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves et destinée à tous les élèves se préparant aux examens est désormais publiée uniquement en ligne.

### **« Horaires et Programmes » et « Liste des manuels »**

Les *Horaires et Programmes* de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que la *Liste des manuels* peuvent être consultés sur le site internet dédié : [www.eschoolbooks.lu](http://www.eschoolbooks.lu)

## Autres publications

Service	Titre
SCRIPT	<p>Affiche : Journées du livre et du droit d’auteur 2016 (école fondamentale) – Liesen iwwer Bicher - Bicher iwwer d’Liesen</p> <p>Affiche : Ech a meng Sprooch(en) - Journée européenne des langues 2016</p> <p>Dépliant : Plan de réussite scolaire (PDS)</p> <p>PISA 2015 – Kurzbericht = PISA 2015 rapport national</p> <p>Site web : <a href="http://www.pisaluxembourg.lu">www.pisaluxembourg.lu</a></p> <p>Passage fondamental secondaire 2015-2016</p> <p>Épreuves standardisées : école fondamentale</p> <p>Épreuves communes</p> <p>Residence Reebou : my multilingual village</p> <p>Dépliant: Training without borders - TWB</p>
CPOS	<p>Rapport global de qualité SPOS : 2014/2015</p> <p>Réflexe formation 2016/2017</p> <p>CPOS SKI-L passage fondamental - secondaire</p> <p>Dépliant : Du muss net</p>
Statistiques	<p>Key figures of the Luxembourgish Education System: School Year 2014-2015</p> <p>Les chiffres clés de l’Éducation nationale : statistiques et indicateurs - année scolaire 2014-2015</p> <p>Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement fondamental, Éducation différenciée 2014-2015</p> <p>Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire général 2014-2015</p> <p>Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire technique 2014-2015</p>
Formation des adultes	<p>Cours pour adultes 2016-2017</p> <p>Ma’an : Dictionnaire élémentaire français-arabe-luxembourgeois</p> <p>Dépliant : Pas à pas vers l'éducation et la formation des adultes = Step by step to adult education and training</p> <p>Dépliant : DAES : Diplôme d'accès aux études supérieures</p>
SECAM	<p>Dépliant : Les médiateurs interculturels</p> <p>Marque-page : Vous enseignez à des enfants étrangers?</p> <p>Dépliant : L'école du succès, une chance pour tous</p> <p>Accueillir et intégrer</p> <p>L'orientation des élèves récemment arrivés au pays</p> <p>Mon portfolio européen des langues (PEL) = Mein europäisches Sprachenportfolio (ESP)</p>
Enfance - Jeunesse	<p>Jugendbericht : englische Kurzfassung</p> <p>Dépliant et affiche : Devenez famille d'accueil ! Gitt Fleegefamill !</p>
Autres	<p>Affiche : Schoulsportdag 2016</p> <p>Recueil de législation ES-EST 2016</p> <p>Que faire après le 4<sup>e</sup> cycle de l’enseignement fondamental? = Was tun nach dem 4. Zyklus der Grundschule ?</p> <p>Carnets de liaison ES/EST</p> <p>Dépliant : Action locale pour jeunes</p> <p>Dépliant : Maison de l’orientation</p> <p>Dépliant : Le nouveau cours Vie et société</p> <p>Site web : <a href="http://www.vieso.lu">www.vieso.lu</a></p>

<p>Rapport d'activité 2015</p> <p>Accueil de la petite enfance : Besser Startchancë fir all Kand</p> <p>Modernisation de l'École fondamentale : D'Kand am Mëttelpunkt</p> <p>Modernisation du Lycée : Ënnerschiddlech Schoule fir ënnerschiddlech Schüler</p> <p>Livret d'accompagnement pour l'évaluation à l'enseignement fondamental</p> <p>Bilans intermédiaires du développement des compétences - Cycle 2 = Entwicklungs- und Lernbericht - Zyklus 2 = Balanços intermédios - Ciclo 2 = Intermediate reports - Cycle 2</p> <p>Bilans intermédiaires du développement des compétences - Cycle 3 = Entwicklungs- und Lernbericht - Zyklus 3 / Balanços intermédios - Ciclo 3 = Intermediate reports - Cycle 3</p> <p>Bilans intermédiaires du développement des compétences - Cycle 4 = Entwicklungs- und Lernbericht - Zyklus 4 = Balanços intermédios - Ciclo 4 = Intermediate reports - Cycle 4</p> <p>Dépliant : Les nouveaux bilans intermédiaires = Déi nei Tëschebilanen = Os novos balanços intermédios</p> <p>Dépliant : La nouvelle procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers le lycée = Déi nei Orientéierungsprozedur fir den Iwwergank vun der Grondschoul an de Lycée = O novo procedimento na orientação do ensino fundamental para o liceu</p> <p>Bee secure : Pädagogischer Leitfaden zur Informationssicherheit</p>
--

## Publications uniquement en ligne

- Virlies-Concours 2017
- Bon de commande du matériel didactique 2016-2017 (enseignement fondamental)
- English schooling : Survey results
- L'enseignement luxembourgeois en chiffres: année scolaire 2014-2015
- Infographie du système scolaire luxembourgeois
- Dépliant: Démarche qualité pour l'accueil des jeunes à partir de 12 ans
- Dépliant : Démarche qualité pour l'accueil des enfants de 4 à 12 ans
- Dépliant : Démarche qualité pour l'accueil des enfants de 0 à 4 ans
- Enfants et jeunes adultes vivant au Luxembourg accueillis ou placés en institution ou en famille d'accueil
- Enfants et adolescents en institution ou en famille d'accueil au Luxembourg ou à l'étranger
- Rapport d'activités des maisons des jeunes au Luxembourg : données issues des Journaux de bord 2015
- Dépliant : La prise en charge des troubles de l'apprentissage
- Projet intégré final (PIF) - technicien administration et commerce : guide pour élèves/apprentis
- Offre scolaire ES-EST : 2016 - 2017
- Leben und Gesellschaft : Rahmenlehrplan
- Rapport final de la présidence luxembourgeoise 2015

## Présence dans les organismes internationaux

### Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- Comité directeur des politiques d'éducation,
- Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI),
- Comité directeur du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA),
- INES Working Party on Indicators of Educational Systems,
- Network on Labour market, economic and social outcomes of learning (LSO),
- Network on the collection and adjudication of system-level descriptive information on educational structures, policies and practices (NESLI),
- Réseau de l'OCDE sur l'éducation de la petite enfance et des soins,
- Coordinateurs nationaux pour l'étude thématique de l'OCDE sur l'éducation des migrants,
- Groupe d'experts nationaux de l'OCDE pour l'évaluation des équipements éducatifs,
- Groupe d'experts nationaux sur l'éducation et la formation professionnelles,
- Groupe d'experts nationaux sur la formation des migrants.

### Union européenne

#### *Conseil de l'Union européenne*

- Conseil Éducation, Jeunesse et Culture,
- Comité de l'éducation,
- Groupe Jeunesse.

#### *Groupes à haut niveau*

- Groupe à haut niveau en éducation,
- Directeurs généraux des écoles,
- Directeurs généraux de la formation professionnelle,
- Directeurs généraux de la Jeunesse.

#### *Groupes techniques*

- Politique éducative ET2020,
- Compétences transversales,
- Éducation, formation des adultes,
- Formation professionnelle.

#### *Groupes d'experts*

- Groupe d'experts en matière de droits de l'enfant,
- Groupe d'experts CRELL,
- Groupe d'experts en matière d'enseignement de médias et d'éducation,
- Groupe d'experts « indicateurs TIC ».

#### *Programme Erasmus+*

- Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (Anefore),
- Comité Erasmus+.

### *Statistiques et études comparatives*

- Education and Training Statistics (ETS),
- Standing Group on Indicators and Benchmarks,
- Agence nationale EURYDICE (Anefore).

### *Formation professionnelle et des adultes*

- Conseil de direction du Centre de la formation professionnelle (CEDEFOP),
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF),
- Comité consultatif pour la formation professionnelle,
- Cadre européen de certifications – groupe consultatif,
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET),
- Réseau européen des Agences nationales Europass (ANE),
- Réseau européen pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle (EQAVET).

### *Technologies d'information et de communication*

- Stakeholder Group on ICT supported innovation,
- Comité de direction European Schoolnet,
- Education Portals Committee.

### *Enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers*

- Comité des représentants de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers (EADSNE),
- Coordinateurs nationaux.

### *Reconnaissance des qualifications*

- Comité de réglementation pour la reconnaissance des qualifications professionnelles.

### *Orientation*

- Réseau européen pour la politique d'orientation tout au long de la vie (ELGPN),
- Réseau des agences nationales Euroguidance.

## **Écoles européennes**

- Conseil supérieur des Écoles européennes (CSEE),
- Comité administratif et financier des Écoles européennes (CAF).

### *Conseils d'inspection*

- Conseil d'inspection de l'enseignement maternel et primaire,
- Conseil d'inspection de l'enseignement secondaire,
- Conseil d'inspection mixte.

### *Comités pédagogiques*

- Comités pédagogiques (primaire, secondaire et mixte).

### *Groupes de travail*

- Groupe de travail « Sciences »,
- Groupe de travail « Règlement général »,
- Groupe de travail pour l'élaboration d'un statut pour le personnel administratif et de service,
- Groupe de travail « Bac européen »,
- Groupe consultatif pour enfants à besoins spécifiques.

### *Conseil d'administration*

- Conseil d'administration des Écoles européennes Lux1 & Lux2.



### **Fonds européens**

- Fonds européen pour les réfugiés,
- Comité de suivi national du fonds social européen.

### **United Nations' Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)**

- Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO.

### **Conseil de l'Europe**

- Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe,
- Comité directeur de l'éducation,
- Comité directeur européen pour la jeunesse,
- Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes,
- Comité des parties de la Convention de Lanzarote, vice-présidence,
- Comité d'experts sur la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF),
- Coordinateurs nationaux du Portfolio européen des langues,
- Coordinateurs nationaux des droits de l'enfant,
- Groupe de coordinateurs « Éducation à la citoyenneté démocratique et Droits de l'homme »,
- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité,
- Histoires partagées pour une Europe sans clivages,
- Formation continue des enseignants « Pestalozzi ».

### **ChildONEurope (Réseau européen d'observatoires nationaux de l'enfance)**

- Assemblées générales, présidence,
- Séminaires de recherche.

### **Accords bilatéraux interrégionaux et intergouvernementaux et réseaux**

#### *Coopération transfrontalière et régionale*

- Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation,
- Groupe transfrontalier SPOS-PMS-CIO,
- Accord de Karlsruhe – QuattroPole (Luxembourg, Metz, Trèves, Sarrebruck),
- Déclarations communes sur la reconnaissance des équivalences de diplômes et de niveaux d'enseignement avec la Rhénanie-Palatinat et le Nord –Westphalie,
- Commission régionale de l'éducation et de la formation,
- Groupe de travail « Éducation et Formation » de la Commission régionale.

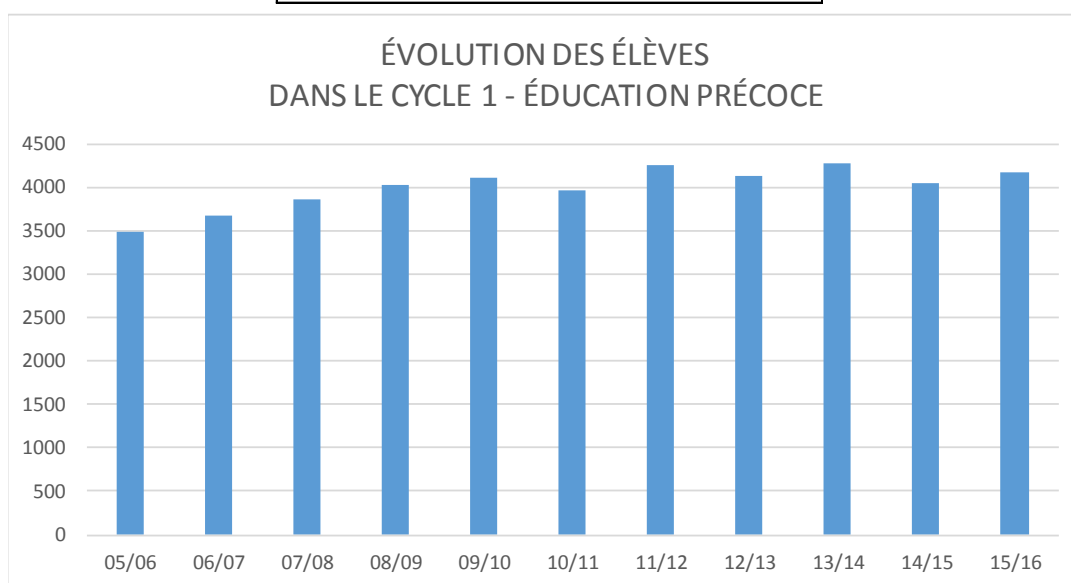
#### *Coopération internationale*

- Accords bilatéraux de coopération,
- Réseau européen des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs (REVA),
- International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA),
- Expert group on active citizenship indicators,
- Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance, and Research (ITF),
- Réseau d'échanges BeLDACH (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Suisse),
- Asia-Europe Meeting (ASEM).

## Statistiques de l'Éducation nationale

### ÉVOLUTION DES ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE

ANNÉE	ÉLÈVES
05/06	3492
06/07	3671
07/08	3865
08/09	4036
09/10	4105
10/11	3961
11/12	4258
12/13	4141
13/14	4283
14/15	4045
15/16	4183



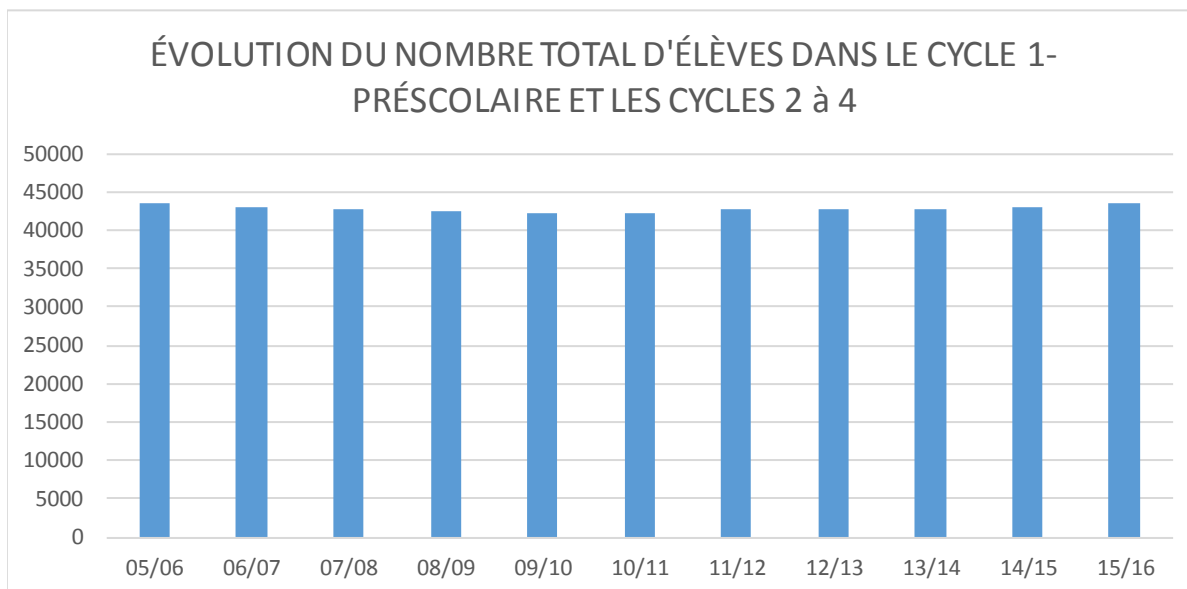
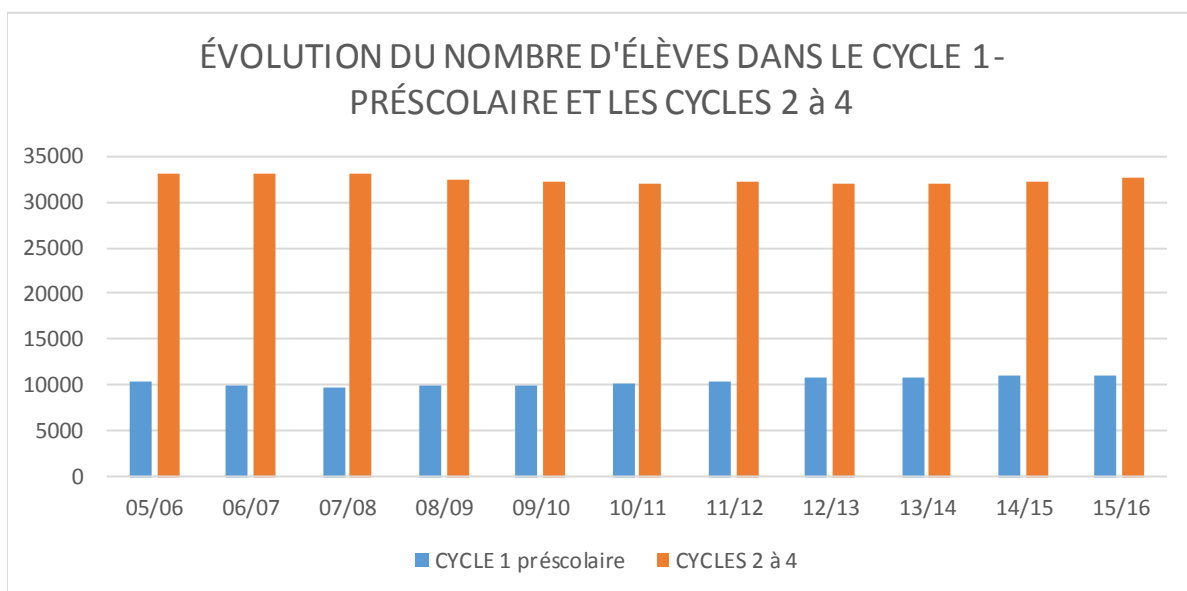
### TAUX DE FREQUENTATION DU CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE dans l'enseignement public

ANNÉE	ELEVES	POPULATION DE 3 ANS *	TAUX DE FRÉQUENTATION
05/06	3492	5598	62,4%
06/07	3671	5557	66,1%
07/08	3865	5775	66,9%
08/09	4036	5667	71,2%
09/10	4105	5845	70,2%
10/11	3961	5843	67,8%
11/12	4258	5904	72,1%
12/13	4141	6032	68,7%
13/14	4283	6359	67,4%
14/15	4045	6428	62,9%
15/16	4183	6490	64,5%

\* Chiffres STATEC

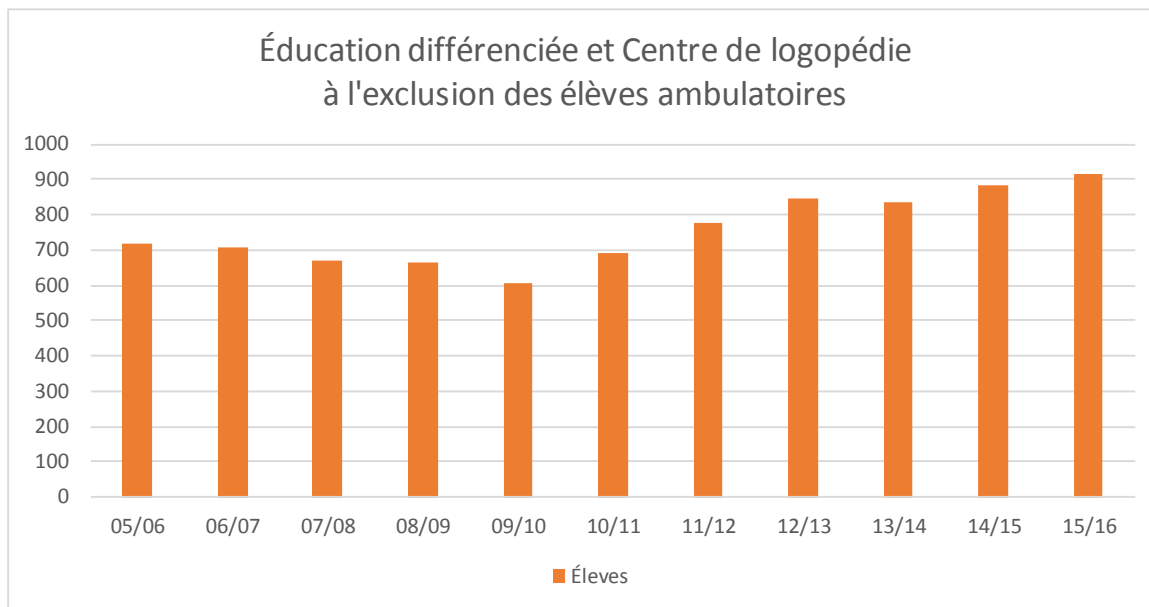
## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1-PRÉSCOLAIRE ET LES CYCLES 2 à 4

ANNÉE	CYCLE 1 préscolaire	CYCLES 2 à 4	TOTAL
05/06	10411	33138	43549
06/07	10001	33136	43137
07/08	9824	33020	42844
08/09	9966	32496	42462
09/10	10026	32312	42338
10/11	10195	32096	42291
11/12	10434	32269	42703
12/13	10740	31975	42715
13/14	10748	31894	42642
14/15	10948	32152	43100
15/16	11027	32556	43583



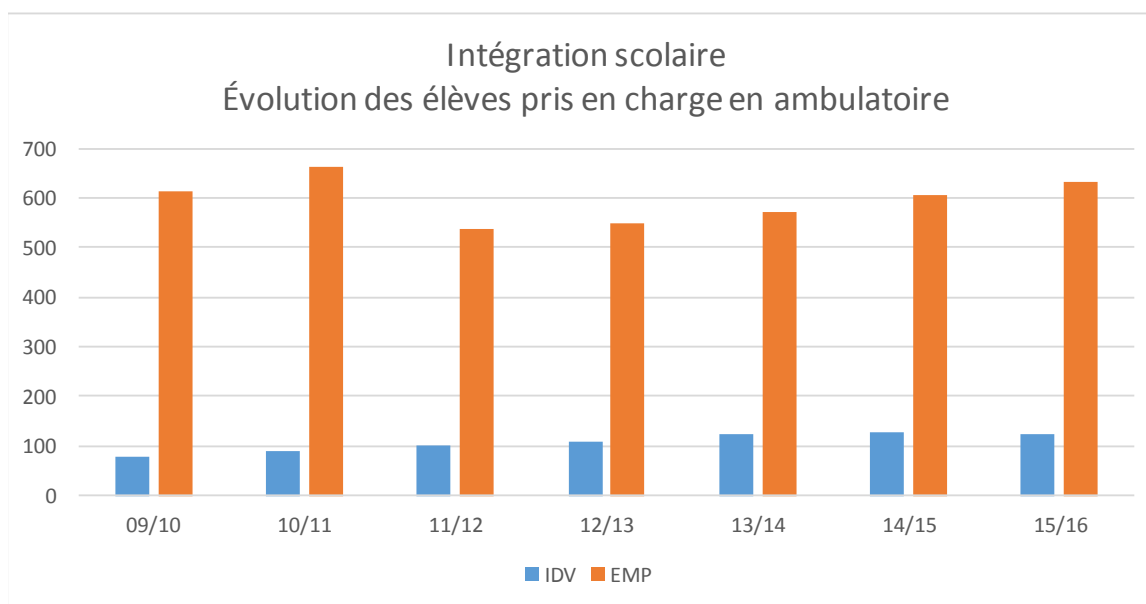
## ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE ET CENTRE DE LOGOPÉDIE à l'exclusion des élèves ambulatoires

ANNÉE	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Élèves	718	707	671	663	608	690	779	848	835	884	918



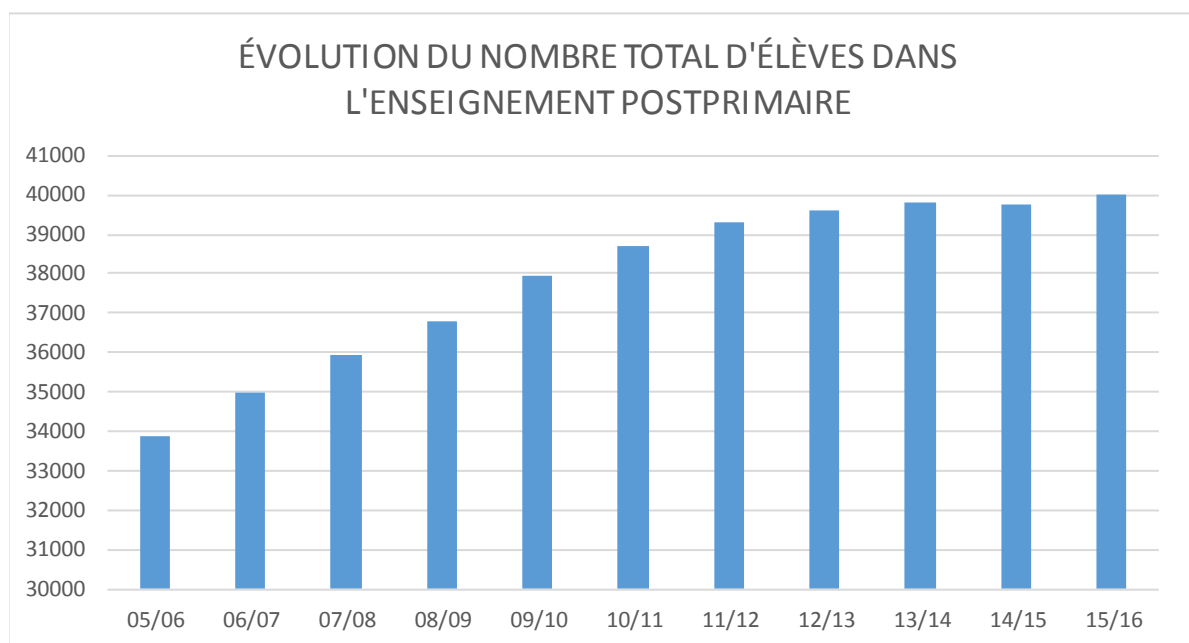
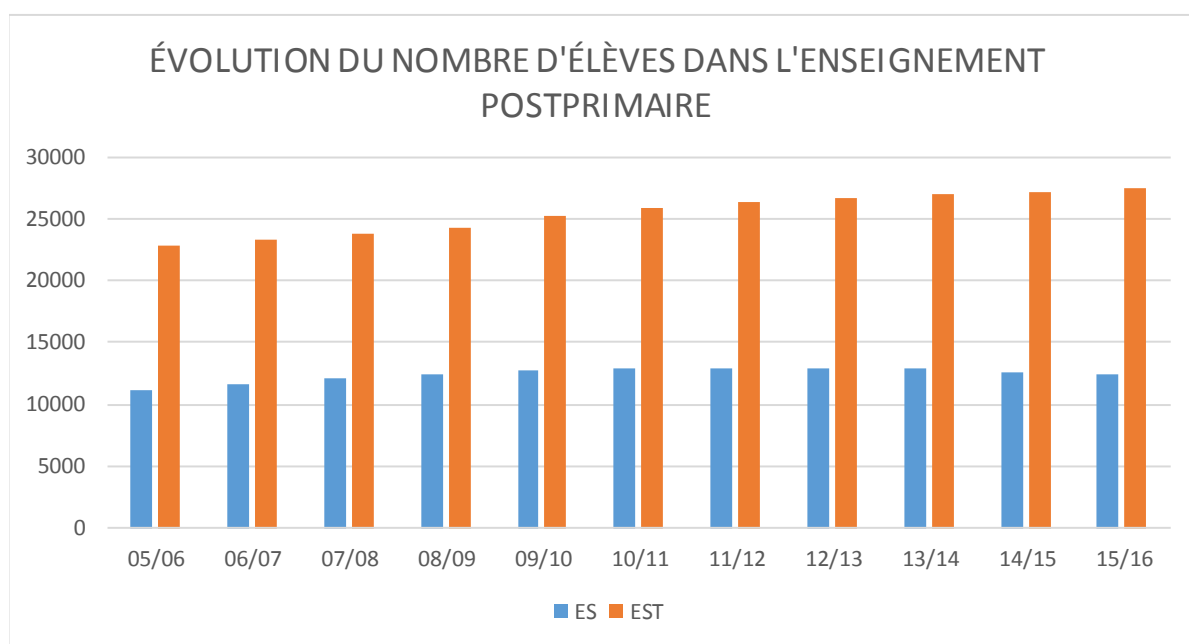
## Intégration scolaire Évolution des élèves pris en charge en ambulatoire

ANNÉE	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
IDV	80	90	99	109	123	127	123
EMP	612	664	537	550	571	606	634
TOTAL	692	754	636	659	694	733	757



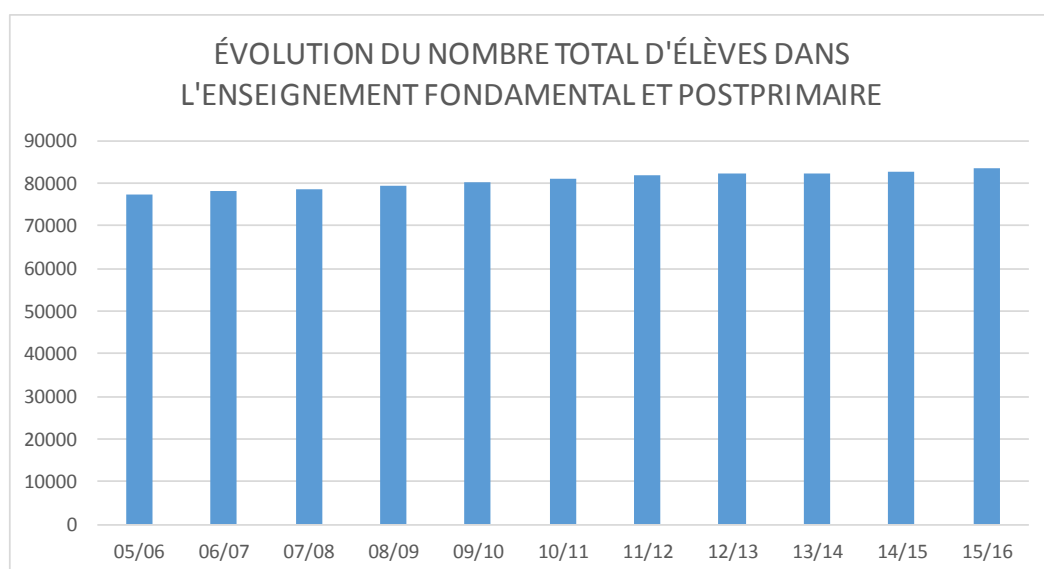
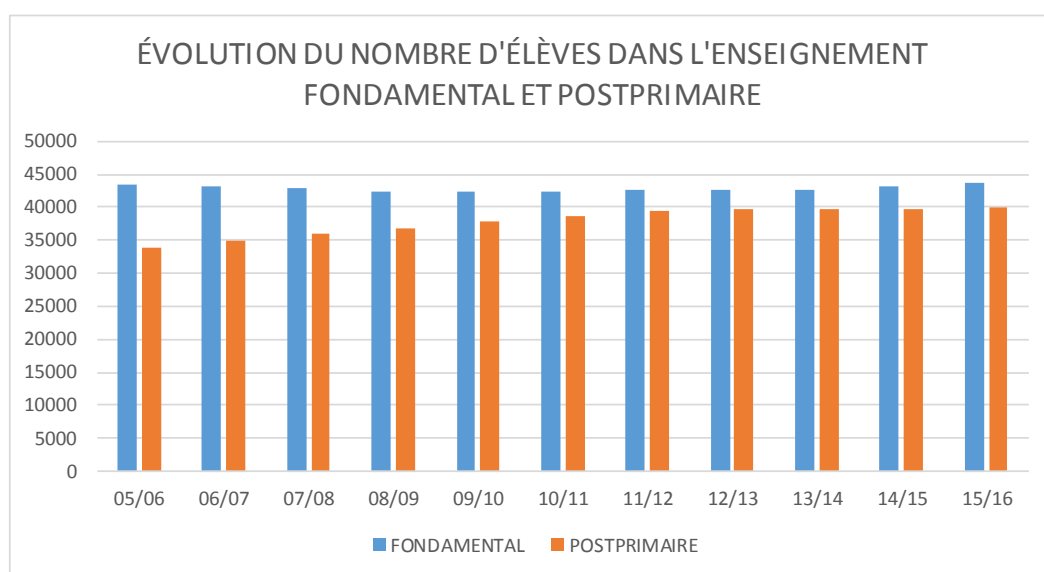
## L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

ANNÉE	ES	EST	TOTAL
05/06	11114	22759	33873
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792
09/10	12757	25184	37941
10/11	12825	25879	38704
11/12	12975	26330	39305
12/13	12958	26627	39585
13/14	12832	26998	39830
14/15	12607	27152	39759
15/16	12458	27525	39983



## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET POSTPRIMAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL	POSTPRIMAIRE	TOTAL
05/06	43549	33873	77422
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254
09/10	42338	37941	80279
10/11	42291	38704	80995
11/12	42703	39315	82018
12/13	42715	39585	82300
13/14	42642	39830	82472
14/15	43100	39759	82784
15/16	43583	39983	83566

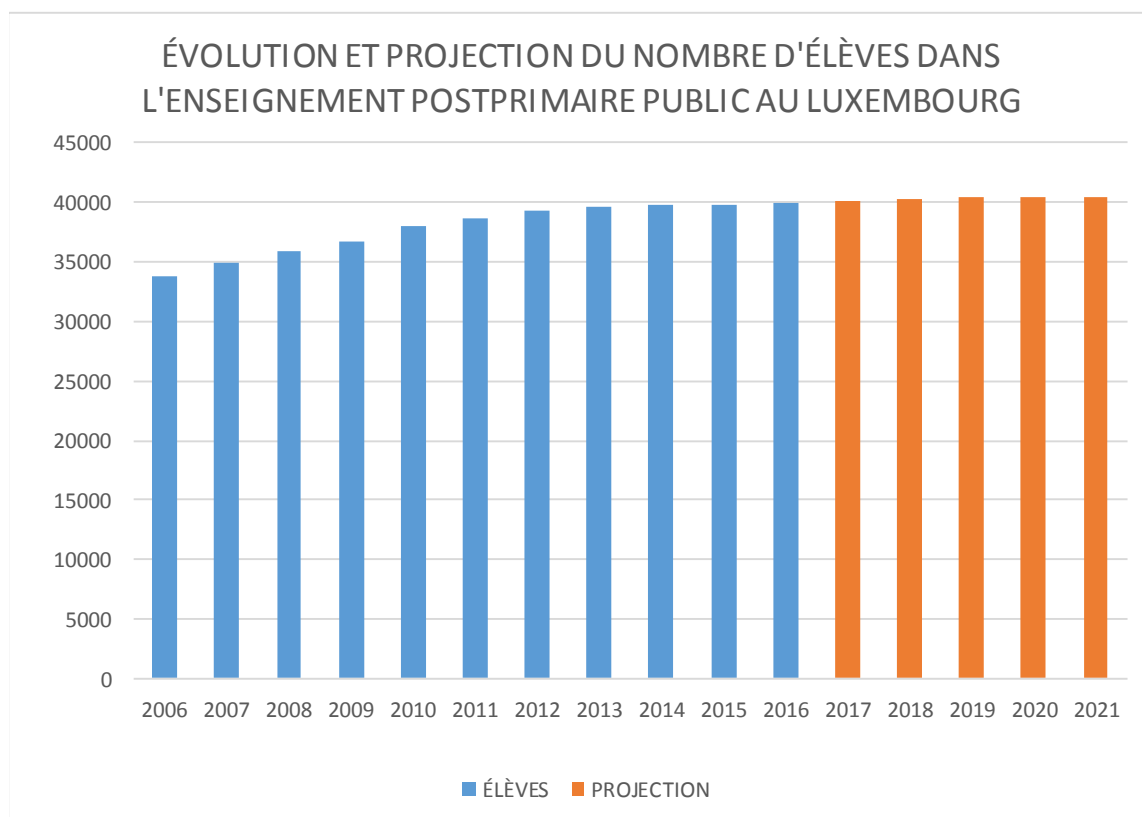


## ÉVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC

Chiffres de fin d'année; Formation initiale; Établissements publics au Luxembourg.

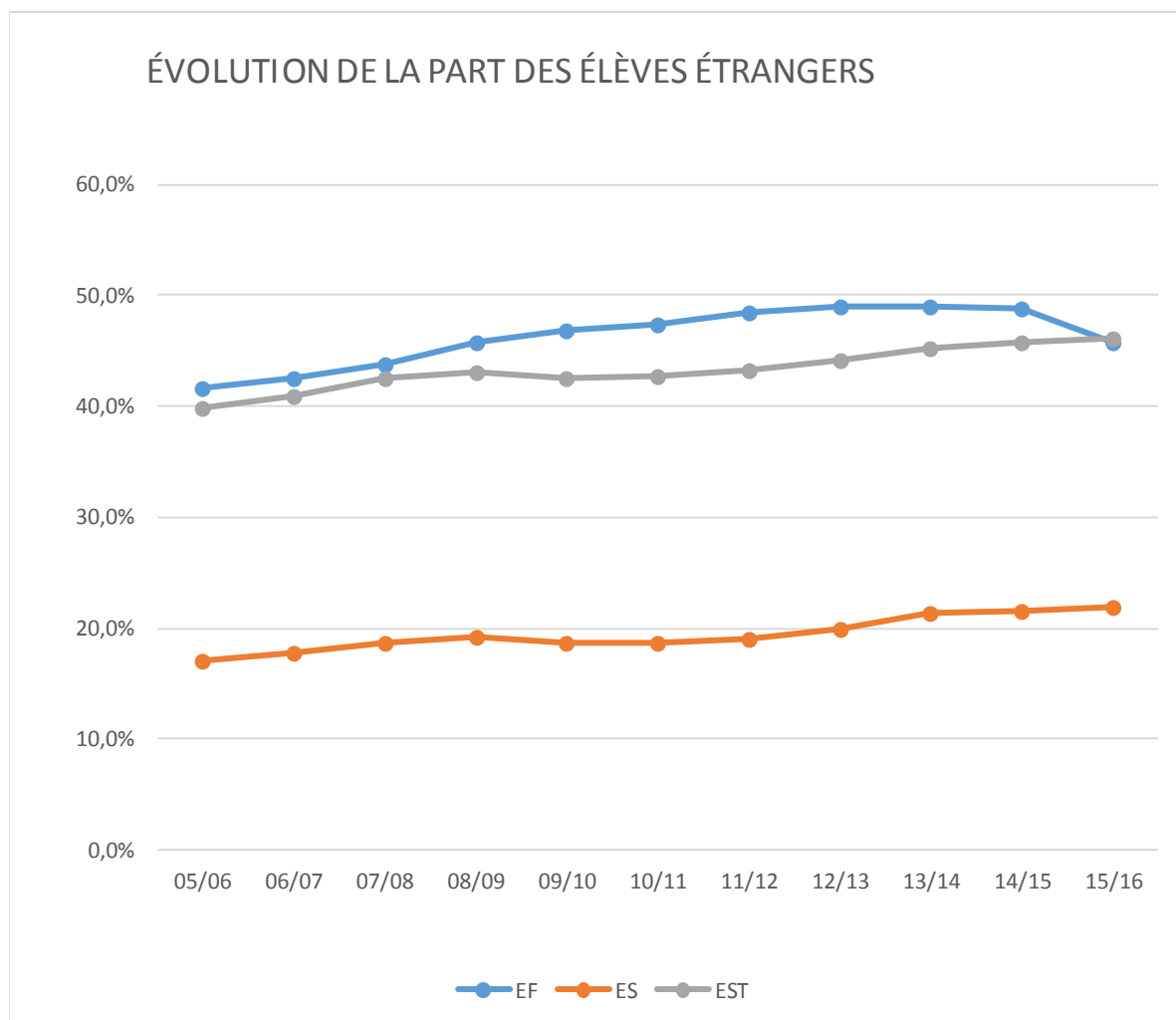
"Année 2016" = année scolaire 2015/2016

ANNÉE	ÉLÈVES
2006	33873
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38704
2012	39305
2013	39585
2014	39830
2015	39759
2016	39983
2017	40131
2018	40245
2019	40377
2020	40414
2021	40503



## ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES ÉTRANGERS

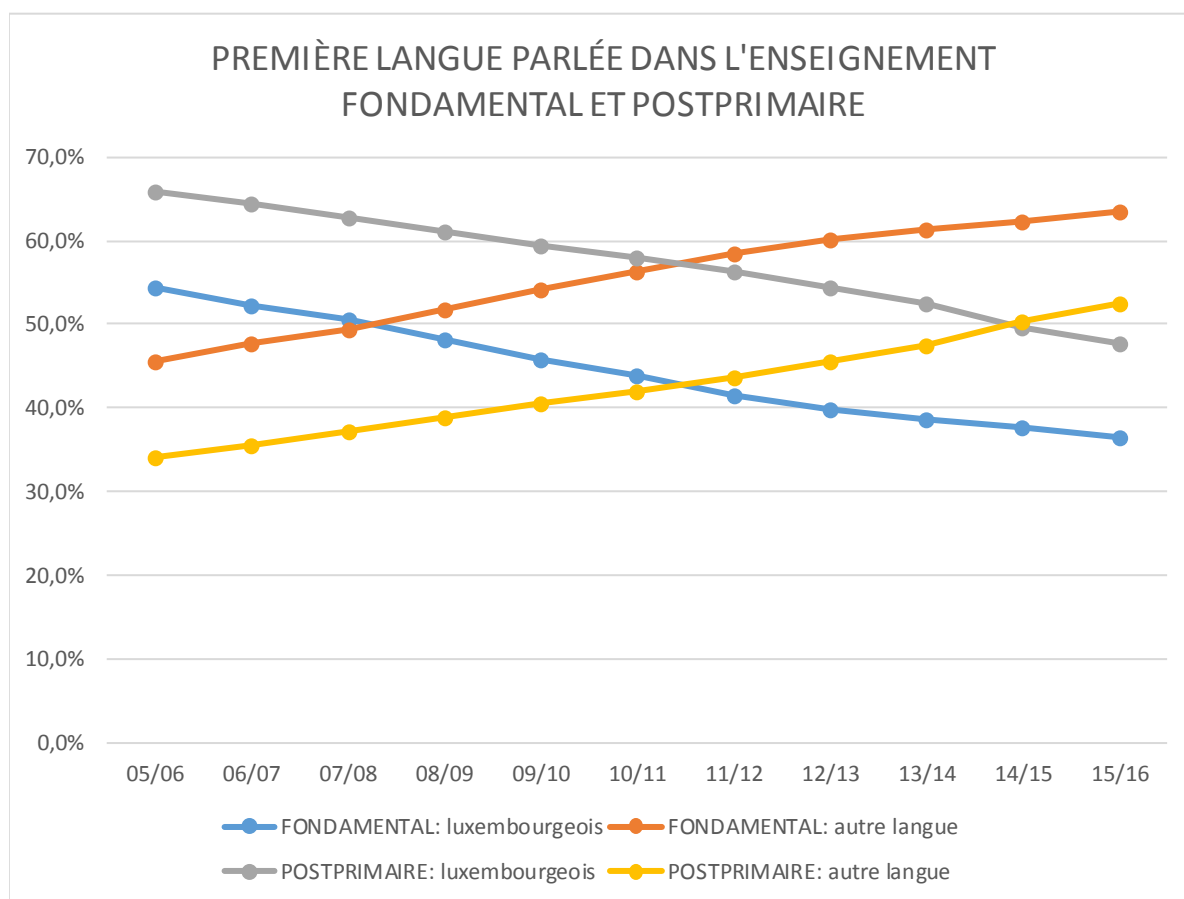
ANNÉE	EF	ES	EST
05/06	41,7%	17,1%	39,8%
06/07	42,5%	17,8%	41,0%
07/08	43,8%	18,6%	42,5%
08/09	45,7%	19,2%	43,0%
09/10	46,9%	18,6%	42,5%
10/11	47,4%	18,7%	42,7%
11/12	48,5%	19,1%	43,2%
12/13	49,0%	20,0%	44,2%
13/14	49,0%	21,3%	45,3%
14/15	48,9%	21,5%	45,7%
15/16	45,7%	21,8%	46,1%





## PREMIÈRE LANGUE PARLÉE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET POSTPRIMAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL: luxembourgeois	FONDAMENTAL: autre langue	POSTPRIMAIRE: luxembourgeois	POSTPRIMAIRE: autre langue
05/06	54,4%	45,6%	65,8%	34,2%
06/07	52,3%	47,7%	64,5%	35,5%
07/08	50,6%	49,4%	62,7%	37,3%
08/09	48,2%	51,8%	61,2%	38,8%
09/10	45,8%	54,2%	59,4%	40,6%
10/11	43,8%	56,2%	58,0%	42,0%
11/12	41,5%	58,5%	56,3%	43,7%
12/13	39,8%	60,2%	54,4%	45,6%
13/14	38,7%	61,3%	52,6%	47,4%
14/15	37,6%	62,4%	49,7%	50,3%
15/16	36,5%	63,5%	47,6%	52,4%

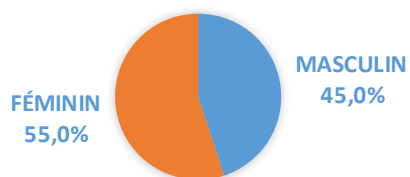


## ÉLÈVES PAR SEXE 2015-2016

### ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE



## PROGRESSION ET ORIENTATION DES ÉLÈVES

Admission des élèves en classe de 7e  
de l'enseignement postprimaire  
à la fin du cycle 4.2

ANNÉE	4.2 EF	7e ES	7e EST	7e MO	RALLONGEMENT DE CYCLE
05/06	4993	2004	2618	327	44
06/07	4926	2061	2528	294	43
07/08	5076	2067	2658	327	24
08/09	5131	2037	2708	360	26
09/10	5095	1939	2674	444	38
10/11	5154	1941	2667	474	72
11/12	5268	1943	2720	543	62
12/13	5056	1820	2644	538	54
13/14	4798	1685	2470	605	38
14/15	4789	1805	2408	525	51
15/16	4769	1797	2417	506	49

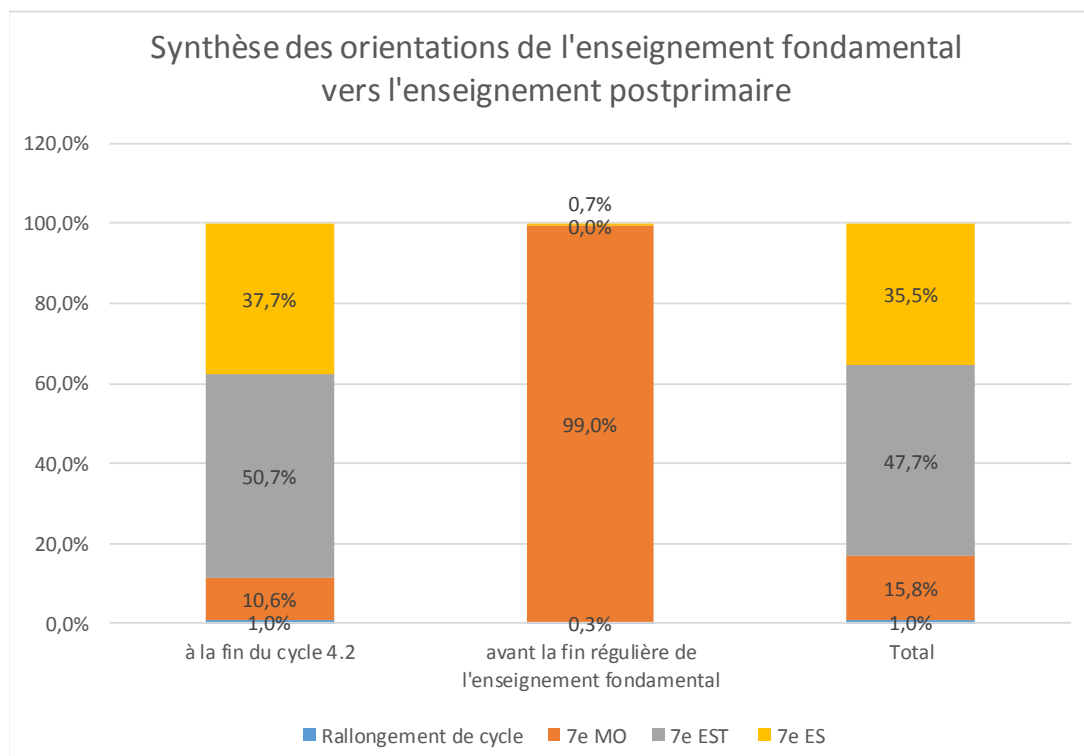
ANNÉE	4.2 EF	7e ES	7e EST	7e MO	RALLONGEMENT DE CYCLE
05/06	4993	40,1%	52,4%	6,5%	0,9%
06/07	4926	41,8%	51,3%	6,0%	0,9%
07/08	5076	40,7%	52,4%	6,4%	0,5%
08/09	5131	39,7%	52,8%	7,0%	0,5%
09/10	5095	38,1%	52,5%	8,7%	0,7%
10/11	5154	37,7%	51,7%	9,2%	1,4%
11/12	5268	36,9%	51,6%	10,3%	1,2%
12/13	5056	36,0%	52,3%	10,6%	1,1%
13/14	4798	35,1%	51,5%	12,6%	0,8%
14/15	4789	37,7%	50,3%	11,0%	1,1%
15/16	4769	37,7%	50,7%	10,6%	1,0%

## SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL VERS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

Année scolaire 2015-16

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ES	7e EST	7e MO	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	1797	2417	506	49	4769
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	2	0	291	1	294
Total	1799	2417	797	50	5063

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ES	7e EST	7e MO	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	37,7%	50,7%	10,6%	1,0%	100,0%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0,7%	0,0%	99,0%	0,3%	100,0%
Total	35,5%	47,7%	15,8%	1,0%	100,0%



## RETARD SCOLAIRE À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2015-2016

Cycle 1- précoce		
<âge normal	251	6,0%
âge normal	3894	93,1%
>âge normal	38	0,9%
Total	4183	100,0%

Cycle 1- préscolaire		
<âge normal	57	0,5%
âge normal	10584	96,0%
>âge normal	386	3,5%
Total	11027	100,0%

Cycles 2-4		
<âge normal	775	2,4%
âge normal	25149	77,2%
>âge normal	6632	20,4%
Total	32556	100,0%

### ÉVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

ANNÉE	Cycle 1 précoce			Cycle 1 préscolaire			Cycles 2-4		
	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal
05/06	1,6%	97,1%	1,3%	0,5%	97,7%	1,8%	1,2%	78,5%	20,2%
06/07	1,9%	97,2%	0,9%	0,1%	97,9%	2,0%	1,3%	78,5%	20,1%
07/08	2,3%	96,8%	1,0%	0,1%	98,0%	1,9%	1,5%	78,6%	19,9%
08/09	4,9%	94,2%	0,9%	0,0%	98,2%	1,7%	1,4%	79,0%	19,6%
09/10	4,2%	94,9%	0,9%	0,0%	98,4%	1,6%	1,5%	79,5%	19,0%
10/11	2,8%	96,3%	0,9%	0,1%	97,6%	2,3%	1,7%	80,5%	17,9%
11/12	6,8%	92,5%	0,7%	0,1%	97,3%	2,6%	1,8%	80,1%	18,1%
12/13	6,2%	93,0%	0,8%	0,1%	97,0%	2,9%	1,9%	79,5%	18,6%
13/14	6,4%	92,7%	0,9%	0,4%	96,5%	3,1%	2,4%	78,3%	19,3%
14/15	5,3%	94,0%	0,7%	0,4%	96,1%	3,5%	2,5%	77,6%	19,9%
15/16	6,0%	93,1%	0,9%	0,5%	96,0%	3,5%	2,4%	77,2%	20,4%

## ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ANNÉE	7 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	TOTAL
05/06	93,9%	91,7%	91,7%	92,9%	91,9%	93,4%	92,6%
06/07	92,1%	87,2%	89,5%	90,1%	89,8%	91,1%	89,9%
07/08	93,7%	90,4%	89,5%	88,5%	90,5%	90,4%	90,6%
08/09	93,1%	89,3%	90,4%	89,1%	90,4%	90,0%	90,4%
09/10	92,6%	90,2%	89,4%	87,8%	90,8%	90,7%	90,3%
10/11	93,4%	91,4%	90,5%	89,5%	91,9%	91,4%	91,3%
11/12	92,5%	89,9%	90,0%	88,7%	93,1%	92,8%	91,1%
12/13	91,9%	92,3%	88,5%	88,1%	93,3%	92,9%	91,1%
13/14	92,7%	90,2%	90,6%	88,8%	94,5%	94,1%	91,8%
14/15	93,1%	90,8%	89,5%	86,1%	91,2%	91,8%	90,3%
15/16	93,2%	92,0%	90,5%	85,9%	91,5%	91,1%	90,7%

## ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

à l'exclusion des classes sans promotion

### CYCLE INFÉRIEUR

ANNÉE	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	TOTAL
07/08	86,5%	80,1%	80,5%	82,1%
08/09	88,0%	81,0%	83,8%	84,1%
09/10	86,5%	83,2%	83,1%	84,1%
10/11	84,3%	83,0%	84,6%	84,0%
11/12	85,8%	84,0%	86,3%	85,5%
12/13	86,7%	84,2%	85,6%	85,5%
13/14	85,6%	85,5%	87,2%	86,3%
14/15	82,3%	83,8%	87,3%	85,0%
15/16	86,6%	83,5%	88,0%	86,3%

### RÉGIME TECHNIQUE

ANNÉE	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	TOTAL
07/08	74,8%	84,1%	77,5%	78,6%
08/09	75,9%	81,4%	78,3%	78,4%
09/10	69,1%	80,1%	77,0%	74,9%
10/11	70,4%	83,3%	80,1%	77,4%
11/12	72,6%	80,7%	80,3%	77,3%
12/13	74,4%	83,9%	81,9%	79,5%
13/14	73,8%	83,3%	79,9%	78,7%
14/15	70,6%	82,6%	78,4%	76,8%
15/16	73,1%	83,7%	81,5%	79,0%

### FORMATION DU TECHNICIEN - ANCIEN RÉGIME

ANNÉE	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	TOTAL
07/08	63,6%	73,3%	78,5%	70,7%
08/09	64,5%	75,9%	73,4%	70,4%
09/10	60,0%	73,9%	75,1%	68,5%
10/11	68,6%	77,7%	78,1%	73,9%
11/12	65,8%	81,1%	83,4%	77,5%
12/13		77,8%	80,9%	79,7%
13/14		77,1%	82,9%	82,4%
14/15			82,1%	82,1%
15/16*				

\* En 2015/2016, les classes de techniciens - ancien régime sont toutes en 13e.

## DIPLÔMES ET CERTIFICATS - RÉSULTATS 2016

formation initiale

DIPLÔME / CERTIFICAT	CANDIDATS	ADMIS	REFUSÉS	% ADMIS
Diplôme de fin d'études secondaires	1782	1599	183	89,7%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	1749	1460	289	83,5%
Diplôme de technicien (ancien régime)	164	143	21	87,2%
Diplôme de technicien *	629	437	192	69,5%
Diplôme d'aptitude professionnelle *	1335	1042	293	78,1%
Certificat de capacité professionnelle	164	144	20	87,8%
Total	5823	4825	998	82,9%

\* Sont considérés comme candidats les élèves admissibles au PIF

## ÉVOLUTION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS

formation initiale

DIPLÔME / CERTIFICAT	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Diplôme de fin d'études secondaires	1106	1175	1221	1263	1309	1303	1441	1486	1550	1651	1599
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	709	801	752	723	764	846	1027	934	955	1003	1460
Diplôme de technicien (ancien régime)	456	523	520	518	410	547	539	576	606	427	143
Diplôme de technicien									7	233	437
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	842	873	853	936	945	929	957	861	130	3	
Diplôme d'aptitude professionnelle								103	731	794	1042
Certificat de capacité manuelle	66	68	61	47	43	63	37	64	3		
Certificat d'initiation technique et professionnelle	101	94	73	79	87	98	59	4			
Certificat de capacité professionnelle								29	136	170	144
Total	3280	3534	3480	3566	3558	3786	4060	4057	4118	4281	4825



## Liste des principales abréviations

AEF	Aide à l'enfance et à la famille
Agence-qualité	Agence pour le développement de la qualité scolaire, division du SCRIPT
ALJ	Action locale pour jeunes
ALR	Atert Lycée Redange
Alupse	Association luxembourgeoise pour la prévention des sévices à enfant
asbl	Association sans but lucratif
BCMS	Bosnien-croate-macédonien-serbe
CAPEL	Centre d'animation pédagogique et de loisirs
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CDS	Cellule de développement scolaire au sein du lycée
CEDIES	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
CIS	Commission d'inclusion scolaire
CGIE	Centre de gestion informatique de l'Éducation
CLQ	Cadre luxembourgeois des qualifications
CNEL	Conférence nationale des élèves Luxembourg
CNP	Commission nationale des programmes
CPI	Coordinateur de projet d'intervention
CPOS	Centre de psychologie et d'orientation scolaires
CSEE	Centre socio-éducatif de l'État
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DPI	Demandeur de protection internationale
DT	Diplôme de technicien
EDIFF	Éducation différenciée
EFP	Enseignement et formation professionnels
ES/EST	Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique
ETP	Equivalent temps plein
IDV	Institut pour déficients visuels
IFEN	Institut de formation de l'Éducation nationale
IFSB	Institut de formation sectoriel du bâtiment
INFPC	Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue
IPDM	Classes d'initiation professionnelle divers métiers
LAML	Lycée Aline Mayrisch Luxembourg
LIST	Luxembourg Institute of Science and Technology
LML	Lycée Michel Lucius
LTMA	Lycée technique Mathias Adam
LTPES	Lycée technique pour professions éducatives et sociales
LTPS	Lycée technique pour professions de santé
MEE	Maisons d'Enfants de l'État
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

MLG	Maacher Lycée à Grevenmacher
OLAI	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration
ORK	Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand
OSNA	Journées Op der Sich no enger Ausbildungsplaz
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PROCI	Projet cycle inférieur
RGD	Règlement grand-ducal
SCAS	Service central d'assistance social
SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques, service du ministère
SEA	Structure d'éducation et d'accueil
SNE	Syndicat national des enseignants (SNE-CGFP)
SNJ	Service national de la jeunesse
SPOS	Services de psychologie et d'orientation scolaires dans les lycées
TIC	Technologies de l'information et de la communication